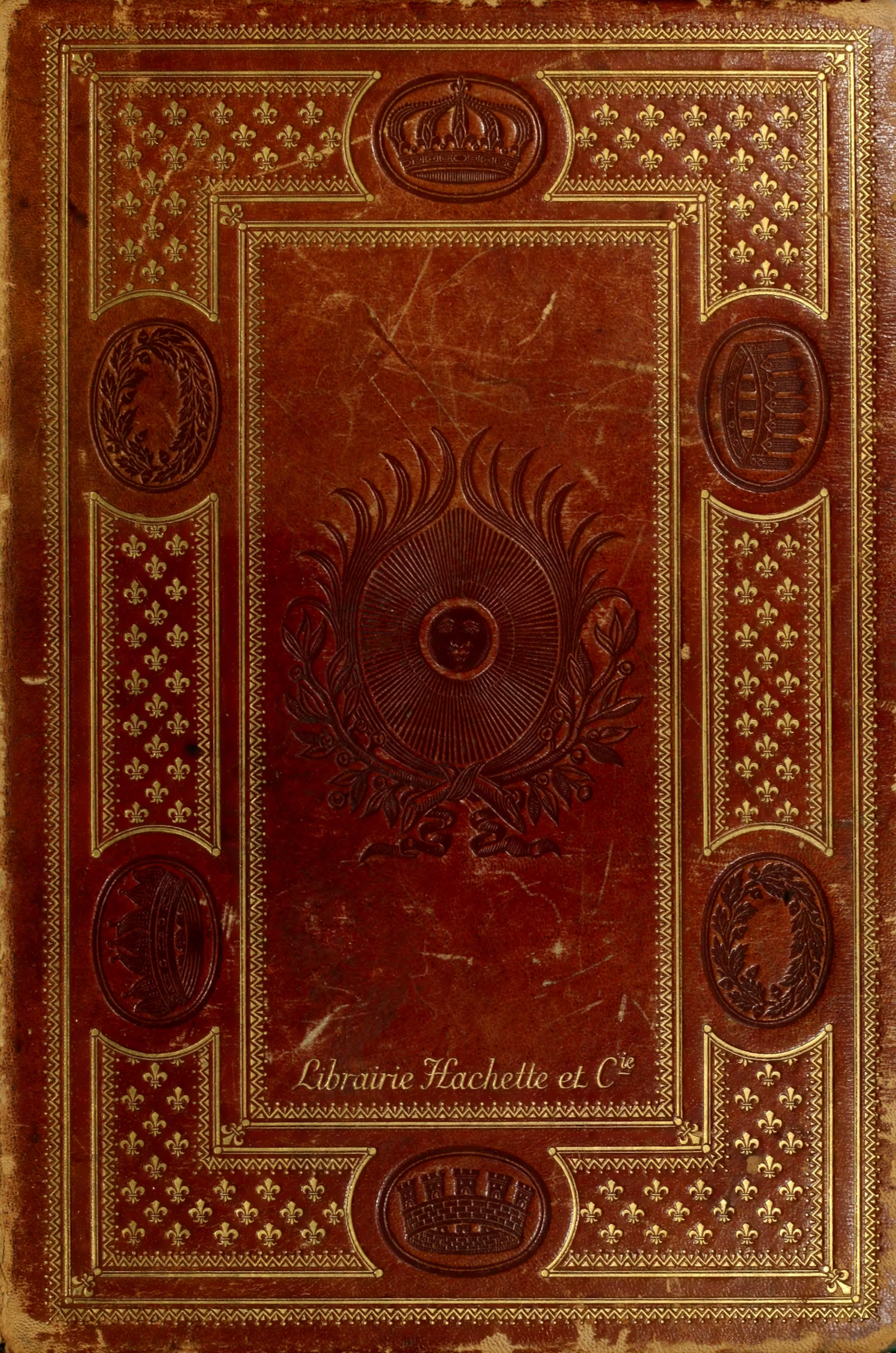
Librairie Hachette et Cie

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/legrandsiclelo00bouruoft

LE
GRAND SIÈCLE

Louis XIV

Les Arts - Les Idées

Droits de Traduction
et de Reproduc- -tion Réservés.

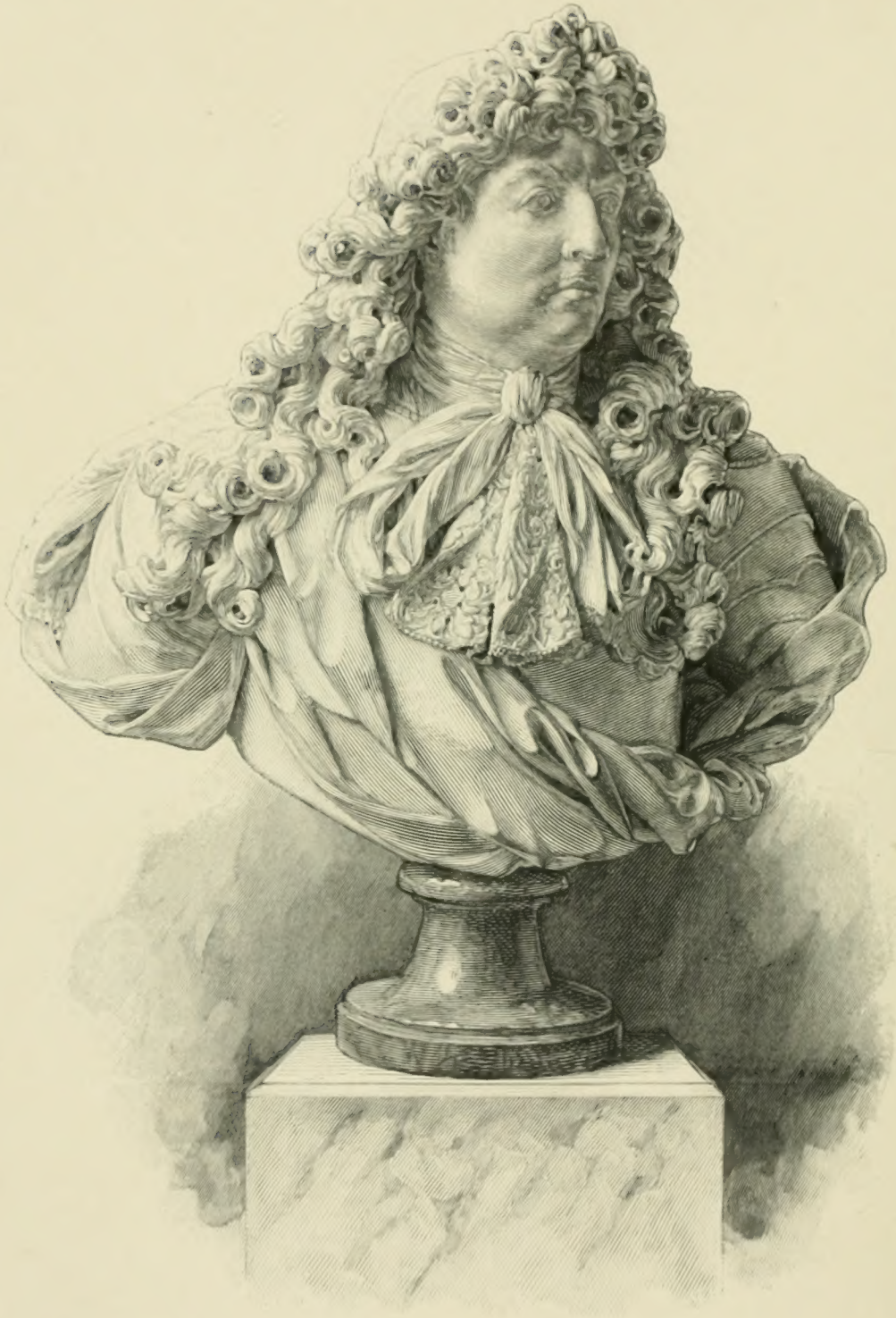

Louis XIV

GRAVÉ SUR BOIS PAR FLORIAN

D'APRÈS LE BUSTE EN MARBRE ATTRIBUÉ A COYSEVOX.

(Musée de Versailles.)

ÉMILE BOURGEOIS

LE GRAND SIÈCLE

Louis XIV

Les Arts — Les Idées

D'après Voltaire, Saint-Simon, Spanheim, Dangeau, Madame de Sévigné, Choisy, La Bruyère, Laporte, *Le Mercure de France*, La Princesse Palatine, etc.

187286

PARIS

Librairie Hachette et Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1896

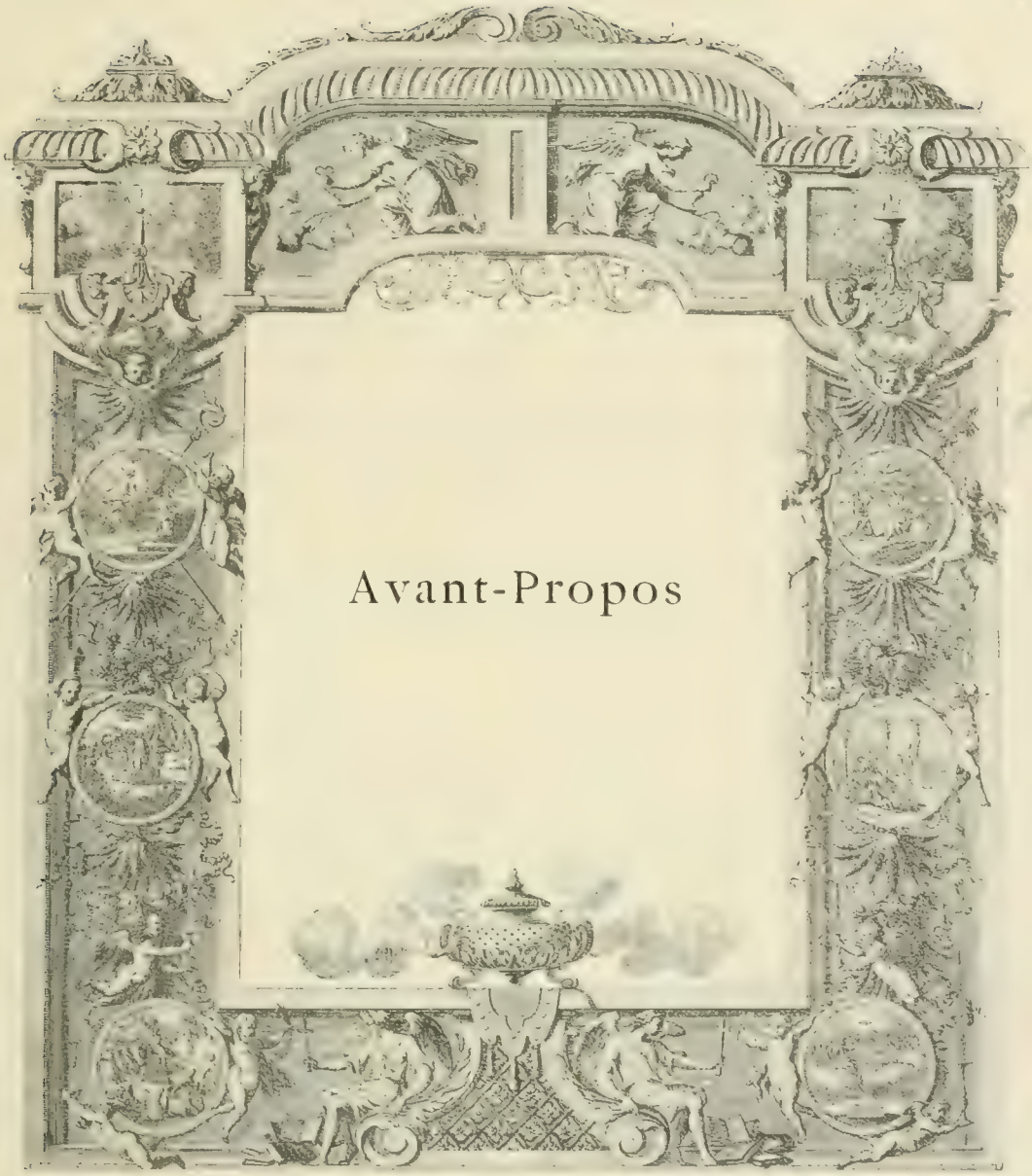

FRONTISPICE D'APRÈS UN DESSIN DE LEBRUN.
Cabinet des Estampes — Bibliothèque Nationale.

LOUIS XIV [illegible] L'ABONDANCE A LA FRANCE.
D'après une gravure du Cabinet des Estampes.

AVANT-PROPOS

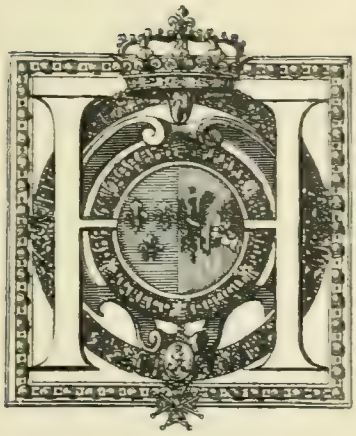

LETTRE ORNÉE DU XVIIe SIÈCLE.
Tirée du Recueil de *Fr[illegible]* de la Bibliothèque Nationale.)

Histoire de Louis XIV n'est ni le titre, ni le sujet de ce livre. Il n'appartient qu'à un maître de reprendre cette histoire et de l'écrire sur les documents que la science a, depuis Voltaire, découverts et éclairés.

Aussi bien, quand Voltaire lui-même concevait son Essai sur le siècle de Louis XIV, ne se proposait-il pas d'entreprendre l'étude générale et politique du règne. Lettré plutôt qu'historien, il pensait à un tableau, non à un récit de l'époque précédente. Il eût volontiers laissé les politiques et les héros à leurs négociations, à leurs batailles pour regarder et présenter ensuite les hommes et les mœurs de ce siècle, « le plus éclairé qui fût jamais ». Il ne l'a pas fait : mais, de son œuvre définitive, la partie principale à ses yeux était celle qui nous apparaît aujourd'hui sous forme d'un appendice à l'histoire proprement dite : les anecdotes sur le roi et la cour, l'effet du gouvernement sur les mœurs et les conditions, le tableau des idées, des arts, des croyances.

Isoler du cadre où postérieurement Voltaire l'a placé, ce tableau du Grand Siècle, pour lui rendre sa valeur et sa perspective, nous a paru d'autant plus légitime que c'était le moyen assuré de servir, par son aide, la même cause que

loi, cette des Pontoux qui est sur la France si grande, il y a deux cents ans. Ce volume n'a pas d'autre prétention, d'autre raison d'être.

Notre temps se plaît aux enquêtes sur la vie intime des grands hommes et l'esprit des sociétés d'autrefois. Il aime à les interroger directement, pour découvrir les secrets de leurs passions, et retrouver leurs états d'âme. Il néglige, pour les coulisses, la scène officielle et se mêle à ces foules

qui d'ordinaire n'y paraissent que pour figurer. Cette curiosité n'est point blâmable : « Elle cesse presque d'en être une, disait Voltaire quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité ». Encore faut-il qu'elle ne soit pas exclusive et s'applique à l'époque de Louis XIV comme à celle de Napoléon, à la Révolution et à la Restauration.

Le Grand Siècle s'y prête aussi bien que tout autre. De ce qu'il est classique, de ce que nos pères alors portaient perruques, il n'en faut pas conclure, comme les romantiques dans l'excès du combat, que les Français d'alors, écrasés par la règle, étouffés sous les décors et les costumes de Versailles, n'ont pas vécu, libres, spirituels et gais, à la cour, chez eux, dans la rue même. Dans l'ordre que Louis XIV avait imposé et prescrivait à son entourage pour assurer son travail qui fut le secret de sa grandeur, il y avait place pour l'esprit, les grâces et les amours. Lui-même donnait l'exemple : débordant de santé, recherchant le plaisir, les carrousels et les fêtes, nul n'a plus gouverné à la fois et plus aimé. Pour connaître les hommes qu'il associait à son travail et à sa cour, il faut seulement les regarder et les saisir dans leur intimité.

De tous ceux qui peuvent nous faire admettre à cette intimité, Voltaire est un des meilleurs guides : Il appartenait par sa jeunesse au règne de Louis XIV.

« Je suis, disait-il, un témoin presque oculaire ». Ce qu'il n'avait pu voir, il le tenait d'hommes plus âgés, dont il recueillit, à temps pour les comprendre, les confidences et les souvenirs. A son défaut, nous pouvons compléter et préciser par les Mémoires contemporains l'image vivante du Grand Siècle. C'est ce que nous avons fait, avec l'aide de Saint-Simon, de Dangeau, de Mme de Sévigné, de Labruyère, de d'Ormesson, Choisy, de Mmes de Motteville, Lafayette, de Lavallière, de l'allemand Spanheim, ou de moins illustres comme le valet de chambre Laporte, et le rédacteur du Mercure. Mais nous avons toujours eu soin, afin de laisser intact le tableau de Voltaire, d'indiquer à quel moment nous nous séparions de lui, pour recourir à des témoins nouveaux.

MARIE-THERÈSE.
D'après un dessin de Nanteuil.
(Cabinet des Estampes.)

D'autre part, le secret d'une époque est presque toujours dans l'art qu'elle nous a laissé. On n'interroge pas assez l'art du XVIIe siècle. On le juge par Versailles, ses plafonds, et ses lambris, les thermes et les ifs taillés de ses jardins. On le rapporte tout entier à Lebrun et à Le Nôtre, et le décor perpétuel fatigue, quoique la puissance des décorateurs y éclate et force souvent l'admiration. Il en est pourtant de cet art comme de la littérature et de la société du même temps. Vu de près, il est vivant, ingénieux, d'un détail achevé, d'une grâce et d'un charme conformes au génie français qui l'a produit. Il ne parle pas, quand on veut bien l'entendre, l'éternel langage de convention que l'on croit. Les portraits de Poilly, ceux des peintres anonymes que l'on conserve au Louvre et à Versailles, les bustes de Coysevox et de Warin, les médailles de Warin, Mauger, Loir, Molart, Bertinetti, la célèbre cire d'Antoine Benoist nous montrent un Louis XIV

tres différent, à tous les âges, du roi en costume de cour que peignit H. Rigaud. Et combien ses ministres et son entourage apparaissent, naturels et vrais, dans les œuvres de Cl. Lefebvre, de Chauveau, de Nanteuil, de S. Bourdon, de Coysevox, de Desjardins. La sculpture française, avec Van Cleve, Tuby, Baille, a prodigué à Versailles même l'esprit, le talent, une élégance tout ce que le XVIIIe siècle eût pu lui envier. De tous les artistes d'ailleurs, les plus précieux

[illegible] une estampe d[illegible]

pour la connaissance de ce temps, ce sont les graveurs. Leur art qui s'achève avec Mellan, Morin, Nanteuil, Chauveau, S. Leclerc, Edelinck, G. Audran, ne se borne pas aux grandes compositions et aux portraits : il se prête à tous les sujets, scènes de mœurs, vues de villes et de monuments, estampes de modes, dessins d'ameublement, almanachs et caricatures.

Telle page de calendrier au bas de laquelle on lit les noms de maîtres, tels que Fr. Chauveau, Seb. Leclerc, ou Fr. de Poilly, traduit avec éloquence les plaintes du peuple écrasé par la guerre, souffrant de la faim ou du froid, ou fait revivre la cour dans son éclat, ce cercle royal de grandes dames et de seigneurs que Louis XIV préside majestueusement. La célèbre caricature de Guérard,

« *Paysan né pour la peine* », commente la belle phrase que la pitié de La Bruyère pour les humbles lui a inspirée. Et en face, des graveurs acharnés contre le luxe des bourgeoises, d'autres qui se plaisent à le décrire, Saint-Jean, qui a la clef des boudoirs et des cabinets de toilette, Bonnart, qui sait le dernier mot de la mode, nous laissent assez voir les progrès et l'influence de la classe moyenne par la richesse et le luxe qu'elle déploie. C'est alors, par l'image, une chronique fidèle et complète du Grand Siècle, qui ne le diminue point, mais l'explique, et, le faisant plus familier, le rend aussi plus aimable ou plus vrai.

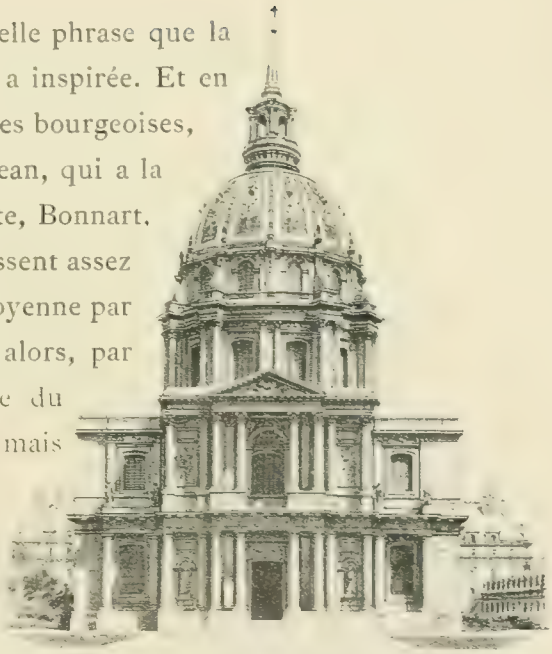

LA CHAPELLE DES INVALIDES.

Le temps m'aurait manqué pour former cette galerie du XVIIe siècle que je voulais ajouter, comme une explication nouvelle et nécessaire, à l'Essai de Voltaire, sans les conseils et les encouragements que j'ai reçus. Ma tâche achevée, le moment est venu de rappeler ce que je dois à la bienveillance de M. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, à la science de M. P. de Nolhac, Conservateur du Musée de Versailles, qui se transforme sous sa direction, au profit de l'histoire et de l'art, de MM. Taphanel, H. Léonardon conservateurs de la Bibliothèque de Versailles, l'une des plus aimables maisons d'érudits qui soient en France. Je veux aussi remercier des très utiles indications qu'ils m'ont données, MM. Duplessis et Bouchot du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale. Et, d'une manière générale, je garderai le meilleur souvenir de l'accueil que

LA FRANCE TRIOMPHANTE.
(Groupe de Tuby et Coysevox nouvellement restauré.
Jardins de Versailles.)

j'ai recueillis Gobelins, à la Monnaie, au Garde-Meuble, au château de Fontainebleau. Dans mon désir de faire aimer et comprendre l'art du XVIIe siècle, j'ai été soutenu par le goût délicat et sûr de M. le baron Jérôme Pichon et des amateurs éclairés qui m'ont ouvert largement leurs collections particulières. Qu'ils me permettent de leur en exprimer toute ma gratitude.

Si, plus intimement connu, le Grand Siècle, comme je l'espère, retrouve dans le nôtre la faveur qu'il mérite, ils auront leur bonne part de ce retour à la justice, et à la vérité.

EMILE BOURGEOIS.

Versailles, 24 Novembre 1907.

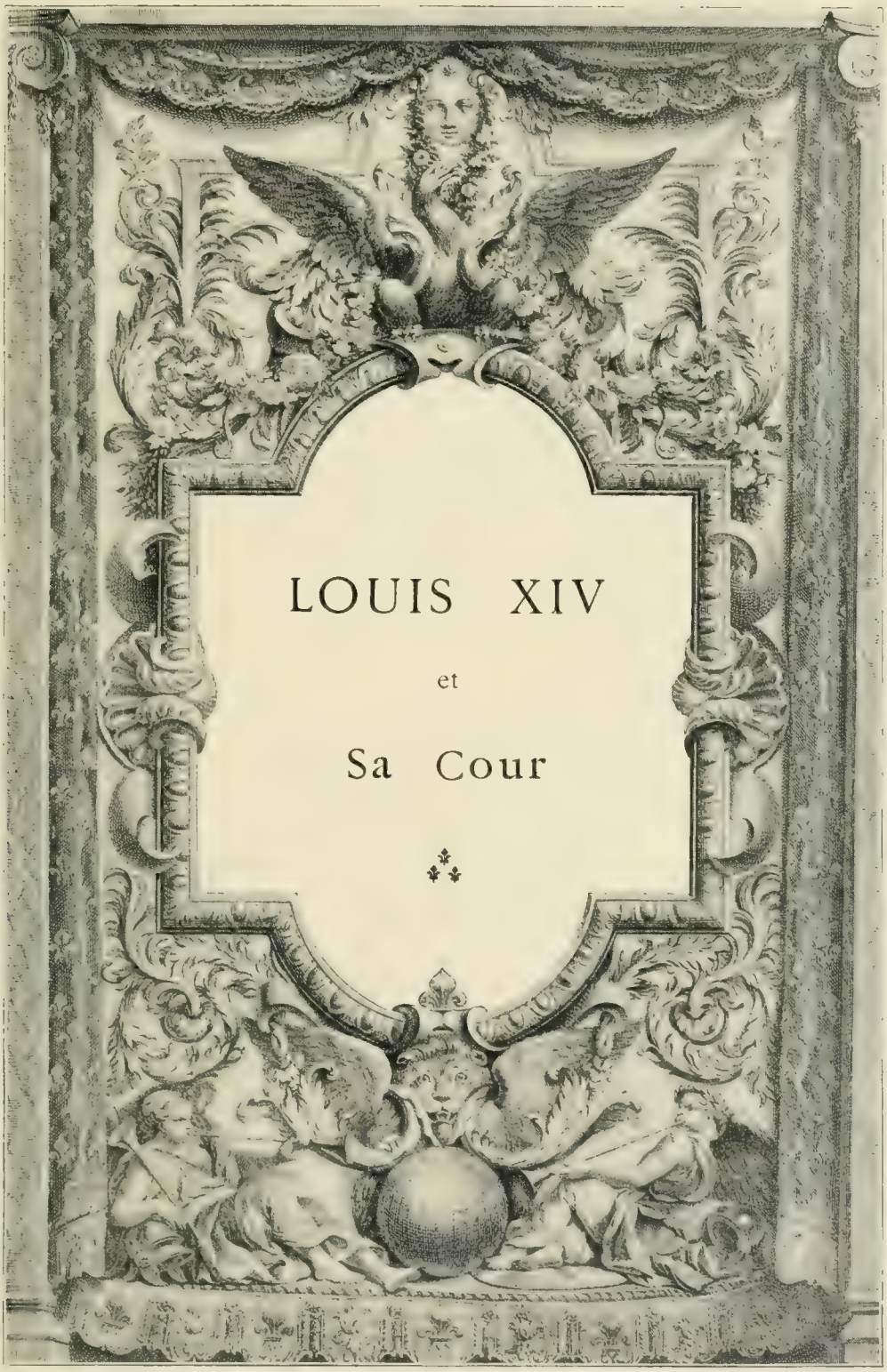

DÉCORATION DE LEBRUN EXÉCUTÉE POUR L'ESCALIER DES AMBASSADEURS.

(Château de Versailles.)

LOUIS XIV VAINQUEUR : HOMMAGE A LA MÉMOIRE DE MAZARIN
(Estampe de Poilly, 1660.)

I

LA PRÉFACE DU RÈGNE.
LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION DU ROI.

LA RENOMMÉE CONTE AU TEMPS L'IMAGE DE LOUIS XIV.
(Groupe de Lebrun et Guidi : jardins de Versailles.)

Louis XIV mit dans sa cour, comme dans son règne, tant d'éclat et de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'Europe, et de tous les contemporains. La splendeur de son gouvernement s'est répandue sur ses moindres actions. On est plus avide, surtout en France, de savoir les particularités de sa cour que les révolutions de quelques autres États. Tel est l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui se passait dans le cabinet et dans la cour d'Auguste, que le détail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'historiens qui n'aient publié les premiers goûts de Louis XIV pour la baronne de Beauvais, pour Mlle d'Argencourt, pour

la nièce du cardinal Mazarin, qui fut mariée au comte de Soissons, père du prince Eugène; surtout pour Marie Mancini, sa sœur, qui épousa ensuite le connétable Colonne.

Il ne régnait pas encore quand ces amusements occupaient l'oisiveté où le cardinal Mazarin, qui gouvernait despotiquement, le laissait languir. L'attachement seul pour Marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima assez pour être tenté de l'épouser, et fut assez maître de lui-même pour s'en séparer. Cette victoire qu'il remporta sur sa passion commença à faire connaître qu'il était né avec une grande âme. Il en remporta une plus forte, et plus difficile en laissant le cardinal Mazarin maître absolu. La reconnaissance l'empêcha de secouer le joug qui commençait à lui peser. C'était une anecdote très connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : « Je ne sais pas ce que j'aurais fait, s'il avait vécu plus longtemps ».

Les Enfants de Louis XIV.

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loisir; il lisait surtout avec la connétable Colonne, qui avait de l'esprit, ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers et aux romans qui, en peignant la galanterie et la grandeur, flattaient en secret son caractère. Il lisait les tragédies de Corneille, et se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit, et le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette politesse singulière qui commençaient dès lors à caractériser la cour. Anne d'Autriche y avait apporté une certaine galanterie noble et fière, qui tenait du génie espagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur, et une liberté décente qui n'étaient qu'en France. Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrements, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences sous son précepteur, l'abbé de Beaumont, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à desirer qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, et surtout de l'histoire moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triste qu'on n'eût encore réussi que dans les romans inutiles, et que ce qui était nécessaire fût négligé. On fit imprimer sous son nom une *Traduction des Commentaires*

Pa. Champaigne pinx. — Morin fecit et excu. cum priv.

de César, et une de *Florus* sous le nom de son frère : mais ces princes n'y eurent d'autre part que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui présidait à l'éducation du roi, sous le premier maréchal de Villeroi, son gouverneur, était tel qu'il le fallait, savant et aimable : mais les guerres civiles nuisirent à cette éducation, et le cardinal Mazarin souffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorsqu'il s'attacha à Marie Mancini, il apprit aisément l'italien pour elle; et, dans le temps de son mariage, il s'appliqua à l'espagnol moins heureusement. L'étude, qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, et l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin, firent penser à toute la cour qu'il serait toujours gouverné comme Louis XIII, son père.

LOUIS XIV EN 1658.
Statuette en couleur de la collection Thiers.
(Musée du Louvre.)

GRAND SEIGNEUR ET SA DAME.
(D'après *Les plus illustres Proverbes* de Lagniet.)

Ces critiques de Voltaire ont été celles de tous ses contemporains.

Celui qui accuse le plus Mazarin d'avoir abandonné Louis XIV à l'ignorance et à la frivolité, c'est le valet de chambre Laporte, homme de confiance d'Anne d'Autriche, que le jeune roi paraît avoir fort aimé. Écoutons ses confidences, d'un brave homme sans doute, mais qui s'en faisait un peu accroire.

« L'an 1645, après que le roi fut tiré des femmes, je fus

le premier qui couchât dans la chambre de Sa Majesté, ce qui l'étonna [illegible], ne voyant plus de femmes auprès de lui. Mais ce qui lui fit le plus de peine, c'était que je ne pouvais lui fournir des contes de Peau d'Ane avec lesquels les femmes avaient coutume de l'endormir.

Je le dis un jour à la reine et que, si Sa Majesté l'avait agréé, j'[illegible]

[illegible]

quelque bon livre : que, s'il s'endormait, à la bonne heure : mais que s'il ne s'endormait pas, il pourrait retenir quelque chose de la lecture. Elle me demanda quel livre : je lui dis que je croyais qu'on ne pouvait lui en lire un meilleur que l'histoire de France.

La reine le trouva fort bon, et je dois ce témoignage à la vérité que d'elle-même elle s'est toujours portée au bien quand son esprit n'a point été prévenu.

On est toujours jugé par ses domestiques. Voilà notre valet de chambre transformé en professeur d'histoire. Il lit au roi tous les soirs l'histoire de Mézeray d'un ton de conte, et le jeune prince ne s'endormait pas.

Mais Mazarin non plus, que la reine avait chargé de la surintendance de l'éducation.

« La lecture de l'histoire ne plut pas à M. le Cardinal : car, un soir, à Fontainebleau, le roi étant couché et moi déshabillé en robe de chambre, lui lisant l'histoire de Hugues Capet, Son Éminence, pour éviter le monde qui l'attendait, vint passer dans la chambre du roi. Il vint dans le balustre et vit le roi qui fit semblant de dormir dès qu'il l'aperçut et me demanda quel livre je lisais : je lui dis ingénument que je lisais l'histoire de France à cause de la peine que le roi avait à s'endormir si on ne lui faisait quelque conte. Il partit fort brusquement sans approuver ce que je faisais et dit à son coucher à ses familiers que je faisais le gouverneur du roi. »

LOUIS XIV ET SON FRÈRE LE DUC D'ORLÉANS AVEC LEUR GOUVERNANTE, MADAME DE SOUVRÉ, MARQUISE DE LANSAC.
(Musée de Versailles.)

Un tel reproche piqua au vif le brave Laporte. La vérité blesse : il jugeait en effet trop librement tous ceux qui instruisaient le roi.

« Je puis dire avec vérité qu'à toutes les leçons où j'étais présent de M. Beaumont précepteur de Sa Majesté, j'étais témoin qu'il n'omettait rien de ce qui dépendait de sa charge. Il arriva d'autre part qu'étant seul avec M. de Villeroi, voyant le roi faire des badineries, après avoir bien attendu que le gouverneur fît sa charge, voyant qu'il ne disait rien, je disais tout ce que je pouvais à cet enfant roi pour le faire penser à ce qu'il était et à ce qu'il devait faire, et, après que j'avais bien prôné, le gouverneur disait : « Laporte vous dit vrai, Sire, Laporte vous dit vrai ». Je dis aussi un jour à la reine qu'elle le gâtait, que chez lui on ne lui souffrait rien, et que chez elle tout lui était permis. »

Laporte ne pouvait pardonner à Mazarin de l'avoir remis à sa place. Il se vengea de lui vivant en excitant le jeune roi contre lui ; mort, en l'accusant auprès de la postérité de ne lui avoir pas appris à régner pour régner à sa place.

Ce fut dès lors un thème convenu, au XVIIe siècle, de plaindre la jeunesse de Louis XIV abandonnée.

Saint-Simon a repris les critiques du valet de chambre :

« L'esprit du roi était au-dessous du médiocre, mais très capable de se former. Tout le mal lui vint d'ailleurs. Sa première éducation fut tellement abandonnée que personne n'osait s'approcher de son appartement. On lui a souvent ouï parler de ces temps avec amertume, jusque-là qu'il racontait qu'on le trouva un soir tombé dans le jardin du Palais Royal à Paris où la cour était alors.

« Dans la suite, sa dépendance fut extrême. A peine lui apprit-on à lire et à écrire et il demeura tellement ignorant que les choses les plus communes d'histoire, d'événements, de fortune, de conduites, de naissances, de lois, il n'en sut jamais un mot. »

Et l'envoyé de Brandebourg, Spanheim, recueillait encore en 1690 ces propos :

« Son génie qui naturellement n'a rien de fort brillant ni de fort élevé, dont les connaissances d'ailleurs étaient fort bornées par le peu de soin qu'on avait pris de les cultiver dans sa jeunesse et par la dépendance dans laquelle on l'avait ou il s'était tenu durant la vie du cardinal, a pris par la suite de nouvelles forces. »

En réalité, Mazarin avait pris soin d'instruire Louis XIV, mais par les leçons de choses plus que dans des livres. Il le faisait venir au conseil, le conduisait à l'armée, lui apprenant, où elles se réglaient, la politique et la guerre.

« Son précepteur disant un jour à Son Eminence que le roi ne s'appliquait pas à l'étude, qu'il devait y employer son autorité et lui en faire des réprimandes, parce qu'il était à craindre qu'il ne fît un jour de même dans les grandes affaires, il lui répondit : « Ne vous mettez pas en peine. Reposez-vous-en sur moi, il n'en saura que trop. Car, quand il vient au conseil, il me fait cent questions sur la chose dont il s'agit. »

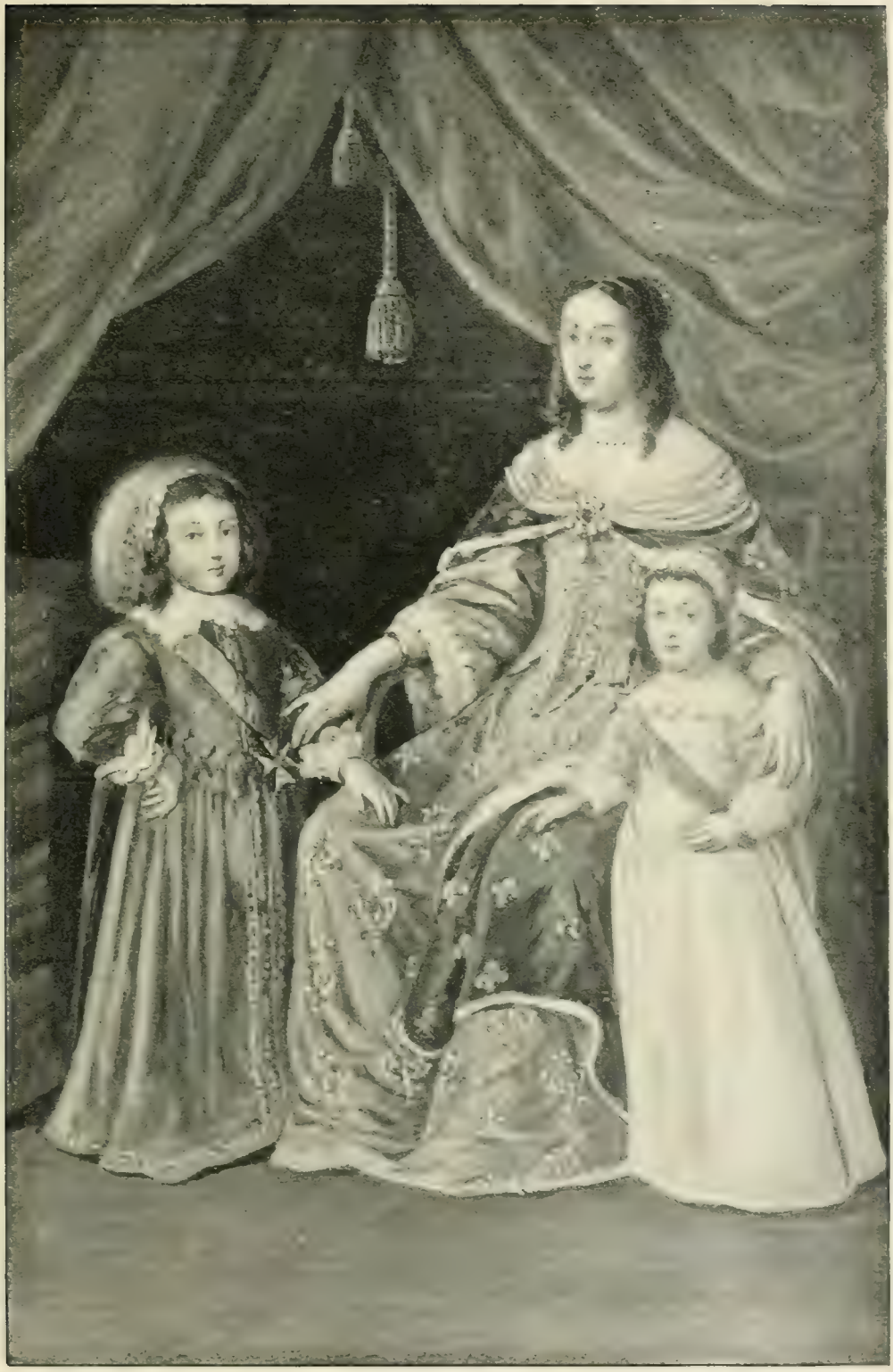

ANNE D'AUTRICHE ET SES ENFANTS.

(D'après un tableau conservé au Musée de Versailles, qui aurait été offert par Anne d'Autriche à son maître d'hôtel Le Pelletier.)

LOUIS XIV EN 1644.
(D'après une monnaie d'or.)

Mazarin avait jugé Louis XIV capable de s'instruire lui-même de son métier de roi. Et le roi s'instruisait en effet, sans en avoir l'air. Nous avons ses confidences :

« Quoiqu'assez jeune, je préférais dans mon esprit à toutes choses et à la vie même une haute réputation, si je pouvais l'acquérir. Je ne lassais pas de m'éprouver en secret et sans confidents, raisonnant seul et en moi-même sur tous les événements qui se présentaient, plein d'espérance et de joie quand je découvrais quelquefois que mes premières pensées étaient celles mêmes où s'arrêtaient les gens habiles et consommés. »

Les hommes du XVIIe siècle ont pu s'étonner de cette éducation en action qui n'était pas dans leurs mœurs, de ce régime pratique et réaliste, plus conforme aux nôtres. N'était-ce pas après tout l'éducation qui convenait le mieux à un enfant robuste, plein de vie et avide de mouvement ?

Sa naissance, en 1638, inattendue, avait fait d'abord jaser à la cour et dans le public. On racontait que Louis XIII, amoureux de Mlle de Hautefort, et la visitant au couvent où elle s'était retirée, s'était un soir attardé à Paris et vu forcer de coucher au Louvre. Ce séjour d'une nuit auprès de la reine, conséquence d'une demi-infidélité que lui faisait le roi, avait de quoi faire rire. Quand Louis XIV fut né, on n'y pensa plus. Dieu l'avait donné à la France, comme par miracle. La France l'en remercia, et suivit avec le plus vif intérêt les progrès de Louis le Dieudonné.

LOUIS XIV DANS LES BRAS DE SA NOURRICE.
(Musée de Versailles. — Nouvelles acquisitions.)

Elle se plut à savoir que

Enfant vigoureux avait en trois mois fatigué trois nourrices. La première était une personne noble, Mlle de la Giraudière, femme d'un avocat au bureau des trésoriers d'Orléans. Les autres, la dame Hamelin par exemple, furent plus difficiles à trouver : les morsures du jeune roi étaient redoutables. Les courtisans de Louis XIV voyaient plus tard dans cette avidité un présage de sa rapacité et de ses brutalités. C'était une preuve de vigueur.

Il en donna plus d'une autre en grandissant. Laporte en a noté : « Un soir, après s'être déshabillé à Fontainebleau pour se coucher, il se mit à faire cent sauts et cent culbutes sur son lit avant de se mettre dedans, mais enfin il en fit une si grande qu'il alla se donner de la tête contre l'estrade, dont le coup retentit si fort que je ne savais qu'en croire. Je courus aussitôt au Roi et, l'ayant reporté sur son lit, il se trouva que ce n'était rien qu'une légère blessure, le tapis de pied qui était sur des ais pliants ayant paré le coup ».

[illegible] d'après [illegible] Laporte.)

Et, avec cela, d'un caractère vif et indomptable comme les enfants qui sentent leur force.

« Le Roi ayant fait faire un fort dans le jardin du Palais-Royal s'échauffa tant à l'attaquer qu'il était tout trempé de sueur. On lui dit que la reine allait se mettre au bain. Il courut vite pour s'y mettre avec elle et m'ayant commandé de le déshabiller, je ne le voulus pas. Il l'alla dire à la reine qui n'osa refuser. Je dis à S. M. que c'était pour le faire mourir. Elle dit qu'il fallait donc le demander à Vautier, son premier médecin. »

Louis XIV dut s'incliner devant la faculté et subit de plus, le soir, une longue morale du bon Laporte.

Certains soirs, c'étaient de terribles batailles entre le roi et son jeune frère.

LOUIS XIV A L'AGE DE 5 ANS.
D'après une médaille de Mauger (mai 1643).

Et cela durait encore lorsqu'ils étaient déja grands l'un et l'autre, ainsi que le prouve cette scène à laquelle assista Mlle de Montpensier.

« Monsieur avait rompu carême et mangeait dans sa chambre. Il vint un jour dans celle de la reine comme elle allait dîner avec le roi. Il trouva un poêlon de bouillie. Il en prit sur une assiette, et l'alla montrer au roi, qui lui dit de n'en point manger.

LOUIS XIV A 15 ANS.
D'après une médaille de Mauger pour sa majorité (sept. 1656).

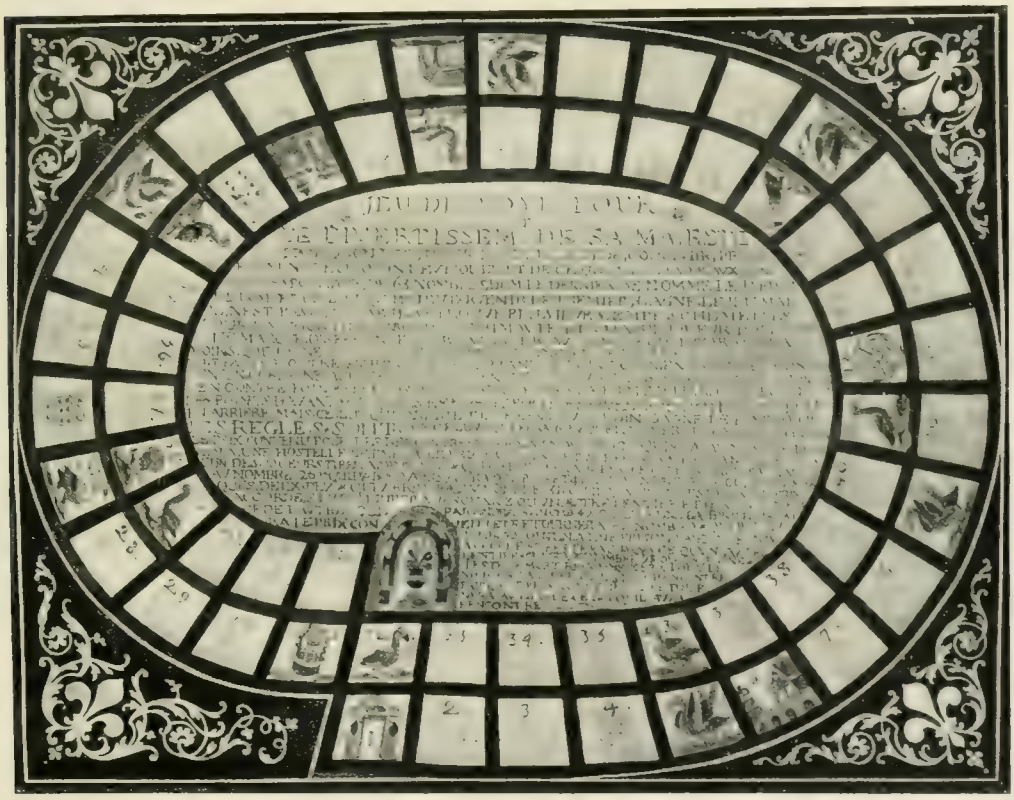

JEU DE L'OIE POUR LE DIVERTISSEMENT DE SA MAJESTÉ.
(Collection du baron Jérôme Pichon.

Monsieur dit qu'il en mangerait. Le roi répondit : Gage que non. La dispute s'ensuit. Le roi voulut lui arracher l'assiette et la poussa, et jeta quelques gouttes de bouillie sur Monsieur, qui a la tête fort belle et qui aime extrêmement sa chevelure. Cela le dépita. Il ne fut pas maître du premier mouvement. Il jeta l'assiette au nez du roi, lequel d'abord ne se fâcha pas. Quelques femmes

de la reine qui étaient présentes l'animèrent contre Monsieur. Le roi se fâcha et lui dit que si ce n'était le respect de la reine, il le chasserait à coups de pied. Monsieur alla s'enfermer dans sa chambre. La reine et le cardinal les raccommodèrent le lendemain. »

Mais cet enfant terrible n'était pas méchant :

« Lorsqu'il voulait dormir, dit encore Laporte, il voulait que je misse la tête sur son chevet auprès de la sienne et, s'il s'éveillait la nuit, il se levait et venait se coucher avec moi, en sorte que plusieurs fois je le reportai tout endormi dans son lit. Il se plaisait avec la reine, pour qui il a eu toujours beaucoup d'affection,

[illegible]

beaucoup plus même que les enfants de cette condition n'ont accoutumé d'en avoir pour leur mère. »

Il n'y a pas de doute que, de bonne heure, Louis XIV n'ait reporté sur Mazarin une part de l'affection qu'il avait pour Anne d'Autriche. Peut-être soupçonnait-il les liens qui les unissaient : « M. le cardinal est encore chez maman ». D'instinct, il lui savait gré des services rendus. « Ma mère qui le connaissait à fond, raconte l'abbé de Choisy, m'a dit cent fois que le cœur du roi faisait tort à son esprit dans la reconnaissance sans mesure qu'il témoignait au cardinal Mazarin. Il croyait lui avoir les dernières obligations. »

Il n'y eut qu'une occasion où ceux qui savent juger de loin prévirent ce qu'il

devait être : ce fut lorsque en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne et son sacre, le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits : le roi partit de Vincennes, en habit de chasse, suivi de toute sa cour, entra au parlement en grosses bottes, le fouet à la main, et prononça ces propres mots : « On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées ; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir des assemblées, et à pas un de vous de les demander ».

LES NOCES DE THÉTIS.
(Le premier opéra joué à Paris en 1654. — Gravure de Silvestre.)

Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusque-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblèrent se perdre le moment d'après ; et les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie, qui, à peine née en France, n'était pas encore un art, et de la tragédie, qui était devenue un art sublime entre les mains de Pierre Corneille. Un curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuses des jansénistes, avait écrit souvent à la reine contre ces spectacles dès les premières

année de la régence. Il prétendit que l'on était dans le doute pour y assister : il fit même signer cet anathème par sept docteurs de Sorbonne ; mais l'abbé de Beaumont, précepteur du fils, se munit de plus d'approbations de docteurs que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainsi les scrupules de la reine ; et, quand il fut archevêque de Paris, il autorisa le sentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les *Mémoires* de la sincère Mme de Motteville.

Il faut observer que, depuis que le cardinal de Richelieu avait introduit à la cour les spectacles réguliers qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes, non seulement il y eut toujours un banc pour l'Académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal Mazarin, en 1646 et en 1654, fit représenter sur le théâtre du Palais-Royal et du Petit-Bourbon, près du Louvre, des opéras italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce spectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, et à laquelle on doit la reproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siècles, et la création de quelques-uns. C'était en France un reste de l'ancienne barbarie, de s'opposer à l'établissement de ces arts.

Les jansénistes, que les cardinaux de Richelieu et de Mazarin voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaisirs que ces deux ministres procuraient à la nation. Les luthériens et les calvinistes en avaient usé ainsi du temps du pape Léon X. Il suffit d'ailleurs d'être novateur pour être austère. Les mêmes esprits qui bouleverseraient un État pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocents nécessaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation. L'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siècle d'Attila que du siècle de Louis XIV.

La danse, qui peut encore se compter parmi les arts, parce qu'elle est asservie à des règles, et qu'elle donne de la grâce au corps, était un des plus grands divertissements de la cour. Louis XIII n'avait dansé qu'une fois dans un ballet.

en 1625; et ce ballet était d'un goût grossier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure, et qui ne blessaient pas celle de son rang. Les courses de bagues qu'on faisait quelquefois, et où l'on étalait déjà une grande magnificence, faisaient paraître avec éclat son adresse à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs et la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, et après la tristesse de la vie sombre et retirée de Louis XIII. Ce prince malade et chagrin n'avait été ni servi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze cent mille; et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

(1660) Tout prit au mariage de Louis XIV un caractère plus grand de magnificence et de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine son épouse, Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine, qui avait de la beauté, portée dans un char superbe, d'une invention nouvelle; le roi, à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle et héroïque qui arrêtait tous les regards.

UN SEIGNEUR DE LA COUR EN COSTUME.
(Dans le ballet de la Nuit, 1653.)

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre; mais le temps, qui pressait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable: il ne fut élevé qu'en plâtre, et il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avait donné le dessin. La porte Sainte-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie : monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourants de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée si différente, bénissaient le ciel, et rendaient grâces d'un si heureux changement.

Le cardinal Mazarin, pour solenniser ce mariage, fit représenter au Louvre

ENTRÉE DE LOUIS XIV ET DE MARIE-THÉRÈSE A PARIS APRÈS LEUR MARIAGE.

D'après la [illegible] publiée par [illegible] à Venise [illegible]

l'opéra italien intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que le roi et la reine qui y dansèrent. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'État de Lyonne se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de l'*Europe*, à laquelle le cardinal de Richelieu avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille qu'il ne fût pas choisi pour remplir ce mauvais canevas.

[illegible]

Le sujet était *Lysis et Hespérie*. *Lysis* signifiait la France, et *Hespérie* l'Espagne. Quinault fut chargé d'y travailler. Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même de *Lysis*. On l'exécuta au Louvre.

Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de Sourdeac, du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même, à ses dépens, dans son château de Neubourg, la *Toison d'or* de Pierre Corneille, avec des machines. Quinault, jeune et d'une figure agréable, avait pour lui la cour : Corneille avait son nom et la France. Il en résulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux.

ENTRÉE DE LOUIS XIV ET DE MARIE-THÉRÈSE A PARIS APRÈS LEUR MARIAGE.
(D'après la relation officielle publiée en 1662 par la ville de Paris.)

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanteries, depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de Monsieur, frère du roi, avec Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II; et elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal Mazarin.

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple; et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret, au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur

COSTUME DE BALLET ET D'OPÉRA.
(D'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles.)

s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin ; sa peau était un peu brune ; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être.

Cet inconnu mourut en 1705, et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui rend obscur l'événement, c'est que, quand on l'envoya dans l'île de Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'était sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il

COIFFURES DE DAMES DE LA COUR DE FRANCE
[illegible] de Versailles.)

était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, près pic au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la trouver, personne ne l'a vue. » Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fut bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne. « Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire. » Parmi les personnes qui ont eu une connaissance immédiate de ce fait, il y en a une très digne de foi qui vit encore. M. de Chamillart fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de La Feuillade, son gendre,

GROTESQUES POUR BALLETS ET OPÉRAS.

m'a dit qu'à la mort de son beau-père il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fer*. Chamillart lui répondit que c'était le secret de l'État, et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais.

Enfin, il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire, ni mieux constaté.

GROTESQUES POUR BALLETS ET OPÉRAS.

Tout le monde, depuis Voltaire, connaît cette légende, et personne ne l'a encore complètement expliquée. C'est une histoire assurément curieuse par le fait qu'aucun des contemporains de Louis XIV ne l'a contée. S'il y a eu un secret, il a été bien gardé. En 1745 seulement, l'auteur de *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Perse* mit à la mode pour la première fois cette cause célèbre; Voltaire se chargea aussitôt de l'enquête. Il se passionna pour ce fait divers de la cour du grand roi. A Paris il interrogea le gendre du médecin de la Bastille qui avait soigné l'inconnu, un ancien commissaire des guerres à Cannes, qui avait des renseignements sur la détention du prisonnier à l'île Sainte-Marguerite, d'autres encore dont il invoque ici le témoignage.

Très fier d'avoir établi ce problème, il laissa à la postérité le soin de le résoudre.

Toutes les suppositions ont été faites. On a pensé que c'était Fouquet, ou le duc de Beaufort, ou le duc de Vermandois, ou le duc de Monmouth. Il est à peu près certain qu'en voulant piquer

GROTESQUES POUR BALLETS ET OPÉRAS.

GROTESQUES POUR BALLETS ET OPÉRAS.

CHAPITEAUX PORTICALITES ET OFFRAS.

la curiosité. Voltaire a égaré l'histoire.

Le prisonnier a existé, mais moins surveillé qu'on ne l'a cru, masqué de velours simplement, et non de fer. Ce n'était ni un personnage de la famille royale, ni un homme célèbre, peut-être un agent assez obscur du duc de Mantoue, un certain Mattioli, ou moins encore, un simple valet de chambre, Eustache Dauger. C'est pour cela sans doute que les contemporains n'y ont même pas pris garde: et les historiens de notre temps inclinent à les imiter. La clef du mystère, si on la trouvait, ne serait sans doute pas très précieuse.

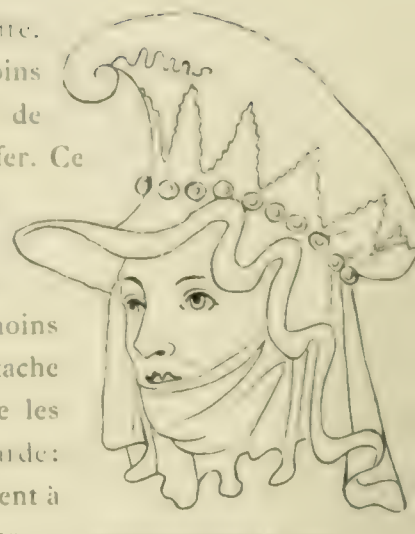

GROTESQUE PORTICALITES ET OFFRAS.

Plutôt que d'ajouter foi à ces médisances du XVIIIe siècle, il est plus utile de relire le joli tableau que Mme de Lafayette nous a laissé de la jeune cour, et de la famille royale au grand complet. « La reine-mère, par son rang, tenait la première place dans la maison royale et, selon les apparences, elle devait la tenir par son crédit; mais le même naturel qui lui avait rendu l'autorité royale un pesant fardeau pendant qu'elle était tout entière entre ses mains, l'empêchait de songer à en prendre une partie lorsqu'elle n'y était plus. Son esprit avait paru inquiet et porté aux affaires pendant la vie du roi son mari. Mais, dès qu'elle avait été maîtresse et d'elle-même et du royaume, elle n'avait pensé qu'à mener une vie douce, à s'occuper à ses exercices de dévotion, et avait témoigné une assez grande indifférence pour toutes choses.

CHAPITEAUX PORTICALITES ET OFFRAS.

« Elle était sensible néanmoins à l'amitié de ses enfants. Elle les avait élevés auprès d'elle avec une tendresse qui lui donnait quelque jalousie des personnes avec lesquelles ils cherchaient leurs plaisirs. Aussi était-elle contente pourvu qu'ils eussent l'attention de la Cour.

GROTESQUE PORTICALITES ET OFFRAS.

LE ROI PRENANT LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT.

La jeune reine était une personne de vingt-deux ans, bien faite de sa personne, et qu'on pouvait appeler belle quoiqu'elle ne fût pas agréable. Le peu de séjour qu'elle avait fait en France et les impressions qu'on en avait données avant qu'elle y arrivât était cause qu'on ne la connaissait quasi pas ou que du moins on croyait ne la pas connaître. On la voyait tout occupée d'une passion violente pour le roi, attachée dans tout le reste de ses actions à la reine sa belle-mère, sans distinction de personnes ni de divertissements, et sujette à beaucoup de chagrin, à cause de l'extrême jalousie qu'elle avait du roi.

MÉDAILLE DE MOLART. (1661).

LA MORT DE MAZARIN.
(D'après une estampe du temps.)

« Monsieur, frère unique du roi, n'était pas moins attaché à la reine sa mère. Ses inclinations étaient aussi conformes aux occupations des femmes que celles du roi en étaient éloignées. Il était beau et bien fait, mais d'une beauté et d'une taille plus convenables à une princesse qu'à

ENTRÉE DE LA REINE A PARIS 1660.
(Médaille de Molart.)

LOUIS XIV EN 1660.
(Médaille de Loir.)

un prince. Aussi avait-il plus songé à faire admirer sa beauté de tout le monde qu'à s'en servir pour se faire aimer des femmes. Son amour-propre semblait ne le rendre capable d'attachement que pour lui-même.

« Quand le mariage de Monsieur s'acheva, il n'y eut personne qui ne fût surpris de l'agrément, de la civilité et de l'esprit de Madame. Comme la reine-mère la tenait fort près de sa personne, on ne la voyait que chez elle. Ce fut une nouvelle découverte de lui trouver l'esprit aussi aimable que tout le reste. On ne parlait que d'elle et tout le monde s'empressait à lui donner des louanges.

« Après quelque séjour à Paris, Monsieur et Madame allèrent à Fontainebleau. Madame y porta la joie et les plaisirs. Le roi connut, en la voyant de près, combien il avait été injuste en ne la trouvant pas la plus belle personne du monde. Il s'attacha fort à elle et lui témoigna une complaisance extrême. Elle disposait de toutes les parties de divertissement. Elles se faisaient toutes pour elle. C'était dans le milieu de l'été : Madame s'allait baigner, tous les jours elle partait en carrosse, à cause de la chaleur et revenait à cheval suivie de toutes les dames de la cour. Après souper, on montait dans des calèches et au bruit des violons on s'allait promener une partie de la nuit autour du canal.

« Ce fut alors que toute la France se trouva chez Madame. Tous les hommes ne pensaient qu'à lui faire leur cour et toutes les femmes qu'à lui plaire.

« Mme de Valentinois, sœur du comte de Guiche, fut une de celles qu'elle choisit pour être dans ses plaisirs. Depuis, Mme de Montespan avait l'honneur de la voir souvent, aussi bien que d'autres personnes à qui elle avait témoigné de la bonté avant qu'elle fût mariée.

Mlle de La Tremouille et Mme de Lafayette étaient de ce nombre.

Louis XIV, Roi de France
d'après Ch. de la Mare

Louis XIV cependant partageait son temps entre les plaisirs qui étaient de son âge et les affaires qui étaient de son devoir. Il tenait conseil tous les jours, et travaillait ensuite secrètement avec Colbert. Ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célèbre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés

LA COUR A FONTAINEBLEAU EN 1662, « LA PLUS BELLE COUR DE L'EUROPE ».
(Estampe de Lepeautre.)

le secrétaire d'État Guénégaud, Pellisson, Gourville, et tant d'autres. La chute de ce ministre, à qui on avait bien moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà résolue quand le roi accepta la fête magnifique que ce ministre lui donna dans sa maison de Vaux. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par Le Nostre, et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marli et de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais, quelque belle que soit cette

maison, cette dépense de dix-huit millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avait été servi avec aussi peu d'économie qu'il servait le roi. Il est vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le roi, approchassent de la beauté de Vaux. Louis XIV le sentit, et en fut irrité. On voit partout, dans cette maison, les armes et la devise de l'intendant. C'est un écureuil avec ces paroles : *Quo non ascendam? Où ne monterai-je point?* Le roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint partout, poursuivi par une couleuvre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au-dessus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta pour la première fois les *Fâcheux* de Molière. Pellisson avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que, sans la reine mère, le surintendant et Pellisson auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du roi, c'est que Mlle de La Vallière, pour qui le prince commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à Mlle de La Vallière deux cent mille livres; et cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur, et cela même irritait encore.

[illegible] *humaine*, de S. [illegible]

Le roi, qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté

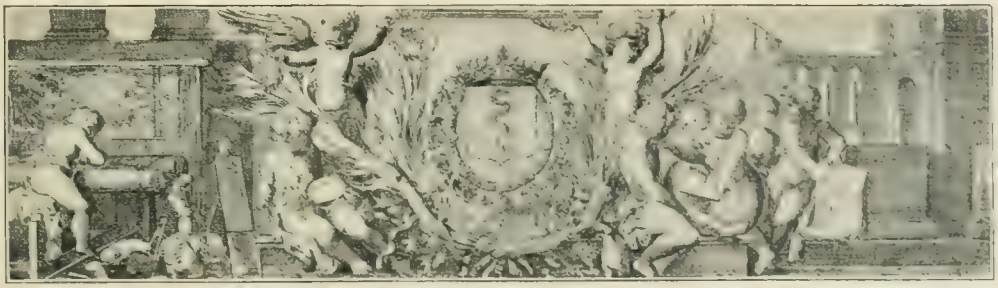

LES ARMES DE COLBERT AVEC LA COULEUVRE AU CENTRE.
En tête en l'honneur de Colbert.

de faire arrêter le surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit que ce monarque, déjà tout-puissant, craignait le parti que Fouquet s'était fait.

FOUQUET, PROTÉGEANT LES ARTS, LES SCIENCES ET RENDANT LA JUSTICE.
Estampe de Chauveau.

Il était procureur général du parlement, et cette charge lui donnait le privilège d'être jugé par les chambres assemblées ; mais, après que tant de princes, de maréchaux, et de ducs, avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces

voies extraordinaires qui, sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engage... par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. On lui en offrit jusqu'à dix-huit cent mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours : et, par un malentendu, il ne la vendit que quatorze cent mille francs. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de Guise, grand chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon que huit cent mille livres.

FOUQUET [illegible].
[illegible]

C'était la Fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement longtemps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fussent vénales, c'était une suite du levain de la sédition, et c'était une espèce d'insulte faite au trône qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'État, et pour en avoir use comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'âme. Ses déprédations n'avaient été que des magnificences et des libéralités (1661). Il fit porter à l'épargne le prix de sa charge, et cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des caresses avant sa disgrâce. Je ne sais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fausses bontés ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu, et ne peut devenir un talent estimable que quand elle

TAPISSERIE A LA DEVISE ET AUX ARMES DU ROI.
(Collection du Garde-Meuble.)

est absolument nécessaire. Louis XIV parut sortir de son caractère ; mais on lui avait fait entendre que Fouquet fesait de grandes fortifications à Belle-Isle, et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors et au dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté et conduit à la Bastille et à Vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui resta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illustre Mme de Sévigné, Pellisson, Gourville, Mlle Scudéri, plusieurs gens de lettres, se déclarèrent hautement pour lui, et le servirent avec tant de chaleur, qu'ils lui sauvèrent la vie.

On connait ces vers (*ci-contre*) de Hesnault, le traducteur de Lucrèce, contre Colbert, le persécuteur de Fouquet :

SONNET

Ministre avare et lâche, esclave malheureux,
Qui gémis sous le poids des affaires publiques ;
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux ;

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux :
Contemple de Fouquet les funestes reliques,
Et, tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux :

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour et la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice ;
Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

M. Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé. On lui dit que non. « Je ne le suis donc pas », répondit le ministre.

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponses méditées, de ces discours publics que le cœur désavoue. Colbert paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de Fouquet avec acharnement. On peut être bon ministre, et vindicatif. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant.

Un des plus implacables de ses persécuteurs était Michel Le Tellier, alors secrétaire d'État, et son rival en crédit. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation? Mais le chancelier Séguier, président de la commission, fut celui des juges de Fouquet qui poursuivit sa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté.

Il est vrai que faire le procès du surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'État. Il avait fait [illegible] à son profit des munitions des armées. « Il imposait, dit Fouquet dans ses dépenses, par lettres de cachet, des sommes extraordinaires sur les généralités; ce qui ne s'était jamais fait que par lui et pour lui, et ce qui est punissable de mort par les ordonnances. » C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

[illegible]

J'ai entendu conter à feu M. de Caumartin, intendant des finances, que, dans sa jeunesse, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeaient le duc son héritier et la duchesse Hortense; qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis longtemps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jetons et de médailles d'or. Mme de Mazarin en jeta au peuple des poignées par les fenêtres pendant plus de huit jours.

L'abus que le cardinal Mazarin avait fait de sa puissance despotique ne justifiait pas le surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, l'acharnement odieux du chancelier Séguier contre lui, le temps qui éteint l'envie publique et qui inspire la compassion pour les malheureux, [illegible] les sollicitations, toujours plus vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes, tout cela lui sauva la vie.

Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la

mort: et les treize autres, parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présents, opinèrent à un bannissement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette sévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'esprit des citoyens, c'est que le chancelier fit exiler l'un des juges, nommé Roquesante, qui avait le plus déterminé la chambre de justice à l'indulgence. Fouquet fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent qu'il y mourut en 1680: mais Gourville assure, dans ses *Mémoires*, qu'il sortit de prison quelque temps avant

COMPOSITION EN FORME DE MÉDAILLE A L'HONNEUR DU CHANCELIER LE TELLIER.
(Par Van Schuppen, 1667.)

sa mort. La comtesse de Vaux, sa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait: cependant on croit le contraire dans sa famille. Ainsi on ne sait pas où est mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puissant.

Le secrétaire d'État Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la chambre de justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune. Ce qu'il y eut de plus singulier dans les arrêts de cette chambre, c'est qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs. Il s'appelait Boislève: c'était le frère d'un partisan dont il avait partagé les concussions.

Saint-Évremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrâce. Colbert, qui cherchait partout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à Mme du Plessis-Bellière, et dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de Saint-Évremond sur la paix des Pyrénées. On

lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'État. Colbert, qui dédaignait de se venger de Hesmault, homme obscur, persécuta, dans Saint-Evremond, l'ami de Fouquet qu'il haïssait, et le bel esprit qu'il craignait. Le roi eut l'extrême sévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait longtemps contre le cardinal Mazarin qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié, et proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant fut le seul puni, et le fut après sa mort.

Saint-Evremond, retiré en Angleterre, vécut et mourut en homme libre et philosophe. Le marquis de Miremont, son ami, me disait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cause de sa disgrâce, et que Saint-Evremond n'avait [illegible] voulu s'en expliquer. Lorsque Louis XIV permit à Saint-Évremond de revenir dans sa patrie sur la fin de ses jours, ce philosophe dédaigna de regarder cette permission comme une grâce ; il prouva que la patrie est où l'on vit heureux, et il l'était à Londres.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple titre de contrôleur général, surpassa la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, et en travaillant sans relâche à la grandeur de l'État.

De la sévérité de Colbert contre Fouquet, excessive, nous avons un témoin certain, d'Ormesson, qui, chargé des fonctions de rapporteur, encourut la disgrâce du roi pour avoir sauvé la vie à Fouquet.

« Voilà, dit-il dans son journal, ce grand procès fini qui a été l'entretien de

toute la France, du jour qu'il a commencé jusqu'au jour qu'il fut terminé. Il a été grand, bien moins par la qualité de l'accusé et l'importance de l'affaire, et principalement de Berryer, qui y a fait entrer mille choses inutiles, pour se rendre nécessaire, le maître de toute cette intrigue et avoir le temps d'établir sa fortune ; et comme par cette conduite il agissait contre les intérêts de M. Colbert qui ne demandait que la fin et la conclusion, il ne manquait pas de rejeter les fautes sur les plus honnêtes gens de la cour... Les coups de haine et d'autorité

ESTAMPE SATIRIQUE CONTRE LES TRAITANTS, PUNIS PAR LA JUSTICE ROYALE.
(1661.

qui ont paru dans tous les incidents du procès, les faussetés de Berryer, ont été de grands motifs pour sauver M. Fouquet de la peine capitale. Et la disposition des esprits sur cette affaire a paru par la joie publique que les plus grands et les plus petits ont fait paraître du salut de M. Fouquet, jusqu'à tel excès qu'on ne peut exprimer, tout le monde donnant des bénédictions aux juges qui l'ont sauvé ; à tous les autres, des malédictions et toutes les marques de haine et de mépris, les chansons commençant à paraître.

Où d'Ormesson, aigri par la rancune, est certainement moins équitable, c'est lorsqu'il juge et condamne de même les poursuites très populaires exercées contre les traitants, à la suite de l'arrêt qui frappe le surintendant :

« Le dimanche 18 octobre 1665, M. Le Pelletier m'envoya querir pour aller

[illegible] M. Boucherat avec M. Boulle. [illegible] que le tarif des taxes de la Chambre de Justice avait été [illegible] depuis le [illegible] 1715 millions. C'est une [illegible] qui donne faim le [illegible]. Elle [illegible] les [illegible] des [illegible]: [illegible] tant le [illegible] [illegible] avec les gens d'affaires. Elle ruine le [illegible] parce que les [illegible] [illegible] ne peuvent [illegible] [illegible] et il [illegible] qu'après que ces taxes [illegible] [illegible]. [illegible] L'on signifie tous les jours des taxes qui sont si extraordinairement grosses qu'elles emportent au moins tous les biens des taxés, et il paraît impossible qu'elles puissent être acquittées. C'est une plainte générale contre la rigueur de ces taxes.

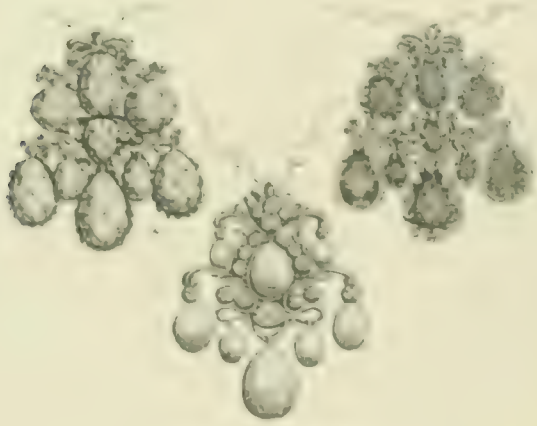

FRISE DU SALON DE L'ŒIL-DE-BŒUF.
(Bas relief de Van Cleve en stuc doré, Château de Versailles)

II

LA NAISSANCE DU GRAND SIÈCLE.

LA FRANCE GALANTE.
(Estampe du XVIIIe siècle sur les amours du roi.)

La cour devint le centre des plaisirs et le modèle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes qui fissent oublier celles de Vaux.

Il semblait que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, et à rassembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait en hommes et en femmes. Le roi l'emportait sur tous ses courtisans par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix, noble et touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à son rang, et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inspirait à ceux qui lui parlaient flattait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier, qui se troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, et qui, ne pouvant achever son discours, lui dit : « Sire, je ne

LOUIS XIV ENFANT
(D'après une [illegible] du Louvre)

tremble pas ainsi devant vos ennemis », n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Il était, dit Mme Motteville, aimable de sa personne, honnête et facile d'accès à tout le monde, avec un air grand et sérieux qui imprimait le respect et la crainte dans le public et empêchait ceux qu'il considérait le plus de s'émanciper même dans le particulier, quoiqu'il fût familier et enjoué avec les dames. »

« Ce fut, dit Saint-Simon, dans cet important et brillant tourbillon que le roi prit cet air de politesse et de galanterie qu'il a toujours su conserver toute sa vie, qu'il a si bien su allier avec la décence et la majesté. On peut dire qu'il était fait pour cette cour, et qu'au milieu de tous les autres hommes, sa taille, son port, les grâces, la beauté et la grande mine qui succéda à la beauté, jusqu'au son de la voix et à l'adresse et à la grâce naturelle et majestueuse de toute sa personne le faisaient distinguer jusqu'à sa mort comme le *roi des abeilles* et que, s'il ne fut né que particulier, il aurait eu également le talent des fêtes, des plaisirs, de la galanterie, et de faire les plus grands désordres d'amour.

« Sa galanterie était toujours majestueuse, quoique quelquefois avec de la gaîté, et jamais devant le monde rien de déplacé ni d'hasardé. Mais jusqu'au moindre geste, son marcher, son port, toute sa conte-

MÉDAILLON DE LOUIS XIV PAR BERTINETTI
(Collection de M. le baron Jérôme Pichon)

nance, tout mesuré, tout décent, noble, grand, majestueux et toutefois très naturel, à quoi l'habitude et l'avantage incomparable et unique de toute sa figure donnait une grande facilité.

« Aussi, dans les choses sérieuses, les audiences d'ambassadeur, jamais homme

LOUIS XIV, MÉDAILLON D'OR DE PIERRE PUGET.
(Musée de Marseille.)

n'a tant imposé, et il fallait commencer par s'accoutumer à le voir, si, en le haranguant, on ne voulait s'exposer à demeurer court. Les réponses en ces occasions étaient toujours courtes, justes, pleines et très rarement sans quelque chose d'obligeant, quelquefois même de flatteur, quand le discours le méritait. Le respect aussi qu'apportait sa présence, en quelque lieu qu'il fût, imposait un silence et jusqu'à une sorte de frayeur.

« Il aimait fort l'air et les exercices, tant qu'il en put faire. Il avait excellé à la danse, aussi à la paume. Vieux, il était encore admirable à cheval. Il aimait à voir faire toutes ces choses avec grâce et adresse. S'en bien ou mal acquitter devant lui était mérite ou démérite. Il disait que de ces choses qui n'étaient pas nécessaires, il ne s'en fallait pas mêler si on ne les faisait bien. Il aimait fort à tirer, et il n'y avait point de si bon tireur que lui, ni avec tant de grâces. Il voulait des chiennes couchantes excellentes : il en avait sept ou huit dans ses cabinets et se plaisait à leur donner lui-même à manger pour s'en faire connaître. Il aimait fort aussi à courre le cerf, mais en calèche, depuis qu'il s'était cassé le bras en courant à Fontainebleau, aussitôt après la mort de la reine. Il était seul dans une manière de soufflet tiré par quatre petits chevaux, à cinq ou six relais et il menait lui-même à toute bride avec une adresse et une justesse que n'avaient pas les meilleurs cochers, et toujours la même grâce à tout ce qu'il faisait. »

Ce dernier trait est décidément la note essentielle de ce beau portrait de Louis XIV par Saint-Simon. Majestueux et beau dans sa jeunesse, le roi avait surtout « la grâce plus belle encore que la beauté ». On juge mal l'ascendant qu'il prit sur son entourage, si on ne l'attribue qu'à l'autorité, au prestige de la toute puissance : les Français trouvèrent en lui, au premier abord, la principale qualité qui les ait toujours conquis et séduits. Et tous se sont accordés, avec Saint-Simon, à la reconnaître et à la louer.

C'est le portrait aussi que nous a donné La Bruyère, en traçant celui du souverain idéal.

« Que de dons ne faut-il pas pour bien régner : une naissance auguste, un air d'empire et d'autorité, un visage qui remplisse la curiosité des peuples empressés de voir le prince et qui conserve le respect dans le courtisan, une

parfaite égalité d'humeur, l'esprit facile, insinuant, le cœur ouvert, sincère et dont on croit voir le fond et aussi très propre à se faire des amis, des créatures et des alliés, du sérieux et de la gravité dans le public, de la brièveté jointe à beaucoup de justesse et de dignité, soit dans les réponses aux ambassadeurs, soit

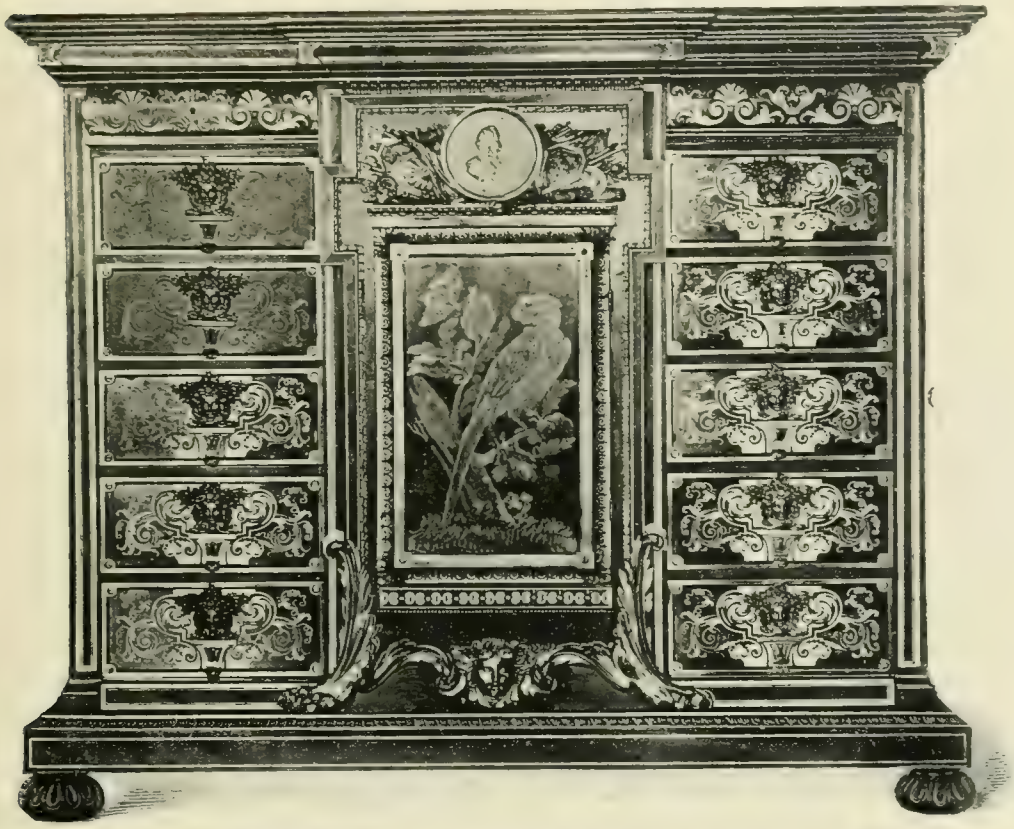

CABINET DE BOULLE PORTANT AU CENTRE EN MÉDAILLON LE PORTRAIT DU ROI.

(Collection du Mobilier National.)
(Château de Versailles. — Chambre du Roi.)

dans les conseils une manière de faire des grâces qui est comme un second bienfait. »

En louant Titus par la bouche de Bérénice, Racine fait de Louis XIV, de sa puissance et de sa grâce la même peinture :

De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur ?
Tes yeux ne sont-ils pas tous pleins de sa grandeur ?
Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit enflammée,
Ces aigles, ces faisceaux, ce peuple, cette armée,
Cette foule de rois, ces consuls, ce sénat,
Qui tous de mon amant empruntaient leur éclat ;
Cette pourpre, cet or, que rehaussait sa gloire,
Et ces lauriers encor témoins de sa victoire ;
Tous ces yeux qu'on voyait venir de toutes parts
Confondre sur lui seul leurs avides regards ;
Ce port majestueux, cette douce présence.
Ciel ! avec quel respect et quelle complaisance
Tous les cœurs en secret l'assuraient de leur foi !
Parle, peut-on le voir sans penser comme moi
Qu'en quelque obscurité que le sort l'eut fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître ?

Le jugement de madame Lafayette, même avec les restrictions qu'il renferme, donne la même impression. Il paraissait à ses contemporains un type d'homme accompli, qu'on regrettait presque d'être obligé de traiter en souverain et en maître.

« On ne saurait dépeindre le roi que par ses actions. On en pourra juger par ce que nous en avons à dire : on le trouvera sans doute un des plus grands rois qui aient jamais été, un des plus honnêtes hommes de son royaume, et l'on pourrait dire le plus parfait, s'il n'était point si avare de l'esprit que le Ciel lui a donné et qu'il le voulut laisser paraître tout entier sans le renfermer si fort dans la majesté de son rang. »

De la part d'une femme aussi spirituelle, l'éloge n'est pas banal. Il explique et commente l'espèce d'adoration et de culte dont Louis XIV fut l'objet, et qui s'adressaient à sa personne au moins autant qu'à son rang et à son autorité : « Qui considérera que le visage du prince, dit la Bruyère, fait la félicité du courtisan, qu'il s'occupe et se remplit pendant toute sa vie de le voir et d'en être vu, comprendra un peu comment voir Dieu peut faire toute la gloire et tout le bonheur des Saints ».

La Bruyère raille cette adoration. Madame de Sévigné l'a partagée et l'a décrite à madame de Guiche au retour d'un séjour qu'elle venait de faire à Versailles.

« Ce qui me plaît souverainement, c'est de vivre quatre heures entières avec le roi, être dans ses plaisirs et lui dans les nôtres : c'est aussi pour contenter tout un royaume qui aime passionnément à voir son maître. »

Bossuet l'a dit en face à Louis XIV, en joignant à l'éloge des critiques justifiées qui lui ont permis de n'être pas un courtisan, mais presque un juge :

La Marquise de Sévigné
Pastel de P. J. Vanteuil
Appartenant au Comte de Laubespin

« Ce n'est point, Sire, flatter Votre Majesté que de lui dire qu'elle est née avec de plus grandes qualités. Oui, vous êtes né pour attirer de loin et de près l'amour et le respect de tous vos peuples. Vous devez vous proposer ce digne objet de n'être redouté que des ennemis de l'État et de ceux qui font mal, que tout le reste vous aime, mette en vous sa consolation et son espérance et reçoive de votre bonté le soulagement de ses maux. C'est là de toutes vos obligations celle qui est la plus essentielle. C'est, Sire, ce que Dieu vous ordonne et ce qu'il exige d'autant plus de vous qu'il vous a donné toutes les qualités nécessaires pour exécuter un si beau dessein : pénétration, fermeté, bonté, douceur, autorité, patience.... »

BUSTE DE LOUIS XIV.
Par Warin, Musée de Versailles.

Et si l'on doutait pourtant encore du témoignage des Français, suspects à nos yeux d'admiration et de flatterie, celui des étrangers ne pourrait du moins être révoqué.

L'Italien J.-B. Massi avait vu le roi à ses débuts, quand il le vint saluer au nom de la République de Venise : « Je ne puis exprimer, disait-il, sa majesté, et en même temps l'affabilité et la grâce qu'il a fait paraître. » (3 février 1660.)

L'ambassadeur du Brandebourg, Spanheim, vit Louis XIV à trente ans de là, dans le plein éclat de son règne, et son jugement est le même : « Les avantages de sa personne se peuvent tirer de sa taille, du port, de l'air, de la bonne mine, d'un dehors plein de grandeur et de majesté, et la constitution d'un corps propre à soutenir les fatigues et le poids d'un si grand poste ; à quoi on peut ajouter qu'il sait heureusement garder le mélange de grandeur et de familiarité dans ses conversations particulières et s'y conduire également sans hauteur ni bassesse. Ses inclinations sont naturellement portées à la droiture, à la justice, à l'équité. Il se plaît à faire du bien de son choix ou par mouvement. »

Pour connaître et pour connaître Louis XIV au vrai, sans l'ombre d'une flatterie, mais sous les traits qui justifient celles que les contemporains ont pu faire de sa beauté et de sa grâce, il faut revenir à Saint-Simon. Dans un livre où, systématiquement, il a voulu rabaisser Louis XIV aux dépens de son père et de son grand-père, on trouve l'image que voici. Les sculpteurs et les peintres nous en ont-ils laissé de plus vivante, de plus colorée :

« Une taille de héros, toute sa figure si naturellement imprégnée de la plus imposante majesté qu'elle se portait également dans les moindres gestes et dans les actions les plus communes, sans aucun air de fierté, mais de simple gravité; proportionnée et fait à peindre, et tel que sont les modèles que se proposent les sculpteurs : un visage parfait avec la plus grande mine et le plus grand air qu'homme ait jamais eu.

« Tant d'avantages relevés par les grâces les plus naturelles incrustées sur toutes ses actions, avec une adresse à tout singulière. Et, ce qui n'a peut-être été donné à nul autre, il paraissait avec ce même air de grandeur et de majesté en robe de chambre jusqu'à n'en pouvoir soutenir les regards, comme dans la parure des fêtes ou cérémonies, ou à cheval à la tête de ses troupes. Il avait excellé en tous les exercices et il aimait qu'on les fît bien. Nulle fatigue, nulle injure du temps ne lui coûtaient ni ne faisaient d'impression à cette figure héroïque : percé de pluie, de neige, de froid, de sueur, couvert de poussière, toujours le même.

« J'en ai été souvent témoin avec admiration, parce qu'excepté des temps tout à fait extrêmes et rares, rien ne le retenait d'aller tous les jours dehors et d'y être fort longtemps.

« Une voix dont le son répondait à tout le reste, une facilité de bien parler et d'écouter courtement et mieux qu'homme du monde, beaucoup de réserve, une politesse toujours grave, toujours majestueuse, toujours distinguée suivant l'âge, l'état, le sexe, et pour celui-ci, toujours un air de cette galanterie naturelle.

« Voilà pour l'extérieur, qui n'eut jamais son pareil ni rien qui en ait approché. »

Le goût de la société n'avait pas encore reçu toute sa perfection à la cour. La reine-mère, Anne d'Autriche, commençait à aimer la retraite. La reine régnante savait à peine le français, et la honte fesait son seul mérite. La princesse d'Angleterre, belle-sœur du roi, apporta à la cour les agrements d'une conver-

sation douce et animée, soutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages, et par un goût sûr et délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'esprit de Charles II, son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don, et par le désir de

LOUIS XIV AU MILIEU DES DAMES DE LA COUR, 1665.
(D'après un Almanach du temps.)

plaire. La cour de Louis XIV respirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de Charles II était plus hardie, et trop de grossièreté en déshonorait les plaisirs.

Il y eut d'abord entre Madame et le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit et de cette intelligence secrète qui se remarquèrent dans de petites fêtes souvent répétées. Le roi lui envoyait des vers; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi et de Madame dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de Dangeau. Le roi le chargeait d'écrire pour lui, et la princesse l'engageait à répondre au roi. Il les servit ainsi tous deux, sans

Louvois soupçonnait à l'un qu'il fut employé par l'autre ; et ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime et d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorsque Madame fit depuis travailler Racine et Corneille à la tragédie de *Bérénice*, elle avait en vue non seulement la rupture du roi avec la connétable

Colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. Louis XIV est assez désigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de Racine :

> Ce cœur qui, quelque ardeur qu'il sent à tout soumettre,
> Le monde, ou le croyant, est resté son maître.

Ces amusements firent place à la passion plus sérieuse et plus suivie qu'il eut pour Mlle de La Vallière, fille d'honneur de Madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusements galants, et de toutes les fêtes que le roi donnait.

Un jeune valet de chambre du roi, nommé Belloc, composa plusieurs récits qu'on mêlait à des danses, tantôt chez la reine, tantôt chez Madame; et ces récits exprimaient avec mystère le secret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un secret.

Tous les divertissements publics que le roi donnait étaient autant d'hom-

LA GALANTERIE FRANÇAISE, AU MILIEU DU XVIIe SIÈCLE.
(D'après une estampe du temps.)

mages à sa maîtresse. On fit, en 1662, un carrousel vis-à-vis les Tuileries, dans une vaste enceinte, qui en a retenu le nom de *place du Carrousel*. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains; son frère, des Persans; le prince de Condé, des Turcs; le duc d'Enghien, son fils, des Indiens; le duc de Guise, des Américains. Ce duc de Guise était petit-fils du Balafré. Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, ses profusions, ses aventures, le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siècle.

On disait de lui, en le voyant courir avec le grand Condé : « Voilà les héros de l'histoire et de la fable. »

La jeunesse, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, oubliant alors ses malheurs, étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de Saulx, fils du duc de Lesdiguières, remporta le prix, et le reçut des mains de la souveraine. Ces fêtes ramenèrent plus que toutes le goût des devises et des emblèmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient subsisté après eux.

L'orfèvre, nommé Denyriet, imagina dès lors pour Louis XIV l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur un globe, avec ces mots : *Nec*

LE BAL DES ENFANTS DE FRANCE AU CARROUSEL DE 1662.
[illegible]
[illegible]

pluribus impar. L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour Philippe II, et plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du Nouveau-Monde, et tant d'États dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures, en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ses carrousels. On a reproché injustement à Louis XIV le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même : et elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie, et cette légende n'a pas un sens assez clair et assez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises, ce reste de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, et ont de l'agrément quand les allusions sont justes, nouvelles et piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir que d'en

LE DUC DE GUISE EN ROI DES AMÉRICAINS, AU CARROUSEL DE 1662.

LE DUC D'ENGHIEN AU CARROUSEL DE 1662 EN ROI DES INDES.

(D'après le Recueil de l'Imp. Royale : *Courses de têtes et de bagues*.)

souffrir de mauvaises et de basses, comme celle de Louis XII ; c'était un porc-épic avec ces paroles : « Qui s'y frotte, s'y pique ». Les devises sont, par rapport aux inscriptions, ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles, en 1664, surpassa celle du carrousel par sa singularité, par sa magnificence et par les plaisirs de l'esprit qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissements, y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

LE PRINCE DE CONDÉ EN EMPEREUR DES TURCS, AU CARROUSEL DE 1662.

(1664) Le 5 mai, le roi y vint avec la cour, composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec

eur suite, aussi bien que tous ceux qui servirent aux exploits de ces enchantements. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monuments construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains; mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion, et qui, diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue : ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs devises et leurs boucliers, et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par Perigni et par Benserade. Ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles il faisait toujours des allusions délicates et piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, et aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait Roger : tous les diamants de la couronne brillaient sur son habit et sur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de Mlle de La Vallière. La fête était pour elle seule; elle en jouissait confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du Soleil. Les quatre Ages, d'or, d'argent, d'airain et de fer; les signes célestes, les Saisons, les Heures, suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalles les musettes et les violons. Quelques personnages, qui suivaient le char d'Apollon,

vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi et aux dames. Les courses finies et la nuit venue, quatre mille gros flambleaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. Pan et Diane avançaient sur une montagne mouvante, et en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes et les forêts produisent de plus délicieux. Derrière les tables, en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertants. Les arcades qui entouraient la table et le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies; et une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent sept jours. Le roi emporta quatre fois le prix des jeux, et laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, et qu'il leur abandonnait.

La comédie de *la Princesse d'Élide*, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Molière, fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encore très entêté, à la cour, de l'astrologie judiciaire : plusieurs princes pensaient, par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, père de la duchesse de Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. Molière osa attaquer cette illusion dans *les Amants magnifiques*, joués dans une autre fête, en 1670.

GRAND VASE DE LA TERRASSE DU CHATEAU DE VERSAILLES « AUX ARMES DU ROI SOLEIL ».

(Œuvre de Dugoulon et Drouilly.)

On y voit aussi un fou de cour, ainsi que dans *la Princesse d'Élide*. Ces

misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus longtemps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusements, l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou qui était alors auprès de Louis XIV avait appartenu au prince de Condé : il s'appelait l'Angeli. Le comte de Grammont disait que, de tous les fous qui avaient suivi Monsieur le Prince, il n'y avait que l'Angeli qui

[illegible] DES [illegible] ET DES [illegible] À LA COUR
D'après un [illegible] de [illegible]

eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit « qu'il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le *brailler*, et qu'il n'entendait pas le *raisonner* ».

1664. La farce du *Mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du *Tartufe*. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre et le ciel pour le supprimer : et il subsistera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux

LOUIS XIV, STATUE ÉQUESTRE DE GIRARDON POUR LA PLACE VENDÔME.

(D'après la réduction en bronze conservée au Musée du Louvre.)

et les oreilles. Ce qui n'est que pompe et magnificence passe en un jour; mais quand les chefs-d'œuvre de l'art, comme le *Tartufe*, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encore de plusieurs traits de ces allégories de Benserade, qui

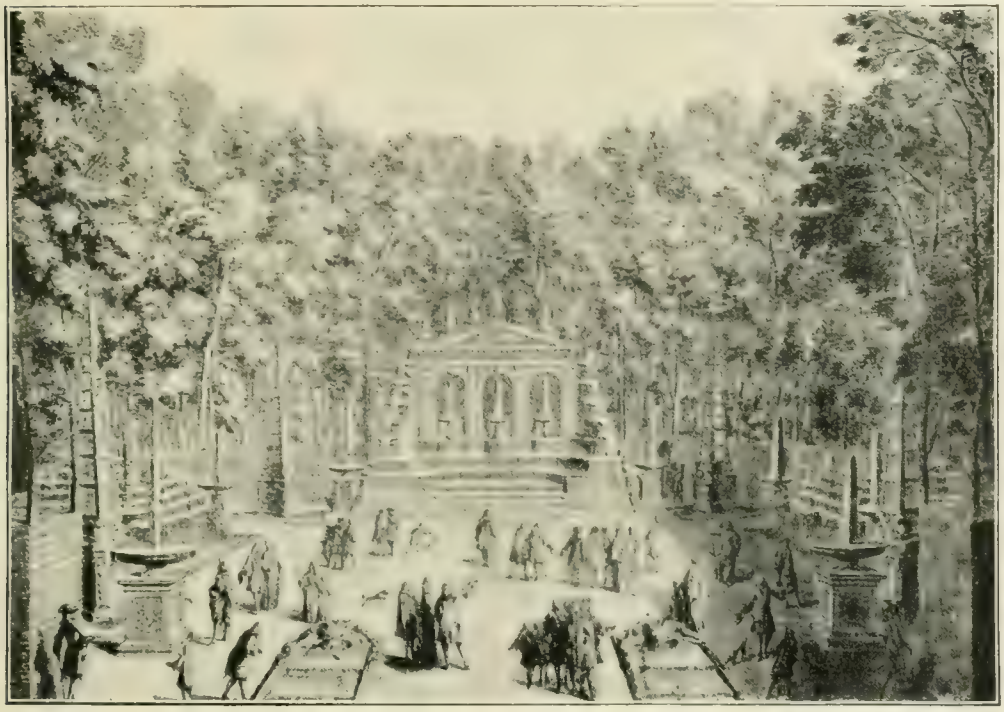

LA COUR DANS LE BOSQUET DE L'ARC DE TRIOMPHE AU PARC DE VERSAILLES.
(D'après un dessin du temps. — Musée de Versailles, nouvelles acquisitions.)

ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le Soleil :

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De Daphné ni de Phaéton,
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'est point là de piège où vous puissiez donner :
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, et qu'un homme vous mène ?

La principale gloire de ces amusements qui perfectionnaient en France le goût, la politesse et les talents, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux, il n'aurait su que tenir une cour, il n'aurait pas su régner; et, si les plaisirs magnifiques de cette cour avaient

insulte à la misère du peuple, ils n'eussent été qu'odieux : mais le même homme qui avait donné ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre : il avait remis au peuple trois millions de tailles : nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée : son gouvernement était respecté au dehors. Le roi d'Espagne, obligé

LES SOINS DU GOUVERNEMENT ÉCLIPSÉS

de lui céder la préséance : le pape forcé de lui faire satisfaction : Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur et honteux pour le vendeur : enfin, toutes ses démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles; il était beau, après cela, de donner des fêtes.

Ce que dit la Voltaire des soins que Louis XIV, au milieu des fêtes, sut donner au gouvernement de son royaume, est l'exacte vérité. Il le fit en vertu

de principes qu'il dicta lui-même à cette époque, comme règle de conduite à son fils dans un beau langage :

« Dès lors, je m'établis pour règle de travailler deux fois par jour, même après le dîner, à l'expédition des affaires ordinaires, ne laissant pas de m'appliquer en tout autre temps à ce qui pouvait survenir extraordinairement.

LA CHARITÉ DU ROI.
Médaille de Mauger (1662).

« Je ne puis vous dire quel fruit je recueillis aussitôt après cette résolution. Je me sentis comme élever l'esprit et le courage, je me trouvai tout autre, je découvris en moi ce que je n'y connaissais pas, et je me reprochai avec joie de l'avoir si longtemps ignoré. Cette première timidité que le jugement donne toujours et qui me faisait peine, se dissipa en moins de rien. Il me sembla alors que j'étais roi et né pour l'être.

« Il se pourra faire, mon fils, que vous commenciez à lire ces Mémoires, en un âge où l'on est plus accoutumé de craindre le travail que de l'aimer, trop content d'être échappé à la sujétion des précepteurs et des maîtres et de n'avoir plus ni heure réglée, ni application longue et incertaine. Ici, je ne vous dirai pas seulement que c'est toutefois par là que l'on règne pour cela, et qu'il y a de l'ingratitude à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes de vouloir

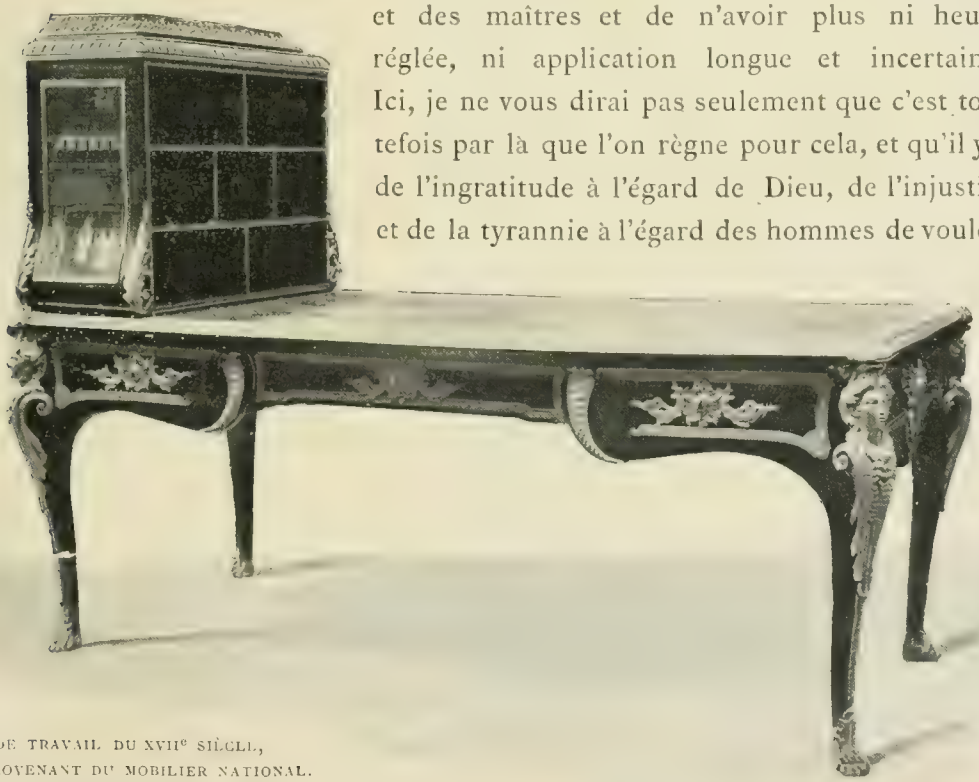

TABLE DE TRAVAIL DU XVIIe SIÈCLE,
PROVENANT DU MOBILIER NATIONAL.
(Collection du Garde-Meuble.)

l'un sans l'autre ; que ces conditions de la royauté, qui pourront quelquefois vous sembler rudes et fâcheuses, vous paraîtraient douces et aisées, s'il était question d'y parvenir.

Leçon pressante et forte, que Louis XIV pouvait donner, parce qu'il avait commencé de bonne heure à se l'appliquer à lui-même : « Je n'ignore pas, ajoutait-il en révélant le secret de sa force et de son gouvernement à son fils, que je diminue d'autant l'unique ou presque l'unique mérite que je puis espérer au monde. »

La postérité le lui a reconnu tout entier, sur la foi des contemporains les moins suspects de flatterie.

De son amour du travail qu'il reconnaît, Saint-Simon reproche à Louis XIV les conséquences, le goût des détails et pourtant le loue sans le vouloir.

« Il entrait sans cesse dans les derniers détails sur les troupes : habillements, armements, évolution, exercice, discipline, toute sorte de bas détails. Il ne s'en occupait pas moins sur ses bâtiments, sa maison civile, ses extraordinaires de bouche. C'étaient des pertes de temps qui paraissaient au roi avec tout le mérite d'une application continuelle.

Dans la journée du roi qu'il décrit par le menu, Saint-Simon montre la part énorme faite au travail :

« A huit heures, le premier valet de chambre en quartier qui avait couché seul dans la chambre du roi et qui s'était habillé, l'éveillait. Le premier médecin, le premier chirurgien, et sa nourrice, tant qu'elle a vécu, entraient en même temps. Elle allait le baiser, les autres le frottaient et souvent lui changeaient de chemise.

Au quart, on appelait le grand chambellan, avec eux les grandes entrées. On ouvrait le rideau qui était refermé et présentait l'eau bénite du bénitier du chevet du lit. L'office du Saint-Esprit fort court dit, le roi s'habillait. Il faisait presque tout lui-même avec

adresse et grâce. Point de toilette à portée de lui ; on lui tenait seulement un miroir.

« Le roi passait dans son cabinet. Il y trouvait ou y était suivi de tout ce qui avait une entrée. Il y donnait l'ordre à chacun pour la journée, aussi, on savait à un demi-quart d'heure près, tout ce que le roi devait faire. »

Le travail commençait alors : avant la messe. « Cet entre-temps était celui des audiences quand le roi en accordait ou qu'il voulait parler à quelqu'un et des audiences secrètes des ministres étrangers, en présence du ministre.

« Le roi allait à la messe où sa musique chantait toujours un motet. Pendant la messe, les ministres étaient avertis et s'assemblaient dans la chambre du roi où les gens distingués pouvaient aller leur parler. Le roi s'amusait peu au sortir de la messe et demandait presque aussitôt le conseil.

« La matinée était finie. On ne voyait plus le roi. Il demeurait avec ses ministres.

« Le dimanche, il y avait conseil d'État, et souvent les lundis, les mardis conseils des finances, les mercredis conseil d'État, les samedis conseils des finances. L'heure ordinaire du dîner était une heure ; si le conseil durait encore, le dîner attendait. Le dîner était toujours au petit couvert, c'est-à-dire seul dans sa chambre, sur une table carrée, vis-à-vis la fenêtre du milieu.

STATUE EN MARBRE DE LOUIS XIV PAR JEAN WALIN.
Dans le Salon de Vénus, au Musée de Versailles.

« Au sortir de table, le roi entrait tout de suite dans son cabinet. C'était un

des moments de lui parler. Puis, il demandait sa garde-robe, et tout de suite sortait par derrière, et par son petit degré dans la cour de marbre pour monter en carosse.

« Comme il était peu sensible au froid et au chaud, même à la pluie, il n'y avait que les temps extrêmes qui l'empêchaient de sortir tous les jours. Ces sorties n'avaient que trois objets, courre le cerf au moins une fois la semaine et souvent plusieurs ; tirer dans ses parcs ; les autres jours, voir travailler et se promener dans les jardins et bâtiments, quelquefois des promenades avec les dames et la collation pour elles.

A son retour du dehors, lui parlait qui voulait, depuis son carosse jusqu'au bas de son petit degré. Il se rhabillait comme il avait changé dans son cabinet. Au retour de ses promenades, il était une heure et plus dans ses cabinets. C'était le temps des rapporteurs de vive voix ou par écrit, celui ou le roi écrivait, s'il avait à écrire lui-même.

A dix heures, il était servi. Le roi venait souper toujours au grand couvert avec la maison royale.

Dans cette journée, calculée pour le travail plus que pour les fêtes et la représentation, ce qu'il faut admirer, c'est l'ordre, l'exactitude, à coups d'horloge.

Un détail piquant, en effet : « Tous les jours, pendant que le roi s'habille, l'horloger prend son temps pour mettre en état les pendules de la chambre et des autres appartements, et la montre même que le roi porte sur lui et la va mettre sur la table du cabinet ».

« Rien de plus exactement réglé que ses heures et ses

BOITIER DE MONTRE EN OR DU XVIIe SIÈCLE.
(Collection de M. Charles Ressignier.)

journées dans la diversité des lieux, des affaires et des amusements. Avec un almanach et une montre, on pouvait à trois cents lieues de lui, dire avec justesse ce qu'il faisait. Il voulait une grande exactitude dans son service, mais il y était exact lui-même.

« Une des grandes parties du roi qu'il fallait bien inspirer à son successeur d'imiter, c'était, ajoute Saint-Simon, une suite d'heures et de jours où, en quelque lieu qu'il fût, on n'avait qu'à savoir quel jour et quelle heure il était, pour savoir ce que le roi faisait sans jamais d'altération en rien. Il n'est pas croyable combien cette exactitude en apportait à son service, combien de règle à chacun, de facilité et d'expédition à ses affaires, ni combien son habitation constante hors de Paris, faisait un rassemblement continuel qui faisait tout trouver à chacun sous sa main et qui faisait plus d'affaires et donnait plus d'accès à tous les ministres et à tous leurs bureaux en un jour qu'en quinze, si la cour était à Paris. »

Spanheim confirme hautement cet éloge et le jugement d'un étranger a bien des chances d'être le vrai :

« Il eut en même temps et dans un âge peu avancé comme celui de vingt-trois ans, une grande application aux affaires, une assiduité aux conseils, un secret dans les délibérations et beaucoup de fermeté dans l'exécution des résolutions prises. On peut dire qu'il fût aidé à cela par un tempérament naturellement rassis qui le rend maître de soi-même et de ses mouvements, qui tient plus d'un naturel grave sérieux et réservé que d'une humeur libre, enjouée et

PENDULE DU XVIIe SIÈCLE.
(Collection du Mobilier National : Château de Fontainebleau.)

ouverte : c'est par là que toutes les factions passées se dissipèrent, que les grands rentrèrent dans le devoir, les cours souveraines dans la dépendance, les peuples dans l'obéissance et que les prétextes des désordres et des troubles passés contre le gouvernement furent retranchés.

La sorte qu'on peut recueillir de ce que je viens de dire que Sa Majesté sans avoir rien, ni de brillant, ni de vaste, ni de fort éclairé dans l'esprit en a cependant assez pour remplir les devoirs d'un grand roi, qu'il est réglé dans son assiette, qu'il a du choix, du discernement pour ne pas se laisser aucunement

Collection du Mobilier National. — [illegible]

surprendre et pour faire justice au mérite où il en trouve. »

Les faits enfin témoignent encore plus que les hommes du prix que Louis XIV attachait au labeur quotidien, réglé, aux informations précises. Il y en eut, en 1678, un exemple retentissant à la cour par la disgrace du ministre qui pourtant avait signé la paix de Nimègue, mais que sa négligence perdit en pleine fortune et malgré l'amitié du roi, Pomponne.

« Un courrier, raconte Mme de Sévigné, attendu avec impatience, était arrivé le jeudi au soir : on traitait, ajoute Saint-Simon, le mariage de la Dauphine en Bavière et on attendait le courrier qui devait en apporter la conclusion. M. de Pomponne donne tout à déchiffrer et c'était une affaire de vingt-quatre heures. Il dit au courrier de ne point paraître, mais comme le courrier était à celui qui l'envoyait, il donna les lettres à la famille. Cette famille,

SIMON ARNAULD DOM. DE PONTPONNE REGI A SANCTIORIBUS CONSIL. SECRET. ET MANDAT.

LOUIS XIV. BUSTE EN MARBRE DE COYSEVOX.
(Musée de Versailles.)

c'est-à-dire la famille du grand Colbert, dit à Sa Majesté ce qu'on lui mandait. L'impatience prit de savoir ce qu'on déchiffrait. On attendit donc le jeudi au soir, le vendredi tout le jour, et le samedi jusqu'à cinq heures du soir. Vraiment quand Pomponne arriva, tout était fait. Il était chez lui à la campagne, persuadé qu'on ne saurait rien. Il y reçut les déchiffrements le soir du vendredi. Il partit à 10 heures le samedi soir, mais il était trop tard.

« En arrivant, conclut Saint-Simon, il trouva un ordre du Roi de lui envoyer ses dépêches et sa démission et de s'en retourner à Pomponne. »

« L'emploi que je lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui, disait Louis XIV à son tour. J'ai souffert plusieurs années de sa faiblesse, de son opiniâtreté, de son inapplication. Il m'en a coûté des choses considérables. Je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvais avoir : tout cela par complaisance et par bonté. Enfin, il faut que je lui ordonne de se retirer parce que tout ce qui passe par lui perd de la grandeur et de la force. Si j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt j'aurais évité les inconvénients qui me sont arrivés et je ne me reprocherais pas que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'État. »

La faveur des autres ministres, des principaux, Louvois et Colbert qui se disputèrent la succession de Pomponne, leur vint au contraire de leur infatigable application.

De Louvois, Spanheim qui ne l'aimait guère porte ce témoignage :

FAUTEUIL AYANT APPARTENU A LA MARÉCHALE DE VILLARS.
(Collection du baron Jérôme Pichon.)

« Il était difficile de remplir un pareil poste avec plus de vigilance et d'application particulière pour tout ce qui pouvait en dépendre ou y avoir du rapport. L'habitude qu'il s'en était faite dès sa jeunesse lui en acquit et la facilité et les lumières... Il s'y trouva aidé particulièrement par le grand ordre qu'il apporta dans la revue et l'expédition des affaires de son département, dans le choix de ses commis qu'il y employait et dans la distribution des fonctions et des emplois particuliers qu'il leur y donnait suivant leur portée, et dont ils avaient à lui rendre compte. Aussi tirait-il l'avantage, de cette régularité et de cette exactitude particulière, que la peine du travail lui en était diminuée, que rien ne se négligeait, et que ceux qui avaient à faire à lui, qui n'étaient pas en petit nombre, savaient bientôt où ils en étaient. »

Louvre.
(Figure de Coysevox et de Van Clève.)

Même éloge de Colbert :

« Bannissant de chez lui le luxe, la pompe, les divertissements, pour se donner tout entier à un emploi de cette importance, il ne se contentait pas de prendre connaissance du gros des affaires et ensuite de s'y faire soulager par des commis, intendants, contrôleurs et autres gens des finances qu'on avait coutume d'y employer : il se voulut charger tout seul de tout le soin, entrer dans tous les détails, tant des recettes que des dépenses, aussi bien que des expédients pour y fournir à l'avenir, ne voulut s'en rapporter qu'à ses propres lumières, aux informations précises qu'il en put prendre, aux réglements qu'il trouva lieu d'y faire, enfin aux registres exacts et particuliers qu'il en tenait lui-même, en sorte qu'il y apporta une application et un travail infatigable, et qui ne lui laissait aucune relâche, surtout à mesure ou à proportion des besoins de l'État, ou de la conjoncture des affaires. »

Tel maître en un mot, tels ministres. C'est le secret de la grandeur du règne.

MÉDAILLE DE FALTZ EN L'HONNEUR DES CONSEILS DU ROI.

(1664) Le légat *a latere*, Chigi, neveu du pape Alexandre VII, venant, au milieu de toutes les réjouissances de Versailles, faire satisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un spectacle nouveau. Ces grandes cérémonies sont des fêtes pour le public.

Les honneurs qu'on lui rendaient fit la satisfaction plus éclatante. Il reçut, sous un dais, les respects des cours supérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand Condé à sa droite et le fils de ce prince à sa gauche, et vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome, et le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec Louis XIV après l'audience, et on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, et de lui procurer des plaisirs.

On traita depuis le doge de Gênes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empressement de plaire, que le roi concilia toujours avec ses démarches altières.

Le doge de Gênes fut en effet l'objet de moins de prévenances que le légat du pape, et cela se conçoit. Sa présence à Versailles fut cependant pour les courtisans l'occasion d'une fête des plus brillantes. Et la relation que nous en a conservé le *Mercure* du 16 mars 1685, très détaillée et fort pré-

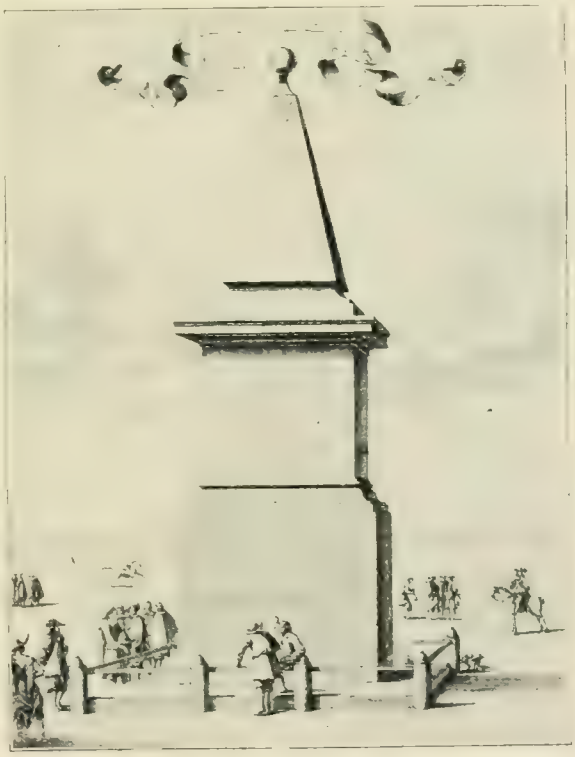

PYRAMIDE ÉLEVÉE A ROME EN MÉMOIRE DE LA SATISFACTION DONNÉE PAR LE PAPE A LOUIS XIV DANS L'AFFAIRE DES CORSES.

(1664)

cise, mais aide aujourd'hui à reconstituer la belle décoration extérieure du château de Versailles, à l'époque du règne.

Après que l'on eut monté le magnifique escalier qui conduit au grand appartement de Sa Majesté (l'escalier des Ambassadeurs, aujourd'hui détruit, dans l'aile gauche du château), on entra dans le salon de la Guerre qui est au bout et qui joint la galerie, et de ce salon on tourna dans la galerie au bout de laquelle était le roi dans le salon qui fait face à celui par lequel on venait de passer (le salon de la Paix).

Deux choses sont à remarquer : l'une que cet appartement et cette galerie étaient magnifiquement meublés et qu'il y avait pour plusieurs millions d'argenterie ; l'autre que la foule était également grande partout, quoique cet appartement et cette galerie ensemble pussent contenir autant de monde que le plus vaste palais.

Quelque ordre qu'on eût apporté pour laisser un passage libre le long de la galerie, le doge eut beaucoup de peine à la traverser. M. le maréchal duc de Duras, capitaine des gardes en quartier, qui l'avait reçu à la porte de leur salle, l'accompagna jusqu'au pied du trône de Sa Majesté. Il était d'argent et élevé seulement de deux degrés. Mgr le Dauphin et Monsieur étaient aux côtés du roi, environné de tous les princes du sang et de ceux de ses grands officiers qui ont rang proche de sa personne en de pareilles cérémonies.

Dès que le doge eut aperçu le roi, il se découvrit. Il avança encore quelques pas et fit ensuite, et les sénateurs en même temps, deux profondes révérences à Sa Majesté. Le roi se leva et répondit à ces révérences en levant un peu son chapeau ; après quoi ce monarque leur fit signe d'approcher, comme en les appelant de la main.

Le doge monta alors sur le premier degré du trône, où il fit une troi-

COMPOSITION DE LEBRUN, BAS RELIEF DE COYSEVOX EN L'HONNEUR DE LOUIS XIV VAINQUEUR.

« L'histoire enregistre ses victoires, la renommée les publie » Salon de la Guerre. Château de Versailles.

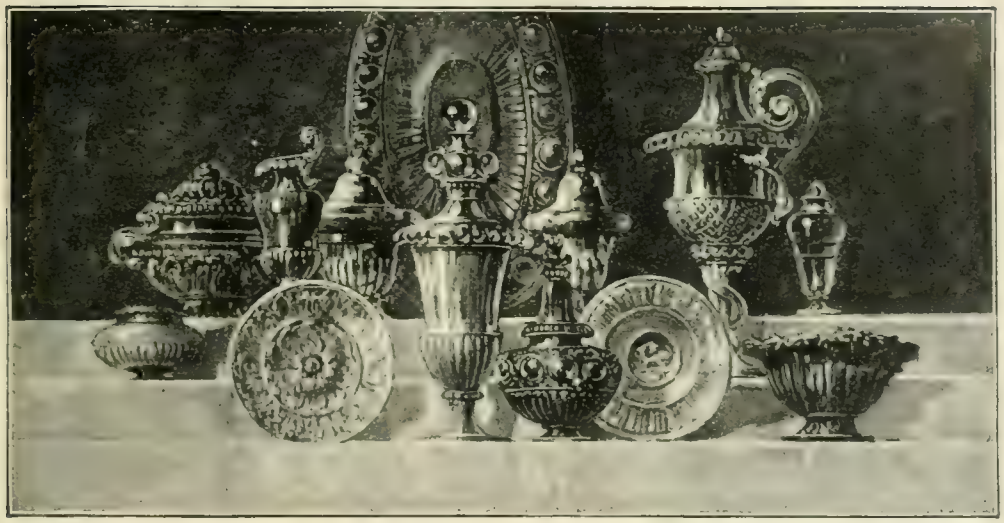

VASES ET PLATS D'ARGENT ET D'OR POUR LA DÉCORATION DES APPARTEMENTS DE VERSAILLES.
(D'après le tableau de Christophe : Le baptême du Dauphin. Musée de Versailles.)

sième révérence. Le roi et le doge se couvrirent ensuite, et les discours commencèrent. »

Pour compléter le décor de cette grande scène d'apparat, le *Mercure* en 1682 nous fournit encore des détails sur les pièces d'argenterie qui décorent cette salle de réception incomparable :

« Huit brancards d'argent portant des girandoles sont entre quatre caisses d'orangers d'argent portés sur des bases de même métal et garnissent l'entre-d'eux des fenêtres et huit vases d'argent accompagnent les brancards qui sont aux côtés des portes. Quatre torchères dorées portent dans les angles de grands chandeliers d'argent. Huit girandoles d'argent sont sur des guéridons dorés posés au milieu des fenêtres de glaces. »

BRANCARD D'ARGENT.
(D'après le tableau de Lebrun et de Sève : *Louis XIV aux Gobelins*. Musée de Versailles.)

Dangeau ajoute que de beaux vases de porphyre apportés de Rome, des vases et des navicelles d'albâtre habilement travaillés, des buires, des aiguières d'argent à profusion se mêlaient à cette riche décoration.

Quel cadre pour les audiences

solennelles, les grands événements de la famille royale ou de la cour, et même seulement pour les réceptions du roi, les réunions de chaque semaine : on disait alors les *appartements* !

« Ce qu'on appelait appartement, dit Saint-Simon, qui a seize ans les fréquentait, était le concours de toute la cour depuis sept heures du soir jusqu'à dix : le roi se mettait à table dans le grand appartement depuis un des salons du bout de la grande galerie (salon de la Paix) jusque vers la tribune de la chapelle.

D'abord il y avait une musique, puis des tables par toutes les pièces toutes prêtes pour toutes sortes de jeux : un lansquenet où Monseigneur et Monsieur jouaient toujours, un billard, en un mot liberté entière de faire des parties avec qui on voulait et de demander des tables, si elles se trouvaient toutes remplies. Au delà du billard, il y avait une pièce destinée aux rafraîchissements et tout parfaitement éclairé.

« Au commencement que cela fut établi, le roi y allait et y jouait quelque temps. En 1682 il n'y allait plus, mais il voulait qu'on y fut assidu, et chacun s'empressait à lui plaire. »

Le *Mercure* complète et précise :

« Le roi permet l'entrée de son grand appartement de Versailles le lundi, le mercredi, et le jeudi de chaque semaine pour y jouer à toutes sortes de jeux ; ces jours-là sont nommés jours d'appartement.

« Chacun se promène à l'heure marquée pour être reçu dans ces superbes appartements. Aucun ne se présente qu'il n'ait eu auparavant que l'entrée lui est permise. Les gens choisissent un jeu et les autres s'arrêtent à un autre. D'autres ne veulent que regarder jouer et d'autres que se promener pour admirer l'assemblée et la richesse de

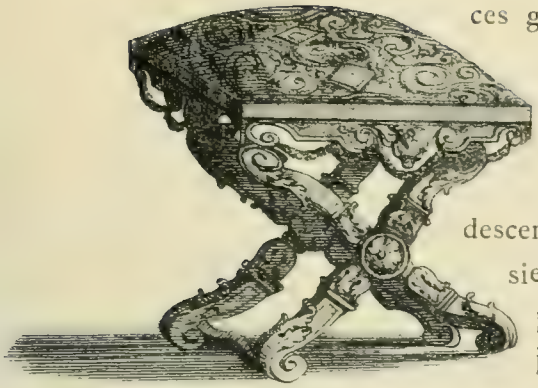

TABOURET FIXE.
(D'après une estampe de la Collection Hennin.)

ces grands appartements. Quoiqu'ils soient remplis de monde, on n'y voit personne qui ne soit d'un rang distingué, tant hommes que femmes.

« Le roi, la reine et toute la maison royale descendent de leur grandeur pour jouer avec plusieurs de l'assemblée qui n'ont jamais eu un pareil honneur. Ce prince va tantôt à un jeu, tantôt à un autre. Il ne veut ni qu'on se lève ni qu'on interrompe le jeu quand il approche. Lorsqu'on est las d'un jeu, on joue à un autre. On entend ensuite la symphonie et l'on voit danser. On passe à la chambre des liqueurs et à la collation. La manière dont on est servi a des agréments qu'on ne saurait concevoir. On y voit ceux qui servent qui ont des justaucorps bleus avec des galons or et argent.

« Quoi qu'on puisse souhaiter des choses destinées pour les plaisirs dans ce grand nombre de chambres, il suffit de marquer qu'on les souhaite pour les avoir aussitôt. Il semble même que ceux qui servent devinent, puisqu'ils les présentent dans le même instant. »

Le *Mercure* décrit aussi les salles destinées à ces collations, et plus particulièrement aux jeux.

L'une qui n'a plus que les murs de la décoration du temps, la salle de Vénus, est meublée de tables sur lesquelles se voient des flambeaux d'argent et des corbeilles de filigranes rondes, longues et carrées. « Les fruits crus, les citrons, les oranges, les pâtes et les confitures sèches de toute sorte accompagnées de fleurs les remplissent en pyramides. Comme toute cette collation n'est servie que pour être entièrement dissipée, elle demeure exposée pendant les quatre heures que durent les appartements. »

X OU TABOURET PLIANT.
(Collection du baron Jérôme Pichon.)

L'autre, salon de Mars, était garni de tribunes de marbre des-

fées aux musiciens et qui ont été supprimées depuis.

Six groupes de figures d'argent, quatre statues et quatre buires du même métal, hauts d'un pied et demi, ornent les deux cabinets. Deux cuvettes d'argent en ovale de quatre pieds de haut sur six de large portent des vases de deux pieds et quatre seaux de même hauteur les accompagnent. Quatre grandes buires de six pieds de haut sont aux deux angles... Des chenets et des vases d'argent ornent la cheminée. »

Et le *Mercure* conclut : « On disait autrefois en exagérant que les ris et les jeux étaient à la cour ; mais c'était une manière de parler en ce temps-là, et ce n'est que d'aujourd'hui qu'on les y trouve effectivement. Aussi jamais n'avait-on eu soin de leur faire une aussi éclatante demeure, puisqu'on ne voit dans les lieux qui leur sont destinés qu'un éblouissant amas de richesses et de lumières mille fois redoublées en autant de glaces et formant des perspectives plus brillantes que le feu et où il entrait mille choses autant et plus éclatantes.

« Joignez à cela l'éclat que la cour parée y ajoute encore, et le feu des pierreries dont la plupart des habits des dames sont garnis. »

Le journaliste officiel n'exagère pas. Madame de Sévigné décrit, toute étourdie encore de ce luxe, les merveilles de l'*appartement* où régnait particulièrement Dangeau, l'*alter ego* et le lieutenant du roi à la cour. C'est en 1676, au temps le plus brillant, celui de la faveur de madame de Montespan.

« Je fus samedi à Versailles avec les Villars. Voici comme cela va. A trois heures, le roi, la reine, Monsieur, Madame, Mademoiselle, Mme de Montespan, toute la suite, tous les courtisans, toutes les dames enfin, ce

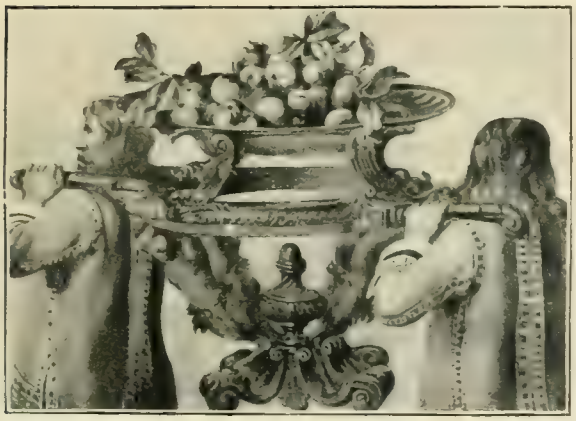

VALETS DU ROI PORTANT LA COLLATION SUR UN BRANCARD.
Carton de Lebrun : château des Tuileries.
Série des *Saisons* : musée du Louvre.

qui s'appelle la cour de France se trouve dans ce bel appartement que vous connaissez. Tout est meublé divinement, tout est magnifique. On ne sait ce que c'est en juillet que d'y avoir chaud; on passe d'un lieu à un autre sans faire la presse nulle part; un jeu de reversi donne la forme et fixe tout. Le roi est auprès de Mme de Montespan qui tient la carte, Monsieur, la reine, et Mlle de Soubise, Dangeau et comtesse, Langlée et compagnie. Mille louis sont répandus sur le tapis. Il n'y a point d'autres jetons. Je voyais jouer Dangeau et j'admirais combien nous sommes sots auprès de lui. Il ne songe qu'à son affaire et gagne où les autres perdent; il ne néglige rien, il profite de tout. Il n'est point distrait. En un mot sa bonne conduite défie la fortune. Les cent mille francs en dix jours, les cent mille écus en un mois, tout cela se met sur le livre de sa recette. Il dit que je prenais part à son jeu, de sorte que je fus assise très agréablement et très commodément. Je saluai le roi; il me rendit mon salut comme si j'avais été jeune et belle. La reine me parla aussi longtemps de ma maladie. Mme de Montespan me parla de Bourbon.... C'est une chose surprenante que sa beauté.... Elle était toute habillée de point de France, coiffée de mille boucles. En un mot une triomphante beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs. »

Ailleurs, Mme de Sévigné décrit une robe qu'avait offerte à la maîtresse royale un des principaux joueurs de la cour, en veine de gagner : « une robe d'or sur or, brodé d'or, rebordé d'or et par-dessus un or frisé, rebroché d'un or mêlé avec un certain or, qui fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée : ce sont les fées qui ont fait cet ouvrage en secret ».

NEF ROYALE D'OR ET DE LAPIS AUX L. L. ENLACÉES.
(Carton de Lebrun : le Louvre.)

La Palatine, qui, d'une manière différente,

savait aussi voir et noter, à garde le souvenir et l'éclat incomparables de ces costumes, particulièrement les jours de grande cérémonie :

« La foule était tellement grande, qu'il fallait attendre un quart d'heure à chaque porte avant de pouvoir entrer, et j'avais une robe et une jupe de dessous si horriblement lourde, que je ne pouvais presque pas me tenir debout.

« Mon costume était d'or frisé avec des chenilles noires formant des fleurs et ma parure de perle et de diamants. Monsieur avait un habit de velours noir brodé d'or et tous ses gros diamants. Mon fils un habit brodé d'or et de diverses couleurs et tout couvert de pierreries. Ma fille portait une robe de velours vert brodé d'or, la robe et la jupe de dessous étant entièrement garnies de rubis et de diamants ainsi que le corsage ; la broderie était si bien faite, que chaque rose semblait être piquée sur l'étoffe. Sa coiffure consistait en plusieurs enseignes de brillants et poinçons de rubis avec du ruban d'or tout garni de diamants. »

Dans ces jours extraordinaires, le roi et sa famille se couvraient de pierreries et de diamants. Encore en 1714, quand il reçut l'ambassadeur de Siam, « il prit, dit Dangeau, un habit d'une étoffe noire et or bordé de diamants, il y en avait pour 12 500 000 livres, et l'habit était si pesant, que le roi en changea aussitôt après son dîner. Outre les pierreries qu'il avait sur lui, il avait prêté une garniture de diamants et de perles à M. le duc du Maine et une garniture de pierres de couleur à M. le comte de Toulouse ; M. le duc d'Orléans avait un habit de velours bleu brodé de perles et de diamants et d'une broderie à la mosaïque qui fut fort louée. »

Quand les occasions arrivaient de revêtir ces costumes magnifiques, leur éclat compensait l'ennui qu'on avait à les porter. Ces occasions, c'étaient,

nous l'avons vu, les audiences d'ambassadeurs étrangers, les mariages, les naissances dans la famille royale.

« La cour dans cet éclat passait le long de la galerie des Glaces. La foule des spectateurs était très grande sur son passage, mais on observait un bon ordre, avec lequel on entrait dans la chapelle et en sortait pour retourner par l'escalier, l'appartement et la galerie. »

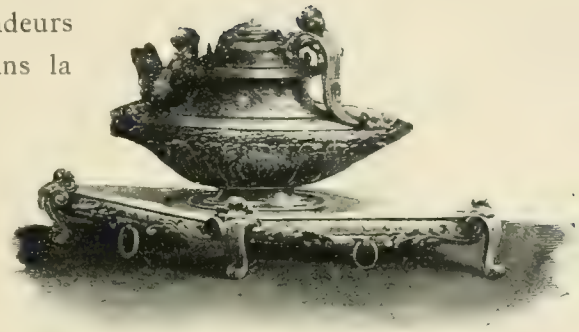

BRULE-PARFUM EN OR.
(D'après le tableau d'Hallé : *La réception du doge de Gênes.* Musée de Versailles.

Ce défilé devait être un beau spectacle. Ce n'en était pas un moindre que les bals ou grands divertissements qui se donnaient pendant le carnaval.

« On a donné cet hiver, dit le *Mercure*, cinq bals extraordinaires dans cinq appartements différents de Versailles, tous si grands et si beaux, qu'il n'y a que cette seule maison royale au monde qui pût en fournir un si grand nombre d'une si vaste étendue.

« L'entrée n'en était ouverte qu'aux masques, et peu de personnes osaient s'y présenter sans être déguisées. Comme ces déguisements sont plutôt faits pour prendre et donner du divertissement que pour affecter de paraître magnifique et qu'on est si bien mis à la cour que la plupart n'auraient eu besoin que de leurs habits ordinaires et d'un masque pour paraître dans le plus superbe ajustement, on a cru que, pour se mieux divertir, il fallait masquer cette année avec des habits plaisants.

LA PALATINE, DUCHESSE D'ORLÉANS, MÈRE DU RÉGENT.
(D'après H. Rigaud. — Musée de Versailles.)

« On en a vu de grotesques, qu'on ne savait comment appeler parce qu'ils n'étaient qu'un pur effet de l'imagination des inventeurs. En renouvelant les vieilles modes, on a choisi les plus ridicules, sur lesquelles on a en-

cote renchéri pour rendre ces sortes d'habits tout à fait plaisants. Enfin l'on a vu jusqu'à des garnitures de porcelaine mouvantes et chantantes.

« Mgr le Dauphin ayant changé huit ou dix fois d'habits chaque soir, M. Bérain a eu besoin de tout son génie pour lui en fournir et de toute sa vigilance pour lui faire faire, à cause du peu de temps qu'il y avait depuis un bal jusqu'à l'autre. Comme ce prince ne voulait pas être reconnu, il n'y a sorte de personnage extraordinaire qu'on n'ait inventé pour le déguiser, et bien souvent, sous les figures qu'il représentait, on ne pouvait deviner si celui qu'on voyait avec un masque était grand ou petit, gros ou mince. Il y avait même quelquefois des masques doubles et des masques de cire si bien faits sous un premier masque, que lorsqu'il s'est démasqué, on a cru voir quelquefois un visage naturel qui a trompé tout le monde. »

« Monsieur, qui est toujours mis d'un si bon goût, a souvent paru au bal avec des habits ordinaires, mais si magnifiques et si bien entendus, qu'on n'eût pu rien ajouter à leur beauté et à leur richesse. Ce prince s'est quelquefois déguisé d'une manière plaisante et qui a surpris par sa nouveauté ceux qui ont vu ces déguisements. »

A ce brillant tableau que les cours de l'Europe s'efforçaient de copier, il y avait pourtant des ombres, que Voltaire a peut-être un peu trop effacées et qui n'ont point échappé aux critiques des contemporains, de Saint-Simon surtout.

« Il aimait en tout la splendeur, la magnificence, la profusion. Ce goût, il le tourna en maxime par politique, et l'inspira en tout à sa cour. C'était lui plaire que de s'y jeter en tables, en habits, en équipages, en bâtiments, en jeu. C'étaient des occasions pour qu'il parlât aux gens. Le fond était qu'il tendait et parvint par là à épuiser tout le monde en mettant le luxe en honneur et pour certaines parties en nécessité, et réduisit ainsi peu à peu le monde à

dépendre entièrement de ses bienfaits pour subsister. Il y trouvait encore la satisfaction de son orgueil par une cour superbe en tout et par une plus grande confusion qui anéantissait de plus en plus les distinctions naturelles.

« C'est une plaie qui, une fois introduite, est devenue le cancer intérieur qui ronge tous les particuliers, parce que de la cour il s'est promptement communiqué à Paris, dans les provinces et les armées, où les gens en place ne sont comptés qu'à proportion de leur table et de leur magnificence, depuis cette malheureuse introduction qui ronge tous les particuliers, qui force ceux d'un état à pouvoir voler, à ne s'y pas épargner pour la plupart, dans la nécessité de soutenir leur dépense ; et par la confusion des états, que l'orgueil, que jusqu'à la bienséance entretiennent, qui par la folie du gros va toujours en augmentant, dont les suites sont infinies, et ne vont à rien moins qu'à la ruine et au renversement général. »

COSTUME POUR LE BALLET DE 1682 A VERSAILLES.
Dessin et projet d'exécution de Bérain, d'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque de Versailles.

Cela est si vrai, qu'un jour Louis XIV au jeu se crut lui-même ruiné. « Il avait longtemps joué fort gros jeu. Mme de Montespan le poussa sans mesure. Pour une nuit, il perdit plusieurs millions. Il quitta sur le matin et voulut que les joueurs continuassent pour que Mme de Montespan put le racquitter. En s'éveillant, il demanda s'il était encore roi. Il apprit avec joie qu'il était racquitté à quatorze ou quinze cents livres près. Ce voyage le corrigea pour le reste de sa vie. »

Le jeu était la plaie de la cour, dont il faisait la principale occupation. On jouait à la barrette, au reversi (1686), au calbas, au trou-madame, au trente-et-quarante, au tourniquet, au portique, à la bête, au cadran de l'anneau tournant que Louis XIV inventa en 1689, au hoca, au brelan, au lansquenet, aux échecs, au trictrac et aux dés.

« Ici en France, dit la Palatine, aussitôt qu'on est réuni, on ne fait rien que jouer au lansquenet. C'est le jeu qui est le plus en vogue. On joue ici des

semmes effrayantes, et les joueurs sont comme des insenses, l'un hurle, l'autre frappe si fort la table du poing, que toute la salle en retentit, le troisième blasphème d'une façon qui fait dresser les cheveux. Tous paraissent hors d'eux-mêmes et sont effrayants à voir.

Le scandale fournit à Bourdaloue le thème d'un de ses sermons : « Un jeu sans mesure et sans règles, qui n'est plus pour vous un divertissement, mais une occupation, mais une profession, mais un trafic, mais une attache, mais une passion, mais, si j'ose ainsi parler, une rage et une fureur et, comme suite nécessaire, l'oubli des devoirs, le dérèglement de la maison, la dissipation des revenus, des tricheries indignes, des friponneries que cause l'avidité du gain, des emportements, des jurements, des désespoirs ».

D'un mot, Bourdaloue eût pu conclure, le vol : car on volait dans le château, au jeu et ailleurs. « A l'appartement, raconte Dangeau, on prit un jour cent louis à un officier de cavalerie. Le roi les lui fit donner. » Mais voici le plus étonnant : « Durant le dernier voyage que le roi a fait à Meudon, en allant souper, il laissa son chapeau dans son cabinet. Il y avait dans ce chapeau une boucle de mille pistoles qu'on lui vola pendant qu'il était à table. Le voleur n'osa prendre le bouton qui était au retroussis du chapeau et qui valait bien quatre mille pistoles, jugeant qu'un diamant de cette grosseur-là serait reconnu partout où on voudrait le vendre ».

Il faut dire, pour être juste, qu'à Versailles le vol était facile. Le château était ouvert aux marchands, libraires, parfumeurs, horlogers qui tenaient boutique à Fontainebleau, à Marly, à Versailles sur les paliers d'escaliers, aux meublets même, si nombreux qu'en 1700 Louis XIV répandit cinquante Suisses à Versailles « pour prendre les gens qui gueusaient et les conduire à l'hôpital général ».

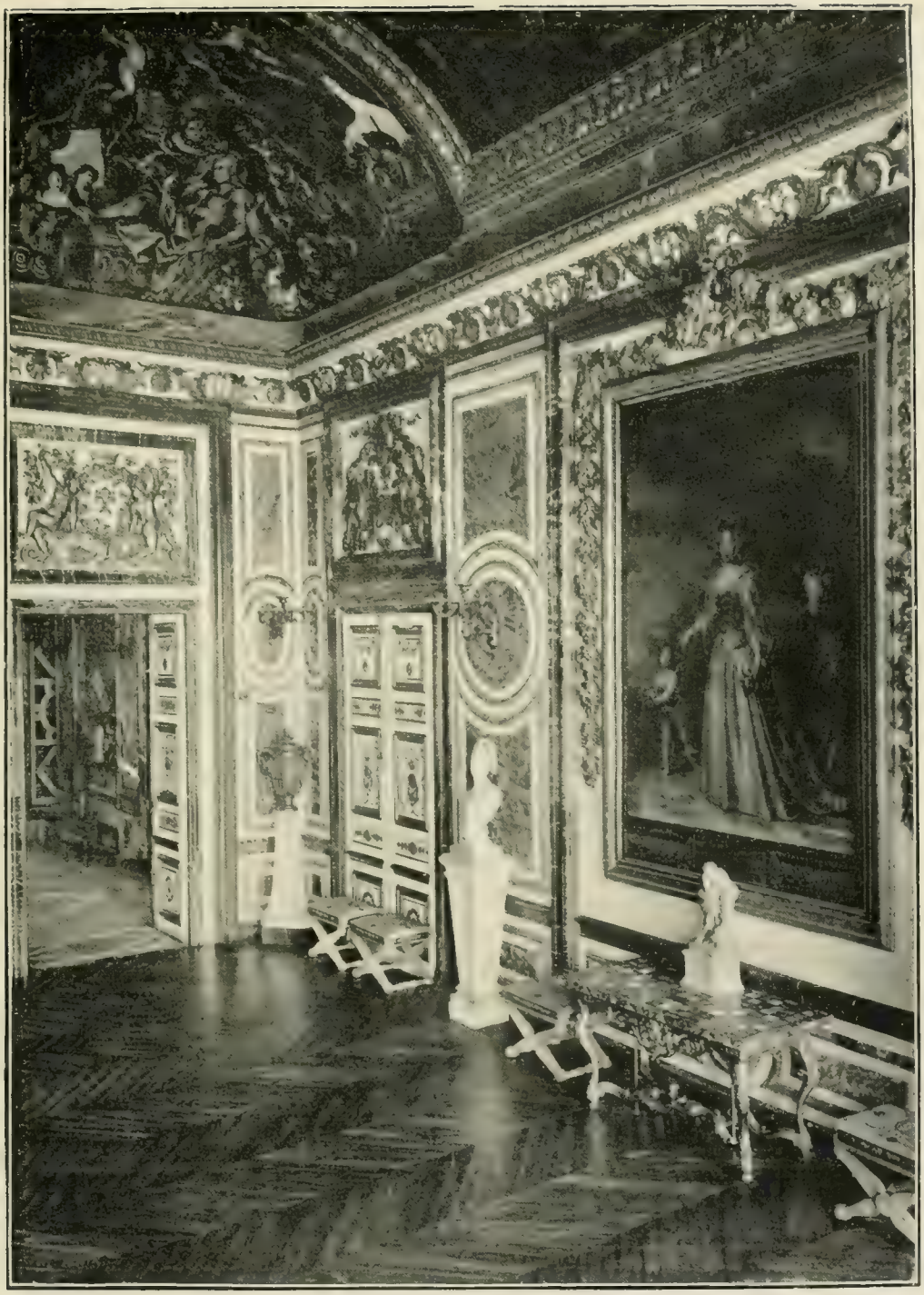

SALLE DES GARDES DE LA REINE.
(Château de Versailles.)

Tout cela constituait une sorte de vie d'hôtel, une manière de caravansérail qui cachait bien des misères et n'avait pas même l'avantage d'être confortable. Ces grands appartements, si magnifiques et si propres aux réceptions, aux défilés de la cour, étaient très froids. « Il fait si froid, dit la Palatine, qu'à la table du roi le vin ainsi que l'eau gelaient dans les verres. Les énormes cheminées sculptées, ornées de plaques aux armes du roi, ne suffisaient pas. Certaines pièces, et particulièrement les appartements de réception, la galerie des Glaces, n'en ont jamais eu.

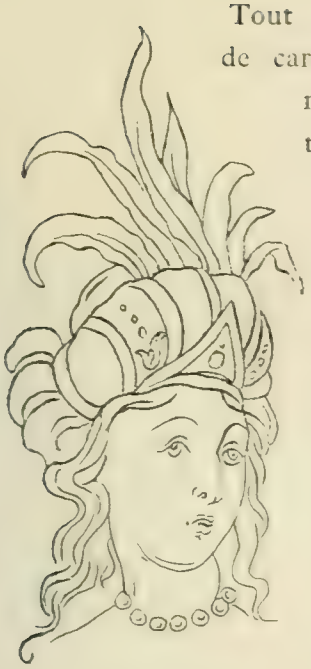

MASQUE DE BÉRAIN.
Ballet de 1682. (Bibliothèque de Versailles.)

MASQUE DE BÉRAIN.
Ballet de 1682. (Bibliothèque de Versailles.)

Enfin, Saint-Simon a magistralement décrit les défauts des courtisans qui venaient peupler par ordre du roi cet hôtel royal, y perdre leur fortune, leur dignité et leur indépendance.

« Les fêtes fréquentes, les promenades à Versailles, furent des moyens que le roi inventa pour distinguer et mortifier en nommant les personnes qui, à chaque fois, en devaient être et pour tenir chacun assidu et attentif à plaire. Il n'avait pas, à beaucoup près, assez de grâces à répandre pour faire un continuel effet. Il en substitua donc aux véritables d'idéales par la jalousie, les petites préférences qui se trouvaient tous les jours et pour ainsi dire à tous moments par son art. Les espérances que ces petites préférences et ces distinctions faisaient naître et la considération qui s'en tiraient, personne ne fut plus ingénieux que lui à inventer ces sortes de choses. Marly, dans la suite, lui fut d'un plus grand usage et Trianon, où tout le monde, à la vérité, pouvait aller lui faire la cour, mais où les

MASQUE DE BÉRAIN.
Ballet de 1682. (Bibliothèque de Versailles.)

MASQUE DE BÉRAIN.
Ballet de 1682. (Bibliothèque de Versailles.)

dames avaient l'honneur de manger avec lui, et eu, à chaque repas, elles étaient choisies, le bougeoir qu'il fait tenir tous les soirs à son coucher par un courtisan qu'il voulait distinguer et toujours entre les plus qualifiées de ceux qui s'y trouvaient, qu'il nommait tout haut au sortir de sa prière.

« Il regardait à droite et à gauche, à son lever, à son coucher, à son repas, en passant dans les appartements, dans ses jardins de Versailles où seulement les courtisans avaient la liberté de le suivre : il voyait, il remarquait tout le monde, aucun ne lui échappait, jusqu'à ceux qui n'espéraient pas même être vus. Il distinguait très bien en lui-même les absences de ceux qui étaient toujours à la cour, les causes générales et particulières de ces absences, il les combinait et ne perdait pas la plus légère occasion d'agir à leur égard en conséquence. C'était un démérite aux uns, et à ce qu'il y avait de distingué, de ne pas faire de la cour son séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement et une disgrâce sûre pour qui n'y venait jamais ou comme jamais. Quand il s'agissait de quelque chose pour eux : Je ne le connais point, répondait-il fièrement. Sur ceux qui se présentaient rarement : « C'est un homme que je ne vois jamais », et ces arrêts-là étaient irrévocables. C'était un autre crime de n'aller point à Fontainebleau, qu'il regardait comme Versailles, et pour certaines gens, de ne pas demander pour Marly. Surtout il ne pouvait souffrir les gens qui se plaisaient à Paris.

« Un regard, un mot du roi, qui ne les prodiguait pas, étaient précieux et attiraient l'attention et l'envie. Roi partout, roi dans tous les moments, qui tenait tout en crainte et en haleine et qui, par la guerre et le luxe, réduisit les seigneurs grands et autres à ne vivre presque de ses bienfaits. »

Labruyère a crûment et durement, en une formule de moraliste, résumé ces griefs des ducs et pairs qui regrettaient l'avilissement de la noblesse :

« Le faste et le luxe dans un souverain, c'est le berger habillé d'or et de

Philippe de Courcillon Marquis de Dangeau

Grand Maistre de l'Ordre de N.re Dame du Mont Carmel et de S.t Lazare

pierreries, la houlette d'or en ses mains. Son chien a un collier d'or, il est attaché avec une laisse d'or et de soie : que sert tant d'or à son troupeau, ou contre les loups ? »

Tout le chapitre *de la Cour*, dans les *Caractères*, est une image de la société de Versailles, avec les attitudes des seigneurs au vif, leurs passions, leurs calculs, leurs petites ambitions.

« La cour est comme un édifice bâti de marbre : je veux dire qu'elle est composée d'hommes fort durs, mais fort polis.

« C'est un pays où les joies sont visibles mais fausses, et les chagrins cachés mais réels. Qui croirait que l'empressement pour les spectacles, que les éclats et les applaudissements aux théâtres de Molière et d'Arlequin, les repas, la chasse, les ballets, les carrousels couvrissent tant d'inquiétudes, de soins et de divers intérêts, tant de craintes et d'espérances, des passions si vives et des affaires si sérieuses ? »

Et cette inimitable satire qui annonce déjà les *Lettres Persanes*, la meilleure critique des dessous et des vices que cachaient les splendeurs de Versailles, ces *dehors asiatiques*, comme disait Saint-Simon :

« L'on parle d'une région où les vieillards sont encore galants, polis et civils ; les jeunes gens au contraire, durs, féroces, sans mœurs, ni politesse ; ils se trouvent affranchis de la passion des femmes dans un âge où l'on commence ailleurs à la sentir ; ils leur préfèrent des repas, des viandes et des amours ridicules. Celui-là, chez eux, est sobre et modéré qui ne s'enivre que de vin : l'usage trop fréquent qu'ils en ont fait le leur a rendu insipide. Ils cherchent à réveiller leur goût déjà éteint par des eaux-de-vie et par toutes les liqueurs les plus violentes ; il ne manque à leur débauche que de boire de l'eau-forte. Les femmes du pays précipitent le déclin de leur beauté par des artifices qu'elles croient servir à les rendre belles ; leur coutume est de peindre leurs lèvres, leurs joues, leurs sourcils et leurs épaules, qu'elles étalent avec leur gorge, leurs bras et leurs oreilles, comme si elles craignaient de cacher l'endroit par où elles pourraient plaire, ou de ne pas se montrer assez. Ceux qui habitent cette contrée

[illegible] de M. [illegible].

[illegible]
[illegible] Salle des Sa[illegible]
Musée de Versailles.)

ont une physionomie qui n'est pas nette, mais confuse, embarrassée dans une épaisseur de cheveux étrangers qu'ils préfèrent aux naturels, et dont ils font un long tissu pour couvrir leur tête : il descend à la moitié du corps, change les traits et empêche qu'on ne connaisse les hommes à leur visage. Ces peuples d'ailleurs ont leur dieu et leur roi. Les grands de la nation s'assemblent tous les jours à une certaine heure, dans un temple qu'ils nomment église. Il y a au fond de ce temple un autel consacré à leur dieu, où un prêtre célèbre des mystères qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables. Les grands forment un vaste cercle au pied de cet autel, et paraissent debout, le dos tourné directement au prêtre et aux saints mystères, et les faces élevées vers leur roi, que l'on voit à genoux sur une tribune, et à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqués. On ne laisse pas de voir dans cet usage une espèce de subordination, car ce peuple paraît adorer le prince, et le prince adorer Dieu. Les gens du pays le nomment ***; il est à quelque quarante-huit degrés d'élévation du pole, et à plus d'onze cents lieues de mer des Iroquois et des Hurons. »

Il faut enfin conclure, comme Taine : « La parade pompeuse a remplacé l'action efficace, les seigneurs ne sont que de beaux ornements; ils ne sont plus des ornements utiles; ils représentent autour du roi qui représente, et de leurs personnes ils contribuent au décor.

Il faut dire que le décor est réussi et que depuis les fêtes de la Renaissance italienne on n'en a pas vu de plus magnifique.

[illegible] dans le salon d'[illegible]
Château de Versailles.

Tout cela donnait à la cour de Louis XIV un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat,

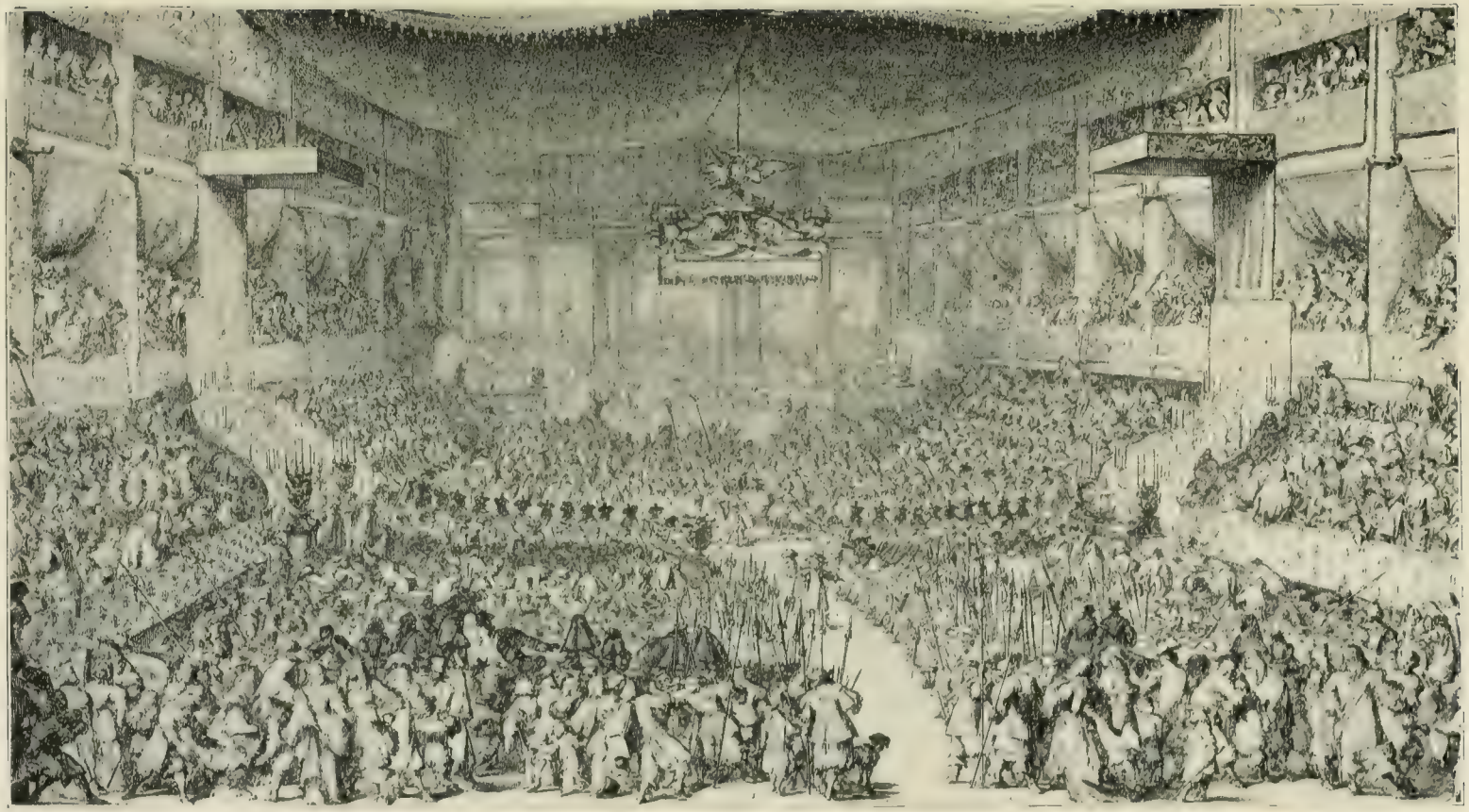

LA COUR DE LOUIS XIV RÉUNIE SOLENNELLEMENT POUR LE BAPTÊME DU DAUPHIN, 1668.

(D'après une estampe du temps.)

FRAGMENT DES BOISERIES ET DU CADRE SCULPTÉ QUI ENTOURENT LES PANNEAUX DE LA CHAMBRE DU ROI AU CHATEAU DE VERSAILLES.

attaché à sa personne, rejaillit sur tout ce qui l'environnait; que tous les grands fussent honorés, et qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frère et par Monsieur le Prince. C'est dans cette vue qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les présidents du parlement.

Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, et s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence du roi, avant les présidents, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence; et il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casaques bleues, brodées d'or et d'argent. La permission de les porter était une grande grâce pour des hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le collier de l'Ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, et sur cette casaque passait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles, et un chapeau orné de deux rangs de plumes.

LE COSTUME D'UN LIEUTENANT AUX GARDES DU ROI.
(Estampe de modes de Bonnart.)

Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne et de la Pologne. On se piquait déjà presque partout d'imiter la cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore; régla les rangs et les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de

[illegible]
[illegible] St Jean.)

grand maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par François Ier, et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains; il voulait que les étrangers y fussent tous invités : cette attention dura pendant [illegible] règne. Il en eut une autre plus recherchée et plus galante encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète : rien de ce qui appartient à un luxe

UNE DAME DE QUALITÉ A SA TOILETTE : MARIE-ANNE STUART, REINE D'ANGLETERRE.
(D'après une estampe de Bonnart.)

commode n'était oublié ; quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement : on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il faisait, on voyait de la splendeur et de la générosité. Il faisait présent de deux cent mille francs aux filles de ses ministres à leur mariage.

Spanheim nous permet de compléter par quelques détails intéressants ce tableau de la cour réglée par Louis XIV, et des dépenses qu'elle supposait ; ce qu'il admire particulièrement, c'est la manière dont cette cour et ces dépenses étaient ordonnées.

« Sous le présent règne, il y a beaucoup d'ordre et d'économie dans la conduite du dedans et dans la dépense au milieu de l'éclat et de la parade qu'on y voit, ce qui tient à ce qu'on a tâché de remédier à la source des discordes qu'il y avait dans l'administration des finances sous le règne passé et sous la minorité et les premières années du présent règne, d'où il arrivait

COSTUME DE COURTISAN EN HABIT D'ÉTÉ, DONNANT LE DÉTAIL DU JUSTAUCORPS, DU BAUDRIER ET DES RUBANS.
(Estampe de mode.)

que les fonds destinés ou qui auraient dû être appliqués à l'entretien ordinaire de [illegible], de [illegible] de les officiers et autres hommes réglés étaient détournés à d'autres usages par la profusion ou la conduite des surintendants et des trésoriers de l'Épargne, qui se prévalaient pour entretenir leur luxe et leur dépense; ce qui ayant été entièrement réformé depuis la prison de feu M. Fouquet et ensuite du nouvel ordre que fit M. Colbert mit dans les finances, donna lieu aussi à les rétablir dans l'entretien requis pour la maison du roi et pour tout

[illegible]

ce qui pouvait, en même temps, y apporter de l'économie et faire paraître de la magnificence. On eut soin que l'un et l'autre eut lieu dans les tables de la maison du roi, comme en premier lieu celle de Sa Majesté, ensuite celle du grand maître qui est tenue par le capitaine des gardes, celle du grand-chambellan, du premier maître d'hôtel de la reine et de celui de Mme la Dauphine, sans parler d'autres tables inférieures qui sont toutes entretenues aux dépens du roi et qui servent en même temps pour faire honneur à la cour et plaisir aux courtisans qui ont quelque considération et qui y trouvent ordinairement leur place.

On peut mettre encore au nombre des bonnes tables de la cour, celle du gouverneur du dauphin, le duc de Montausier, ou de la gouvernante des enfants de France, la maréchale de la Motte, ou de la dame d'honneur de la reine

et celle à présent de la Dauphine, qui est la duchesse d'Arpajon, qui entretiennent les dites tables de l'argent que le roi leur donne pour ce sujet, et aussi pour en faire honneur à la cour, et suivant le plus ou moins de ménage qu'il dépend de chacun d'y apporter. Toutes ces circonstances ne contribuent pas peu à l'éclat d'une cour royale et à la commodité des courtisans.

« Les grands seigneurs et courtisans qu'on y voit, pour la plupart et hors un fort petit nombre, comme le prince de Condé, n'y subsistent presque que des bienfaits du roi et des appointements de leur charge. »

Tout en admirant cet ordre, cette tenue de la cour « qui sert d'instruction et de modèle au reste du royaume et aux cours étrangères », Spanheim ajoute des critiques que Voltaire a cru réfuter. Il reproche à Louis XIV son avarice.

BUIRE D'OR.

D'après le carton de Lebrun. *Château de Madrid*, serie des *Saisons* (Musée de Versailles).

« Quoiqu'il ait été prodigue pour soy, disait Saint-Simon, et qu'il ait mesme fait de grands dons, il n'était rien moins que libéral et il disait lui-même qu'il le tenait de sa maison et de tous les Bourbons. Il entrait dans les derniers détails de ses dépenses personnelles et, comme il aimait toutes espèces de détails et des plus petits, il y croyait faire beaucoup. »

Spanheim a eu le mérite de découvrir les motifs secrets des libéralités de Louis XIV. Il nous donne une étude de psychologie royale fort curieuse : « Comme il est plus porté à se faire considérer de ses peuples en maître qu'en père, il se paye plutôt de leur soumission et de leur dépendance que de leur inclination et qu'il n'est touché du vé-

TORCHÈRE EN BRONZE, DE LEHONGRE, DANS LE BOSQUET DE VERSAILLES.

Jardins de Versailles.

[illegible] d'en les soulager. Aussi peut-on dire que s'il aime à donner, il aime encore plus à amasser, que sa bienfaisance ou sa libéralité est d'ordinaire intéressée, qu'il donne même souvent et plus par ostentation que par choix ; d'où vient qu'il est également ami du faste et de l'épargne ; qu'il y a souvent de la profusion où il pourrait y avoir du ménage et trop d'économie

[illegible]

là où la dépense serait mieux employée. Il ne faut en cela que réfléchir : d'un côté sur les quatre-vingts millions que le château, les jardins et les eaux de Versailles lui coûtèrent, sur l'ouvrage commencé de l'aqueduc de Maintenon, où plus de trente mille hommes ont travaillé trois ans durant, de l'autre sur la misère du petit peuple et des gens de campagne épuisés par les tailles, par les logements des gens de guerre et par les gabelles. »

⁂

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de Saint-Aignan, qui lui conta que le cardinal de Richelieu avait envoyé des présents à quelques savants étrangers qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais, sûr du mériter de l'être, il recommanda à ses ministres, Lyonne et Colbert, de choisir un nombre de Français et d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. Lyonne ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes : les unes eurent des présents, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins et leur mérite. (1663) Le bibliothécaire du Vatican, Allacci; le comte Graziani, secrétaire d'État du duc de Modène; le célèbre Viviani, mathématicien du grand-duc de Florence; Vossius, l'historiographe des Provinces-Unies; l'illustre mathématicien Huygens; un résident hollandais en Suède; enfin jusqu'à des professeurs d'Atdorf et de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de M. Colbert, par lesquelles il leur mandait que, si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur.

DEVISE NOUVELLE EN L'HONNEUR DU ROI SOLEIL.

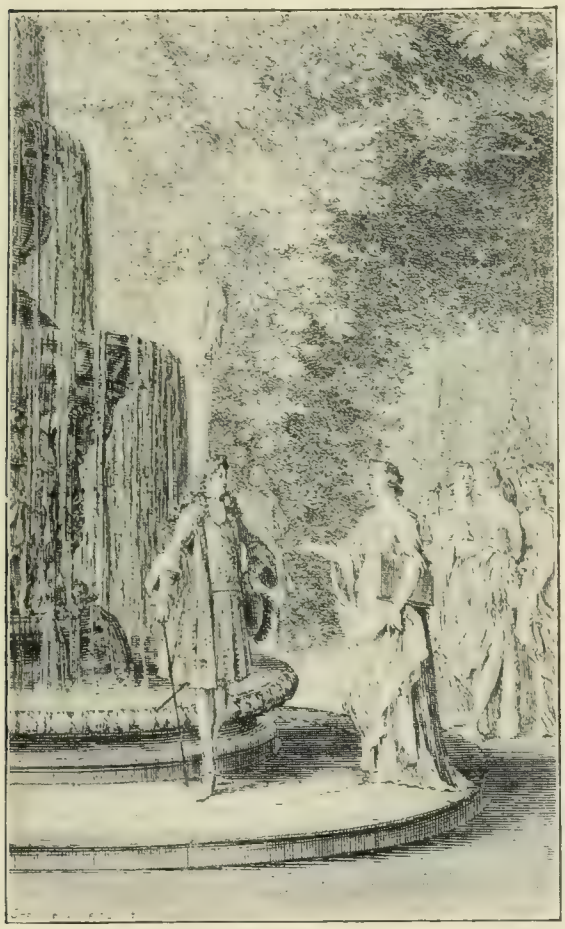

LOUIS XIV CAUSE AVEC LES MUSES.
(Estampe allégorique de S. Leclerc.)

Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes, et toutes étaient accompagnées ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les Français, on sut distinguer Racine, Quinault, Fléchier, depuis évêque de Nîmes, encore fort jeune : ils eurent des présents. Il est vrai que Chapelain et Cotin eurent des pensions; mais c'était principalement Chapelain que le ministre Colbert avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poésie, n'étaient pas sans mérite. Chapelain avait une littérature immense; et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, et qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science et l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que Ronsard et Chapelain. C'est qu'on était barbare dans le temps de Ronsard, et qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de Chapelain. Costar, le compagnon d'étude de Balzac et de Voiture, appela Chapelain le premier des poètes héroïques.

[illegible] XIV.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités; il n'avait encore fait que des satires, et l'on sait que ses satires attaquaient les mêmes savants que le ministre avait consultés. Le roi le distingua, quelques années après, sans consulter personne.

Les présents faits dans les pays étrangers furent si considérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maison des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or sur le fronispice : *Ædes a Deo data* : allusion au surnom de *Dieu-Donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire; et si l'on considère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévères et les plus difficiles doivent souffrir les éloges

immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les seuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV en diverses villes d'Italie : hommage qui n'était rendu ni par la crainte, ni par l'espérance, et que le marquis Zampieri envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ses bienfaits sur les lettres et sur les arts.

LOUIS XIV APPREND AU DAUPHIN A PROTÉGER LES ARTS ET LES LETTRES. CONCERT ALLÉGORIQUE DES MUSES A LA FAMILLE ROYALE.
(D'après un Almanach du temps, 1667.)

Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinault, surtout celle de Lulli et de tous les artistes qui lui consacrèrent leurs travaux, en sont des preuves. Il donna même mille louis à Benserade, pour faire graver les tailles-douces de ses *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux* : libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans Benserade le petit mérite qu'il avait dans ses ballets.

Plusieurs écrivains ont attribué uniquement à Colbert cette protection donnée aux arts et cette magnificence de Louis XIV : mais il n'eut d'autre mérite en cela que de seconder la magnanimité et le goût de son maître. Ce ministre, qui avait un très grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans l'esprit ce goût et cette élévation du roi ; il s'y prêtait avec zèle, et était bien de lui inspirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'État, peut être avare comme un particulier : mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets, ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention et la volonté de récompenser peuvent lui manquer ; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talents par tant de bienfaits, l'usage que le comte de Bussi fit des siens fut rigoureusement puni. On le mit à la Bastille en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson où le roi était trop compromis, et dont alors on renouvela le souvenir, pour perdre Bussi, à qui on l'imputait :

Que Déodat est heureux
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va!
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue : il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore, et il ne se servit guère de ce mérite que pour se faire des ennemis. Louis XIV aurait agi généreusement, s'il lui avait pardonné : il vengea son injure personnelle en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de Bussi fut relâché au bout de dix-huit mois : mais il fut privé de ses charges, et resta dans la disgrâce tout le reste de sa vie, protestant en vain à Louis XIV une tendresse que ni le roi, ni personne ne croyait sincère.

LES ARMES DU ROI PORTÉES PAR DES AMOURS.
En-tête de Chouveau pour le *Recueil des courses de têtes et de bagues*, de l'Imprimerie Royale.
(D'après l'exemplaire enluminé de la Bibliothèque de Versailles.)

III

L'APOGÉE DU RÈGNE : LES MŒURS DU ROI ET DE LA COUR.

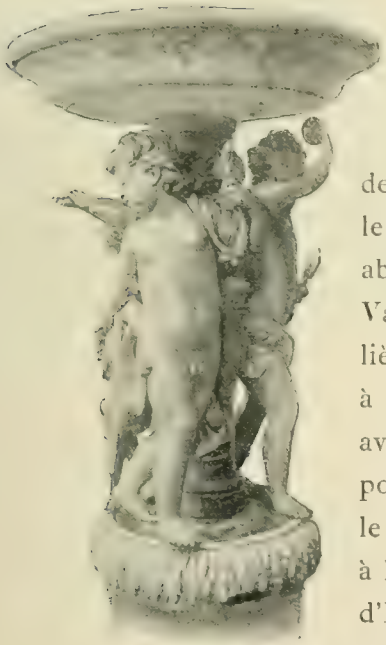

GROUPE D'ENFANTS DE L'ALLÉE D'EAU.
(Jardins de Versailles.)

A LA GLOIRE, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié : mais il est difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier était le marquis de Vardes, confident du goût du roi pour Mme de La Vallière. On sait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre Mme de La Vallière, qui par sa place devait avoir des jalouses, et qui par son caractère ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de Guiche et la comtesse de Soissons, écrire à la reine régnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'Espagne, son père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer et ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la cour, le duc et la duchesse de Navailles (1665). Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé.

L'arrêt de la conduite de Vardes fut trop connu : et Vardes, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocents qu'il avait accusés, et qui furent obligés de se défaire de leurs charges, et de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de Lauzun, tantôt rival du roi dans ses amours passagères, tantôt son confident, et si comme lequel, par ce mariage qu'il voulait contracter trop publiquement avec Mademoiselle, et qu'il fit ensuite secrètement, malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigants. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi : « Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontents et un ingrat ».

Ni les plaisirs, ni les embellissements des maisons royales et de Paris, ni les

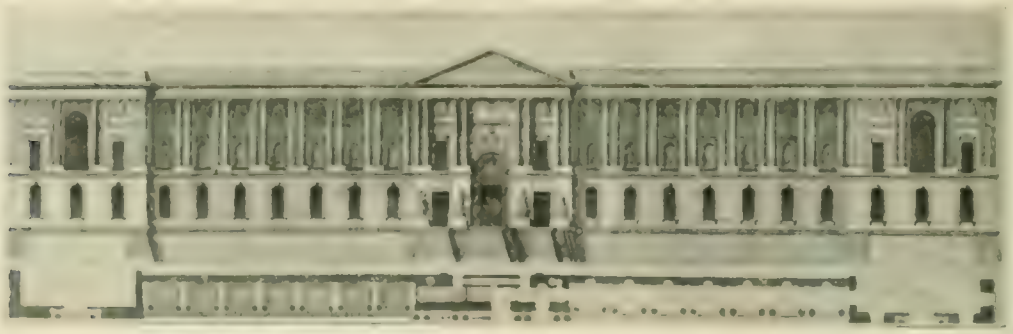

LA COLONNE DU LOUVRE, ÉLÉVATION DE LA FACIADE FRANÇOISE.
(Planche gravée [illegible] par Jean Marot, 1681.)

soins de la police du royaume, ne discontinuèrent pendant la guerre de 1667.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à St-Germain la tragédie de *Britannicus* : il fut frappé de ces vers :

Pour toute ambition, pour seule récompense,
Il veut que je n'aspire qu'au bonheur de plaire.
Il veut que des plaisirs de ses jeunes années
Je ramène le cours [illegible]

Dès lors il ne dansa plus en public, et le poète réforma le monarque. Son union avec Mme la duchesse de La Vallière subsistait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisait. Ces infidélités lui coûtaient peu de soins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui résistassent, et revenait toujours à celle qui, par la douceur et par la bonté de son caractère, par un amour vrai, et même par les chaînes de l'habitude, l'avait subjugué sans art : mais dès l'an 1669 elle s'aperçut que Mme de Montespan prenait de l'ascendant : elle combattit avec sa douceur ordinaire : elle supporta le chagrin d'être témoin longtemps du triomphe de sa rivale, et sans presque se plaindre : elle se crut encore heureuse,

dans sa douleur, d'être considérée du roi qu'elle aimait toujours, et de le voir sans en être aimée.

Enfin, en 1675, elle embrassa la ressource des âmes tendres, auxquelles il faut des sentiments vifs et profonds qui les subjuguent. Elle crut que Dieu seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célèbre que sa tendresse. Elle se fit carmélite à Paris, et persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue, tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme

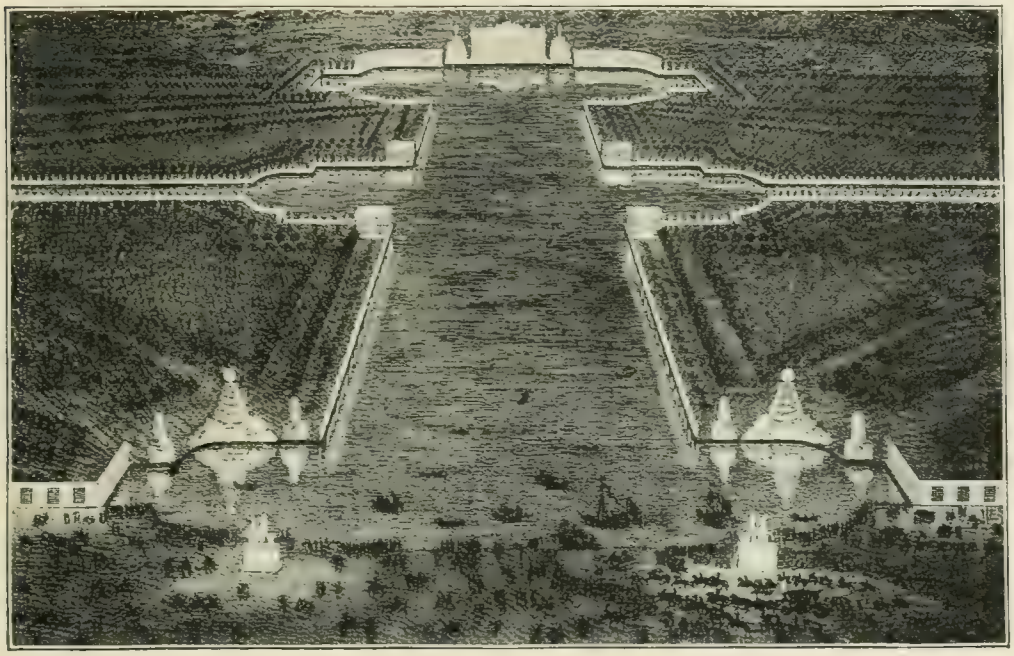

FÊTE DE NUIT DONNÉE SUR LE GRAND CANAL DE VERSAILLES, EN 1674.
D'après une estampe d'Israël Silvestre.

accoutumée à tant de gloire, de mollesse et de plaisirs. Elle vécut, dans ces austérités, depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom seul de sœur Louise de la Miséricorde. Un roi qui punirait ainsi une femme coupable serait un tyran; et c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. Il n'y a presque point d'exemple de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique sembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faiblesses de l'amour : mais ceux qui gouvernent les âmes n'ont guère d'empire que sur les faibles.

La pitié de Voltaire pour Mlle de La Vallière a été partagée pour tous les contemporains. Ce fut l'effet de sa retraite digne et courageuse, et aussi peut-être

de sa nature charmante sur tous ceux qui l'ont connue et jugée. Elle rappelait à la cour les grâces d'Henriette d'Angleterre.

« Avec une naissance et une beauté médiocre, un esprit assez borné, elle put inspirer au roi, dit Spanheim, la plus forte inclination dont il ait été capable. Elle sut l'y engager et l'y retenir par un air tendre et réfléchi, par une délicatesse particulière d'humeur et de sentiment, par le combat d'une pudeur qui lui fut naturelle, et d'une véritable et sensible inclination dont elle se trouva fortement prévenue pour la personne du roi. Cette amour tendre et réciproque, quoique peu légitime, accompagnée de tous les ménagements qu'elle est capable d'inspirer à deux amants passionnés, donna lieu aux retraites du roi à Versailles, et ensuite aux divertissements et aux fêtes galantes qu'on inventa pour flatter la passion d'un roi amant. Aussi dura-t-elle environ deux ans dans toute sa chaleur, jusques à ce qu'elle fit place à une nouvelle inclination pour Mme de Montespan. Mlle de La Vallière, qui aimait sensiblement le roi pour lui-même, qui, hors ce faible et le malheureux engagement où il l'avait jetée, avait naturellement de l'honneur et de la retenue, pénétrée vivement de l'inconstance de son amant, s'en fit un heureux retour, et malgré tous les obstacles que le roi même y voulut apporter, et la tendresse pour les deux enfants qu'elle en avait, abandonna la cour et le monde avec une fermeté d'âme et une résignation qui a peu d'exemples dans une personne de son âge et de son sexe. »

[illegible]

La beauté de Mlle de La Vallière a trouvé des critiques sévères, par exemple celle d'un magistrat d'Ormesson qui s'indignait presque du mauvais goût du roi : « Cette demoiselle ne me parut point belle : elle a les yeux fort beaux et le teint, mais elle est de bonne, les joues creuses, la bouche et les dents laides, le bout

du nez gros et le visage long », ou cet autre qui n'a pas dit son nom pour formuler son jugement : « Comment est faite une personne qui a si fortement pris le cœur d'un roi si fier et si superbe ? Elle est d'une taille médiocre, fort menue ; elle ne marche pas de bon air, à cause qu'elle boite ; elle est blonde et blanche, marquée de petite vérole, les yeux bruns ; la bouche est grande, assez vermeille, les dents point belles, pas de gorge, les bras plats qui font aussi mal juger du reste du corps ». C'est ce qu'on appelle déshabiller les gens.

MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE EN DIANE.
(D'après une peinture anonyme du Musée de Versailles.)

En revanche, de son cœur, de sa bonne grâce, de sa douceur, rien que des éloges. Le même auteur ici change de ton : « Elle a le cœur grand, ferme, généreux, désintéressé, tendre, loyal. Elle est sincère et fidèle, éloignée de toute coquetterie. Elle aime ses amis d'une ardeur inconcevable ». La princesse Palatine, qui n'était pas tendre au vice, a été désarmée : « Ses regards avaient un charme qu'on ne peut décrire. Elle avait une taille fine ; mais de vilaines dents. Ses yeux me paraissaient plus beaux que ceux de Mme de Montespan. Tout son maintien était modeste. Elle boitait légèrement, mais cela ne lui allait pas mal ». L'aimable femme a fourni à l'abbé de Choisi l'un de ses plus jolis portraits :

« Elle n'était pas de ces beautés parfaites qu'on admire souvent sans les aimer. Elle était fort aimable, et ce vers de la Fontaine : « et la grâce plus belle encore que la beauté », semble avoir été fait pour elle. Elle avait le teint beau, le cheveux blonds, le sourire agréable, le regard si tendre et en même temps si modeste, qu'il gagnait le cœur et l'estime au premier moment ; point d'ambition, point de vues, plus attentive à songer à ce qu'elle aimait qu'à lui plaire, préférant l'honneur à toutes choses, et s'exposant plus d'une fois à mourir qu'à laisser soupçonner sa fragilité ; l'humeur douce, libérale, timide, n'ayant jamais oublié qu'elle faisait mal, espérant toujours rentrer dans le bon chemin. »

Au reste, elle s'est peinte elle-même plus fidèlement que n'ont pu faire ses admirateurs, au moment de rompre avec Louis XIV et avec le monde.

— Vous craignez pour moi, et vous avez raison, puisque je suis encore ici. Que voulez-vous? je suis la faiblesse même, cependant je travaille à sortir du péril; c'est peut-être trop nonchalamment, je le dis à ma honte, mais je vous assure que c'est de bonne foi, et avec dessein que ce soit au plus tôt.

Je suis au désespoir de me voir si peu avancée et vous ne sauriez me faire plus de honte que je ne m'en fais à moi-même. Je suis cependant plus affermie que jamais, et quand on me donnerait toutes les grandeurs du monde, je ne changerais pas l'envie seule d'être carmélite en leur possession. Je ne tiens plus qu'à un fil. Aidez-moi, je vous prie, à le rompre, grondez, menacez, traitez-moi durement. Je n'ai plus qu'un pas à faire, mais j'ai de la sensibilité, et l'on a eu raison de vous dire que Mlle de Blois m'en a beaucoup inspiré. Il faut que je parle au roi; voilà toute ma peine. Demandez à Dieu qu'il me donne toute la force dont j'ai besoin en cette occasion. Quitter la cour pour le cloître, ce n'est point là ce qui me coûte. Mais parler au roi, voilà mon supplice. Je m'expose à vous telle que je suis : ne m'en aimez pas moins, je vous prie, et que la pitié fasse en vous sur mon sujet ce que l'estime fait en moi sur le vôtre. — Versailles, 8 février 1674.

L'anecdote que rapporte Voltaire est un second témoignage plus indirect de Mlle de La Vallière sur elle-même. Il est aussi sincère et éloquent.

On sait que, quand on annonça à sœur Louise de la Miséricorde la mort du duc de Vermandois, qu'elle avait eu du roi, elle dit : « Je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort ». Il lui resta une fille, qui fut de tous les enfants du roi la plus ressemblante à son père et qui épousa le prince Armand de Conti, neveu du grand Condé.

Cependant la marquise de Montespan jouissait de sa faveur avec autant d'éclat et d'empire que Mme de La Vallière avait eu de modestie.

Tandis que Mme de La Vallière et Mme de Montespan se disputaient encore

Mme DE MONTESPAN, 1671.
(Par Netscher et V. Meurs.)

la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. Louvois même était sensible. Parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce ministre, dont le caractère dur semblait si peu fait pour l'amour, il y eut une

Mme Dufresnoi, femme d'un de ses commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine. On la fit dame du lit : elle eut les grandes entrées. Le roi, en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres, voulaient justifier les siens.

C'est un grand exemple du pouvoir des préjugés et de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amants, et qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri IV d'avoir un mari. Mademoiselle, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eu l'espérance d'épouser Louis XIV, voulut faire

[illegible]

à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser *l'égulin*, du nom de Caumont, comte de Lauzun, le dernier qui fut capitaine d'une des deux compagnies des cent gentilshommes au bec-de-corbin, qui ne subsistent plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princesses qui avaient épousé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des sénateurs : les filles des souverains de l'Asie, plus puissants et plus despotiques qu'un roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs pères.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt millions, au comte de Lauzun : quatre duchés, la souveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais

MARIE LOUISE D'ORLEANS
G. Scue Pinxebat
P. Van Schuppen Sculpebat 1700

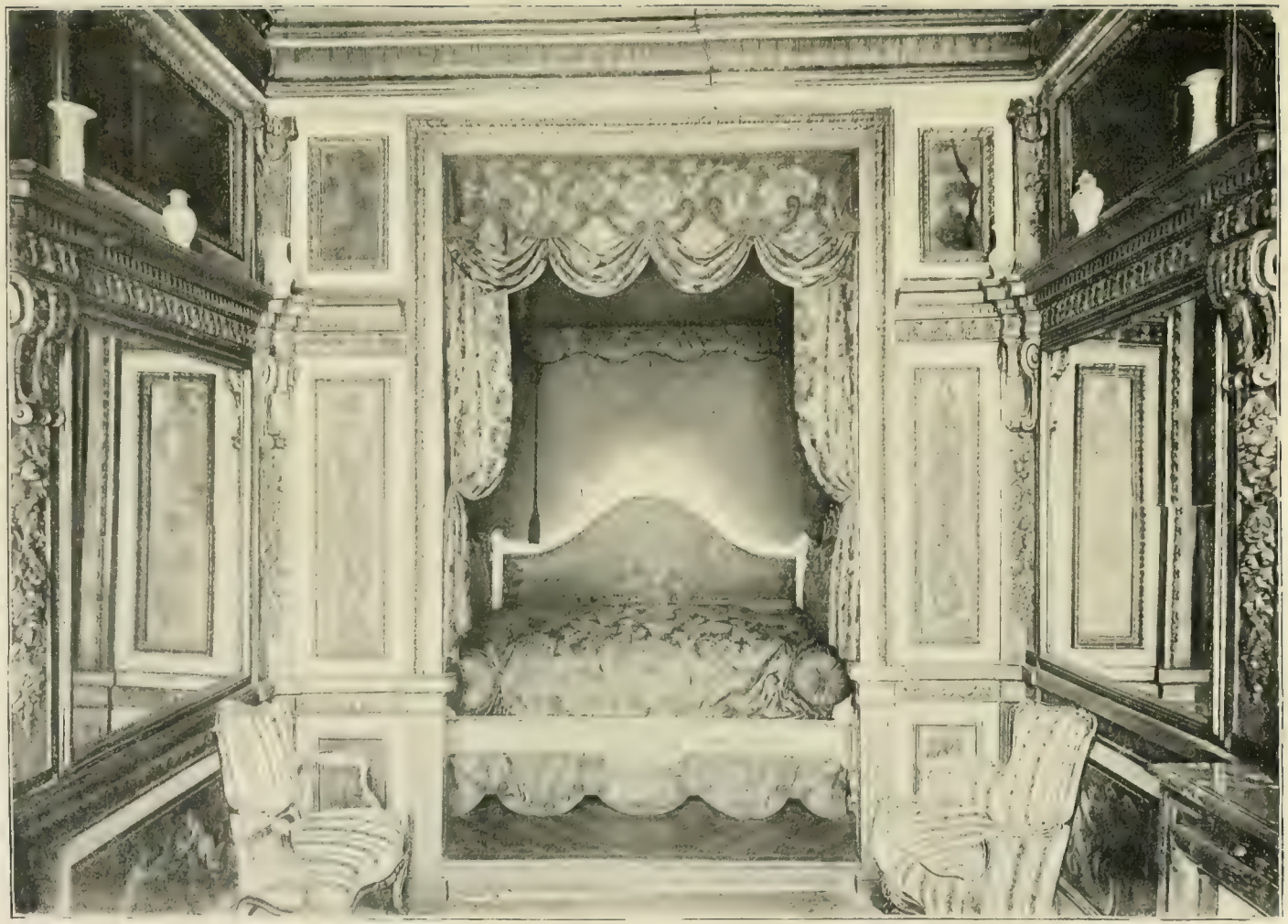

ANCIEN BOUDOIR DE L'APPARTEMENT DE LAUZUN, AUJOURD'HUI CHAMBRE À COUCHER.
(D'après la photographie de Paul Robert — Hôtel de M. le baron Jérôme Pichon.)

d'Orléans, qu'on nomme le Luxembourg (1669). Elle ne se réservait rien, abandonnée tout entière à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun sujet. Le contrat était dressé : Lauzun fut un jour duc de Montpensier. Il ne manquait plus que la signature. Tout était prêt, lorsque le roi, assailli par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole, et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiselle malheureuse; mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lauzun, en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse qu'il lui avait permis, quelques mois auparavant, d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque n'a pas cette puissance : ceux qui l'ont sont plus chéris quand ils n'en font point d'usage. Le citoyen qui n'offense point les lois de l'État doit-il être puni si sévèrement par celui qui représente l'État? N'y a-t-il pas une très grande différence entre déplaire à son souverain et trahir son souverain? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

MADAME DE MONTPENSIER EN MINERVE.
D'après une estampe de Petitly qui a été longtemps considérée comme un portrait par le moyen de Mme de Longueville.

Ceux qui ont écrit que Mme de Montespan, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de Lauzun qui éclatait en reproches violents, exigea de Louis XIV cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie et de la pusillanimité à sacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de Mme de Montespan.

Qu'on pardonne ces réflexions, les droits de l'humanité les attachent. Mais, en même temps, l'équité veut que Louis XIV n'ayant fait dans tout son règne aucune action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité un mariage clandestin, une liaison innocente qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur était très juste, la prison était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret n'ont qu'à lire attentivement les *Mémoires de Mademoiselle*. Ces Mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse, qui s'était plainte si amèrement au roi de la rupture de son mariage, n'osa se plaindre de la prison de son mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : et quand il n'y aurait que ses paroles : *Je ne peux ni ne dois changer pour lui*, elles seraient décisives.

Lauzun et Fouquet furent étonnés de se rencontrer dans la même prison; mais Fouquet, surtout, qui, dans sa gloire et dans sa puissance, avait vu de loin Péguilin dans la foule, comme un gentilhomme de province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, et qu'il avait eu la permission d'épouser la petite-fille de Henri IV, avec tous les biens et les titres de la maison de Montpensier.

Après avoir langui dix ans en prison, il en sortit enfin; mais ce ne fut qu'après que Mme de Montespan eut engagé Mademoiselle à donner la souveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc de Maine encore enfant, qui les possède après la mort de cette princesse. Elle ne fit cette donation que dans l'espérance que M. de Lauzun serait reconnu pour son époux; elle se trompa : le roi lui permit seulement de donner à ce mari secret et infortuné les terres de Saint-Fargeau et de Thiers, avec d'autres revenus considérables que Lauzun ne trouva pas suffisants. Elle fut réduite à être secrètement sa femme, et à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuse à la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions : elle mourut en 1693.

Pour le comte de Lauzun, il passa en Angleterre en 1688. Toujours destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la reine, épouse de

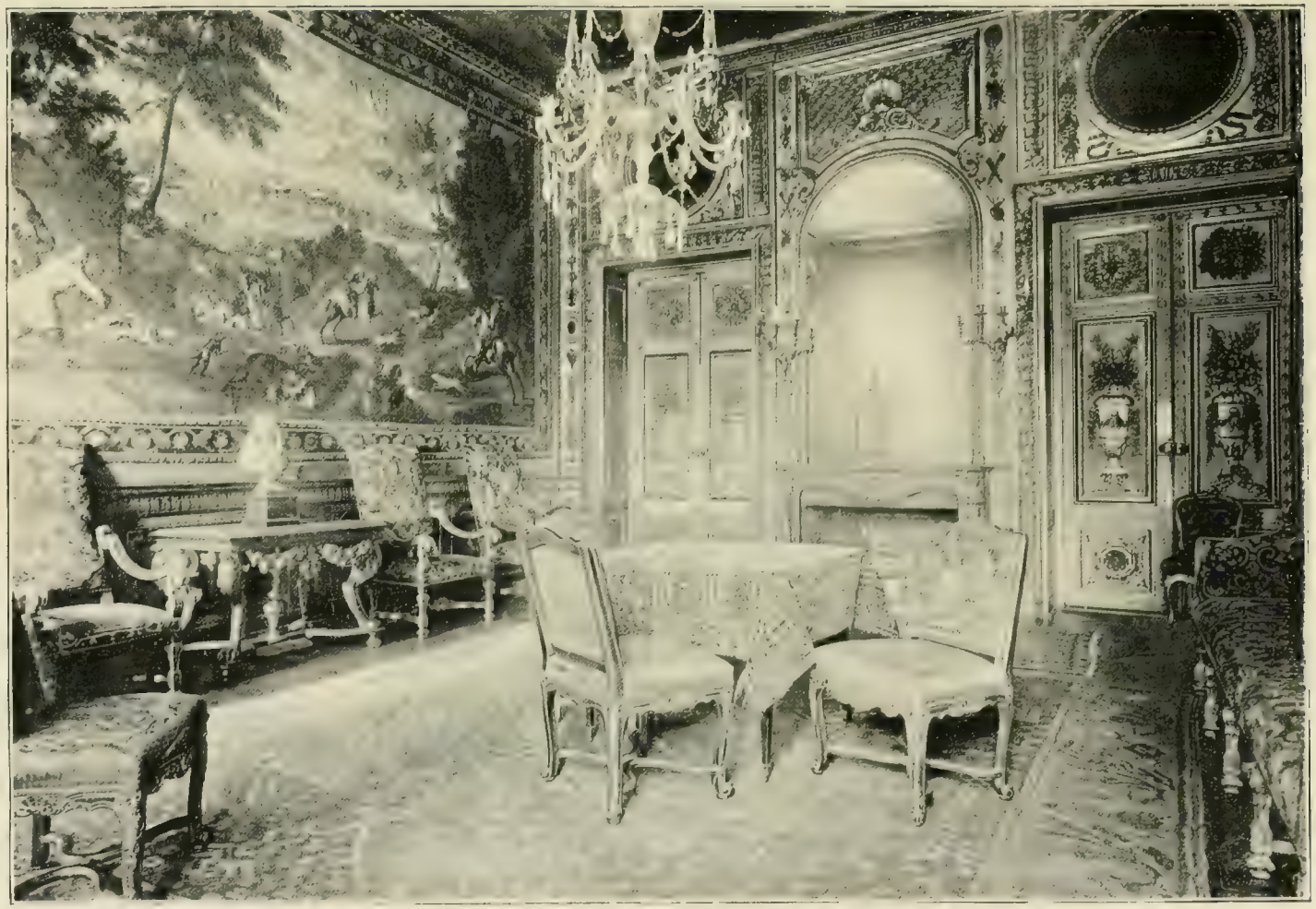

PETIT SALON DE L'APPARTEMENT DE LAUZUN. (Côté gauche.)
(D'après la photographie de Paul Robert — Hôtel de M. le baron Jérôme Pichon.)

Jacques II, et son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, et revint avec plus de réputation attachée à ses aventures que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont que de grands événements sans avoir fait de grandes choses.

Étrange figure en effet que ce cadet de Gascogne, qui, d'un roi tel que Louis XIV, sut faire accepter toutes ses incartades, héros de roman, et parfois de roman burlesque dans une cour et un siècle pliés à la règle. Saint-Simon l'a peint avec une verve méchante, sans lui épargner les anecdotes et les histoires d'alcôve qui circulaient sur lui :

« C'était un petit homme, blondasse, bien fait dans sa taille, de physionomie haute, pleine d'esprit, qui imposait, mais sans agréments dans le visage, à ce que j'ai ouï dire aux gens de son temps ; plein d'ambitions, de caprices, de fantaisies, jaloux de tout, voulant toujours passer le but, jamais content de rien, sans lettres, sans aucun ornement ni agrément dans l'esprit, naturellement chagrin, solitaire, sauvage ; fort noble dans toutes ses façons, méchant par malice, par nature, encore plus par jalousie et par ambition, toutefois bon ami quand il l'était, ce qui était rare, et bon parent, volontiers ennemi même des indifférents, cruel aux défauts et à trouver et donner des ridicules, extrêmement brave et aussi dangereusement hardi. Courtisan également insolent, moqueur et bas jusqu'au valetage, et plein de recherches, d'industries, d'intrigues, de bassesses pour arriver à ses fins, avec cela dangereux aux ministres, à la cour redouté de tous, et plein de traits cruels et pleins de sels qui n'épargnaient personne.

« Il vint à la cour, sans aucun bien, cadet de Gascogne, fort jeune, débarquer

de sa province sous le nom de Puyguilhem. Le maréchal de Grammont, cousin germain de son père, le retira chez lui. Il était lors dans la première considération à la cour, dans la confidence de la reine-mère et du cardinal Mazarin et avait le régiment des gardes et la survivance pour le comte de Guiche, son fils aîné qui, de son côté, était la fleur des braves et des dames et des plus avant dans les bonnes grâces du roi et de la comtesse de Soissons de chez laquelle le roi ne bougeait et qui était la reine de la cour. Le comte de Guiche y introduisit le marquis de Puyguilhem qui, en fort peu de temps, devint favori du roi, qui créa pour lui la charge de colonel de dragons.

— Le duc de Mazarin, déjà retiré de la cour en 1669, voulut se démettre de sa charge de grand maître de l'artillerie. Puyguilhem en eut vent des premiers, il la demanda au roi qui la lui promit, mais sous le secret. La déclaration ne vint pas. Puyguilhem, après une longue attente, ne pouvant deviner d'où lui vient son mal, prend une résolution incroyable, si elle n'était pas attestée par toute la cour d'alors. Il se fit cacher par une femme de chambre sous le lit dans lequel le roi s'allait mettre avec Mme de Montespan, et par leur conversation apprit l'obstacle que Louvois avait mis à sa charge. Il fut plus heureux que sage et ne fut point découvert. Lorsque Mme de Montespan sortit pour aller à la répétition d'un ballet où le roi, la reine et toute la cour devaient aller, Puyguilhem lui présenta la main et lui demanda avec un air plein de respect et de douceur s'il se pouvait flatter qu'elle eût daigné se souvenir de lui auprès du roi. Elle l'assura qu'elle n'y avait pas manqué. S'approchant de son oreille, il lui dit qu'elle était une menteuse, une friponne, une coquine..., et lui répéta mot pour mot la conversation du roi et d'elle. Mme de Montespan en fut si troublée qu'elle n'eut pas la force de lui répondre un seul mot et eut peine à gagner le lieu où elle allait, avec grande difficulté à surmonter et à cacher le tremblement de ses jambes et de tout son corps, en sorte qu'en arrivant dans le lieu de la répétition du ballet, elle s'évanouit.

— Puyguilhem, de son côté, furieux de manquer l'artillerie, épia un tête-à-tête avec le roi et le sommat. Il lui parla, et le sommia audacieusement de sa parole. Le roi lui répondit qu'il n'en était plus tenu, puisqu'il ne lui avait donnée que sur le moment et qu'il y avait manqué. Là-dessus Puyguilhem s'éloigne de quelques pas, tourne le dos au roi, tire son épée, en casse la lame avec son pied et s'écrie en fureur qu'il ne servira plus un prince qui lui manque si vilainement de parole. Le roi, transporté de colère, fit peut-être la plus belle action de sa vie. Il se tourne à l'instant, ouvre la fenêtre, jette sa canne dehors, dit qu'il serait fâché d'avoir frappé un homme de qualité, et sort. —

Lauzun fut mis à la Bastille ; il en sortit capitaine de gardes. En 1670, « le roi, voulant faire un voyage triomphant avec les dames, donna le commandement du total au comte de Lauzun avec la patente de général d'armée. Il en fit les fonctions avec beaucoup d'intelligence, une galanterie et une magnificence extrême ». Son mariage avec Mademoiselle le brouilla de nouveau avec le roi, et ne fut pas heureux. J'ai ouï dire à Mme de Fontenilles, femme très aimable, de beaucoup d'esprit, très vraie et d'une vertu singulière, qu'étant à Eu avec Mademoiselle, M. de Lauzun y vint passer quelques temps et ne put s'empêcher d'y courir des filles. Mademoiselle le sut, s'emporta, l'égratigna et le chassa de sa présence. Mme de Fiesque fit le raccommodement. Mademoiselle parut au bout d'une galerie ; il était à l'autre bout, et il en fit toute la longueur sur ses genoux jusqu'à ses pieds. Ces scènes plus ou moins fortes recommencèrent dans la suite.

LOUIS XIV EN ARMURE, AVEC LE CORDON DE L'ORDRE.
(Portrait anonyme du Musée de Versailles.)

Il se lassa d'être battu et à son tour battit bel et bien Mademoiselle, et cela arriva plusieurs fois, tant qu'à la fin, lassés l'un de l'autre, ils se brouillèrent une bonne fois pour toutes et ne se revirent depuis.

« C'était une santé de fer sous des dehors trompeurs de délicatesse. Il dînait et soupait à fond tous les jours, faisait très grande chère et très délicate, mangeait de tout gras et maigre sans nul choix que son goût ni ménagement. Je me souviens qu'une fois il mangea chez moi, après une maladie, tant de poisson, de légumes et toutes sortes de choses, sans pouvoir l'en empêcher, que nous envoyâmes le soir chez lui savoir doucement s'il ne s'en était point fortement senti : on le trouva à table qui mangeait de fort bon appétit »

Cependant Mme de Montespan était toute-puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemar, femme du marquis de Montespan, sa sœur aînée, la marquise de Thiange, et sa cadette, pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevrault, étaient les plus belles femmes de leur temps, et toutes trois pégnaient à cet avantage des agréments singuliers dans l'esprit. Le duc de Vivonne, leur frère, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour qui avaient le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour : « Mais à quoi sert de lire ? » Le duc de Vivonne, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit : « La lecture fait à l'esprit ce que vos perdrix font à mes joues. »

[illegible]
(Dessin [illegible] de Duc de Lauzun.)

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mêlée de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appelait l'esprit des Mortemar. Elles écrivaient toutes avec une légèreté et une grâce particulières. On voit par là combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler, que Mme de Montespan était obligée de faire écrire ses lettres au roi par Mme Scarron, et que c'est là ce qui en fit sa rivale, et sa rivale heureuse.

Mme Scarron, depuis Mme de Maintenon, avait à la vérité plus de lumières acquises par la lecture ; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, et dont le style est très élégant. Mais Mme de Montespan n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne, et elle fut longtemps favorite avant que Mme de Maintenon lui fût présentée.

Tout le monde à la cour, louait comme Voltaire, l'esprit de la Montespan, en redoutant ses attaques. « Elle était, dit Saint-Simon, médisante et capricieuse avec beaucoup d'humeur et une hauteur en tout dans les nues dont personne n'était exempt, le roi aussi peu que tout autre. Les courtisans évitaient de passer sous ses fenêtres, surtout quand le roi y était avec elle. Ils disaient que c'était passer par les armes, et ce mot passa en proverbe à la cour. Il est vrai qu'elle n'épargnait personne, très souvent sans autre dessein que de divertir

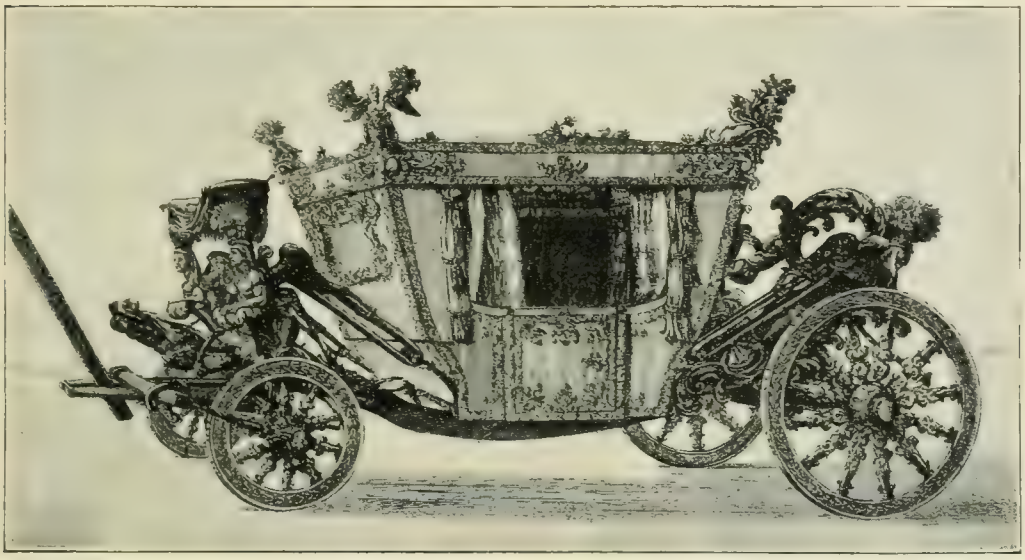

CARROSSE ORNÉ DU TEMPS DE LOUIS XIV.
(D'après une estampe du temps.)
(Collection Hennin.)

le roi : et, comme elle avait infiniment d'esprit, de tour et de plaisanterie fine, rien n'était plus dangereux que les ridicules qu'elle donnait mieux que personne. Avec cela elle aimait sa maison et ses parents et ne laissait pas de bien servir les gens pour qui elle avait pris de l'amitié.

« On vit sortir de son cloître de Fontevrault la reine des abbesses, qui, chargée de son voile et de ses vœux, avec plus de beauté encore et d'esprit que Mme de Montespan, vint jouir de la gloire de cette *Niquée*, et être de tous les particuliers du roi les plus charmants, par l'esprit et par les fêtes, avec Mme de Thianges, son autre sœur, et l'élixir le plus trié des dames de la cour.

« La cour de Mme de Montespan devint le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, de l'espérance et de la terreur des ministres et des généraux d'armée,

et l'humiliation de toute la France. Ce fut aussi le centre de l'esprit, et d'un tour si particulier, si délicat, si fin, mais toujours si naturel et si agréable, qu'il se faisait distinguer à son caractère unique.

« On sent encore avec plaisir ce tour charmant et simple dans ce qui reste des personnes qu'elles ont élevées chez elles et qu'elles s'étaient attachées : entre mille autres, on les distinguerait dans les conversations les plus communes.

« Mlle de Fontevrault était celle des trois qui en avait le plus. C'était peut-être aussi la plus belle. Elle y joignait un savoir rare et très étendu, elle savait bien la théologie et les Pères, elle était versée dans l'Écriture, elle possédait les langues savantes, elle parlait à enlever quand elle traitait quelque matière.

« Hors de cela, l'esprit ne se pouvait cacher, mais on ne se doutait pas qu'elle sût rien de plus que le commun de son sexe. Elle excellait en tout genre d'écrire. Elle avait un don tout particulier pour le gouvernement et pour se faire adorer de son ordre, en le tenant dans la plus exacte régularité.

« Mlle de Thianges dominait ses deux sœurs et le roi même, qu'elle amusait plus qu'elles. Tant qu'elle vécut, elle le domina, et conserva, même après l'expulsion de Mme de Montespan hors de la cour, les plus grandes prévenances et des distinctions uniques. »

Le triomphe de Mme de Montespan éclata au voyage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage au milieu des plaisirs : ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carrosse à glaces : les chaises de poste n'étaient point encore inventées. La reine, Madame, sa belle-sœur, la marquise de Montespan, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres ; et quand Mme de Montespan allait seule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de son carrosse. Le Dauphin arriva ensuite avec sa cour, Mademoiselle avec la sienne : c'était avant la fatale aventure de son mariage : elle partageait en paix tous ces triomphes, et voyait avec complaisance son amant, favori du roi, à la tête de sa compagnie des gardes. On faisait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, et toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises.

Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table; il leur faisait des présents pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages, étaient pour Mme de Montespan, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du secret. Le roi savait distinguer les affaires d'État des plaisirs.

Madame, chargée seule de l'union des deux rois et de la destruction de la

COMMODE LOUIS XIV.
(Collection du Mobilier National. Château de Fontainebleau.

Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flotte du roi d'Angleterre Charles II, son frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle Mlle de Kéroual, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de Mme de Montespan. Elle fut depuis en Angleterre ce que Mme de Montespan était en France, mais avec plus de crédit. Le roi Charles fut gouverné par elle jusqu'au dernier moment de sa vie; et, quoique souvent infidèle, il fut toujours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus longtemps sa beauté; nous lui avons vu, à l'âge de près de soixante et dix ans, une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir son frère à Cantorbéry, et revint avec la gloire du succès.

Elle en jouissait, lorsqu'une mort subite et douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-neuf ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était crue empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, Montaigu, en était persuadé ; la cour n'en doutait pas, et toute l'Europe le disait. Un des anciens domestiques de la maison de son mari m'a nommé celui qui, selon lui, donna le poison. Cet homme, me disait-il, qui n'était pas riche, se retira immédiatement après en Normandie, où il acheta une terre dans laquelle il vécut longtemps avec opulence. Ce poison, ajoutait-il, était de la poudre de diamant mise au lieu de

TABLE LOUIS XIV
(Collection du Mobilier National. Château de Fontainebleau.)

sucre dans des fraises. — La cour et la ville pensèrent que Madame avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque Mme de La Fayette et une autre personne burent le reste, sans ressentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin que la poudre de corail. Il y avait longtemps que Madame était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Elle était très malsaine, et même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut, ni avant ni après cet événement, accusé d'aucune action qui eût de la noirceur ; et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un crime.

Henriette d'Angleterre
Duchesse d'Orleans
Peinture appartenant à M.r le Comte de Mons
en Angleterre

Le genre humain serait trop malheureux, s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable auprès de Madame

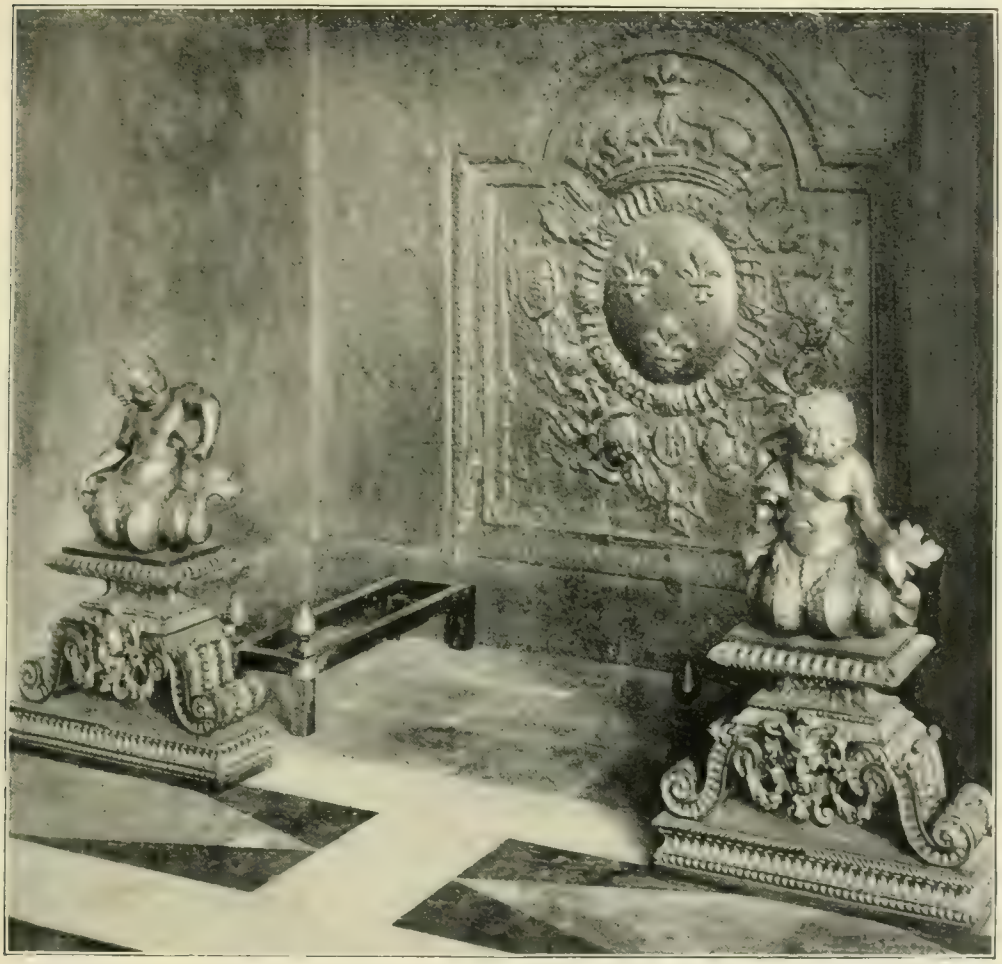

PLAQUE DE CHEMINÉE ET CHENÊTS DU TEMPS DE LOUIS XIV.
(Palais de Fontainebleau. Salon François Ier.)

lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de Lorraine était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un chevalier de Malte de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princesse.

Il n'est que trop vrai qu'une faiblesse et une indiscrétion du vicomte de Turenne avaient été la première cause de toutes ces rumeurs odieuses qu'on se plaît encore à réveiller. Il était à soixante ans l'amant de Mme de Goëtquen,

et sa dupe, comme il l'avait été de Mme de Longueville. Il révéla à cette dame le secret de l'État, qu'on cachait au frère du roi. Mme de Goëtquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, le dit à son amant : celui-ci en avertit Monsieur. L'intérieur de la maison de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches et les sarcasmes. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de Madame. L'aventure redoubla à son retour. Les emportements de Monsieur, les querelles de ses favoris avec les amis de Madame remplirent sa maison de confusion et de douleur. Madame, quelque temps avant sa mort, reprochait avec des plaintes douces et attendrissantes à la marquise de Goëtquen les malheurs dont elle était cause. Cette dame, à genoux auprès de son lit, et arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceslas* :

J'allais... j'étais... l'amour a sur moi tant d'empire...
Je me confonds, *madame*, et ne puis rien vous dire.

Le chevalier de Lorraine, auteur de ces dissensions, fut d'abord envoyé par le roi à Pierre-Encise; le comte de Marsan, de la maison de Lorraine, et le marquis depuis maréchal de Villeroi, furent exilés. Enfin on regarda comme la suite coupable de ces démêlés la mort naturelle de cette malheureuse princesse.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire et des plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux Italiens, dont l'un s'appelait Exili, travaillèrent longtemps avec un apothicaire allemand, nommé Glaser, à rechercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, et voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrètement des poisons. La confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier, la confession,

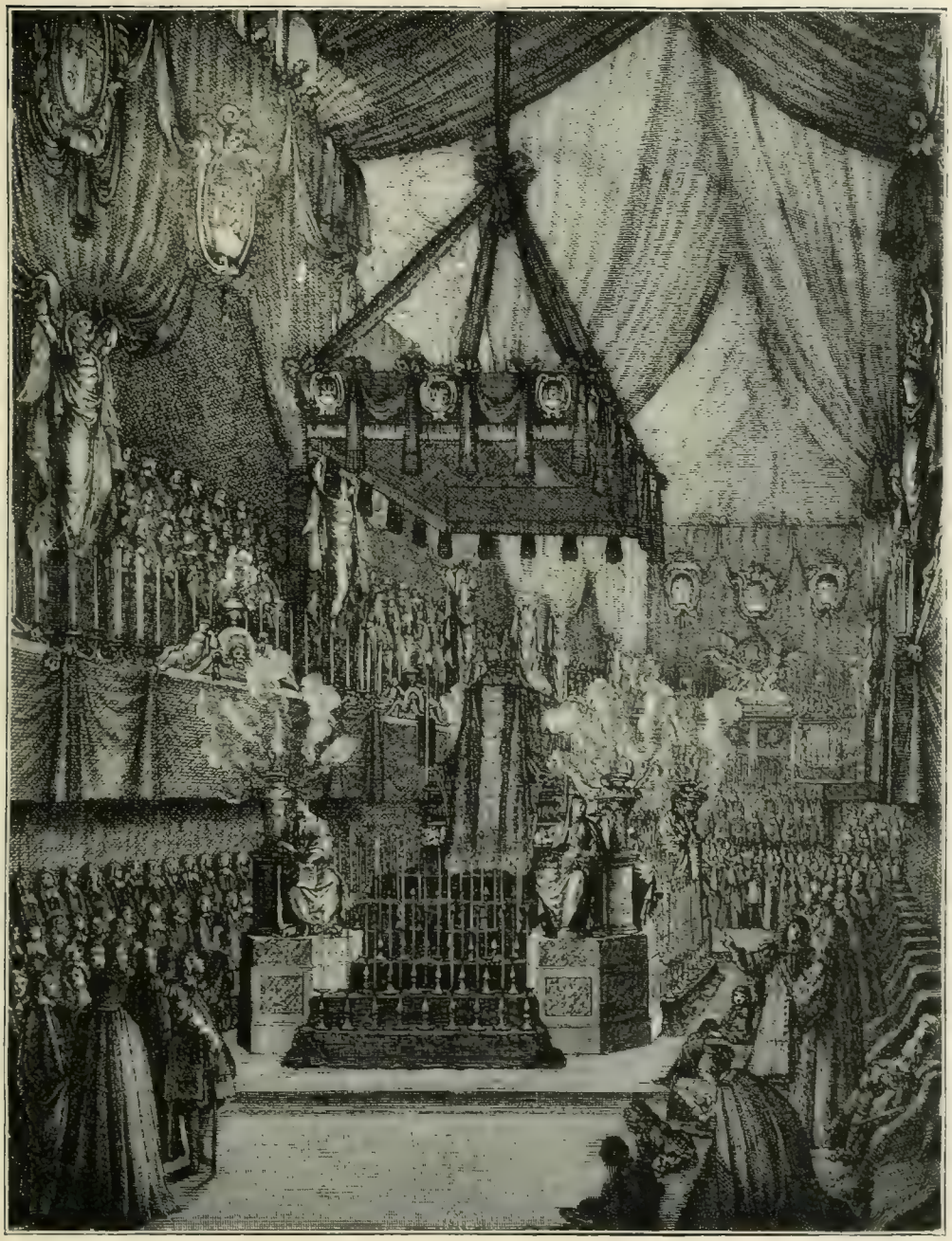

SERVICE FUNÈBRE D'HENRIETTE D'ANGLETERRE.

(D'après une estampe de Lepautre.)

dis-je, fit connaître au grand pénitencier de Paris que quelques personnes étaient mortes empoisonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux Italiens soupçonnés furent mis à la Bastille ; l'un des deux y mourut. Exili y resta sans être convaincu ; et, du fond de sa prison, il répandit dans Paris ces funestes secrets qui coûtèrent la vie au lieutenant civil d'Aubrai et à sa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomma *la chambre ardente*.

L'amour fut la première source de ces horribles aventures. Le marquis de Brinvilliers, gendre du lieutenant civil d'Aubrai, logea chez lui Sainte-Croix,

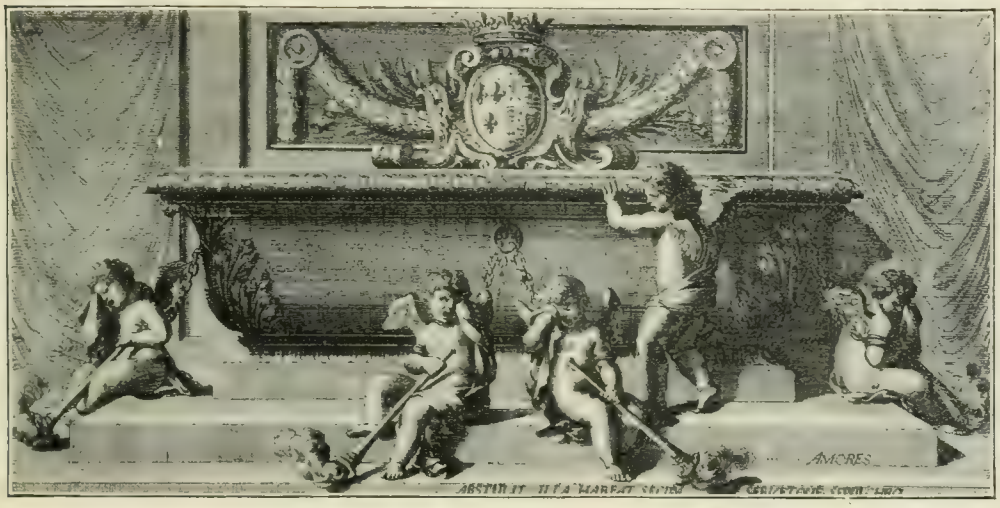

LES AMOURS PLEURANT AUTOUR DU CERCUEIL D'HENRIETTE D'ANGLETERRE.
(Composition de Lepautre, 30 juin 1670.)

capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle et sensible. Ce qui devait arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant civil, père de la marquise, fut assez sévère et assez imprudent pour solliciter une lettre de cachet, et pour faire envoyer à la Bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à son régiment. Sainte-Croix fut mis malheureusement dans la chambre où était Exili. Cet Italien lui apprit à se venger : on en sait les suites, qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoisonner son père, ses deux frères et sa sœur. Au milieu de tant de crimes elle avait de la religion ; elle allait souvent à confesse, et même, lorsqu'on l'arrêta dans Liège, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui servit non pas de preuve contre

elle, [illegible] de présomption. Il est faux qu'elle eût essayé ses poisons dans les hôpitaux, comme le disait le peuple. Le [illegible] les Causes célèbres, ouvrage d'un avocat sans causes et fait pour le peuple ; mais c'est vrai qu'elle eut, ainsi que Sainte-Croix, des liaisons secrètes avec des personnes [illegible] depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1676, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670 qu'Exili avait commencé à faire des poisons, jusqu'en [illegible], ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler que Penautier, le receveur général du clergé, ami de cette femme, fut accusé quelque temps après d'avoir mis ses secrets en usage, et qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

La Voisin, la Vigoureux, un prêtre nommé Le Sage et d'autres trafiquèrent des secrets d'Exili, sous prétexte d'amuser les âmes curieuses et faibles par des apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'Arsenal, près de la Bastille, en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités, entre autres deux nièces du cardinal Mazarin, la duchesse de Bouillon et la comtesse de Soissons, mère du prince Eugène.

La duchesse de Bouillon ne fut décrétée que d'ajournement personnel, et n'était accusée que d'une curiosité ridicule, trop ordinaire alors, mais qui n'est pas du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter des devins, de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer, subsistait encore parmi le peuple, et même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naissance de Louis XIV on avait fait entrer l'astrologue Morin dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, regent du royaume, curieux de cette charlatanerie qui séduisit toute l'antiquité ; et toute la philosophie du célèbre comte de Boulainvilliers ne put jamais le

guérir de cette chimère. Elle était bien pardonnable à la duchesse de Bouillon, et à toutes les dames qui eurent les mêmes faiblesses. Le prêtre Le Sage, la Voisin et la Vigoureux s'étaient fait un revenu de la curiosité des ignorants, qui étaient en très grand nombre. Ils prédisaient l'avenir ; ils faisaient voir le

LE PORTRAIT, LES CRIMES ET SORCELLERIES DE LA VOISIN.
(Estampe populaire, 22 février 1680.)

diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux et dans la chambre ardente.

La Reynie, l'un des présidents de cette chambre, fut assez malavisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable ; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'État. L'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin.

L'affaire de la comtesse de Soissons et du maréchal de Luxembourg fut plus sérieuse. Le Sage, la Voisin, la Vigoureux, et d'autres complices encore, étaient en prison, accusés d'avoir vendu des poisons qu'on appelait *la poudre de succession*; ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus consulter. La comtesse de Soissons fut du nombre. Le roi eut la condescendance de dire à cette princesse que, si elle se sentait coupable, il lui conseillait de se retirer. Elle répondit qu'elle était très innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la justice. Ensuite elle se retira à Bruxelles, où elle est morte sur la fin de 1708, lorsque le prince Eugène son fils la vengeait par tant de victoires, et triomphait de Louis XIV.

François-Henri de Montmorenci-Boutteville, duc, pair et maréchal de France, qui unissait le grand nom de Montmorenci à celui de la maison impériale de Luxembourg, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ses gens d'affaires, nommé Bonard, voulant recouvrer des papiers importants qui étaient perdus, s'adressa au prêtre Le Sage pour les lui faire retrouver. Le Sage commença par exiger de lui qu'il se confessât, et qu'il allât ensuite pendant neuf jours en trois différentes églises, où il réciterait trois psaumes.

Malgré la confession et les psaumes, les papiers ne se retrouvèrent point; ils étaient entre les mains d'une fille nommée Dupin. Bonard, sous les yeux de Le Sage, fit, au nom du maréchal de Luxembourg, une espèce de conjuration : la Dupin ne rendit rien. Bonard, désespéré, se fit donner un nouveau plein pouvoir par le maréchal; et, entre ce plein pouvoir et la signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente par lesquelles le maréchal se donnait au diable.

Le Sage, Bonard, la Voisin, la Vigoureux, et plus de quarante accusés ayant été enfermés à la Bastille, Le Sage déposa que le maréchal s'était adressé au diable et à lui pour faire mourir cette Dupin qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient assassiné la Dupin

François Henry de Montmorency
Duc de Piney Luxembourg.

par son ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, et jetée dans la rivière.

Ces accusations étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs ; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger : ils ne le firent pas. L'accusé se rendit lui-même à la Bastille : démarche qui prouvait son innocence sur cet assassinat prétendu.

(1679) Le secrétaire d'État Louvois, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une espèce de cachot de six pas et demi de long, où il tomba très malade. On l'interrogea le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans continuer son procès : injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de Louvois pour s'en plaindre : on ne le lui permit pas; il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonnées pour faire mourir le frère de la Dupin, et une fille qu'il entretenait.

LA VOISIN ENTRE LA MORT ET LE DIABLE.
Composition de Coypel.

Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse, sans pouvoir tirer aucun avantage d'un si grand crime.

Enfin, on lui confronta Le Sage, et un autre prêtre nommé d'Avaux, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortilèges pour faire périr plus d'une personne.

Tout son malheur venait d'avoir vu une fois Le Sage, et de lui avoir demandé des horoscopes.

Parmi les imputations horribles qui faisaient la base du procès, Le Sage dit que le maréchal, duc de Luxembourg, avait fait un pacte avec le diable,

afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois. L'accusé répondit : « Quand Mathieu de Montmorency épousa la veuve de Louis le Gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux Enfans-gentilsorts, qui déclarèrent que, pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorencis, il fallait faire ce mariage. »

Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois : il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La Voisin, la Vigoureux, et son frère, le prêtre, qui s'appelait aussi Vigoureux, furent brûlés avec Le Sage à la Grève. Le maréchal de Luxembourg alla quelques jours à la campagne, et revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, sans voir Louvois, et sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé.

[illegible]

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées, qu'il ne demanda pas, et par combien de victoires il imposa silence à ses ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusations excitaient dans Paris. Le supplice du feu, dont la Voisin et ses complices furent punis, mit fin aux recherches et aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, et ne corrompit point les mœurs douces de la nation : mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste à soupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de Madame Henriette d'Angleterre, on le crut ensuite de sa fille, Marie-Louise, qu'on maria en 1679 au roi d'Espagne, Charles II. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. Mademoiselle avait souvent dit à Monsieur, frère du roi : « Ne menez

pas si souvent votre fille à la cour; elle sera trop malheureuse ailleurs. » Cette jeune princesse voulait épouser Monseigneur. « Je vous fais reine d'Espagne, lui dit le roi; que pourrais-je de plus pour ma fille? — Ah! répondit-elle, vous pourriez plus pour votre nièce. » Elle fut enlevée au monde en 1669, au même âge que sa mère. Il passa pour constant que le conseil autrichien de Charles II voulait se défaire d'elle, parce qu'elle aimait son pays, et qu'elle pouvait empêcher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la France. On lui envoya même de Versailles de ce qu'on croit du contre-poison : précaution très incertaine, puisque ce qui peut guérir une espèce de mal peut envenimer l'autre, et qu'il n'y a point d'antidote général ; le contre-poison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lu les Mémoires compilés par le marquis de Dangeau trouveront que le roi dit en soupant : « La reine d'Espagne est morte empoisonnée dans une tourte d'anguille; la comtesse de Pernits, les caméristes Zapata et Nina, qui en ont mangé après elle, sont mortes du même poison. »

UN SUPPLICIE ALLANT A LA MORT.
(D'après un dessin contemporain.)

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces Mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan qui n'avait presque point quitté Louis XIV pendant quarante ans, je ne laissai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domestiques du roi, s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à Mme la duchesse de Saint-Pierre, qui arrivait d'Espagne, s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine; elle me donna des

[illegible] que toutes dites avaient [illegible] à leur maîtresse. Enfin je sus que ces Mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ses domestiques : et je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style, aux inutilités et aux faussetés dont ce recueil est rempli. Après toutes ces idées funestes, où la mort de Henriette d'Angleterre nous a conduits, il faut revenir aux événements de la cour qui suivirent sa perte.

MARIE LOUISE D'ORLEANS, REINE D'ESPAGNE
(D'après un ouvrage de Vivien)

La princesse palatine lui succéda un an après, et fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser Monsieur ; mais elle conserva toujours pour son ancienne religion un respect secret qu'il est difficile de secouer quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1678, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'*Arorton*, dont les vers ont été tant cités :

> Lorsque l'amour fit par un crime
> Et que l'honneur éclata par un crime à son tour,
> Funeste ouvrage de l'amour,
> De l'honneur funeste victime... etc.

Les dangers attachés à l'état de fille, dans une cour galante et voluptueuse, déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur qui embellissaient la cour de la reine, douze dames du palais : et depuis, la maison des reines fut aussi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse et plus

magnifique, en y fixant les maris et les parents de ces dames : ce qui augmentait la société et répandait plus d'opulence.

La princesse de Bavière, épouse de Monseigneur, ajouta, dans les commencements, de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquise de Montespan attirait toujours l'attention principale; mais enfin elle cessait de plaire, et les emportements altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant surinten-

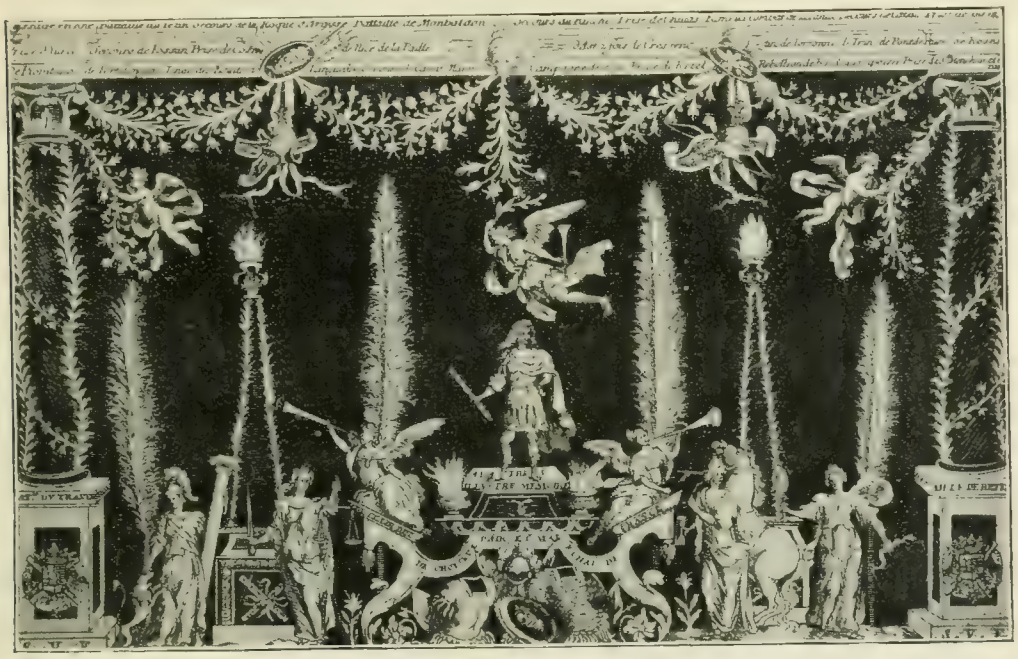

COMPOSITION DE BERAIN POUR UNE POMPE FUNEBRE.

dante de la maison de la reine, et au roi par ses enfants, par l'habitude et par son ascendant.

On lui conservait tout l'extérieur de la considération et de l'amitié, qui ne la consolait pas; et le roi, affligé de lui causer des chagrins violents, et entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la conversation de Mme de Maintenon une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de son ancienne maîtresse. Il se sentait à la fois partagé entre Mme de Montespan qu'il ne pouvait quitter, Mlle de Fontange qu'il aimait, et Mme de Maintenon de qui l'entretien devenait nécessaire à son âme tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en suspens. Il paraît assez honorable pour Louis XIV qu'aucune de ces intrigues n'influât sur les affaires générales, et que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne

preuves mêmes, ce me semble, que Louis XIV avait une âme aussi grande que sensible.

Je croirais presque que ces intrigues de cour étrangères à l'Etat ne devraient point entrer dans l'histoire, si le grand siècle de Louis XIV ne rendait tout intéressant, et si le voile de ces mystères n'avait été levé par tant d'historiens, qui, pour la plupart, les ont défigurés.

La jeunesse, la beauté de Mlle de Fontange, un fils qu'elle donna au roi

LE CHATEAU ROYAL DE VERSAILLES EN 1674 : FACADE PRINCIPALE.
[illegible]

en 1680, le titre de duchesse dont elle fut décorée, écartaient Mme de Maintenon de la première place, qu'elle n'osait espérer, et qu'elle eut depuis : mais la duchesse de Fontange et son fils moururent en 1681.

La marquise de Montespan, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle et de ses murmures. Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin de la société d'une femme complaisante : le poids des affaires rend surtout cette consolation nécessaire. La nouvelle favorite, Mme de Maintenon, qui sentait le pouvoir secret qu'elle acquérait tous les jours, se conduisait avec cet art qui est si naturel aux femmes, et qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivit un jour à Mme de Frontenac, sa

ÉVENTAIL REPRÉSENTANT UNE FÊTE D'EAU SUR LE GRAND CANAL DE VERSAILLES.
(Au temps de la faveur de Madame de Montespan.)

cousine, en qui elle avait une entière confiance : « Je le renvoie toujours affligé, et jamais désespéré ». Dans ce temps où sa faveur croissait, où Mme de Montespan touchait à sa chute, ces deux rivales se voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur secrète, tantôt avec une confiance passagère, que la nécessité de se parler et la lassitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des Mémoires de tout ce qui se passait à la cour. L'ouvrage ne fut pas poussé fort loin. Mme de Montespan se plaisait à lire quelque chose de ses mémoires à ses amis, dans les dernières années de sa vie. La dévotion, qui se mêlait à toutes ces intrigues secrètes, affermissait encore la faveur de Mme de Maintenon, et éloignait Mme de Montespan. Le roi se reprochait son attachement pour une femme mariée, et sentait surtout ce scrupule depuis qu'il ne sentait plus d'amour. Cette situation embarrassante subsista jusqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des scènes bien différentes : d'un côté le désespoir et la

L'AMOUR AU CHATEAU.
Composition de S. Leclerc, pour la série dite de Lorraine).

fuite d'une partie de la nation; de l'autre, de nouvelles fêtes à Versailles; Trianon et Marli bâtis; la nature forcée dans ces lieux de délices, et des jardins [illegible]. Le mariage du petit-fils du grand Condé avec Mlle de Nantes, fille du roi et de Mme de Montespan, fut le dernier triomphe de cette maîtresse, qui commençait à se retirer de la cour.

Le roi maria depuis deux enfants qu'il avait eus d'elle : Mademoiselle de Blois avec le duc de Chartres, que nous avons vu depuis régent du royaume; et le duc du Maine à Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé et sœur de Monsieur le Duc, princesse célèbre par son esprit et par le goût des arts. Ceux qui ont seulement approché du Palais-Royal et de Sceaux savent combien sont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages.

[illegible]

1685 Avant la célébration du mariage de Monsieur le Duc avec Mlle de Nantes, le marquis de Seignelai, à cette occasion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux, plantés par Le Nôtre avec autant de goût que ceux de Versailles. On y exécuta l'idylle de la Paix, composée par Racine. Il y eut dans Versailles un nouveau carrousel, et, après le mariage, le roi étala une magnificence singulière, dont le cardinal Mazarin avait donné la première idée en 1656. On établit dans le salon de Marli quatre boutiques remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations superbes, qui représentaient les quatre saisons de l'année. Mme de Montespan en tenait une avec Monseigneur, Sa rivale, Mme de Maintenon, en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur : Monsieur le Duc avec Mme de Thiange; et Madame la Duchesse, à qui la bienséance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme, à cause de sa grande jeunesse, était avec

la duchesse de Chevreuse. Les dames et les hommes nommés du voyage tiraient au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainsi, le roi fit des présents à toute la cour, d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuse et moins brillante. Ces loteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, Mme de Montespan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager; et le roi lui fit payer toujours une pension de mille louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, et y mariait des filles du voisinage, qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination, frappée par de vives impressions, envoie aux carmélites. Elle mourut à Bourbon, en 1707.

JEAN-BAPTISTE COLBERT, MARQUIS DE SEIGNELAY, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Portrait de Cl. Lefebvre. Musée de Versailles.

Un an après le mariage de Mlle de Nantes avec Monsieur le Duc, mourut à Fontainebleau le prince de Condé, à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir Madame la Duchesse, qui avait la petite-vérole. On peut juger par cet empressement, qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de son petit-fils avec cette fille du roi et de Mme de Montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la Hollande était alors infectée.

On trouve encore dans une *Histoire du prince de Condé*, sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance et d'imposture, que le roi se plaisait en toute occasion à mortifier ce prince, et qu'au mariage de la princesse de Conti, fille de Mme de La Vallière, le secrétaire d'État lui refusa le titre de *haut et puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang.

L'écrivain qui a composé l'*Histoire de Louis XIV*, dans Avignon, en

partie sur des [illegible] mémoires, pouvait-il assez ignorer le monde et les usages de notre cour pour rapporter des faussetés pareilles?

Cependant, après le mariage de Madame la Duchesse, après l'éclipse totale de la mère, Mme de Maintenon, victorieuse, prit un tel ascendant, et inspira à Louis XIV tant de tendresse et de scrupule, que le roi, par le conseil du P. La Chaise, l'épousa secrètement, au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne.

[illegible]

Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque de Paris, Harlay de Chanvalon, leur donna la bénédiction; le confesseur y assista; Montchevreuil et Bontems, premiers valets de chambre, y furent comme témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu, et sur les dates. Louis XIV était alors dans sa quarante-huitième année, et la personne qu'il épousait dans sa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang. Il fut toujours problématique à la cour si Mme de Maintenon était mariée: on respectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine.

Jeanne Baptiste d'Albert de Luynes Comtesse de Verue
Portrait appartenant au Cte. de Pesset

La destinée de cette dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes et plus marquées, qui ont eu des commencements plus petits. La marquise de Saint-Sébastien, que le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, épousa, n'était pas au-dessus de Mme de Maintenon : l'impératrice de Russie, Catherine, était fort au-dessous; et la première femme de Jacques II, roi d'Angleterre, lui était bien inférieure, selon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reste du monde.

LE BALLET DE LA JEUNESSE, 1685.
(Un des derniers qui ait été dansé dans les jardins de Versailles.)
(D'après une estampe de la collection Henrin.)

Elle était d'une ancienne maison, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV. Son père, Constant d'Aubigné, ayant voulu faire un établissement à la Caroline, et s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au château Trompette, et en fut délivré par la fille du gouverneur, nommé Cardillac, gentilhomme bordelais. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaitrice en 1627, et la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit en 1635 Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline, à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez Mme de Neuillant, mère de la duchesse de Navailles sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser, en 1651, Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. Scarron était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque dont il faisait profession l'avilissait en le faisant aimer. Ce fut pourtant

une fortune pour Mlle d'Aubigné d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, et qui n'avait qu'un bien très médiocre. Elle fit, avant ce mariage, abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses

UN SALON LOUIS XIV

[illegible]

ancêtres. Sa beauté et son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris, et ce temps de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie. Après la mort de son mari, arrivée en 1660, elle fit longtemps solliciter auprès du roi une petite pension de quinze cents livres, dont Scarron avait joui. Enfin, au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui disant :

UN BAL A LA FRANÇAISE EN 1682.

(D'après un Almanach de cette date.)

« Madame, je vous ai fait attendre longtemps; mais vous avez tant d'amis que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous. »

Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui se plaisait à le rapporter souvent, parce qu'il disait que Louis XIV lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

Cependant il est prouvé par les lettres mêmes de Mme de Maintenon qu'elle dut à Mme de Montespan ce léger secours qui la tira de la misère. On se res-

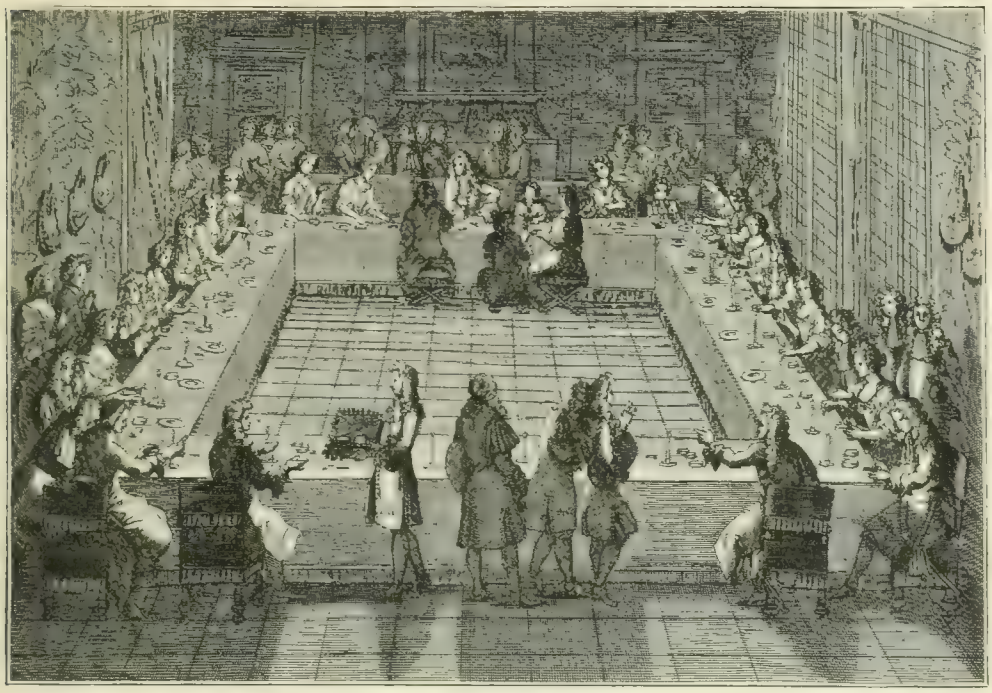

LA LOTERIE ROYALE EN 1679 : LES COURTISANS AU JEU.
Cabinet des Estampes.

souvint d'elle quelques années après, lorsqu'il fallut élever en secret le duc du Maine, que le roi avait eu, en 1670, de la marquise de Montespan. Ce ne fut certainement qu'en 1672 qu'elle fut choisie pour présider à cette éducation secrète : elle dit dans une de ses lettres : « Si les enfants sont au roi, je le veux bien; car je ne me chargerais pas sans scrupule de ceux de Mme de Montespan : ainsi il faut que le roi me l'ordonne; voilà mon dernier mot. » Mme de Montespan n'avait deux enfants qu'en 1672, le duc du Maine et le comte de Vexin. Les dates des lettres de Mme de Maintenon, de 1670, dans lesquelles elle parle de ces deux enfants, dont l'un n'était pas encore né, sont donc évidemment fausses. Presque toutes les dates de ces lettres imprimées sont erronées. Cette infidélité pourrait donner de violents soupçons sur l'authenticité de ces

lettres, si d'ailleurs on y reconnaissait pas un équivoque de naturel et de vérité qui est presque impossible de contrefaire.

Il n'est pas fort important de savoir en quelle année cette dame fut chargée du soin des enfants naturels de Louis XIV ; mais l'attention à ces petites choses fait voir avec quel scrupule on a écrit les faits principaux de cette histoire.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin,

[illegible]

D'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barège. On chercha une personne de confiance, qui pût se charger de ce dépôt. Le roi se souvint de Mme Scarron. M. de Louvois alla secrètement à Paris lui proposer ce voyage. Elle eut soin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, et non point par Mme de Montespan, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ses lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune : son mérite fit tout le reste.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, passa de l'aversion à la confiance, et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle sont

un monument bien plus précieux qu'on ne le pense : elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie, de dignité et de faiblesse, qui se trouve si souvent dans le cœur humain, et qui était dans celui de Louis XIV. Celui de Mme de Maintenon paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne se combattent jamais. Son confesseur Gobelin approuve également l'une et l'autre : il est directeur et courtisan ; sa pénitente, devenue ingrate envers Mme de Montespan, se dissimule toujours son tort. Le confesseur nourrit cette illusion : elle fait venir de bonne foi la religion au secours de ses charmes usés, pour supplanter sa bienfaitrice devenue sa rivale.

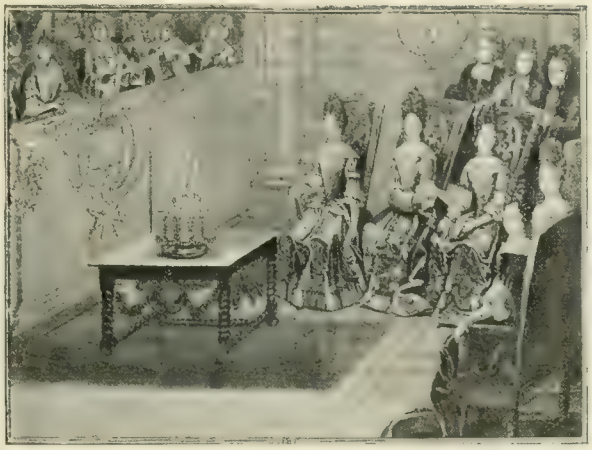

LA VIE A LA COUR, 1694 : LA FAMILLE ROYALE AU CONCERT.
(Estampe de Trouvain, dans la série des *Appartements Royaux*.)

Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, qui était de plain-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames, retirées comme elle ; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que Mme de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'État, paraissant souvent les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et

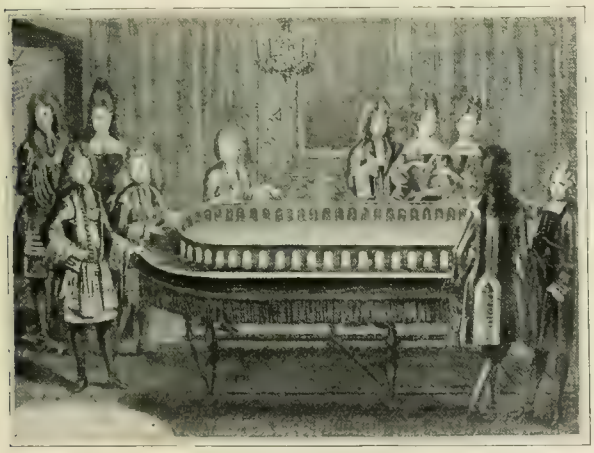

LA VIE A LA COUR : LES ENFANTS DU ROI AU TROU-MADAME.
(Estampe de Trouvain.)

de cabale : beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans sa famille. Son frère, le comte d'Aubigné, ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, et quelques pari-secours dans les fermes générales, furent sa

[illegible]

seule fortune : aussi disait-il au maréchal de Vivonne, frère de Mme de Montespan, « qu'il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant ».

Le marquis de Villette, son neveu, ou son cousin, ne fut que chef d'escadre. Mme de Caylus, fille de ce marquis de Villette, n'eut en mariage qu'une pension modique donnée par Louis XIV. Mme de Maintenon, en mariant sa nièce d'Aubigné au fils du premier maréchal de Noailles, ne lui donna que deux cent mille francs : le roi fit le reste. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon, qu'elle avait achetée des bâtards du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât son élévation en faveur de son désintéressement. La seconde femme du marquis de Villette, depuis Mme de Bolingbroke, ne put jamais rien obtenir d'elle. Je lui ai souvent entendu dire qu'elle avait reproché à sa cousine le peu

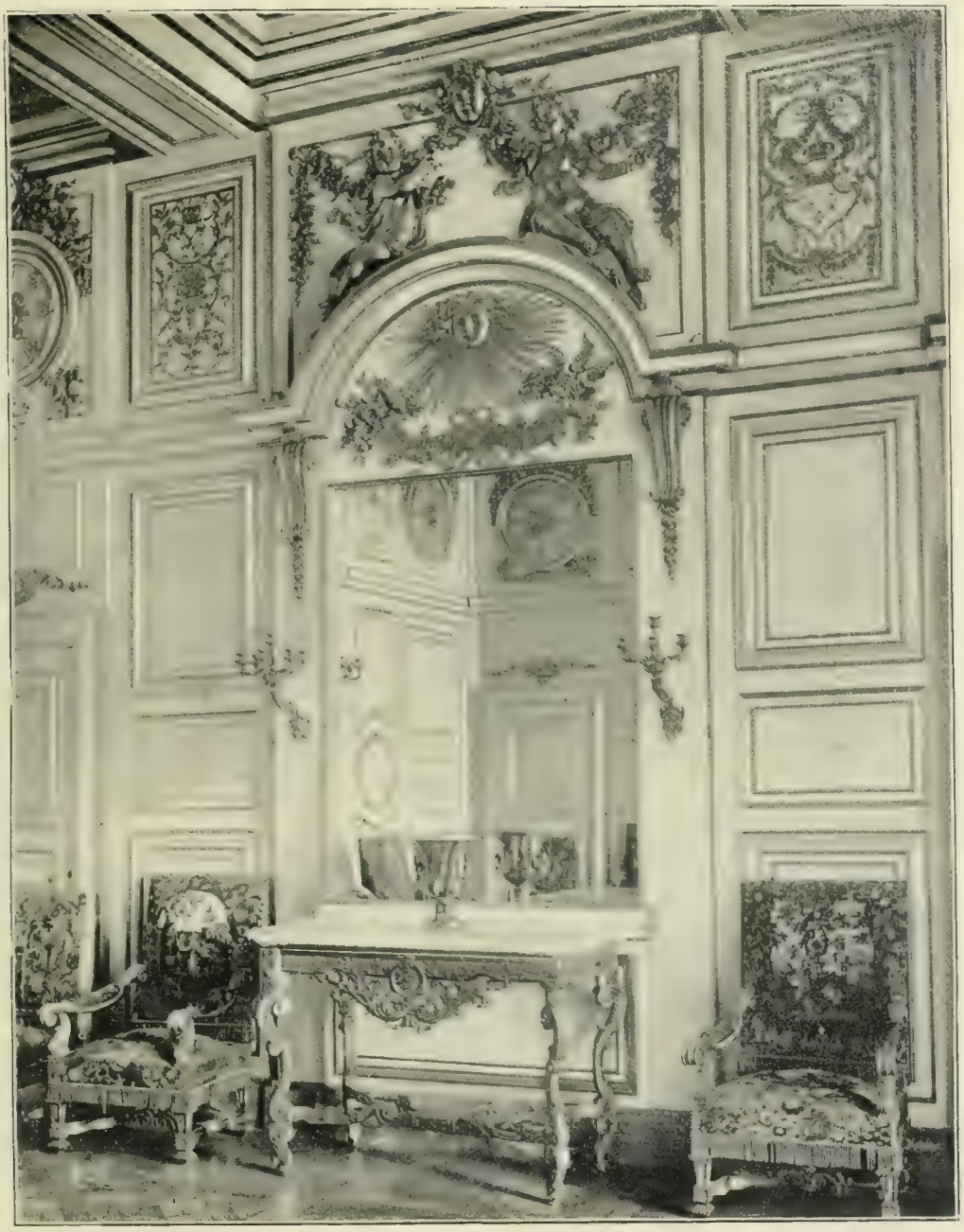

CHAMBRE DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU, QUE LOUIS XIV HABITAIT EN 1685 AVEC Mme DE MAINTENON, DÉCORÉE AUX ARMES DU ROI : LE SOLEIL ET LES L. ENLACÉES.

qu'elle faisait pour sa famille, et qu'elle lui avait dit en colère : « Vous voulez jouir de votre modération, et que votre famille en soit la victime ». Mme de Maintenon oubliait tout quand elle craignait de choquer les sentiments de Louis XIV. Elle n'osa pas même soutenir le cardinal de Noailles contre le P. Le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine ; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse pour le protéger contre un léger ressentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple en 1698, misère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut ; et en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur, et celle de ne le pas défendre. Racine, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau.

LA VIE A LA COUR : LA COLLATION DES ENFANTS DU ROI.
(Estampe de Trouvain, dans la série des *Appartements royaux*.)

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre service, elle l'était aussi de nuire. L'abbé de Choisi rapporte que le ministre Louvois s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour l'empêcher d'épouser la veuve Scarron. Si l'abbé de Choisi savait ce fait, Mme de Maintenon en était instruite, et non seulement elle pardonna à ce ministre, mais elle apaisa le roi dans les mouvements de colère que l'humeur brusque du marquis de Louvois inspirait quelquefois à son maître.

Louis XIV, en épousant Mme de Maintenon, ne se donna donc qu'une compagne agréable et soumise. La seule distinction publique qui faisait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, et qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donnée, à la cour et auprès du roi, la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisi plusieurs filles de qualité, et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de Saint-Denys à cette

communauté naissante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles, en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les règlements avec Godet Desmarets, évêque de Chartres, et fut elle-même supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures; et, quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à Mme de La Maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du Quiétisme :

« Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté les plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux.

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. Mme de Maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'Aubigné son frère : « Je n'y peux plus tenir, je voudrais être morte ». On sait quelle réponse il lui fit : « Vous avez donc parole d'épouser Dieu le Père! »

A la mort du roi, elle se retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque rien assuré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt mille livres, qui lui fut exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719, le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron :

ce nom n'est point avilissant, et l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

La cour fut moins vive et plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec Mme de Maintenon une vie plus retirée; et la maladie considérable qu'il eut en 1686 contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes qui avaient jusque-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz, en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

DAME RELIGIEUSE DE SAINT-CYR.
D'après une estampe de Bonnart

Dès que Louis XIV ressentit les premières atteintes de ce mal, son premier chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril : il consulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des instruments qui abrégeaient l'opération, et qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler ses ministres auprès de son lit le jour même; et, afin que la nouvelle de son danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa Félix; il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce temps, le roi n'alla plus aux spectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique et attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en [illegible], se refusa à tous les plaisirs, et resta constamment dans son appartement. Elle aimait les lettres : elle avait même fait des vers; mais dans sa mélancolie elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choses d'esprit. Mme de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théâtre pour le jansénisme et pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves. Elle voulut un sujet tiré de la *Bible* : Racine composa *Esther*. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maison de Saint-Cyr, le fut ensuite plusieurs

LA MORT DE VASTHI, ESTHER ET MASCHARAT DANSANT À VERSAILLES DEVANT LE ROI ET LES COURTISANS EN 1689

[illegible]

fois à Versailles devant le roi, dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jésuites, s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un succès universel, et que deux ans après, *Athalie*, jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, longtemps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. *Athalie*, représentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec transport; et *Esther*, en 1721, n'inspira que de la froideur, et ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtisans qui reconnussent avec flatterie Esther dans Mme de Maintenon, et avec malignité Vasthi dans Mme de Montespan, Aman dans M. de Louvois, et surtout les huguenots persécutés par ce ministre dans la proscription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure sans intérêt et sans vraisemblance : un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir, sans s'informer même qui elle est; un ministre assez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute

MADAME DE MAINTENON ET SA NIÈCE Mlle D'AUBIGNÉ, AVEC SAINT-CYR DANS LE FOND.

D'après le tableau original de Ferdinand conservé à Saint-Cyr, actuellement au Musée de Versailles

une nation, vieillards, femmes, enfants, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence; ce même ministre assez bête pour signifier l'ordre de tuer tous les Juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps d'échapper, ou de se défendre : un roi imbécile, qui, sans prétexte, signe cet ordre ridicule, et qui, sans prétexte, fait pendre subitement son favori : tout cela, sans intrigue, sans action, sans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du sens et du goût. Mais, malgré le vice du sujet, trente vers d'*Esther* valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de grands succès.

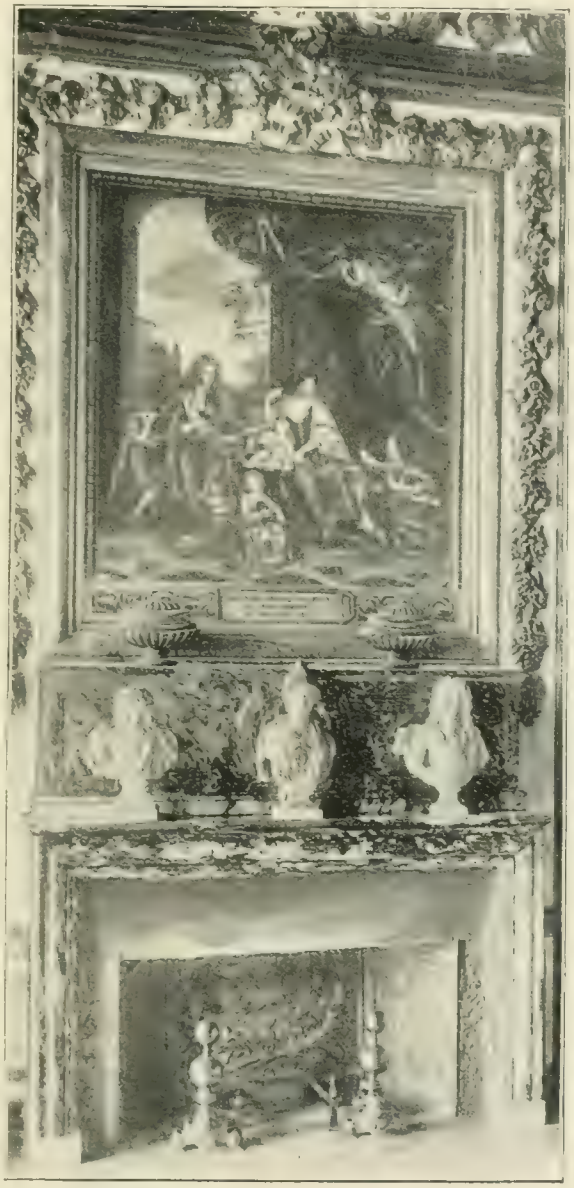

LE GRAND DAUPHIN ET SA FAMILLE.

Copie par Delatel (1692), du tableau de Mignard au Louvre. Musée de Versailles, Salle des Gardes de la Reine.

Ces amusements ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que, d'un côté, on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, et que, de l'autre, on ait regardé ces représentations comme l'exercice le plus noble et le plus digne des personnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de Mme de Maintenon. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans, y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talent. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons, et jouait avec eux. La plupart des tragédies de Duché, valet de chambre du roi, furent composées pour ce théâtre; et l'abbé Genest, aumônier de la duchesse d'Or-

Louis, qui formait pour la duchesse de Maine, que cette princesse et sa cour représentaient.

Ces occupations formaient l'esprit et animaient la société.

Aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV ne peut disconvenir qu'il ne fut, jusqu'à la journée d'Hochstedt, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand, presque en tout genre. Car, quoiqu'il y eût des héros, comme Jean Sobieski, et des rois de Suède, qui effaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il soutint ses malheurs, et qu'il les répara. Il a eu des défauts, il a fait de grandes fautes : mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à sa place ?

La duchesse de Bourgogne croissait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à sa sœur, en Espagne, lui inspirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite ; mais elle avait le regard tel que son fils, un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit, et plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme Henriette d'Angleterre, l'idole et le modèle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchant au trône ; la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement tel que les sages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'austérité serait tempérée par les grâces de cette princesse, plus faites encore pour être senties que la philosophie de son époux. Le monde sait comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de Louis XIV de voir périr en France toute sa famille, par des morts prématurées : sa femme à quarante-cinq ans ; son fils unique à cinquante ; et lui-même, après quatre-vingts ans, perdu son fils, nous vîmes son petit-fils,

N. Arnoult Sculp.

Monseig.r Le Duc de Bourgogne rendant visitte a
Madame la Princesse de Savoye a sa Toillette

le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine sa femme, leur fils aîné, le duc de Bretagne, portés à Saint-Denys, au même tombeau, au mois d'avril 1712, tandis que le dernier de leurs enfants, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; et sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.

De tous ces deuils, le plus cruellement ressenti par le grand roi, fut la perte de la Dauphine, la duchesse de Bourgogne, qui lui rappelait, par ses grâces, les meilleures années de sa jeunesse à l'approche de son propre déclin. Louis XIV avait été séduit par elle, au premier abord, quand elle vint en France, toute mignonne, en 1696.

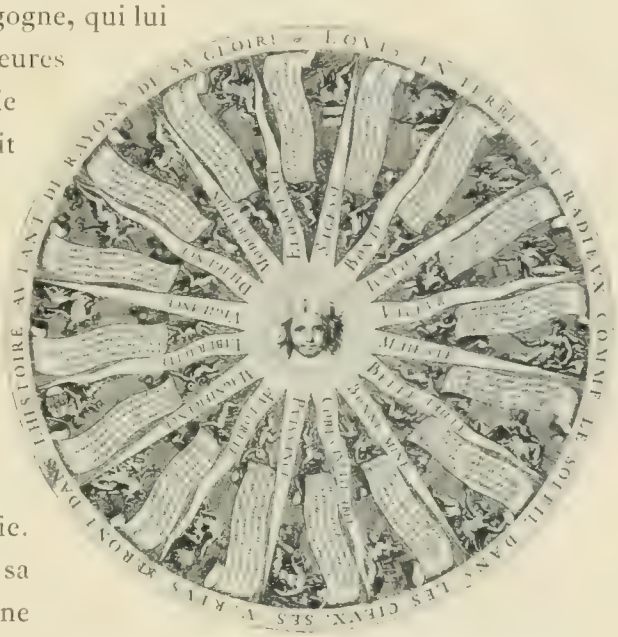

ESTAMPE EN L'HONNEUR DE LOUIS XIV : LES VERTUS SONT LES RAYONS DU ROI, « QUI SUR LA TERRE EST RADIEUX COMME LE SOLEIL DANS LES CIEUX ».

« Je l'ai menée, écrivait-il à Mme de Maintenon, au travers de la foule, la faisant voir de temps en temps en approchant les flambeaux de son visage. Elle a soutenu cette marche avec grâce et modestie. Nous sommes enfin arrivés dans sa chambre, où il y avait une foule et une chaleur qui faisait crever. Je l'ai montrée de temps en temps à ceux qui s'approchaient et je l'ai considérée de toutes manières pour vous mander ce qu'il m'en semble. Elle a la meilleure grâce et la plus belle taille que j'aie jamais vue, habillée à peindre et coiffée de même ; des yeux vifs et très beaux, les paupières noires et admirables ; le teint fort uni, blanc et rouge, comme on les peut désirer; les plus beaux cheveux blonds que l'on puisse voir, et en grande quantité. Elle est maigre comme il convient à son âge; sa bouche fort vermeille, des lèvres grosses, les dents blanches, longues et très mal rangées, les mains bien faites, mais de la couleur de son âge. Elle fait mal la révérence, et d'un air un peu italien. Elle a quelque chose d'une Italienne dans le visage, mais elle plait, et je l'ai vu dans les yeux de tout le monde. Pour moi, j'en suis tout à fait content. Pour vous parler comme je

[illegible] toujours, on le trouve combien, et [illegible] qu'elle fut plus belle. Tout plaît, harmonie, la révérence : « vous [illegible] avantage [illegible] Il [illegible] vous dire qu'elle est plutôt petite que grande pour son âge. »

Cette première impression se changea en une véritable affection, quand la petite duchesse eut su gagner le cœur du roi. Et elle s'y efforça. Saint-Simon nous en fournit la preuve. Le tableau est charmant : « En public sérieuse, me-

[illegible]

surée, respectueuse, et en timide bienséance avec Mme de Maintenon, qu'elle appelait ma tante, pour confondre joliment le rang et l'amitié : en particulier, causante, sautante, voltigeante, tantôt perchée sur le bras du fauteuil de l'un ou de l'autre, tantôt se jouant sur leurs genoux, elle leur sautait au cou, les embrassait, les baisait, les caressait, les chiffonnait, leur tirait le dessous du menton, les tourmentait, fouillait leurs tables, leurs papiers, leurs lettres, les lisait quelquefois malgré eux, selon qu'elle les voyait en humeur de rire et parlant quelquefois [illegible]

LE GRAND DAUPHIN.
Medaillon d'après la figurine de cire appartenant au baron Jérôme Pichon.

« Un soir qu'à Fontainebleau, où toutes les dames des princesses étaient dans le même cabinet qu'elle et le roi après le souper, elle avait baragouiné toutes sortes de langues et faisait cent enfances pour amuser le roi qui s'y plaisait, elle remarqua Mme la Duchesse et Mme la Princesse de Conti, qui se regardaient, se faisaient signe, et haussaient les épaules avec un air de mépris et de dédain. Le roi levé et passé à l'ordinaire dans un arrière-cabinet pour donner à manger à ses chiens, et venir après donner le bonsoir aux princesses, la Dauphine prit Mme de Saint-Simon d'une main et Mme de Levi de l'autre, et leur montrant Mme la Duchesse et Mme de Conti, qui n'étaient qu'à quelques pas de distance : « Avez-vous vu, avez-vous vu, leur dit-elle. Je sais qu'à tout ce que j'ai dit et fait, il n'y a pas le sens commun, et que cela est misérable. Mais il lui faut du bruit, et ces choses-là le divertissent. »

C'était donc à dessein qu'elle apprenait à Louis XIV l'art et le bonheur d'être grand-père. Et la leçon réussit à merveille : « Le roi ne pouvait se passer d'elle. Tout lui manquait dans l'intérieur, lorsque des parties de plaisir que la tendresse et la considération du roi pour elle voulaient souvent qu'elle fît pour la divertir, l'empêchaient d'être avec lui ; et jusqu'à son souper public, quand rarement elle y manquait, il y pa-

LE DUC DE BOURGOGNE DANS LES BRAS DE SA NOURRICE.
(D'après une estampe populaire.)

[illegible] comme un mirage de mérieux et de [illegible] sur toute la personne du roi. Aussi quelque goût qu'elle eût pour ces sortes de parties, elle y était fort sobre et se les faisait toujours commander. Elle avait grand soin de voir le roi en partant et en arrivant, et, si quelque bal en hiver ou quelque partie en été lui faisait passer la nuit, elle ajustait si bien les choses qu'elle allait embrasser le roi dès qu'il était éveillé et l'amuser du récit de la fête.

« Régulièrement laide, les joues pendantes, le front trop avancé, un nez qui ne disait rien, de grosses lèvres mordantes, des cheveux et des sourcils châtain brun fort bien plantés, des yeux les plus parlants et les plus beaux du monde, peu de dents et toutes pourries dont elle parlait et se moquait la première, le plus beau teint et la plus belle peau, peu de gorge, mais admirable, le cou long avec un soupçon de goître qui ne lui seyait point mal, un port de tête galant, gracieux, majestueux et le regard de même, le sourire le plus expressif, une taille longue, ronde, même aisée, parfaitement coupée, une marque de déesse sur les joues. Elle plaisait au dernier point.

« Les grâces naissaient d'elles-mêmes de tous ses pas, de toutes ses manières et de ses discours les plus communs. Un air simple et naturel toujours, naît assez souvent, mais assaisonné d'esprit charmait, avec cette aisance qui était en elle jusqu'à la communiquer à tout ce qui l'approchait..., douce, timide, mais adroite, bonne jusqu'à craindre de faire la moindre peine à personne, et toute légère et vive qu'elle était, très capable de vues et de suites de la plus longue haleine, la contrainte jusqu'à la gêne, dont elle sentait tout le poids, semblait ne lui rien coûter. La complaisance lui était naturelle, coulait de source ; elle en avait jusque pour sa cour.

« Elle voulait plaire même aux personnes les plus inutiles et les plus médiocres, sans qu'elle parût le rechercher. On était tenté de la croire toute et uniquement à celles avec qui elle se trouvait. Sa gaîté, jeune, vive, active, animait tout, et sa légèreté de nymphe la portait partout comme un tourbillon qui remplit plusieurs lieues à la fois et qui y donne le mouvement et la vie. Elle ornait tous les spectacles, était l'âme des fêtes, des plaisirs, des bals, et y ravissait par les grâces, la

justesse et la perfection de sa danse. Elle aimait le jeu, s'amusait au petit jeu, car tout l'amusait; elle préférait le gros, y était nette, exacte, la plus belle joueuse du monde, et en un instant faisait le jeu de chacun; également gaie et amusée à faire, les après-dînées, des lectures sérieuses, à converser dessus et à travailler avec ses dames sérieuses : on appelait ainsi ses dames du palais les plus âgées. Elle n'épargna rien jusqu'à sa santé, elle n'oublia pas jusqu'aux plus petites choses et sans cesse, pour gagner madame de Maintenon et le roi avec elle. »

On comprend alors la profondeur du déchirement pour le roi, pour sa famille et toute la cour, quand la mort vint rompre ces habitudes : « Avec la charmante princesse, s'éclipsèrent joies, plaisirs, amusements et toutes espèces de grâces. Les ténèbres couvrirent toute la surface de la cour. Jamais princesse ne fut si regrettée, et jamais il n'en fut si digne de l'être. » Cette oraison funèbre de Saint-Simon vaut le *Madame se meurt*, de Bossuet : « L'amertume involontaire et secrète en est constamment demeurée avec un vide affreux qui n'a pu être diminué. »

LA DUCHESSE DE BOURGOGNE EN CHASSERESSE.
Statue en marbre par Coysevox — Musée du Louvre

Ce temps de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que, dans la minorité de Louis XV, j'ai vu plusieurs personnes qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui semblait devoir hériter bientôt du royaume.

Ces mêmes soupçons qu'on avait eus à la mort de Madame et à celle de Marie-Louise, reine d'Espagne, se réveillèrent avec une fureur singulière. L'excès de

la douleur publique aurait presque excusé la calomnie, si elle avait été excusable. Il y avait de délire à penser qu'elle eût pu tuer [illegible] personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le Dauphin duc de Bourgogne, sa femme et son fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents personnes. M. le duc de Bourbon, petit-fils du prince de

[illegible]
(D'après un [illegible])

Condé, le duc de La Trimouille, Mme de la Vrillière, Mme de Listenai, en furent attaqués à la cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comtesse de Toulouse, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les ainés de ce duc de Lorraine, François, destiné à être un jour empereur et à relever la maison d'Autriche.

Cependant ce fut assez qu'un médecin, nommé Boudin, homme de plaisir, hardi et ignorant, eût proféré ces paroles : « Nous n'entendons rien à de pareilles maladies », c'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe, duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, avait un laboratoire, et étudiait la chimie, ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans réplique. Le cri public était affreux ; il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits et quelques malheureuses histoires de Louis XIV éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire que, frappé de tout temps de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste, Homberg, court se rendre à la Bastille, pour se constituer prisonnier ; mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuse. Le prince (qui le croirait?) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison ; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence ; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'est point signée, et le marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid pour sentir

PHILIPPE D'ORLÉANS DUC DE CHARTRES.
Chevalier des Ordres du Roy avec le grand habit de cérémonie.
(D'après une estampe du temps.)

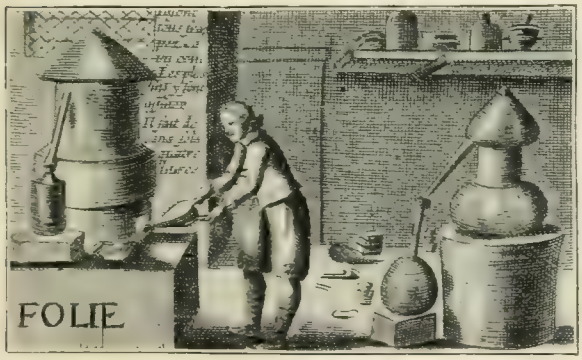

UN CABINET D'ALCHIMISTE AU XVIIe SIÈCLE.
(D'après une estampe tirée des *Illustres Proverbes* de Lagniet.)

[illegible]
Le type de Monsieur [illegible]
[illegible] de Monsieur

les conséquences d'une démarche si désespérée. Il ne fut que la mère du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, et son neveu qui la demandait, étaient également malheureux.

Voltaire a raison de défendre le duc d'Orléans contre ces soupçons injustes. Saint-Simon l'a fait également par amitié et avec justice. Il constate aussi quel crédit ces accusations trouvèrent dans le public. « J'appris ce qui commençait à percer sur le duc : le bruit sourd, secret à l'oreille, n'en demeura pas longtemps dans ces termes. Avec rapidité il remplit la cour, Paris, les provinces, les recoins les moins fréquentés, les monastères les plus séparés, les solitudes les plus inutiles au monde et les plus désertes, enfin les pays étrangers et tous les peuples de l'Europe. »

[illegible]
[illegible]

« LA SAGESSE TRIOMPHE DU DESTIN. »
(D'après une composition imaginée et gravée par Regnesson.)

IV

LE DÉCLIN DU RÈGNE : LA VIEILLESSE DU ROI ET LA MORT.

LOUIS XIV EN 1690.
(D'après un écu d'argent, aux huit L couronnés.)

Louis XIV dévorait sa douleur en public; il se laissa voir à l'ordinaire; mais, en secret, les ressentiments de tant de malheurs le pénétraient et lui donnaien des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, et dans un temps où la misère désolait le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jésuite Le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit, les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable.

Privé de presque tous ses enfants, sa tendresse, qui redoublait pour le duc

du Maine et pour le comte de Toulouse, ses fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux et leurs descendants, au défaut des princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance, en 1714. Il tempérait ainsi, par la loi naturelle, la sévérité des lois de convention, qui privent les enfants nés hors du mariage de tous droits à la succession paternelle. Les rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son sang ce qu'il

LE LEVER, LE DISCOURS.
(Tableau de Lebrun, [illegible])

avait fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut surtout pouvoir établir pour deux de ses enfants ce qu'il avait fait passer au parlement, sans opposition, pour les princes de la maison de Lorraine. Il égala ensuite le rang de ses bâtards à celui des princes du sang, en 1715. Le procès que les princes du sang intentèrent depuis aux princes légitimés est connu. Ceux-ci ont conservé, pour leur personne et pour leurs enfants, les honneurs donnés par Louis XIV. Ce qui regarde leur postérité dépendra du temps, du mérite et de la fortune.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'auguste 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à se manifester. Le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. Le duc d'Orléans, qui, au voyage de Marli, avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, et l'empirique assura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans, diminua dans le moment. « Si le roi mange une seconde fois, dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus personne. » Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises pour donner la régence absolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laissée que très limitée par son testament, déposé au parlement; ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : « Je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance ». C'est qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât, dans une minorité, un pouvoir sans

LOUIS XIV VIEUX.
(Cire d'Antoine Benoist exécutée en 1706 et conservée au Musée de Versailles, Chambre du Roi.)

L'ÉDUCATION DES ENFANTS DE FRANCE.
Allégorie au lavis, Cabinet des Estampes.)

[illegible] à l'histoire présomptif du royaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il était [illegible] pendant sa vie, il le serait après sa mort, et ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son père.

[illegible] septembre 1715. D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'âme il vit approcher la mort, disant à Mme de Maintenon : « J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir »; et à ses domestiques : « Pourquoi

[illegible]

pleurez-vous? m'avez-vous cru immortel? » donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de temoins de sa mort meurt toujours avec courage. Louis XIII, dans sa dernière maladie, avait mis en musique le *De profundis* qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin, fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé, écrites au chevet de son lit, les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras : ces paroles ne sont point telles qu'elles sont rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidèlement copiées :

« Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que je vous

LOUIS XV ENFANT.
(D'après le portrait de H. Rigaud, Musée de Versailles.)

recommande plus fortement est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre : ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses, et cherchez à connaître le meilleur pour le suivre toujours. Soulagez vos peuples le plus tôt que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même, etc. »

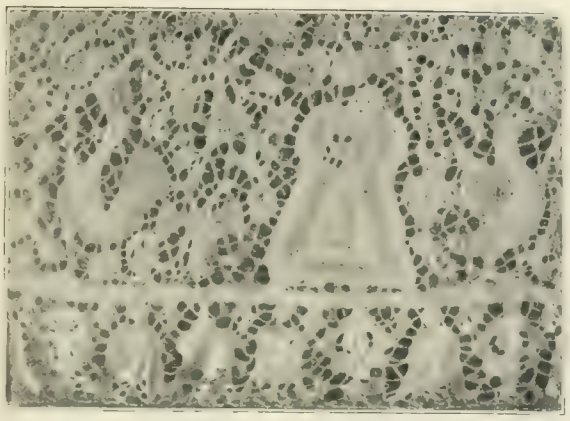

DENTELLE QUI SERVAIT ET SERT ENCORE DU DESSUS AU LIT DE LOUIS XIV.
(Château de Versailles.)

Ce discours est très éloigné de la petitesse d'esprit qu'on lui impute dans quelques Mémoires.

On lui a reproché d'avoir porté sur lui des reliques, les dernières années de sa vie. Ses sentiments étaient grands ; mais son confesseur, qui ne l'était pas, l'avait assujetti à ces pratiques peu convenables, et aujourd'hui désusitées, pour l'assujettir plus pleinement à ses insinuations ; et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faiblesse de porter, lui avaient été données par Mme de Maintenon.

CARICATURE HOLLANDAISE : LOUIS XIV MOURANT ENTRE LES BRAS DES FEMMES ET DES PRÊTRES.
(Cabinet des Estampes.)

Quoique la vie et la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun se figurait une fortune, la querelle de la

Constitution qui agitait les esprits, tout lui recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple qui, en 1686, avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mère lui avait dit un jour dans sa grande [illegible] : « Mon fils, [illegible] votre grand-[illegible] [illegible] votre père »

[illegible]

Le roi en ayant demandé la raison : « C'est, dit-elle, qu'à la mort de Henri IV on pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII ».

Quoiqu'on lui ait reproché des petitesses, des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de la faiblesse pour plusieurs femmes, de trop grandes sévérités dans des choses personnelles, des guerres légèrement entreprises, l'embrasement du Palatinat, les persécutions contre les réformés, cependant ses grandes qualités et ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps, qui mûrit les opinions des hommes, a fait le serait à sa réputation : et, malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, et sans concevoir à

ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit à la vérité trop plein de sa grandeur, mais affable, ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, et observant avec son épouse tous les dehors de la bienséance : bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien, et aimable avec dignité.

ICY EST LE CORPS DE LOUIS ·14· PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE TRÉS CHRESTIEN; DECEDÉ EN SON CHASTEAU DE VERSAILLES LE PREMIER JOUR DE SEPTEMBRE ·1715·

REQUIESCAT IN PACE

FAC-SIMILE DE LA PLAQUE FUNÉRAIRE DE LOUIS XIV A SAINT-DENIS.

J'ai déjà remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire lorsque le premier gentilhomme de la chambre et le grand-maître de la garde-robe se disputaient l'honneur de le servir : « Qu'importe lequel de mes valets me serve? » Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli et aussi attentif qu'il était, et ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de La Rochefoucauld au sujet de ses dettes : « Que ne parlez-vous à vos amis? » Mot bien différent, qui, par lui-même, valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de 50.000 écus.

Il n'est même pas vrai qu'il ait écrit au duc de La Rochefoucauld : « Je vous fais mon compliment, comme votre ami, sur la charge de grand-maître de la garde-robe, que je vous donne comme votre roi. » Les historiens lui font honneur de cette lettre. Ce n'est pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on

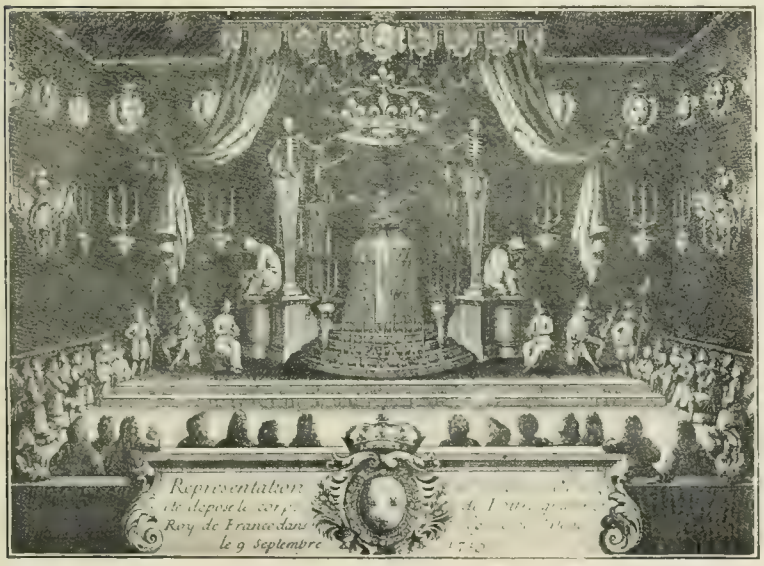

POMPE FUNÈBRE DE LOUIS XIV A SAINT-DENIS.
(D'après une gravure du temps.)

est le maître qu'on est soi-même. Cela valait à sa place, si on écrivait à un roi, qui aurait été rebelle. C'est ce que Henri IV aurait pu dire au duc de Mayenne avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet, Rose, écrivit cette lettre, et le roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses dont Charpentier, de l'Académie française, avait chargé les tableaux de Lebrun, dans la galerie de Versailles : *l'inévitable passage du Rhin, la merveilleuse prise de Valenciennes*, etc. Le roi sentit que *La prise de Valenciennes, le passage du Rhin*, disaient davantage. Charpentier avait eu raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monuments de sa patrie ; la flatterie seule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince, qui se réduisent à très peu de chose. On prétend que, quand il résolut d'abolir en France le calvinisme, il dit : « Mon grand-père aimait les huguenots, et ne les craignait pas ; mon père ne les aimait point, et les craignait ; moi je ne les aime, ni ne les crains ».

Ayant donné, en 1658, la place de premier président du parlement de Paris à M. de Lamoignon, alors maître des requêtes, il lui dit : « Si j'avais connu un plus homme de bien et un plus digne sujet, je l'aurais choisi ». Il usa à peu près des mêmes termes avec le cardinal de Noailles, lorsqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'est qu'elles étaient vraies, et qu'elles inspiraient la vertu.

On prétend qu'un prédicateur indiscret le désigna un jour à Versailles : témérité qui n'est pas permise envers un particulier, encore moins envers un roi. On assure que Louis XIV se contenta de lui dire : « Mon père, j'aime bien

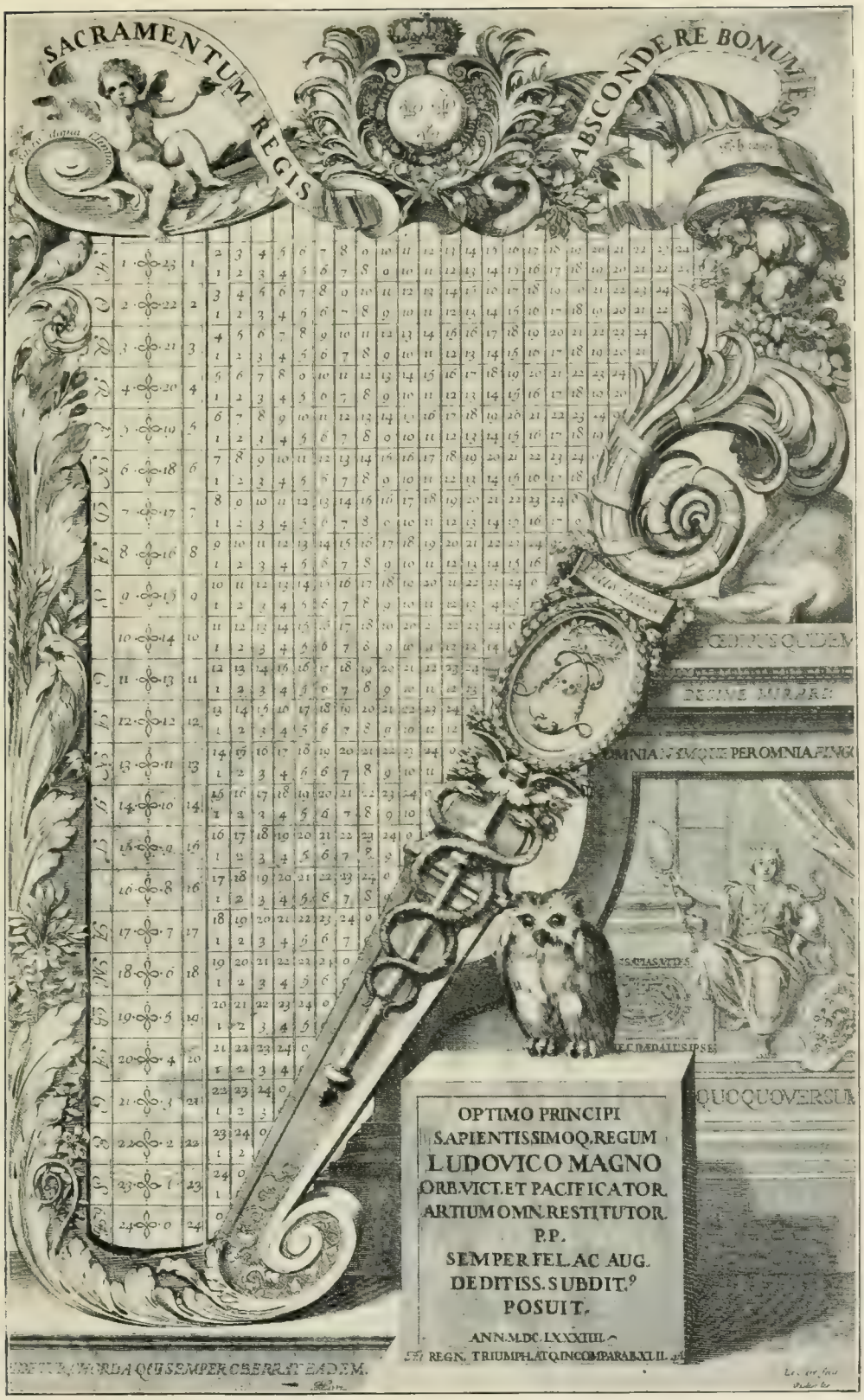

ESTAMPE ÉNIGMATIQUE A LA GLOIRE DU ROI LOUIS XIV.

(Composition de Sébastien Leclerc, en l'honneur des vingt-quatre premières années du règne.)

BALUSTRADE EN BOIS SCULPTÉ ET DORÉ DEVANT LE LIT DE LOUIS XIV.
Château de Versailles, chambre du Roi

à prendre ma part d'un sermon, mais je n'aime pas qu'on me la fasse ». Que ce mot ait été dit ou non, il peut servir de leçon.

Il s'exprimait toujours noblement et avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations : « Il n'y a plus de Pyrénées ».

Rien ne peut assurément faire mieux connaître son caractère que le Mémoire suivant, qu'on a tout entier écrit de sa main :

« Les rois sont souvent obligés à faire des choses contre leur inclination, et qui blessent leur bon naturel. Ils doivent aimer à faire plaisir, et il faut qu'ils châtient souvent, et l'intérêt de l'État doit marcher le premier. On doit forcer son inclination, et ne pas se mettre en état de se reprocher, dans quelque chose d'importance, qu'on pouvait faire mieux; mais quelques intérêts particuliers m'en ont empêché, et ont détourné les vues que je devais avoir pour la grandeur, le bien et la puissance de l'État. Souvent il y a des endroits qui font

LOUIS XIV TIENT LE SCEAU, 1672. SEB. LECLERC.

[illegible] Tant que cela est, on peut demeurer sans se déterminer : mais, dès que l'on a vu [illegible], et qu'on croit voir le meilleur parti, il faut le prendre. Ceux de qui m'a fait réussir souvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai faites, et qui m'ont donné des peines infinies, ont été par [illegible], et pour me laisser aller trop nonchalamment aux avis des autres. Rien [illegible] que la faiblesse, de quelque nature qu'elle soit. Pour commander aux autres, il faut s'élever au-dessus d'eux : et après avoir entendu ce qui vient de tous les endroits, on se doit déterminer par le jugement, qui doit être sans préoccupation, et pensant toujours à ne rien ordonner ni [illegible] qui soit indigne de soi, du caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'État. Les princes qui ont de bonnes intentions et quelque connaissance de leurs affaires, soit par expérience, soit par étude et une grande application à se rendre capables, trouvent tant de différentes choses par lesquelles ils se peuvent faire connaître, qu'ils doivent avoir un soin particulier et une application universelle à tout.

[illegible] ET SIAM.
[illegible]

Il faut se garder contre soi-même, prendre garde à son inclination, et être toujours en garde contre son naturel. Le métier de roi est grand, noble et [illegible], quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage : mais il n'est pas exempt de peines, de fatigues, d'inquiétudes. L'incertitude [illegible] quelquefois : et quand on a passé un temps raisonnable à examiner une affaire, il faut se déterminer, et prendre le parti qu'on croit le meilleur.

— Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi ; le bien de l'un fait la gloire de l'autre : quand le premier est heureux, élevé et puissant, celui qui en est cause en est glorieux, et par conséquent doit plus goûter que ses sujets, par rapport à lui et à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. Quand on s'est [illegible], il faut réparer sa faute le plus tôt qu'il est possible, et que nulle considération n'en empêche, pas même la bonté.

— En 1671, un homme mourut, qui avait la charge de secrétaire d'État, ayant le département des étrangers. Il était homme capable, mais non pas sans défauts. Il ne laissait pas de bien remplir ce poste, qui est très important.

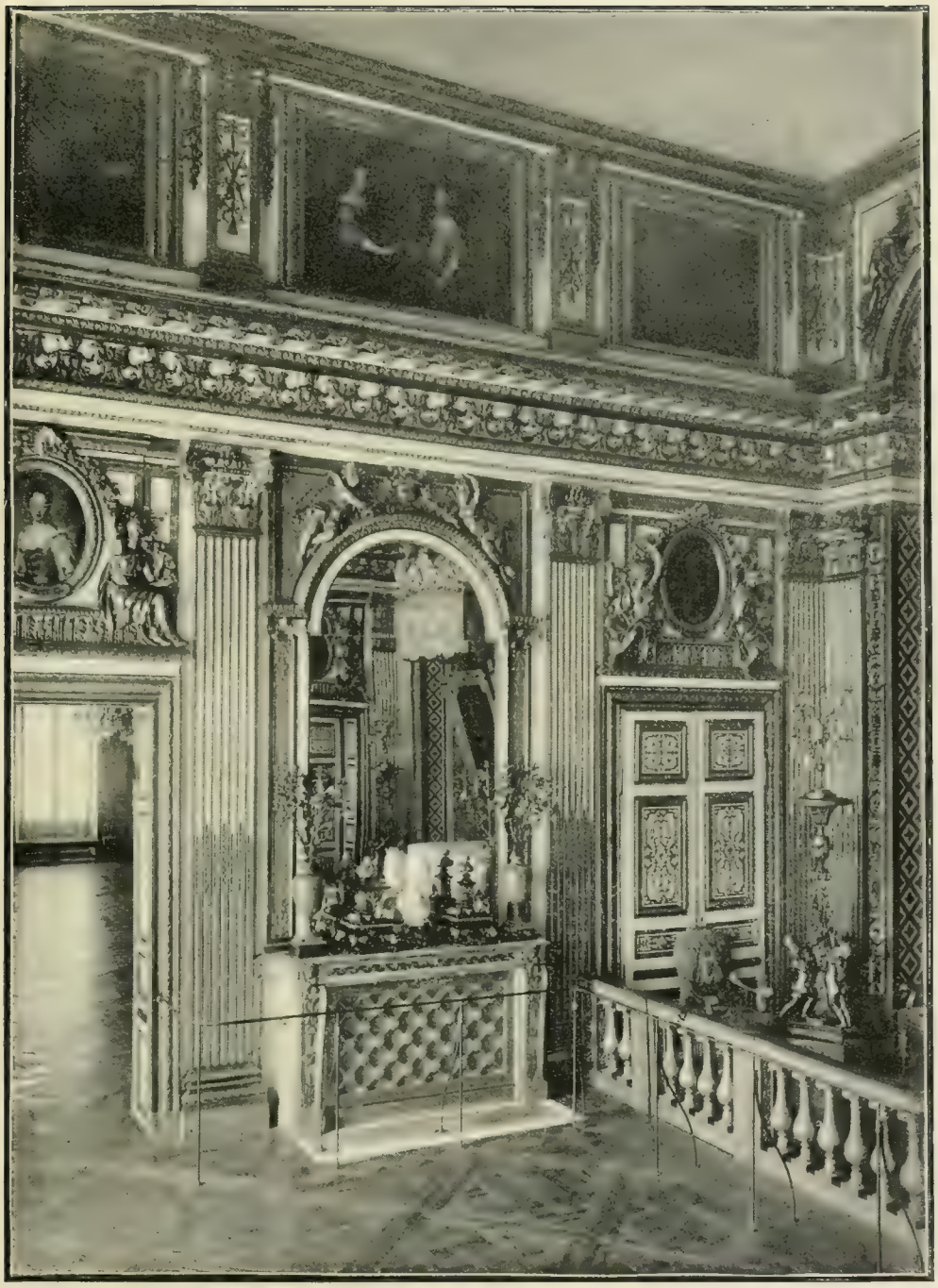

CÔTÉ DROIT DE LA CHAMBRE DE LOUIS XIV, TELLE QU'IL LA FIT CONSTRUIRE EN 1701.
(Château de Versailles. — Voyez page 313.)

« Je fus quelque temps à penser à qui je ferais avoir cette charge ; et après avoir bien examiné, je trouvai qu'un homme qui avait longtemps servi dans les ambassades, était celui qui la remplirait le mieux.

« Je lui fis mander de venir. Mon choix fut approuvé de tout le monde; ce qui n'arrive pas toujours. Je le mis en possession de cette charge à son retour. Je ne le connaissais que de réputation et par les commissions dont je l'avais chargé, et qu'il avait bien exécutées ; mais l'emploi que je lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvais avoir, et tout cela par complaisance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France. Si j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité les inconvénients qui me sont arrivés, et je ne me reprocherais pas que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'État. J'ai fait ce détail pour faire un exemple de ce que j'ai dit ci-devant. »

LOUIS XIV EN ARMURE.
(D'après un portrait de l'école de Rigaud, Musée de Versailles.)

LA COURTOISIE FRANÇAISE.
Frontispice d'un livre publié sous ce titre en Allemagne, en 1658.

Ce monument si précieux, et jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de son âme. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de Pomponne, puisque les services de ce ministre et sa réputation avaient déterminé le choix de ce prince, confirmé par l'appro-

bation universelle; et, s'il se condamne sur le choix de M. de Pomponne, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas en dire sur M. de Chamillart, dont le ministère fut si infortuné et condamné si universellement!

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du dauphin, duc de Bourgogne. Ces réflexions venaient après les événements. Il eut approché davantage de la perfection où il

[illegible]

avait le mérite d'aspirer, s'il eut pu se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire et aux préjugés; philosophie que dans le cours de tant de siècles on voit pratiquée par si peu de souverains, et qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaître, puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie des instructions qu'il donne à son petit-fils, Philippe V, partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre bien moins l'ame qu'un discours crédible. On y voit le père et le roi.

« Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne. Ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus; estimez ceux

Philippe V. Roi d'Espagne

d'après Hyacinthe Rigaud. Musée de Versailles

qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire. Ce sont là vos véritables amis.

« Faites le bonheur de vos sujets; et dans cette vue n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé, et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil.

« Essayez de remettre vos finances; veillez aux Indes et à vos flottes; pensez au commerce, vivez dans une grande union avec la France, rien n'étant si bon

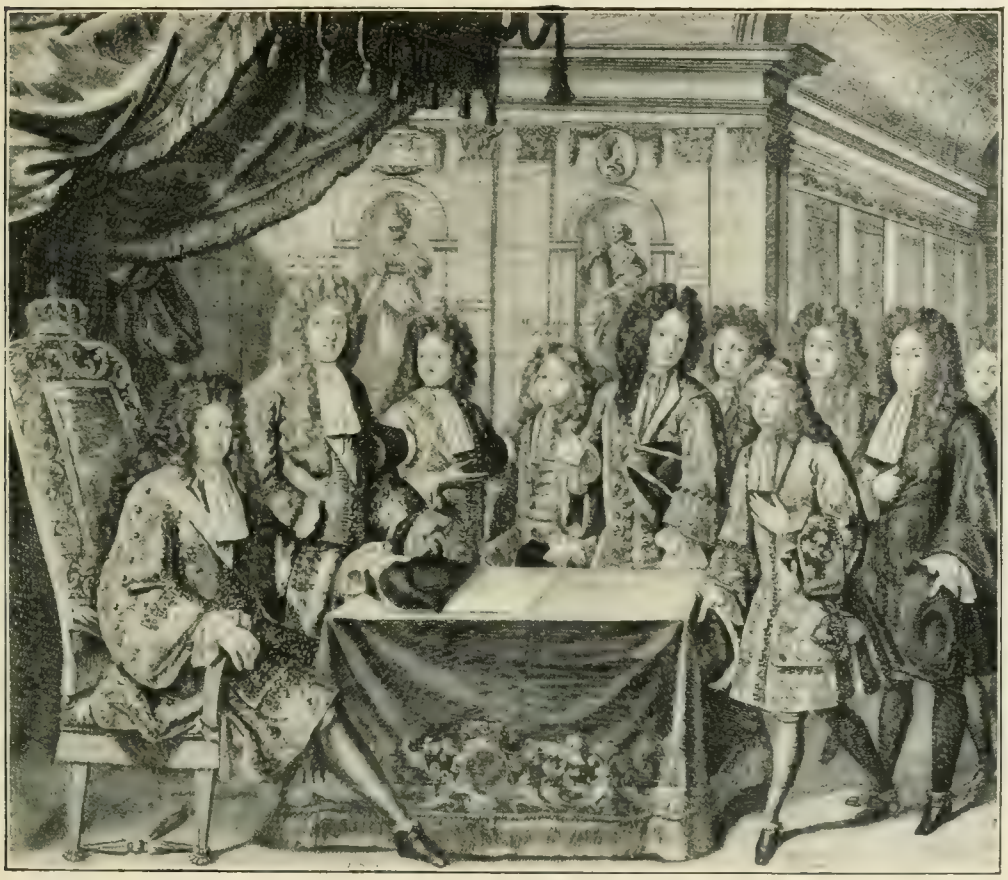

MONSEIGNEUR LE DUC D'ANJOU DÉCLARÉ ROI D'ESPAGNE PAR LOUIS XIV.
(D'après un Almanach de 1701.)

pour nos deux puissances que cette union à laquelle rien ne pourra résister.

« Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

« Songez à rétablir vos troupes partout, et commencez par celles de Flandre.

« Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir; mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement.

« Il n'y en a guère de plus innocents que la chasse et le goût de quelque

[illegible] pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

— Donnez une grande attention aux affaires quand on vous en parle : écoutez beaucoup dans les commencements, sans rien décider.

— Quand vous aurez plus de connaissance, souvenez-vous que c'est à vous à décider : mais quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre conseil, avant que de faire cette décision.

— Faites tout ce qui vous sera possible pour bien connaître les gens les plus importants, afin de vous en servir à propos.

— Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours espagnols.

— Traitez bien tout le monde : ne dites jamais rien de fâcheux à personne : mais distinguez les gens de qualité et de mérite.

— Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder.

— Ayez une grande confiance au cardinal Porto-Carrero, et lui marquez le gré que vous lui savez de la conduite qu'il a tenue.

— Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité de sujet.

— N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite et qui est capable de vous servir.

— Ayez une entière créance au duc d'Harcourt : il est habile homme, et honnête homme, et ne vous donnera des conseils que par rapport à vous.

— Tenez tous les Français dans l'ordre.

— Traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas trop de familiarité, et encore moins de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages :

Toutes les fois que le plaisir du corps me conseillera de renoncer à la chasteté, je resisterai courageusement à son attrait.

Quotiens voluptas corporis me hortatur ut renuntiem castitati, resistam fortiter eius illecebris.

Indocilis.

renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

« N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite, et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle.

« Aimez toujours vos parents. Souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter. Conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses et dans les petites. Demandez-nous ce que vous aurez besoin ou envie d'avoir, qui ne se trouve pas chez vous; nous en userons de même avec vous.

CABINET DE BOULLE.
(Collection du Mobilier National, Château de Fontainebleau.)

« N'oubliez jamais que vous êtes Français, et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré la succession d'Espagne par des enfants, visitez vos royaumes, allez à Naples et en Sicile; passez à Milan, et venez en Flandre; ce sera une occasion de nous revoir : en attendant, visitez la Catalogne, l'Aragon et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

« Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et surtout en entrant dans Madrid.

« Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez point. Chaque pays a ses manières particulières, et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.

« Évitez, autant que vous pourrez, de faire des grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et libéralement, et ne recevez guère de présents, à moins que ce soit des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en à ceux qui vous en auront donné de plus considérables, après avoir laissé passer quelques jours.

« Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef.

— Je vous prie du des plus importants avis que je puisse vous donner. Ne vous laissez point gouverner. Soyez le maître ; n'ayez jamais de favori, ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions. »

Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillie : et d'ailleurs on n'exige pas qu'on ne dise des choses ne[illegible], mais qu'il en lasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment : mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces, sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, surtout avec les femmes, d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans ; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

[illegible]
LE SIÈGE DE LILLE.
[illegible]

En sait. Mme la duchesse de Bourgogne, encore fort jeune, voyant à souper un officier qui était très laid, plaisanta beaucoup et très haut sur sa laideur. « Je le trouve, madame, dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume ; car c'est un des plus braves. »

Un officier général, homme un peu brusque, et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action.

UNE SOCIÉTÉ A PARIS AU XVIIe SIÈCLE.

(Festin donné à Paris par le duc d'Arbe, Ambassadeur d'Espagne, pour la naissance du Prince des Asturies.)
(Estampe de Scotin l'Aîné, d'après Desmaretz.)

et se plaignait au roi, qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on le peut faire pour un bras cassé : « Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, dit-il, et ne plus servir Votre Majesté. — J'en serais bien fâché pour vous, et pour moi, » lui répondit le roi ; et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les

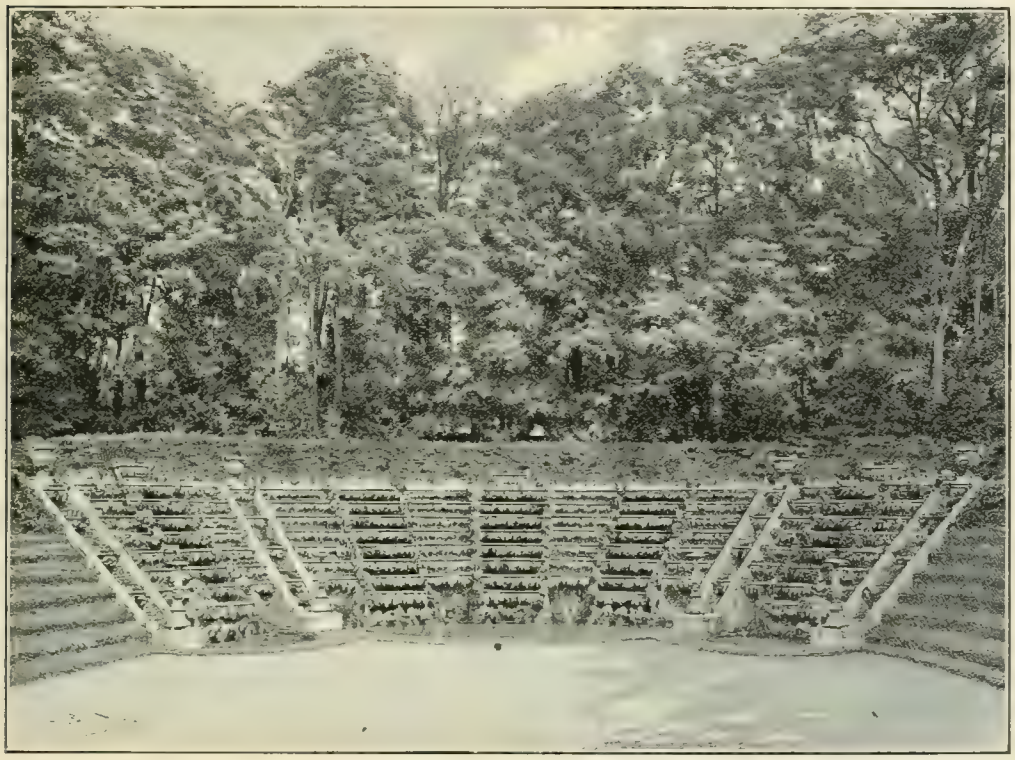

LA SALLE DE BAL, DANS LES JARDINS DE VERSAILLES, CONSTRUITE EN 1680.
(Dessin de Boudier, d'après nature.)

plus douces railleries, tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il se plaisait et se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables ; et quelquefois même il faisait sur-le-champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère,
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire ;
Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire.

Et cet autre qu'il fit en congédiant un jour le conseil :

[illegible]

[illegible] à faire voir que les agréments de l'esprit [illegible] plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

[illegible]

Sa lettre à l'archevêque de Reims au sujet du marquis de Barbesieux, quoique écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'État de la guerre, qu'avait eue le marquis de Louvois, son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'État, il veut le corriger, sans le trop mortifier. Dans cette vue, il s'adresse à son oncle, l'archevêque de Reims ; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout ; c'est un père qui parle.

« Je sais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de M. de Louvois ; mais, si votre neveu ne change de conduite, je serai forcé de prendre un parti. J'en serai fâché ; mais il en faudra prendre un. Il a des talents ; mais il n'en fait pas un bon usage. Il donne trop souvent à souper aux princes, au lieu de travailler ; il néglige les affaires pour ses plaisirs ; il fait attendre trop longtemps les officiers dans son antichambre ; il leur parle avec hauteur, et quelquefois avec dureté. »

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que Louis XIV n'était pas gouverné par ses ministres, comme on l'a cru, et qu'il savait gouverner ses ministres.

Il aimait les louanges, et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais Louis XIV ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre Académie, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle est de toutes les vertus du roi celle qui mérite la préférence?* le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de

Quinault; mais c'était dans les plus beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne. Virgile et Horace, par reconnaissance, et Ovide, par une indigne faiblesse, prodiguèrent à Auguste des éloges plus forts, et, si on songe aux proscriptions, bien moins mérités.

Si Corneille avait dit dans la chambre du cardinal de Richelieu à quelqu'un des courtisans : « Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui, » jamais ce ministre ne lui eût pardonné ; c'est pourtant ce que Despréaux dit tout haut du roi, dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, et que Despréaux condamnait. « Il a raison, dit le roi ; il s'y connaît mieux que moi. » Le duc de Vendôme avait auprès de lui Villiers, un de ces hommes de plaisir, qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On l'appelait communément Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de Louis XIV, en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine, Villiers trouvait tout mal entendu, et s'exprimait en termes peu mesurés. « Il est étrange, disait le roi, que Villiers ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. » L'ayant rencontré un jour dans les jardins : « Eh bien! lui dit-il en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire? — Non, répondit Villiers. — Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontents. — Cela peut être, repartit Villiers, chacun a son avis. » Le roi, en riant, répondit : « On ne peut pas plaire à tout le monde. »

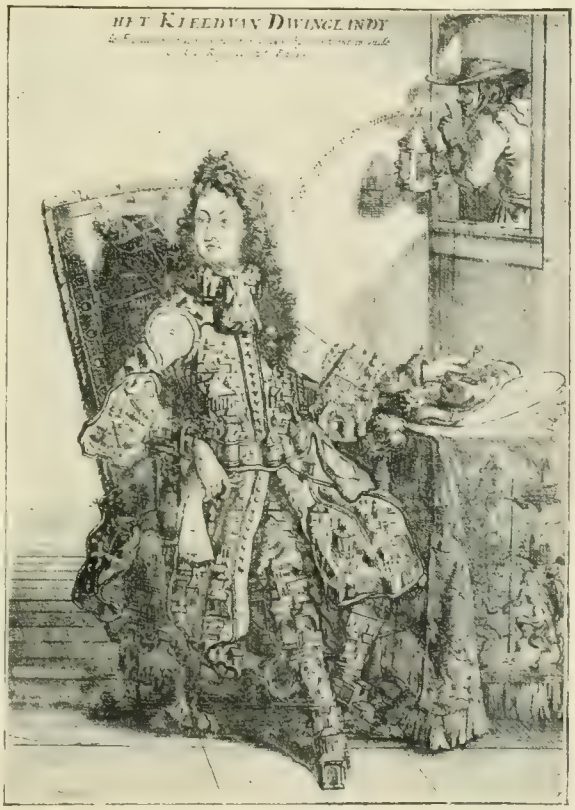

L'HABIT USURPÉ :
LOUIS XIV VÊTU DES PLACES FORTES QU'IL A CONQUISES.
(D'après une caricature hollandaise de 1693.)

Un jour, Louis XIV jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On dis-

[illegible] : les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de Grammont arrive. « Jugez-nous, lui dit le roi. — Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte. — Et comment pouvez-vous me donner le tort, avant de savoir ce dont il s'agit ? — Eh ! sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause. »

Le duc d'Antin se distingua dans ce siècle par un art singulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-Bourg ; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. « C'est parce que Votre Majesté les a condamnés qu'elle ne les voit plus, » répond le duc.

[illegible]

Nous avons aussi rapporté ailleurs que le même homme, ayant remarqué qu'un bois assez grand, au bout du canal de Fontainebleau, déplaisait au roi, prit le moment d'une promenade ; et, tout étant préparé, il se fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'instant abattu tout entier. Ces traits sont d'un courtisan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

On a accusé Louis XIV d'un orgueil insupportable, parce que la base de sa statue, à la place des Victoires, est entourée d'esclaves enchaînés. Mais ce n'est point lui qui fit ériger cette statue, ni celle qu'on voit à la place Vendôme. Celle de la place des Victoires est le monument de la grandeur d'âme et de la reconnaissance du premier maréchal de La Feuillade pour son souverain. Il y dépensa cinq cent mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui ; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à Louis XIV le faste de cette statue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre esclaves ; mais ils figurent des vices domptés, aussi bien que des nations vaincues : le duel aboli, l'hérésie détruite ; les inscriptions le témoignent assez. Elles célèbrent aussi la jonction des mers, la paix de Nimègue : elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'est un ancien usage des sculpteurs de mettre des esclaves aux pieds des statues des rois. Il vaudrait mieux y représenter des citoyens libres et heureux ; mais enfin on voit des esclaves aux pieds du clément Henri IV et de Louis XIII.

à Paris; on en voit à Livourne sous la statue de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna assurément aucune nation; on en voit à Berlin sous la statue d'un électeur qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquête.

Les voisins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription : *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie, comme si ce mot signifiait autre chose que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de Florence, *Ædes a deo datæ*, *Maison donnée par un dieu*, serait bien plus idolâtre :

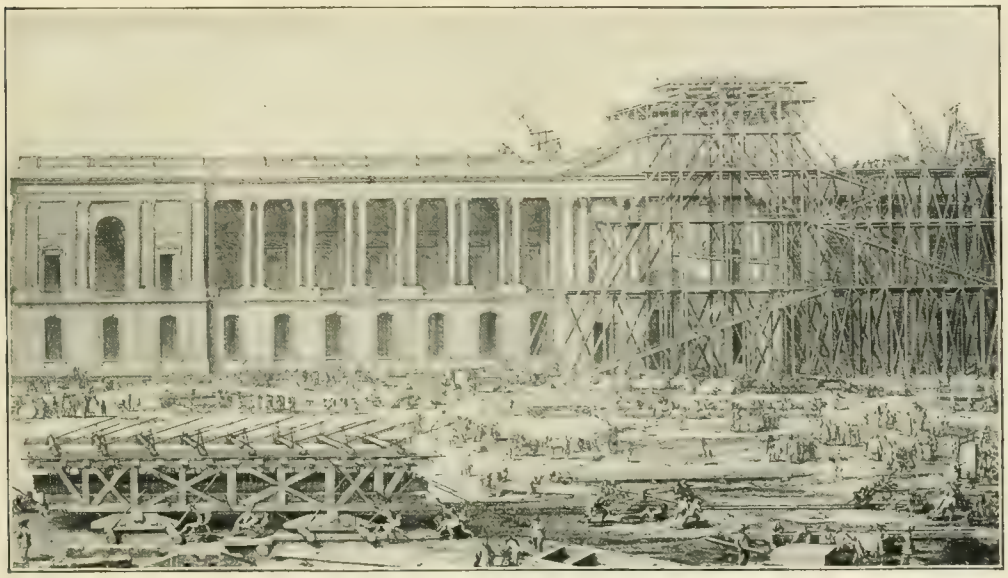

LA COLONNADE DU LOUVRE PENDANT SA CONSTRUCTION.
(D'après une estampe de S. Leclerc.)

elle n'est pourtant qu'une allusion au surnom *Dieu-donné*, et au vers de Virgile, *deus nobis hæc otia fecit* (Egl. I, vers 6).

A l'égard de la statue de la place Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Les inscriptions latines qui remplissent les quatre faces de la base sont des flatteries plus grossières que celles de la place des Victoires. On y lit que Louis XIV ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette adulation au lit de la mort, par des paroles dont on se souviendra plus longtemps que de ces inscriptions ignorées de lui, et qui ne sont que l'ouvrage de bassesse de quelques gens de lettres.

Le roi avait destiné les bâtiments de cette place pour sa bibliothèque publique La place était plus vaste; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immense dont les murs étaient déjà élevés, lorsque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce

palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini ; ainsi la fontaine et l'obélisque que Colbert voulait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault n'ont paru que dans les dessins : ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré oublié ; et la plupart des monuments de Paris laissent des regrets.

La nation désirait que Louis XIV eût préféré son Louvre et sa capitale au palais de Versailles, que le duc de Créqui appelait un lieu sans mérite. La postérité admire avec reconnaissance ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique se joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de superbe et de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince qui, ayant fait d'aussi grandes choses que lui, serait encore simple et modeste, serait le premier des rois, et Louis XIV le second.

S'il se repentit en mourant d'avoir entrepris légèrement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait pas par les événements ; car, de toutes ses guerres, la plus juste et la plus indispensable, celle de 1701, fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage, outre Monseigneur, deux fils et trois filles, morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfants naturels qui moururent au berceau ; huit autres vécurent, furent légitimés, et cinq eurent postérité. Il eut encore d'une demoiselle, attachée à Mme de Montespan, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles, nommé de La Queue.

On soupçonna, avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaye de Moret d'être sa fille. Elle était extrêmement basanée, et d'ailleurs lui ressemblait. Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont les supérieures se plaignirent. Mme de Maintenon, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret, et, voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. « Madame, lui dit cette personne, la peine que prend une dame

de votre élévation de venir exprès ici me dire que je ne suis pas fille du roi, me persuade que je le suis. » Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philosophe ; mais la curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité.

LOUIS XIV ET LES DAMES DE LA COUR
ALLANT RECEVOIR L'HOMMAGE DE STRASBOURG.
(Fragment d'un Almanach du temps.)

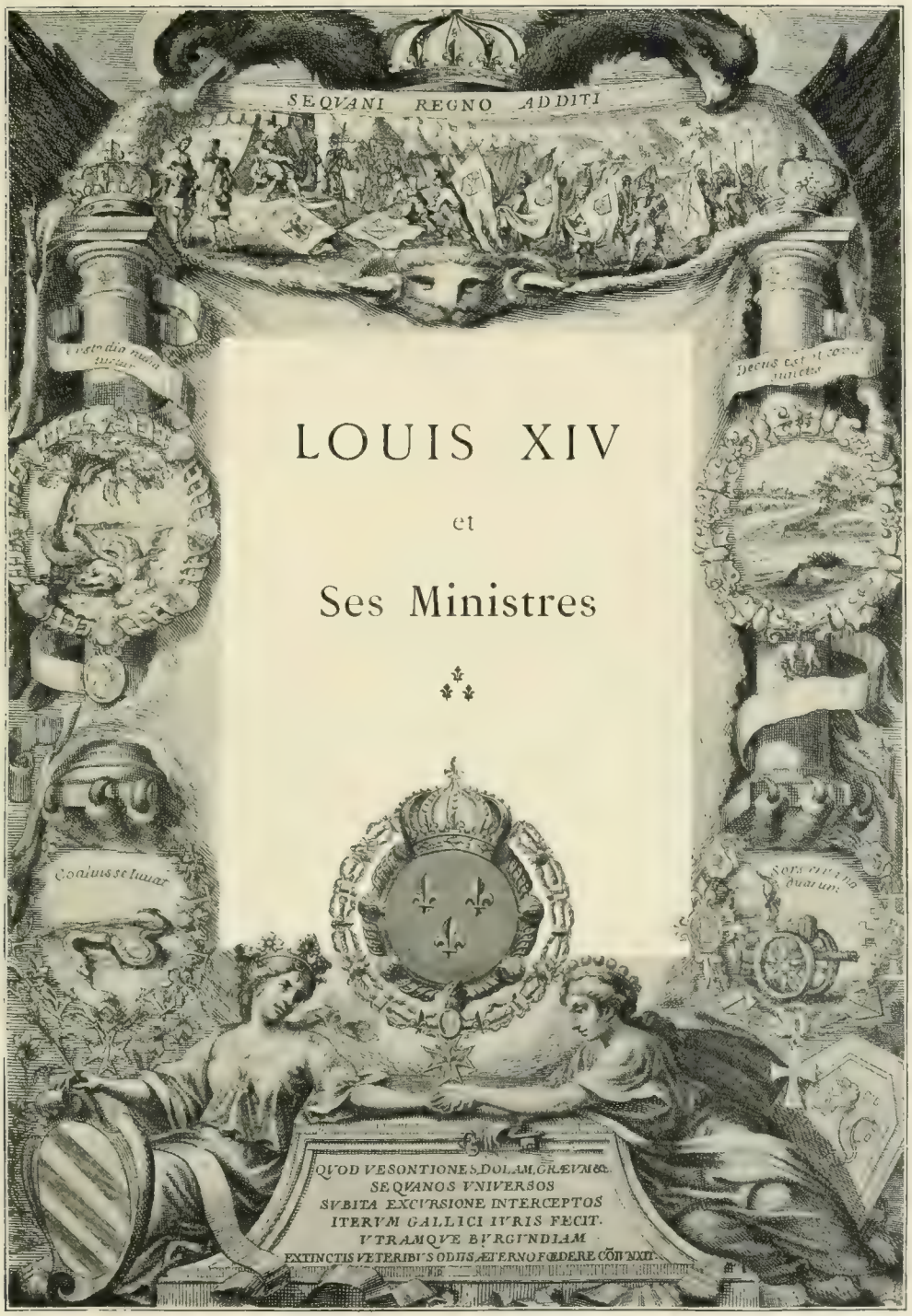

ESTAMPE COMMÉMORATIVE DE L'ANNEXION DE LA FRANCHE-COMTÉ.

(1679)

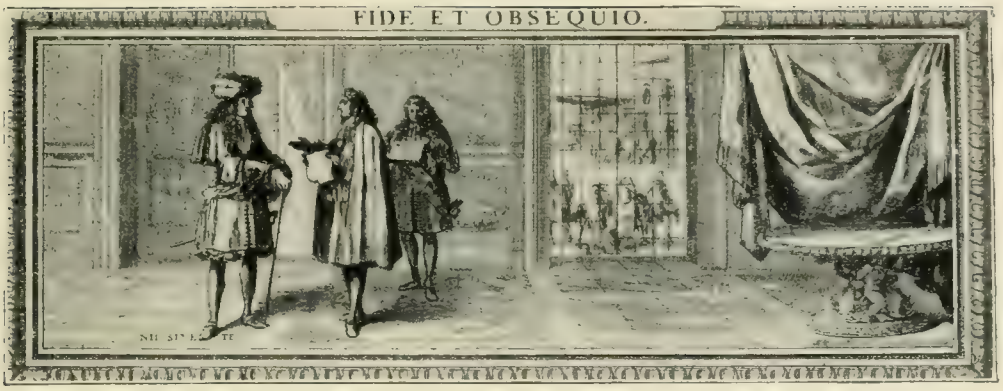

LOUIS XIV DONNANT DES ORDRES A SES MINISTRES DANS SON CABINET DE TRAVAIL, A VERSAILLES.
FIDE ET OBSEQUIO : Composition de Sebastien Leclerc.

I

GOUVERNEMENT INTÉRIEUR. — JUSTICE. — COMMERCE. — POLICE. — LOIS. DISCIPLINE MILITAIRE. — MARINE, ETC.

REVERS D'UNE MÉDAILLE DE 1680.
(Médaille pour la *Levée des Matelots*, gravée par Molart.)

On doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siècle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changements qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour et perfectionner les arts.

Non seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apostillés ; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil quand ils méritaient de l'être, et leurs auteurs furent admis plus d'une fois

à discuter leurs propositions avec les ministres en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma et s'accoutuma lui-même au travail, et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui et que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent dictées de sa main, et il n'y en eut aucune écrite en son nom qu'il ne se fît lire.

A peine Colbert, après la chute de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts depuis 1647 jusqu'en 1656, et surtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq cent mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de Choisi paraît ou bien mal instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises, et augmentée par le bon ordre.

Les soins du premier président de Bellièvre, aidés des libéralités de la duchesse d'Aiguillon et de plusieurs citoyens, avaient établi l'hôpital général. Le roi l'augmenta, et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, et peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ cinquante à soixante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas si spacieux et si beaux.

Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandais surtout chargeaient dans nos ports nos denrées et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition nommée *le droit de fret*, que payaient tous

« SOCIÉTÉ DES MARCHANDS. » Monnaie gravée par Mauger (1664), en l'honneur de la fondation de la Compagnie des Indes.

les vaisseaux étrangers; et il donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi, et le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés francs, et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque.

On forma une Compagnie des Indes Occidentales en 1664, et celle des Grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie hollandaise. Les partisans de l'ancienne économie, timide, ignorante et resserrée, déclamèrent en vain contre un commerce dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périrait pas contre des effets qui se consomment. Ils ne faisaient pas réflexion que ces marchandises de l'Inde, devenues nécessaires, auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes Orientales plus d'espèces qu'on n'en retire, et que par là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espèces viennent du Pérou et du Mexique; elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix, et il reste plus de cet argent en France que les Indes Orientales n'en absorbent.

Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la Compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours supérieures donnèrent douze cent mille livres; les financiers, deux millions; le corps des marchands, six cent cinquante mille livres. Toute la nation secondait son maître.

FILLE DE LA CHARITÉ PORTANT DES SECOURS AUX MALADES. (D'après une estampe de Bonnart.)

Cette Compagnie a toujours

suffisante : car encore que les Hollandais eussent pris Pondichéri en 1604, et que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle sous la régence du duc d'Orléans. Pondichéri devint alors la rivale de Batavia ; et cette Compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reprodiite de nos jours par des secousses singulières, fut, pendant quelques années, une des plus grandes ressources du royaume. Le roi forma encore une Compagnie du Nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissements, à l'exemple du monarque.

[illegible]

La Compagnie des Indes Occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de Choisi ait censuré ces établissements dans ses Mémoires, qu'il faut lire avec défiance. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre Colbert fit pour le bien du royaume : mais alors on ne le sentait pas : il travaillait pour des ingrats. On lui sut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel de ville acquises à vil prix depuis 1626, et du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux et rétrécit l'esprit : je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un marchand nommé Hazon, qui, consulté par ce ministre, lui dit :

« Vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, et vous l'avez renversée de l'autre, » était encore citée avec complaisance dans ma jeunesse ; et cette anecdote se retrouve dans Moréri. Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de Sulli, et des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savait que ménager, l'autre savait faire de grands établissements. Sulli, depuis la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et sévère ; et il fallut que Colbert trouvât des ressources promptes et immenses pour la guerre de 1667 et pour celle de 1672. Henri IV secondait l'économie de Sulli : les magnificences de Louis XIV contrarièrent toujours le système de Colbert.

LE MARCHAND FRANÇAIS.
(D'après S. Leclerc : les *Conditions de la Vie Humaine.*)

Cependant presque tout fut réparé ou créé de son temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt des emprunts du roi et des particuliers fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans : et tout père de famille qui avait dix enfants était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'État par le travail de ses enfants qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce règlement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi

avancait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta, dans l'année 1666, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là : et non seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabricants en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

On commença des [illegible] à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en

[illegible]
(D'après une [illegible] de S. [illegible] par [illegible] de la manufacture en 1665.)

avait toujours fourni toute l'Europe, et bientôt on en fit dont la grandeur et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Ce vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers : il y en avait trois cents qu'on y logeait ; les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres dessins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable, et l'art de la marqueterie fut poussé à sa perfection.

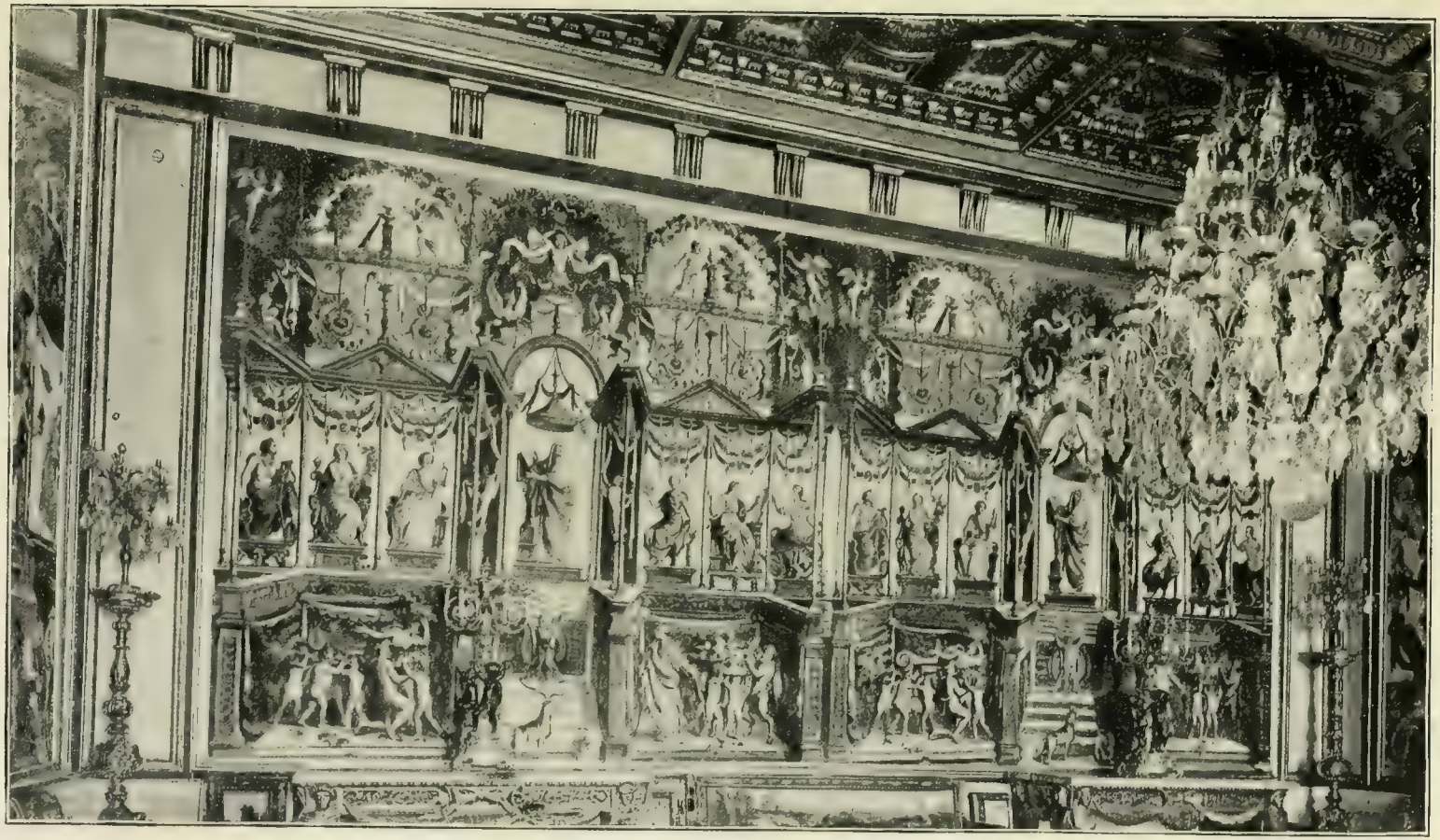

TAPISSERIE DES GOBELINS EXÉCUTÉE SUR LES DESSINS DE J. ROMAIN, APPARTEMENTS DU PAPE, CHATEAU DE FONTAINEBLEAU.

Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents ouvriers dans cette ville, et le roi lui fit présent de soixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales ouvrières de Venise, et deux cents de Flandre; et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégé-

COSTUMES ET TOILETTES DU XVIIe SIÈCLE.
D'après une estampe du temps : la Mode Triomphante en la Place du Change

nérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

On sait que le ministère acheta en Angleterre le secret de cette machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calvinistes, qui avaient le secret du fer-blanc et de l'acier, emportèrent, en 1686, ce secret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cent mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans son royaume, et il en faisait des présents.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni sûreté, ni propreté. Il fallait pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville tout entière, y construire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la sûreté des citoyens. Le roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa, en 1667, un magistrat uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtemps après, et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris, et Rome même n'est pas éclairée.

Tout commençant à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police qu'eut Paris acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siècle : aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministère, et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-dessous de sa naissance et de son mérite, et cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le ministère gêné et passager qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observer ici que M. d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous

(Estampe de Bonnart : objets d'horlogerie du XVIIe siècle.)

Gabriel Nicolas de la Reynie

D'après H. Mignard

les autres États, par un reste de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le roi ne cessa de bâtir, au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis

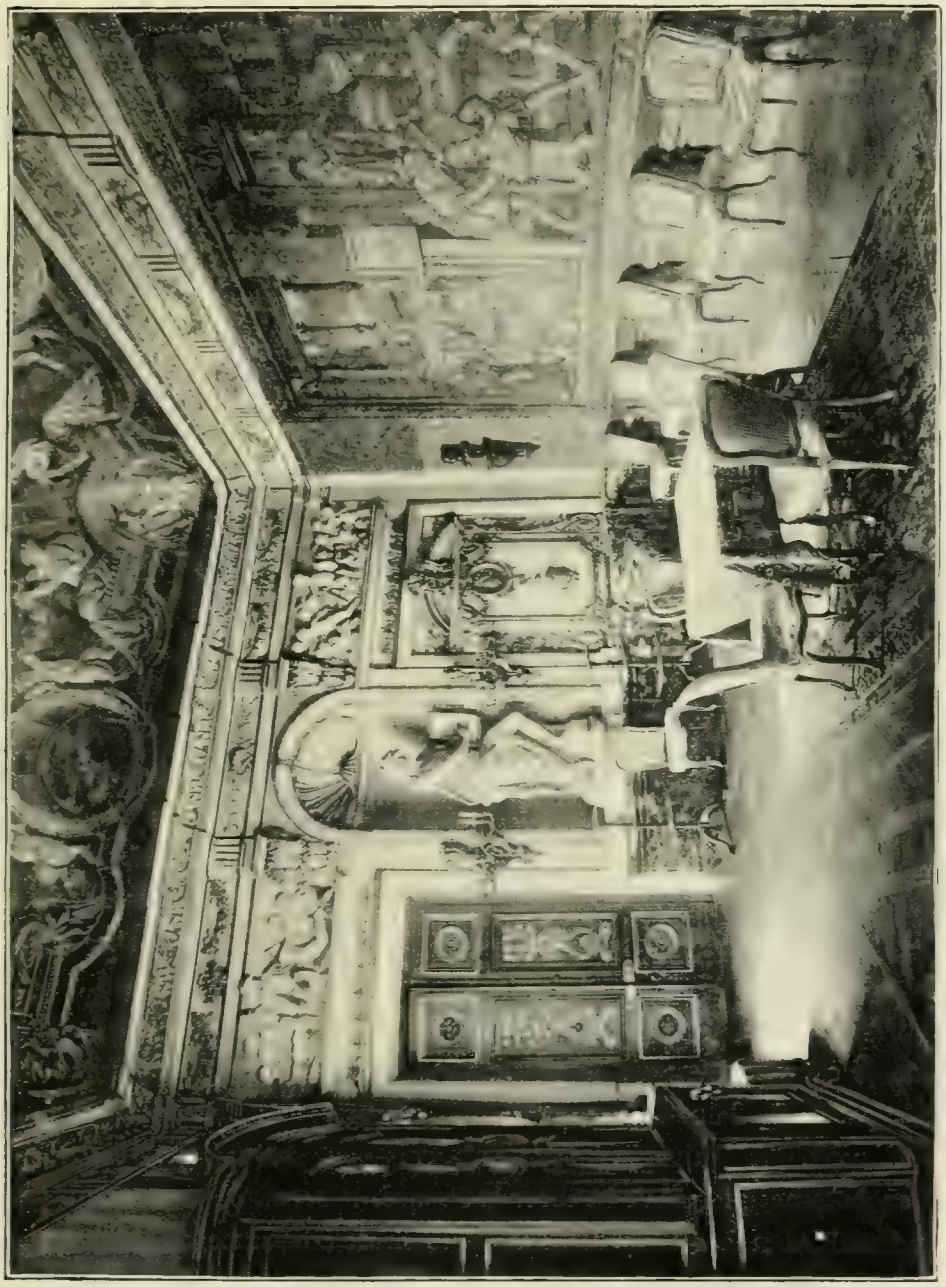

INTÉRIEUR D'UN HOTEL PARISIEN AU XVIIe SIÈCLE.

(Hôtel de Lauzun, en l'île Saint-Louis, appartenant au Baron Jérôme Pichon. — D'après une photographie de Paul Robert.)

1661. Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes et commodes. Le nombre s'en est accru tellement que, depuis les environs du Palais-Royal et ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux

villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts, de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient entraînés au Capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe, et, devenu commun, il n'est plus un luxe.

LE SOLEIL.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture, et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur-général Colbert eut, en 1664, la direction des bâtiments, qui est proprement le ministère des arts, il s'appliqua à seconder les projets de son maître. Il fallut d'abord travailler à achever le Louvre. François Mansard, l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger sans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eut entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernin, dont le nom était célèbre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue équestre de Constantin et par la fontaine Navone. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de Louis XIV envers le Bernin fut encore plus grande que la magnificence de François Ier pour Raphaël. Le Bernin, par reconnaissance, fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles. Mais quand il arriva à

LA NOUVELLE POLICE ÉTABLIE DANS PARIS PAR LA REYNIE.
(D'après une estampe anonyme du temps.)

Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessin de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus augustes monuments d'architecture qui soient au monde. Claude Perrault avait donné ce dessin, exécuté par Louis Levau et Dorbay. Il inventa les machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on est redevable à ce Perrault que Boileau osa vouloir rendre ridicule. Ces vignes si renommées sont, de l'aveu des voyageurs, très inférieures au seul château de Maisons, qu'avait bâti François Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé, et ne mérita pas ses récompenses : il donna seulement des dessins qui ne furent pas exécutés.

UNE VIEILLE RUE DE PARIS : LA RUE AUX OURS AU XVIIe SIÈCLE.
(D'après une gravure de Lepautre, 1661.)

Le roi, en faisant bâtir ce Louvre dont l'achèvement est tant désiré, en faisant une ville à Versailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtissant Trianon, Marli, et en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Observatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'Académie

des Sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur et par ses difficultés est le canal du Languedoc, qui joint les deux mers et qui tombe dans le port de Cette, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664; on le continua sans interruption jusqu'en 1681. La fondation des Invalides et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire bénir sa mémoire. Quatre mille soldats et un grand nombre d'officiers qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse et des secours pour leurs blessures et pour leurs besoins, deux cent cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célèbrent Louis XIV. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que Louis XV vient de former pour élever cinq cents gentilshommes; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir : c'est l'art de faire du bien qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus grandes et d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile : c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bigeon, et surtout le conseiller d'État Pussort. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois et de ses conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord, ensuite le code des eaux et forêts, puis des statuts pour toutes les manufactures; l'ordonnance criminelle, le code du commerce, celui de la marine, tout cela se suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle, établie en faveur

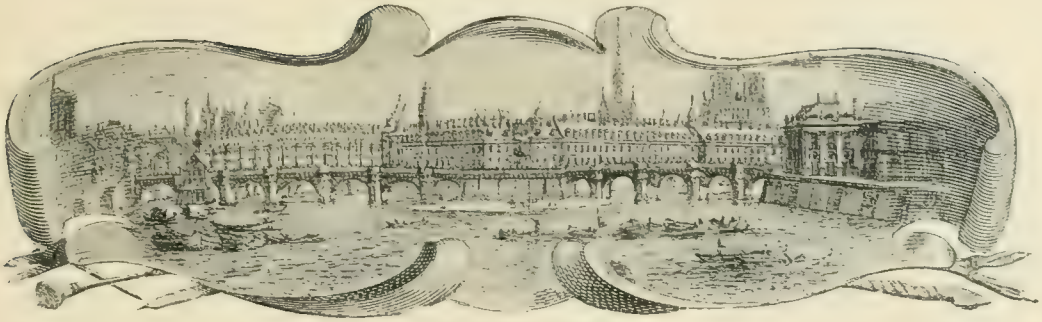

PARIS AU XVIIe SIÈCLE.
Perspective du Pont-Neuf, par Israel Silvestre.

des nègres de nos colonies, espèce d'hommes qui n'avaient pas encore joui des droits de l'humanité.

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un

LA POMPE DE LA SAMARITAINE.
Paris à la fin du règne de Louis XIV : les rues pavées, la circulation des carrosses, d'après une estampe de 1712.)

souverain ; mais le roi était instruit des lois principales : il en possédait l'esprit, et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non seulement dans le conseil des secrétaires d'État, mais dans celui qu'on appelle le *conseil des parties*. Il y a de lui deux jugements célèbres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur cédât.

Il aura regardé un Persan, nommé Roupli, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. Roupli porta dans sa patrie son admiration et sa reconnaissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'ambas-

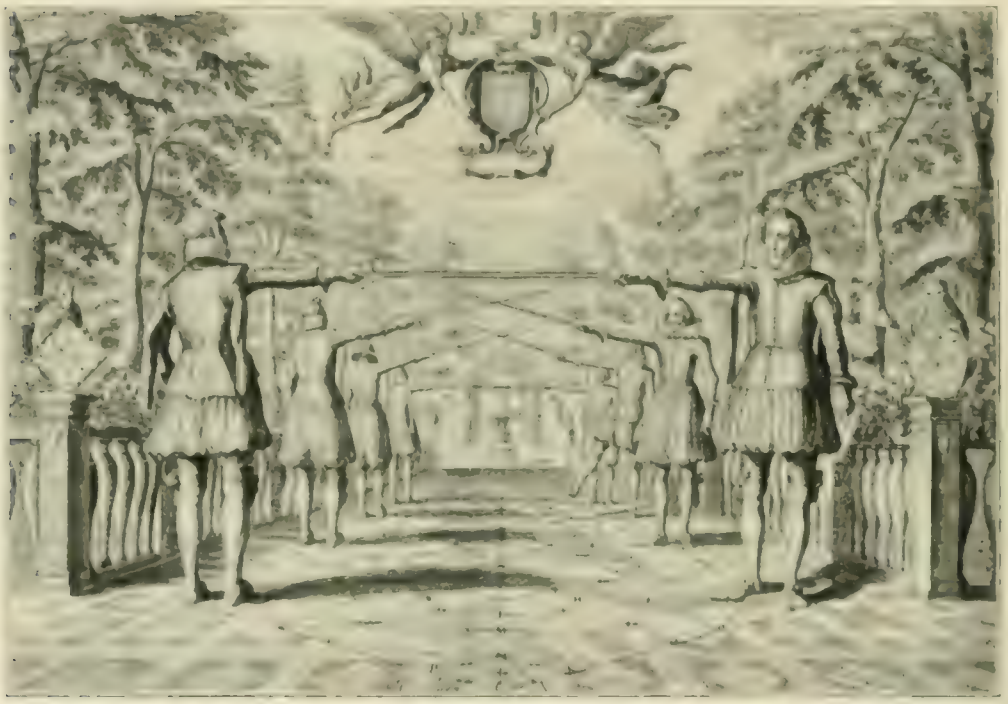

LE PALAIS DES JUGES.
(Dessin du commandeur de Tavernier.)

sadeur persan, Mehemet Rizabeg, nous l'avons trouvé instruit dès longtemps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les rois, par les parlements même et par l'Église ; et, quoiqu'ils fussent défendus depuis Henri IV, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat des La Frette, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines, qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de Louis XIII.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits, ou par différentes marques : réglement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui qui institua les brigadiers, et qui mit les corps dont la maison du roi est formée sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal Mazarin, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

LES DUELS ABOLIS.
(Médaillon de Desjardins, Musée du Louvre.)

Sous lui, plus de connétable, et, après la mort du duc d'Épernon, plus de colonel-général de l'infanterie : ils étaient trop maîtres ; il voulait l'être, et le devait. Le maréchal de Grammont, simple mestre de camp des gardes françaises sous le duc d'Épernon, et prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, et ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie, dans le régiment du roi, qui est de sa création ; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie ; il en donna deux aux gardes françaises ; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, et leur donna un colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras en 1667. Ils étaient absolument abandonnés auparavant, et ils furent d'une grande ressource pour remonter la cavalerie : ressource importante, depuis trop négligée.

UN DUEL AU XVIIe SIÈCLE.
(Dessin de Simpol et de Lepautre, gravé pour une enseigne de fourbisseur.)

L'usage de la baïonnette au bout du fusil est

de son institution. Avant lui, on s'en servait quelquefois, mais il n'y avait que quelques compagnons qui combattissent avec cette arme. Point d'usage uniforme, point d'exercice : tout était abandonné à la volonté du général. Les piques passaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fusiliers, établi en 1671.

La manière dont l'artillerie est servie aujourd'hui lui est due tout entière. Il co-[illegible] des [illegible] à Dunkerque, à Metz et à Strasbourg, et le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'officiers presque tous capables de bien

[illegible] (D'après la [illegible] de M. [illegible] [illegible] à Versailles.)

conduire un siège. Tous les magasins du royaume étaient pourvus, et on y distribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il forma un régiment de bombardiers et un de houssards : avant lui on ne connaissait les houssards que chez les ennemis.

Il établit, en 1688, trente régiments de milice, fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques, le dessin et tous les exercices, et faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse trop difficile à discipliner ; mais le corps des ingénieurs, que le roi forma et auquel il donna les règlements qu'il suit encore, est

un établissement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de Vauban et ses élèves, qui surpassèrent le comte de Pagan. Il construisit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour soutenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; et on voyait, par leur rapport, si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

ÉTUDES DE CAVALIERS.
D'après le dessin de Van der Meulen, conservé aux Gobelins.

Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des Invalides mit le comble aux soins qu'il prit pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre et la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui, on n'avait point vu de si fortes armées. Ses ennemis lui en oppo-

soient à peine d'aussi considérables, mais il fallait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait, et il eut toujours ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une image et une leçon complète de la guerre. Il assembla à Compiègne soixante et dix mille hommes, en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

On a la confirmation de ces éloges donnés par Voltaire à l'organisation militaire créée par Louis XIV et Louvois dans un témoignage qui n'est pas suspect. L'envoyé de la Prusse, Spanheim, intéressé à bien connaître les forces de la France en 1690, au moment où les deux États allaient être en conflit, fait consister leur supériorité d'abord : « dans le nombre et la qualité de bons officiers et ensuite de bons généraux qu'on a vus jusqu'ici en France et qui résulte particulièrement de l'application aux armes de la noblesse et autre jeunesse française, dès qu'elles sont en état de porter les armes. A quoi n'a pu que contribuer le grand soin qu'on a pris en France, sous ce règne, de plusieurs établissements et réglements qui n'ont eu pour but que l'apprentissage, en temps de paix, de l'exercice de l'art militaire, le maintien de la discipline, le travail presque continuel des troupes, et par là l'éloignement de l'oisiveté, de la débauche et du relâchement dans le devoir. Il n'est pas nécessaire de parler ici en détail de ces réglements ou usages introduits pour l'apprentissage ou l'exercice des officiers et des soldats, qu'on a rendus publics, qui sont d'ailleurs connus, et que leurs voisins ou autres ont tâché d'imiter et d'introduire dans leurs troupes.

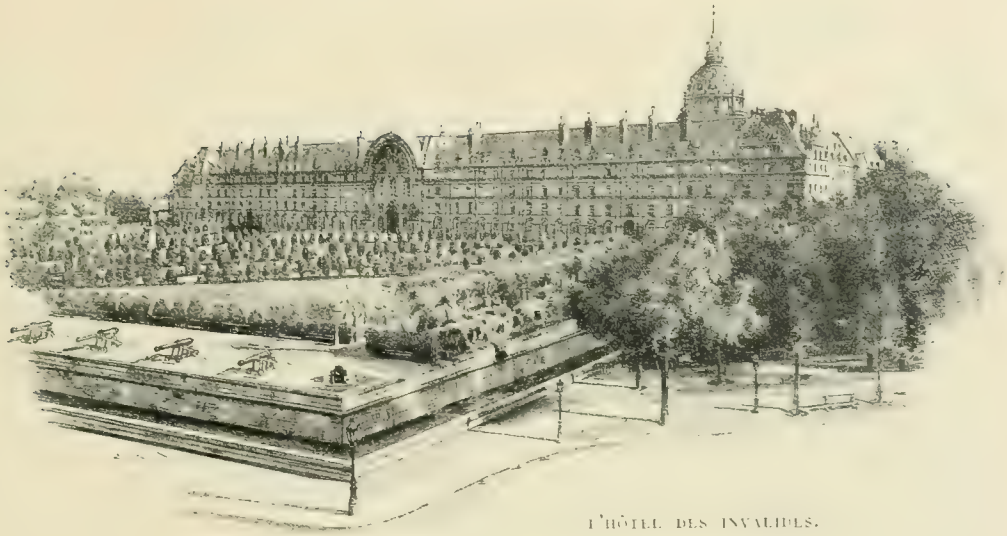

L'HÔTEL DES INVALIDES.

« Il suffit de remarquer qu'il n'y a pas de places en France où il y ait garnison, où cette école de l'art militaire ne se pratique avec un grand soin et une grande exactitude, où il n'y ait des officiers qui en sont spécialement chargés. C'est dans cette vue qu'on a introduit, depuis dix ou douze ans en çà, l'établissement des compagnies de cadets, qui sont autant de jeunes gentilshommes qui y étaient entretenus et élevés dans tous les exercices militaires, et pour en faire comme une pépinière de jeunes officiers.

« A quoi on peut joindre les revues fréquentes des troupes, tantôt particulières, comme des troupes de la maison du roi, tantôt plus générales, comme celles qui donnèrent occasion au voyage du roi en 1683, et dont il se fit une revue de douze mille chevaux vers la Saône, à quelques lieues de Dijon, et une autre de vingt-deux mille hommes vers la Saar. Je vis l'une et l'autre, ayant eu ordre de suivre le roi dans ce voyage. »

LE ROI DONNANT DES ORDRES POUR FORTIFIER LES PLACES FRONTIÈRES.
D'après une estampe de 168[illegible]

A cette appréciation favorable des cadres et de la discipline des armées françaises, Spanheim joint des compliments plus mérités encore sur les services administratifs organisés par Louvois.

« Les forces de la France s'expliquent par le bon et grand ordre qu'il y a en France pour l'entretien et la subsistance des troupes, par

[illegible]

la regularité des payements, quoi qu'ils soient d'ailleurs assez médiocres, par l'ouverture des magasins, par les provisions de bouche comme du pain de munitions, par celles requises pour les malades ou pour les blessés, ou enfin par la distribution du fourrage, ce qui n'a garde de manquer par le soin particulier de divers officiers qui en sont chargés, comme intendants d'armée, commissaires, trésoriers, receveurs, payeurs des troupes et qui en sont responsables au ministre de la guerre, c'est-à-dire M. de Louvois, qui n'est pas d'humeur à leur pardonner aucun manquement.

A quoi on peut encore ajouter les mêmes soins et les mêmes précautions

[illegible]

que l'on a pour le transport de l'artillerie et tout ce qui peut y être requis. »

Il est bon de se rappeler ces éloges, qui justifient l'opinion de Voltaire, pour

DEUX OFFICIERS SUPÉRIEURS.
(D'après le dessin de Van der Meulen, conservé au musée des Gobelins.)

ne point admettre les conclusions toutes différentes du violent réquisitoire que Saint-Simon a dressé contre Louvois et l'administration militaire de Louis XIV.

Ce règlement est si pittoresque, qu'il vaut la peine d'en citer quelques traits :

« Louvois parvint à rendre toute seigneurie et toute noblesse peuple, dont la nécessité du service militaire luy fournit les moyens. Sous prétexte d'apprendre avant de commander, cet apprentissage fut introduit dans les Gardes sous le nom de Cadet. Aussi l'instruction n'était que le prétexte ; la réalité estait la confusion des gens nés pour commander avec ceux qui l'étaient pour leur obéir et fort souvent pour les servir.

« Les plus grands seigneurs se trouvaient confondus avec les soldats de fortune, et, ce qui était encore pis, avec des gens de peu, quelquefois de rien, que des alliances de ministres ou d'autres causes de faveur faisaient colonels aussytost ; et, malgré de tels desgouts, il fallait servir ou tomber dans la disgrâce et dans une persécution très suivie qui s'estendait à tout, mesme dans la famille entière. Telle fut la playe de toute la noblesse et de la plus haute...

« Louvois représenta au roi que les distinctions dégoustaient des gens inférieurs en condition, mais forts supérieurs en capacité militaire, qu'il fallait pour la guerre une parfaite égalité et luy proposa ce qui fut appelé dès lors l'*ordre du tableau*, c'est-à-dire que l'avancement de personne, sans exception que de cas fort singuliers et fort rares, ne fust plus réglé que par promotions. Cette proposition qui comblait la confusion que le Roy s'estait proposée le charma, et detruisit en mesme temps toute émulation, toute application, toute envie de s'instruire, et fit regarder comme une folie de se donner de la peine inutilement : tellement qu'on s'accoustuma à faire precisément son service, à se reposer après, à se livrer à la paresse et au plaisir dans les armées.

« Jusqu'alors les generaux d'armées avaient esté les maîtres de leurs detachements » dans le courant de la campagne. Louvois leur osta cette autorité et voulut qu'ils fussent commandés par rang d'ancienneté par l'officier général en tour de marcher.

« Ce n'est pas tout. Plus il y eut de trouppes, plus il y eut de régiments et de colonels. Les colonels commandaient chacun leurs régiments, en réglaient les détails, et c'estait sur leurs mémoires que les officiers des régiments étaient choisis et avancés. Ils répondaient de leurs régiments, et il était de leur honneur qu'ils fussent beaux, bons, bien composés. Cette autorité ne put estre soufferte par Louvois. Il imagina des inspecteurs auxquels il donna toute l'autorité qu'avaient

SCÈNE DE LA VIE MILITAIRE.
(Un camp français au XVIIe siècle, par S. Leclerc, série des *Guerres de Louis XIV*, 1672.)

les colonels qui devinrent nuls dans leurs régiments, et par une suite nécessaire, peu comptés et respectés. Il fallait que le roi eust une connaissance intérieure et détaillée de ses trouppes. Ces inspecteurs, qui ne les voyaient qu'une fois ou deux l'année et beaucoup de régiments chacun, ne pouvaient les connaistre comme les colonels ; presque jamais deux ans de suite les mesmes, par le changement des quartiers et des garnisons, de sorte qu'ils estaient toujours nouveaux avec les corps et que le successeur défaisait presque toujours ce que le prédé-

cesseur avait ordonné. En sorte que les troupes ne surent plus où elles en estaient. »

Et Saint-Simon n'est pas plus indulgent aux revues qu'organisait pour Louis XIV le ministre de la guerre. « Et cette superbe magnificence du camp de Compiègne, dit-il, si ruineuse aux nombreuses trouppes qui le composèrent pour se parer de la pompe d'une opulence peu croyable au sortir d'une guerre générale de dix ans aussi pesante, fut une monstre vaine qui ne servit qu'à redoubler

[illegible]

la jalousie de l'Europe et a fournir les plus plausibles raisons aux envieux de la France et de la personne du Roy. »

C'est évidemment un parti pris de trouver tout mauvais dans l'œuvre de Louvois approuvée par Louis XIV. Et la raison s'en découvre aisément dans la haine du duc et pair, interprète des ressentiments de la noblesse contre le ministre bourgeois qui l'avait obligée à l'obéissance, à la régularité et soumise au contrôle. Voltaire avait des motifs tout opposés de célébrer cette collaboration de la bourgeoisie et de la royauté féconde en résultats, il faut le reconnaître avec lui. L'organisation de la marine lui en fournissait d'aussi décisifs.

LOUIS XIV — COMPOSITION ET PORTRAIT DE CHARLES LEBRUN.
(Musée de Versailles. Antichambre de la Reine.)

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses et bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord, le peu de vaisseaux que le cardinal de Mazarin avait laissés

LA FLOTTE FRANÇAISE DÉPLOYÉE EN BATAILLE.
(D'après l'estampe de S. Leclerc, série des *Guerres de Louis XIV* : Bataille d'Agouste 1676.)

pourrir dans les ports sont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède; et, dès la troisième année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essayer à Gigeri, sur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mers de pirates dès l'an 1665; et, deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement; mais, tandis qu'on fait de nouveaux règlements et de nouveaux efforts, il sent déjà toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conseil du roi Charles II insiste sur ce droit, que la

PORTRAIT DE RUYTER.
[illegible]

force, l'industrie et le temps avaient donné aux Anglais. Louis XIV écrivit au comte d'Estrades, son ambassadeur : « Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent voir quelles sont mes forces; mais ils ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur ».

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir : et en effet l'usurpation des Anglais céda au droit naturel et à la fermeté de Louis XIV. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, en vertu de cette préséance solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine capable de justifier ces sentiments de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort, à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doi-

L'ARSENAL DE PARIS EN 1664.
[illegible]

MARCHE DU ROI SUR LE PONT-NEUF : LOUIS XIV AU MILIEU DE SES SUJETS EN 1670.
(Estampe de J. V. Huchtenburgh, d'apres Van der Meulen.)

vent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports pour donner aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grâce. Dans l'année 1672, on a soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates. Dans l'année 1681, il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges : et trente galères sont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servent sur les vais-

LE BONHEUR DES FRANÇAIS QUAND ILS ONT RETROUVÉ LA PAIX.
(D'après un Almanach du temps.)

seaux ; les galères en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes d'enclassés pour tous les services divers de la marine. On compta, les années suivantes, dans ce service, mille gentilshommes ou enfants de famille, faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux, et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre : ce sont les gardes-marines : ils étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre. On les avait institués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseau.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine ; et c'est une preuve combien cette partie essentielle des forces de la France avait été négligée. Jean d'Estrées fut le premier maréchal, en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer, dans tous les genres, cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de La Hogue, en 1692, lorsque le

comte de Tourville, suivant les ordres de la cour, attaqua avec quarante-quatre vaisseaux une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais et hollandais. Il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouerent, et qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes se soutinrent toujours; mais elles déclinèrent dans la guerre de la succession. Le cardinal de Fleury les négligea depuis dans le loisir d'une heureuse paix, seul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent,

[illegible]

mais avec un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors : car, depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissements avaient été à charge.

En 1664, le roi envoie une colonie à Cayenne; bientôt après une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eu si longtemps la France de négliger la mer, tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce seul coup d'œil, quels changements Louis XIV fit dans l'État : changements utiles, puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'eussent point été encouragés, tout cela de concert, et en même temps, et avec persévérance, et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public; il n'avait plus ni Colbert, ni Louvois, lorsque, vers l'an 1698, il ordonna, pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. Par là, on pouvait avoir

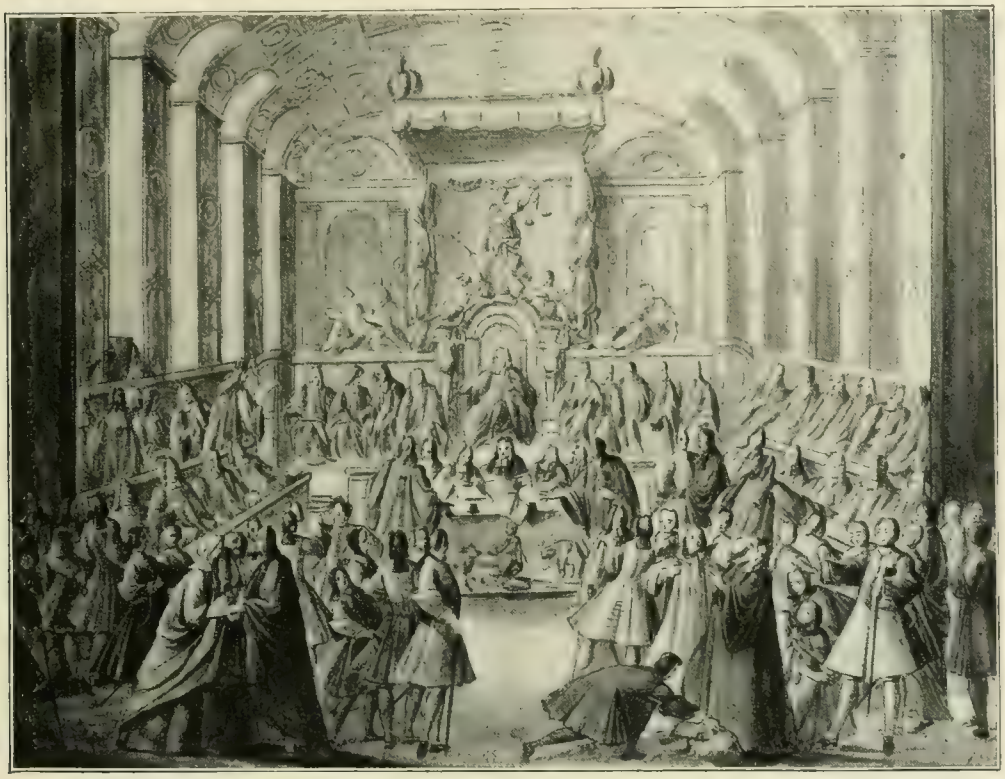

LA CHICANE, D'APRÈS UNE ESTAMPE SATIRIQUE.
(Cabinet des Estampes. — Bibliothèque Nationale.)

une notice exacte du royaume et un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendants n'eussent pas la capacité et l'attention de M. de Lamoignon de Bâville. Si on avait rempli les vues du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monuments du siècle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan, en n'assujettissant pas tous les intendants au même ordre. Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitants de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des

[illegible]

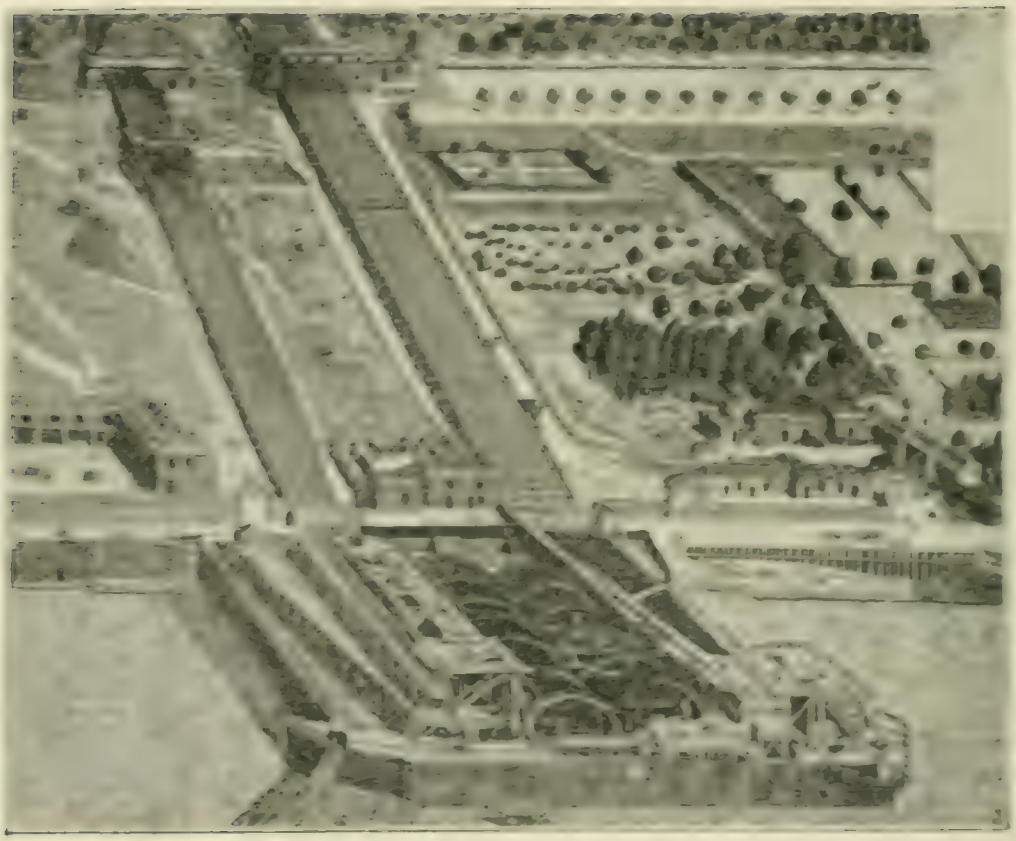

[illegible]

[illegible]

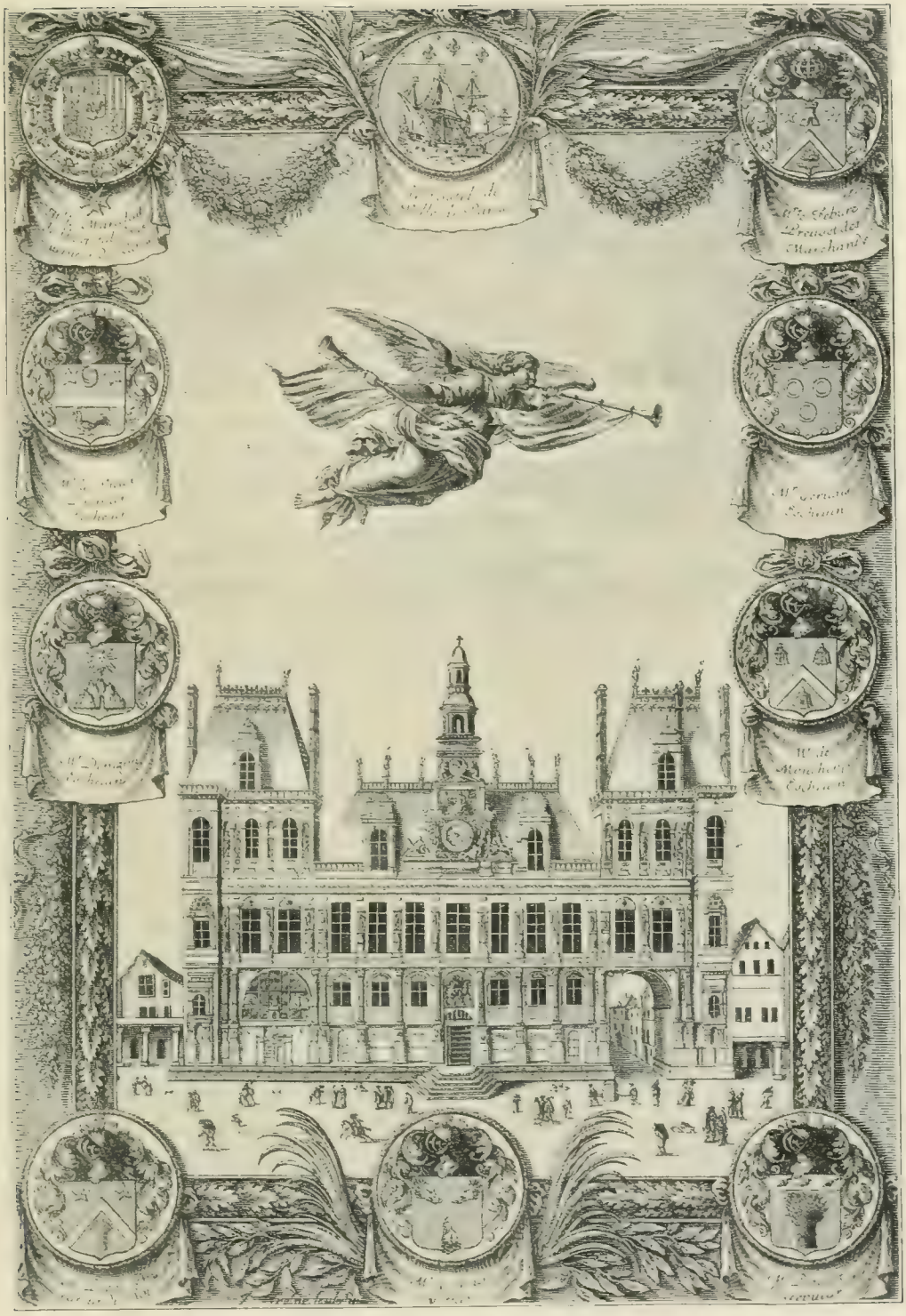

L'HOTEL DE VILLE A PARIS EN 1687.

Gravure commandée à Frosne par le corps de ville, pour perpétuer le souvenir de la visite de Louis XIV à la capitale après sa maladie.

que vingt de ses prédécesseurs ensemble : et il s'en faut beaucoup qu'il fit ce qu'il aurait pu. La guerre qui finit par la paix de Rysvick commença la ruine de

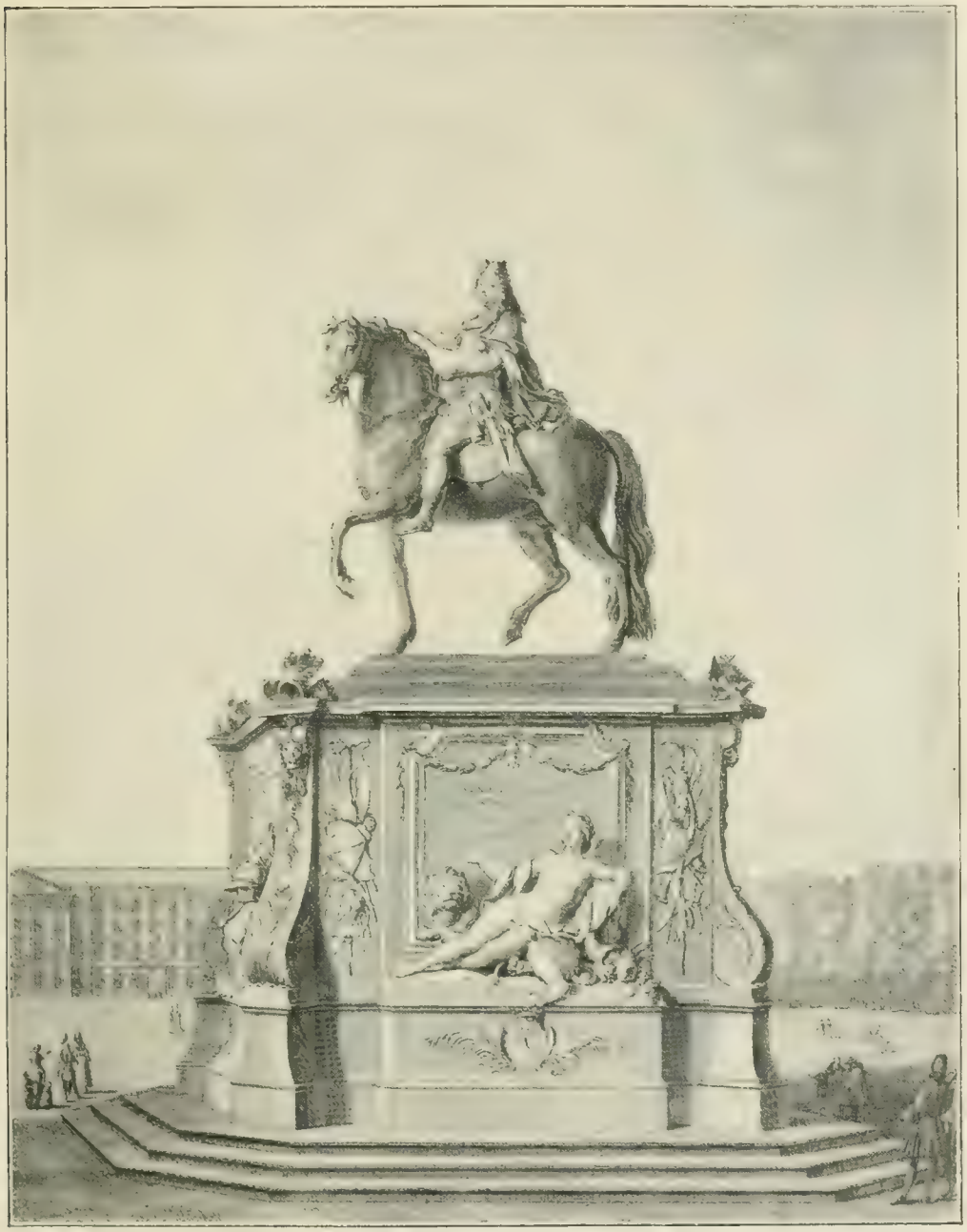

STATUE DE LOUIS XIV A LYON.
Les bas-reliefs, le Rhône et la Saône de Coustou, sont à conserver. V. p. 324 et 325. La statue était de Desjardins (Restitution d'après une estampe d'Audran.).

ce grand commerce que son ministre Colbert avait établi ; et la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, autour du Louvre, les sommes immenses que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles, travaux interrompus et devenus inutiles; s'il avait dépensé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour bâtir la maison de Versailles, Paris serait, dans toute son étendue, aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du Pont-Royal, et serait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'est beaucoup d'avoir réformé les lois, mais le chétif n'a pas cessé d'être écrasé par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme; elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'est un très grand inconvénient qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terre, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistent encore comme des restes du gouvernement féodal, qui ne subsiste plus : ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'est pas qu'on prétende que les différents ordres de l'État doivent être assujettis à la même loi. On sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs, doivent être différents; mais il est à souhaiter, sans doute, que chaque ordre ait sa loi uniforme dans tout le royaume; que ce qui est juste ou vrai dans la Champagne ne soit pas réputé faux ou injuste en Normandie. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu se passer plus aisément de la ressource dangereuse des traitants, à laquelle le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toujours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoyens. Ce pays cependant, malgré ses secousses et ses pertes, est encore un des plus florissants de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV subsiste, et que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop long pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine, dont le sens est : *A Louis le Grand après sa mort*. Don Ustariz, homme d'État, qui a écrit sur les finances et le commerce d'Espagne, appelle Louis XIV *un homme prodigieux*.

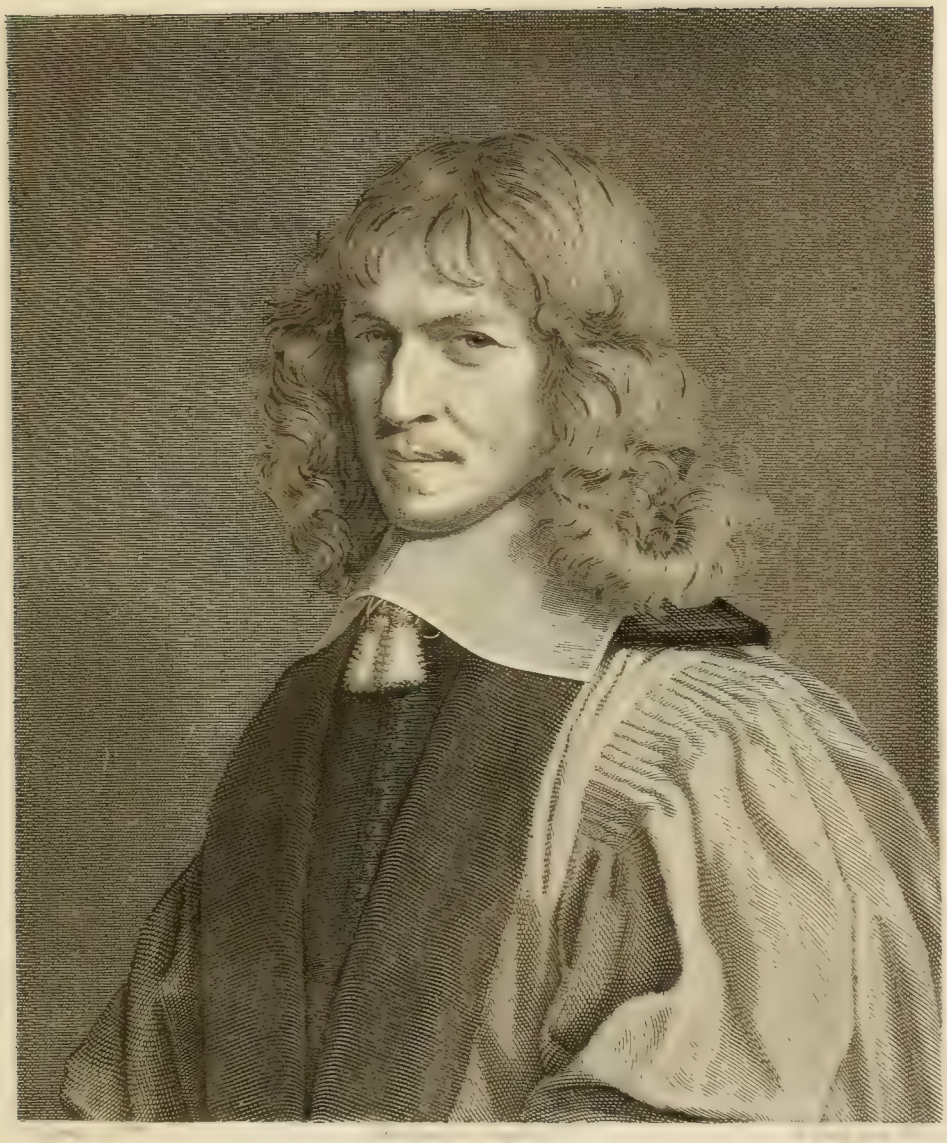

Denis Talon, President a Mortier
d'après Nanteuil

Tous les changements qu'on vient de voir dans le gouvernement et dans tous les ordres de l'État, en produisirent nécessairement un très grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur et de rébellion, qui possédait les citoyens depuis le temps de François II, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importants à donner, chacun songea à ne

SUPPLICE DU CHEVALIER DE ROHAN.
D'après un dessin [illegible] XIV [illegible] les Estampes

mériter de grâces que celles du souverain et l'État devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est là ce qui délivra la cour des factions et des conspirations qui avaient troublé l'État pendant tant d'années. Il n'y eut sous l'administration de Louis XIV qu'une seule conjuration, en 1674, imaginée par La Truaumont, gentilhomme normand perdu de débauches et de dettes, et embrassée par un homme de la maison de Rohan, grand veneur de France, qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de Louvois l'avaient irrité au point qu'en sortant de son audience il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de Caumartin, et se jetant sur un lit de repos : « Il faudra, dit-il, que

[illegible] Lenoirs traître [illegible] — Gallmartin ne prit cet emportement que pour une colère passagère; mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des desseins dangereux. « Les temps de la Fronde sont passés, lui dit-il; croyez-moi, vous vous perdrez, si vous ne savez regretté de personne. » Le chevalier ne le crut pas; il se jeta à corps perdu dans la conspiration de La Truaumont. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Preaux, neveu de La Truaumont, qui, séduit par son oncle, séduisit sa maîtresse, la marquise de Villiers. Leur but et leur espérance n'étaient pas et ne pouvaient être de se faire un parti dans le royaume : ils prétendaient seulement vendre et livrer Quillebeuf aux Hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul événement que produisit ce crime insensé et inutile, dont à peine on se souvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées. Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin, le roi parvint à faire d'une nation jusque-là turbulente un peuple paisible, qui se fit dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, et leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret qui fut encore longtemps à la mode, et qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose, que la coutume d'aller à cheval dans Paris entre-

tenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cessèrent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblèrent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables, et la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers et des Voisin ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein; et il serait

HOTEL DE Mme DE BEAUVAIS, A PARIS, RUE SAINT-ANTOINE.
(D'après une estampe de Marot.)

aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatants de quelques particuliers que de la canoniser sur la réforme de la Trappe.

Tous les différents états de la vie étaient auparavant reconnaissables par les défauts qui les caractérisaient. Les militaires et les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes avaient une vivacité emportée; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorsqu'ils s'assemblaient, et qu'ils allaient chez les ministres, et les plus grands commerçants étaient alors des hommes grossiers; mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques,

[illegible] pour goûter une vie plus douce, [illegible] [illegible] Où l'aperçoit aujourd'hui, jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties des [illegible] de tous ces changements.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour

[illegible]

mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne sait encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup sur Rome et sur Athènes dans le temps de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les [illegible], pour [illegible] les arts, les goûts et les besoins, tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables, jointes à cette franchise particulière aux

Parisiens, tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager, ou à faire leur séjour dans cette patrie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talents, sont un témoignage honorable à leur pays; ou c'est le rebut de la nation, qui essaye de profiter de la considération qu'elle inspire; ou bien ce sont des émigrants qui préfèrent encore leur religion à leur patrie, et qui vont ailleurs chercher la misère ou la fortune, à l'exemple de leurs pères chassés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand Henri IV, lorsqu'on anéantit sa loi perpétuelle appelée l'*Édit de Nantes*; ou enfin, ce sont des officiers mécontents du ministère, des accusés qui ont échappé aux formes rigoureuses d'une justice quelquefois mal administrée; et c'est ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

THÉIÈRE DE CUIVRE ROUGE.
Collection de M. Edmond Guerin.

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la Fronde, et sous Louis XIII, et dans les siècles précédents; mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse, si longtemps avilie à servir auparavant des sujets trop puissants. On voit des gentilshommes, des citoyens qui se seraient crus honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs, devenus leurs égaux, et très souvent leurs supérieurs dans le service militaire; et plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un État est florissant.

LA COUR INTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS AVEC LA STATUE DE LOUIS XIV QUI Y FUT DRESSÉE EN 1687.

On a comparé le siècle de Louis XIV à celui d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance et les événements personnels soient comparables. Rome et Auguste étaient dix fois plus considérables dans le monde que Louis XIV et

Paris ; mais il faut se souvenir qu'Athènes a été égale à l'Empire romain dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force et de la puissance. Il faut encore songer que, s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'Auguste, cependant toute l'Europe ensemble est très supérieure à tout l'Empire romain. Il n'y avait du temps d'Auguste qu'une seule nation, et il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrières, éclairées,

LA GLOIRE DE PARIS ET DE LA FRANCE ET LA BOURGEOISIE SUR LE TRONE DE LOUIS XIV
Estampe du Temps, [illegible]

qui possèdent des arts que les Grecs et les Romains ignorèrent ; et de ces nations, il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un siècle, que la nation formée en quelque sorte par Louis XIV.

Ce tableau brillant de Paris, de la France et de la bourgeoisie parisienne, qui est bien la peinture la plus exacte des mœurs du XVIIe siècle, rappelle la satire de Labruyère :

« Les empereurs romains n'ont jamais triomphé à Rome si mollement, si commodément ni si sûrement même, contre le vent, la pluie, la poudre et le

soleil que le bourgeois sait à Paris se faire mener par toute la ville. Quelle distance de cet usage à la mule de leurs ancêtres! Ils ne savaient point encore se priver du nécessaire pour avoir le superflu, ni préférer le faste aux choses utiles. On ne les voyait pas s'éclairer avec des bougies et se chauffer à un petit feu. La cire était pour l'autel et pour le Louvre. Ils ne sortaient point d'un mauvais dîner

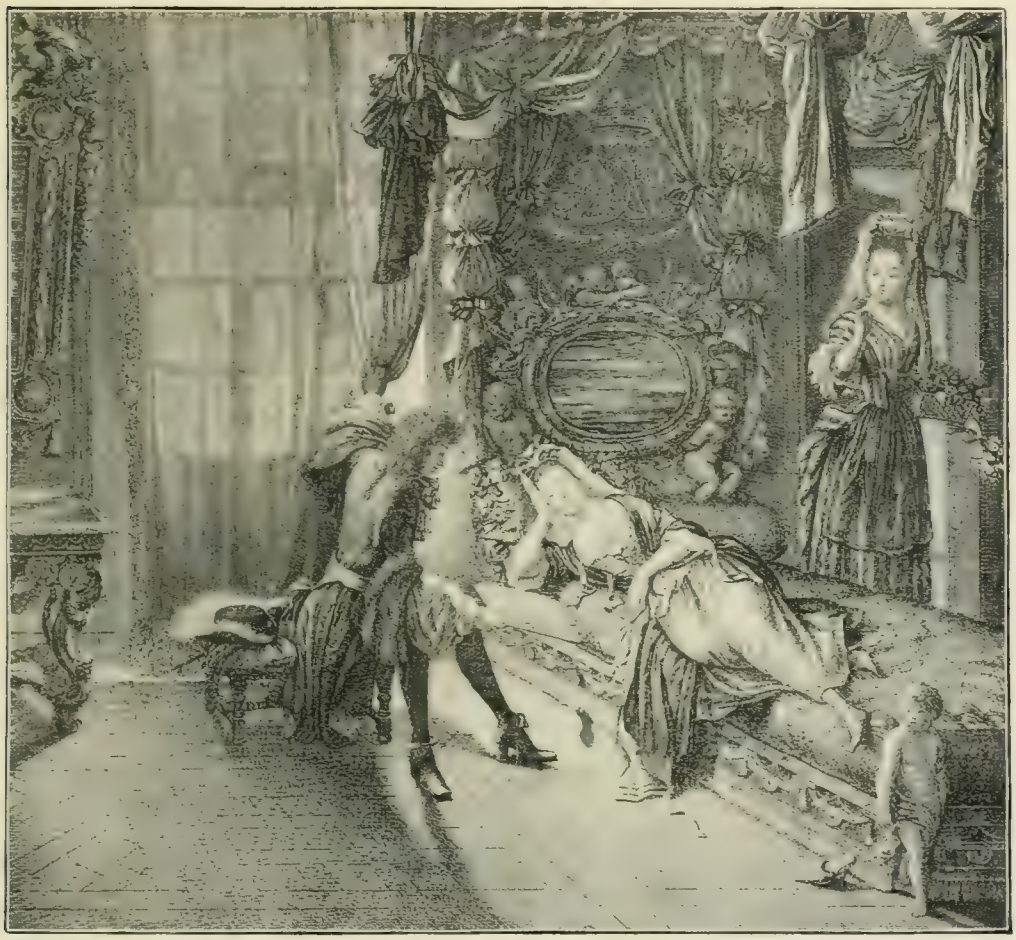

LE LUXE AU XVIIe SIÈCLE.
Femme de qualité reposant sur un lit d'ange.
(D'après une estampe de Saint-Jean.

pour monter dans leur carrosse; ils se persuadaient que l'homme avait des jambes pour marcher, et ils marchaient. Ils se conservaient propres quand il faisait sec, et, dans un temps humide, ils gâtaient leurs chaussures, aussi peu embarrassés de franchir les rues et les carrefours que le chasseur de traverser un guéret ou le soldat de se mouiller dans une tranchée.

« On n'avait pas encore imaginé d'atteler deux hommes à une litière; il y avait même plusieurs magistrats qui allaient à pied à la chambre ou aux enquêtes,

dans ces temps-là, que Auguste autrefois était de son pied au Capitole. Il était, dans ce temps, brillant sur les tables et sur les buffets, comme le fer et le cuivre dans les mines; l'argent et l'or étaient dans les coffres. Les femmes se faisaient servir par des femmes; on mettait celles-ci jusqu'à la cuisine. Les beaux noms de gouverneurs et de gouvernantes n'étaient pas inconnus à nos pères : ils savaient à qui l'on confiait les enfants des rois et des plus grands princes; mais ils partageaient le service de leurs domestiques avec leurs enfants, contents de veiller eux-mêmes immédiatement à leur éducation. Ils comptaient en toutes

LA PORTE SAINT-BERNARD À PARIS, EN HAUT DU COURS SAINT-HONORÉ.
D'après un ancien tableau de V. Lemaire.

choses avec eux-mêmes : leur dépense était proportionnée à leur recette; leurs livrées, leurs équipages, leurs meubles, leur table, leur maison de la ville et de la campagne, tout était mesuré sur leurs rentes et sur leur condition. Il y avait entre eux des distinctions extérieures qui empêchaient qu'on ne prît la femme du praticien pour celle du magistrat, et le roturier ou le simple valet pour le gentilhomme. Moins appliqués à dissiper ou à grossir leur patrimoine qu'à le maintenir, ils le laissaient entier à leurs héritiers, et passaient ainsi d'une vie modérée à une mort tranquille. Ils ne disaient point : *Le siècle est dur, la misère est grande, l'argent est rare;* ils en avaient moins que nous, et en avaient assez, plus riches par leur économie et par leur modestie que de leurs revenus et de leurs domaines. Enfin l'on était alors pénétré de cette maxime, que ce qui est dans les grands

splendeur, somptuosité, magnificence, est dissipation, folie, ineptie, dans le particulier. »

Labruyère fait des occupations des Parisiennes et des Parisiens une critique aussi sévère que de leur luxe. Il n'admire pas, comme fait Voltaire sans réserve, leurs promenades en des endroits réglés par la mode, leurs conversations. Ces réserves ont leur prix, de la part surtout d'un tel observateur, et les preuves qu'il en donne en ont plus encore pour l'histoire des mœurs.

« *De la ville :*

« L'on se donne à Paris, sans se parler, comme un rendez-vous public, mais fort exact, tous les soirs, au Cours ou aux Tuileries, pour se regarder au visage et se désapprouver les uns les autres.

« L'on ne peut se passer de ce même monde que l'on n'aime point, et dont l'on se moque.

« L'on s'attend au passage réciproquement dans une promenade publique ; l'on y passe en revue l'un devant l'autre : carrosse, chevaux, livrées, armoiries, rien n'échappe aux yeux, tout est curieusement ou malignement observé ; et, selon le plus ou le moins de l'équipage, ou l'on respecte les personnes, ou on les dédaigne.

ÉCRAN EN TAPISSERIE DU XVIIe SIÈCLE.
(Collection du Mobilier National. Fontainebleau.)

« Dans ces lieux d'un concours général, où les femmes se rassemblent pour montrer une belle étoffe, et pour recueillir le fruit de leur toilette, on ne se promène pas avec une compagne par la nécessité de la conversation ; on se joint ensemble pour se rassurer sur le théâtre, s'apprivoiser avec le public, et se raffermir contre la critique ; c'est là précisément qu'on se parle sans se rien dire, ou plutôt qu'on parle pour les passants, pour ceux mêmes en faveur de qui on

[illegible] la rose, l'on gesticule et l'on hausse, l'on pendille négligemment la tête, l'on passe et l'on repasse.

Et tout au long, dans le portrait de Tristan, Lalouette décrit la série des spectacles et des distractions de Paris :

« Vous me nommez, dites-vous, que j'ai vu quelque part : de savoir où, il est

difficile : mais son visage m'est familier. — Il l'est à bien d'autres, et je vais, s'il se peut, aider votre mémoire. Est-ce au boulevard sur un strapontin, ou aux Tuileries dans la grande allée, ou dans le balcon à la comédie ? Est-ce au sermon, au bal, à Rambouillet ? Où pourriez-vous ne l'avoir point vu ! où n'est-il point ? S'il y a dans la place une lamentable exécution, au feu de joie, il paraît à une fenêtre de l'Hôtel de Ville ; si l'on attend une magnifique entrée, il a sa place sur un échafaud ; s'il se fait un carrousel, le voilà entré et placé sur l'amphi-

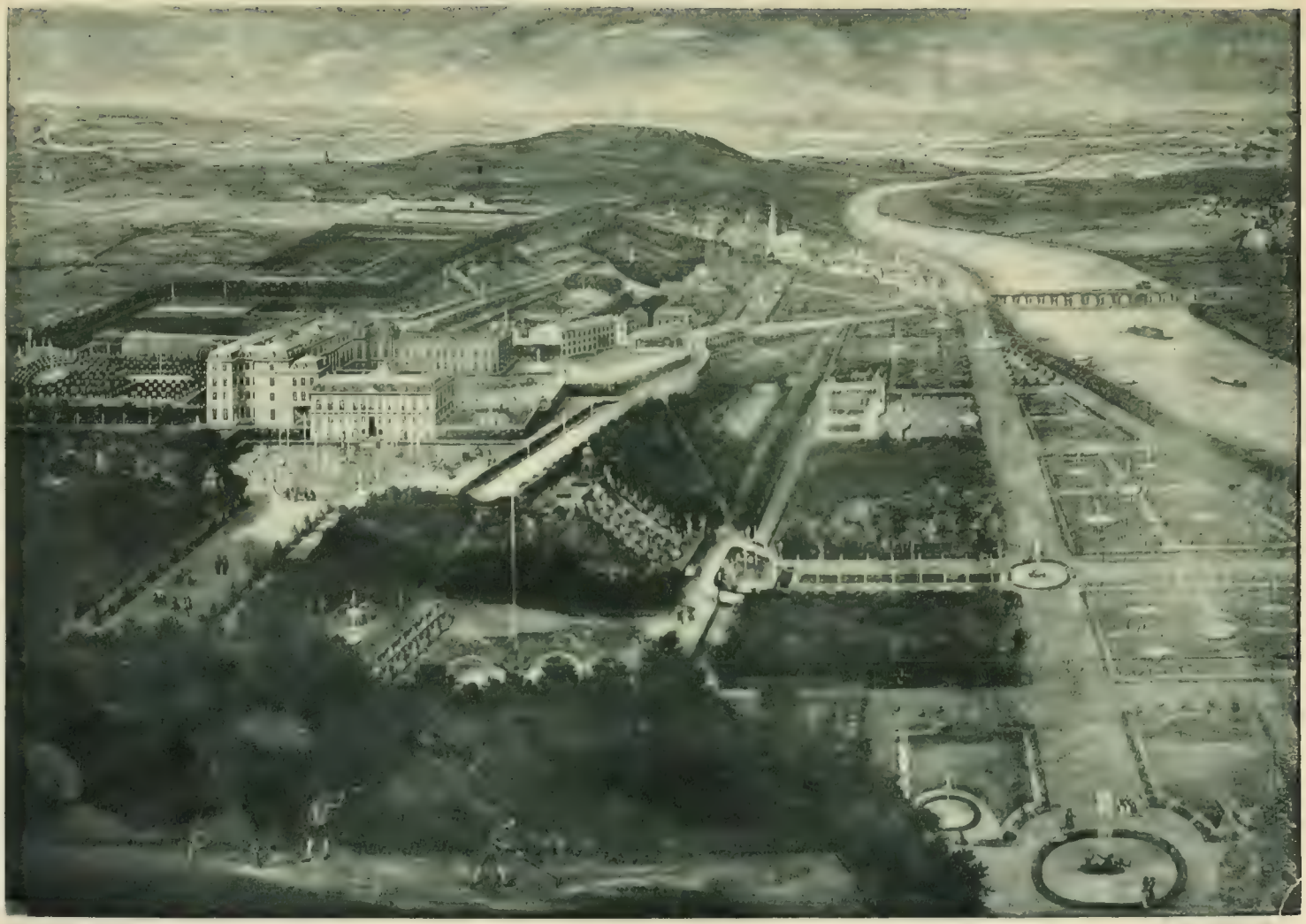

Vue de St Cloud vers 1700
d'après Etienne Allegrain au Musée de Versailles

théâtre : si le roi reçoit des ambassadeurs, il voit leur marche, il assiste à leur audience, il est en haie quand ils reviennent de leur audience. Sa présence est aussi essentielle aux serments des Ligues suisses que celle du chancelier et des Ligues mêmes. C'est son visage que l'on voit aux almanachs représenter le peuple ou l'assistance. Il y a une chasse publique, le voilà à cheval ; on parle d'un camp et d'une revue, il est à Ouilles, il est à Achères. Il voit : *Il a vieilli sous le harnais en voyant*, il est spectateur de profession. Il ne fait rien de ce qu'un homme doit faire, il ne sait rien de ce qu'il doit savoir ; mais il a vu, dit-il, tout ce qu'on peut voir, et il n'aura point de regret de mourir. Quelle perte alors pour toute la ville ! Qui dira après lui : « Le cours est fermé, on ne s'y promène point ; le bourbier de Vincennes est desséché et relevé, on n'y versera plus ? » Qui annoncera un concert, un beau salut, un prestige de la foire ? Qui vous avertira que Beaumavielle mourut hier, que Rochois est enrhumé et ne chantera de huit jours ? Qui connaîtra comme lui un bourgeois à ses armes et à ses livrées ? Qui dira : « *Scapin* porte des fleurs de lys », et qui en sera plus édifié ? Qui prononcera avec plus de vanité et d'emphase le nom d'une simple bourgeoise ? Qui sera mieux fourni de vaudevilles ? Qui prêtera aux femmes les *Annales galantes* et le *Journal amoureux* ? Qui saura comme lui chanter à table tout un dialogue de l'*Opéra*, et les fureurs de Roland dans

DAME DE LA BOURGEOISIE EN TENUE DE PROMENADE.
D'après une gravure de mode.

POCHETTE EN SATIN BLEU BRODÉE EN OR.
(Collection de M. Charles Rossigneux.)

une cuisse. — Eh bien, puisqu'il y a à la ville comme ailleurs de fort sottes gens, des gens fades, ennuyés, désoccupés, qui pourra aussi parfaitement leur convenir ? »

On pouvait voir ce travers des bourgeois parisiens de s'égaler aux grands seigneurs évoqué par les critiques de Saint-Simon, en même temps qu'il méritait les critiques de Labruyère. C'est surtout aux ministres de Louis XIV, aux chefs de cette bourgeoisie qu'il s'en est pris.

« En travaillant pour l'Estat, ils ne négligèrent pas de profiter du caractère de Louis XIV. Ils l'infatuèrent à l'envi de sa grandeur et de son autorité pour l'exercer eux-mêmes et n'en laisser à personne qu'à eux : pour abaisser toute grandeur par ce moyen sous eux et s'élever à l'égal des grands véritables, en persuadant au roy que toute autorité autre que la leur était usurpation sur la sienne, avec quoy, par degrés, ils passèrent du rabat et d'un état moins que médiocre à celui où on les voit aujourd'huy.

« Il fallut, grands et petites gens de toutes les sortes, passer en tout et par tout par les mains des ministres qui, par là, devinrent maîtres absolus de toutes les affaires, les grâces, les fortunes, et peu après mirent tout sous leurs pieds.

Au reste, critiques ou admirateurs du luxe qui s'introduisait dans la bourgeoisie, tous s'accordent à célébrer les mérites incomparables de la ville qui leur sert de cadre, de Paris qui se développe et s'embellit pour leur commun orgueil.

Labruyère compare Paris, comme Voltaire, à Athènes et à Rome : « L'on entendra parler d'une capitale et d'un grand royaume où il n'y avait ni places publiques, ni bancs, ni fontaines, ni amphithéâtre, ni galerie, ni portiques, ni promenoirs, qui était pourtant une ville merveilleuse ».

Saint-Simon énumère les embellissements de Paris, quoiqu'il se refuse d'en attribuer l'honneur à Louis XIV : « La ville construisit le pont Royal au lieu du pont Rouge qui estait de bois. Les Invalides, qui est un monument superbe, fut tout entier de Louvois. On ne peut nier que la magnificence de cet hôtel qui est d'une grande décoration à Paris, ne frappe les yeux de tout le monde et l'imagination de ceux qu'on y retire. La place Vendôme est aussi de Louvois, qui la fit quarrée pour y placer la Bibliothèque du roy, le Bâtiment, l'Imprimerie royale, les Académies et le Grand Conseil, qui se tient encore en maison de louage. Cela composant très utilement un beau monument public. Mais Louvois n'eut pas plutôt les yeux fermés que le roy envoya ordre d'en couper les cours en pans tels qu'on les voit aujourd'hui.

« A l'égard de la belle manufacture si connue à Paris et ailleurs sous le nom des Gobelins et au bout du Cours sous le nom de la Savonnerie, ce sont des établissements dûs tout entiers à Colbert, ainsi que l'Observatoire, tellement que de tous ces ouvrages publics il demeure vray que le roi les a payés, mais que tout l'honneur en appartient à d'autres. »

Cet hommage rendu, en dépit de la haine, à Louvois et à Colbert par Saint-Simon est l'effet du reproche qu'il a fait tant de fois à Louis XIV, comme Voltaire, d'avoir négligé Paris pour Versailles, Trianon et Marly. C'était le

PARIS VU DU PONT DE LA TOURNELLE. — LA SEINE, NOTRE-DAME ET LES JARDINS DE L'ILE DU PALAIS.
(Estampe de Pérelle et Mariette.)

regret ou la plainte de tous les Parisiens du XVIIe siècle. Nul n'a exprimé ces regrets avec plus d'énergie que lui :

« Le roi abandonna Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute joignante, unique encore par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation, pour Versailles, le plus triste, le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage. Il ne fit jamais à Paris ni ornement, ni commodité que le pont Royal.

« On ne finirait point sur les défauts monstrueux d'un palais si immense et si immensément cher, avec ses accompagnements qui le sont encore davantage : orangerie, potagers, chenils, grande et petite écuries pareilles,

[illegible] protestants, entre une seule pensée : si il n'y avait qu'un trou misérable [illegible] un moulin à vent et un petit château de [illegible] que Louis XIII y avait bien souvent plus couché sur la paille.

Puis Trianon, Clagny (où pour Madame de Montespan, [illegible] avec ses bois, ses jardins, son parc, enfin Marly. Telle fut la fortune d'un repaire de serpents et de charognes, de crapauds et de grenouilles. Tel fut le [illegible] goût du roi et [illegible] —

FRONTON DE LA NOUVELLE DOUANE DE ROUEN.
(Bas-relief allégorique de Caustou sur le Commerce et la Navigation)

II

FINANCES ET RÈGLEMENTS.

LETTRE ORNÉE.
Par François Chauveau.
Pour le recueil de *Courses de têtes et de bagues*.
(Imprimerie royale.)

Si l'on compare l'administration de Colbert à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme dont le peuple insensé voulut déchirer le corps après sa mort. Les Français lui doivent certainement leur industrie et leur commerce, et par conséquent cette opulence dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui se rouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant, en 1702, on avait encore l'ingratitude de rejeter sur Colbert la langueur qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'État. Un Bois-Guillebert, lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante que depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la guerre de 1689; et, même dans cette guerre, le corps de l'État commençant à être malade, se soutint par la vigueur que Colbert avait répandue dans tous ses membres. L'auteur du *Détail* prétendit que, depuis 1660, les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux, ni moins vraisemblable. Cependant ses arguments captieux persuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent

[illegible] persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les temps les plus florissants, on voit cent papiers publics qui démontrent que l'État est ruiné.

Il était plus aisé en France qu'ailleurs de décrier le ministère des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministère est le plus odieux, parce que les impôts le sont toujours : il régnait d'ailleurs en général dans la finance autant de préjugés et d'ignorance que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours même on a entendu, en 1718, le parlement en corps dire au duc d'Orléans que « la valeur intrinsèque du marc d'argent est de vingt-cinq livres ; » comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinsèque que celle du poids et du titre : et le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez pour relever cette méprise du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la science et du génie. Il commença, comme le duc de Sully, par arrêter les abus et les pillages, qui étaient énormes. La recette fut simplifiée autant qu'il était possible ; et, par une économie qui tient du prodige, il augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles. On voit, par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitants, que des négociants anglais s'étant adressés à M. Colbert de Croissi, son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur-général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on remboursa sur le pied de l'achat. Ces divers changements exigèrent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis François Ier. Il fut proposé de les enregistrer seulement à la chambre des comptes ; mais l'usage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ses édits, en 1664.

PORTRAIT DE JEAN BAPTISTE COLBERT.

Avec ses armes *LA COULEUVRE*, gravure d'Audran, d'après le portrait de Le Febvre.

Il se souvenait toujours de la Fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal, son premier ministre, des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'État, il ordonna, en 1667, que le parlement ne fît jamais de

VOLEURS ET TRAITANTS FRAPPÉS PAR LES FOUDRES DE LA JUSTICE ROYALE.
1711. Estampe satirique du temps : *la Déroute des Agioteurs.*

représentation que dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Aussi, dans tout le cours de son administration, il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances faisait à l'État par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Presque tous les [illegible] ont été persuadés que, si le parlement s'était toujours [illegible] souverain, en connaissance de cause, les malheurs et les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitants qui trompaient le roi et opprimaient le peuple, cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'État, un frein à l'avidité des financiers et une leçon continuelle aux ministres. Mais les étranges abus d'un remède si salutaire avaient tellement irrité Louis XIV, qu'il ne vit que les abus, et proscrivit le remède. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin, qu'en 1669 (13 auguste) il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les privilèges de noblesse qu'il avait accordés dans sa minorité, en 1644, à toutes les cours supérieures.

Mais, malgré cet édit, enregistré en présence du roi, l'usage a subsisté de laisser pour de la noblesse tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une charge de judicature dans une cour supérieure, ou qui sont morts dans leurs emplois.

En mortifiant ainsi une compagnie de magistrats, il voulut encourager la noblesse qui défend la patrie, et les agriculteurs qui la nourrissent. Déjà, par son édit de 1666, il avait accordé deux mille francs de pension, qui en font près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfants, et mille à quiconque en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était assurée à tous les habitants des villes exemptes de tailles; et, parmi les taillables, tout père de famille qui avait ou qui avait eu dix enfants était à l'abri de toute imposition.

Il est vrai que le ministre Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés ; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre et même

LES PAYSANS A TABLE.
(D'après le tableau des frères Le Nain : Musée du Louvre.)

ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries

La plus grande faute qu'on reproche à ce ministre est de n'avoir pas osé encourager l'exportation des blés. Il y avait longtemps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du ministère de Richelieu ; elle le fut davantage dans les guerres civiles de la Fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, secondée du travail, est toujours prête à réparer. Le parlement de Paris rendit, dans cette année malheureuse, un arrêt qui paraissait juste dans son principe, mais qui fut presque aussi funeste dans les conséquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux mar-

chands, sous les peines les plus graves, de contracter aucune association pour le commerce, et à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une disette passagère devenait pernicieux à la longue, et décourageait toutes les agricultures. Comme on le voit, dans un temps où [illegible] de privilèges, s'unissaient les peuples.

Le ministre n'eut d'autres ressources que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'État, et l'ordre que M. Colbert avait deux fois dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la disette fermait nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant, dans sa province, se fit même un mérite de s'opposer au transport des grains dans la province voisine. On ne put dans les bonnes années vendre ses grains que par une requête au conseil. Cette fatale administration semblait excusable par l'expérience du passé. Tout le conseil craignait que le commerce du blé ne le forcât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée si nécessaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conseil, craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit; et les terres ne furent pas aussi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'administration, étant florissantes, empêchèrent Colbert de remédier au défaut de la principale.

C'est la seule tache d'un ministère: elle est grande; mais, ce qui l'excuse, ce qui prouve combien il est malaisé de détruire les préjugés dans l'admi-

nistration française, et comme il est difficile de faire le bien, c'est que cette faute, sentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun ministre, pendant cent années entières, jusqu'à l'époque mémorable de 1764, où un contrôleur-général plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde en rendant le commerce des grains libre, avec des restrictions à peu près semblables à celles dont on use en Angleterre.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtiments et

BUREAU DE GAZETTES ET D'ESTAMPES, OU BUREAU D'ADRESSES.
(Almanach de 1677. Collection Hennin.)

des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin, ce qui soutient l'État quelque temps, et l'obère pour des siècles.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitants, la culture des terres, le travail industrieux et le

commerce : on voit que le roi, possédant très peu de domaines particuliers, et n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aisés à percevoir et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'État aux traitants, que, quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait, par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt : le roi pressait, et il fallait des moyens prompts.

[illegible] — luxe des femmes atteint par l'édit de Louis XIV du 16 novembre 1700.)

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catherine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri IV, elle reparut dans tout le règne de Louis XIII, et infecta surtout les derniers temps de Louis XIV.

Enfin Sully enrichit l'État par une économie sage, que secondant un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, et père de famille avec son peuple. Colbert soutint l'État malgré le luxe d'un maître fastueux, qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

On sait qu'après la mort de Colbert, lorsque le roi se proposa de mettre Le Pelletier à la tête des finances, Le Tellier lui dit : « Sire, il n'est pas propre à cet emploi. — Pourquoi, dit le roi. — Il n'a pas l'âme assez dure, dit Le Tellier. — Mais vraiment, reprit le roi, je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple. » En effet, ce nouveau ministre était bon et juste : mais, lorsque en 1688

on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la Ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que Colbert avait trouvé trop lourd : le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe, ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est

LES PAYSANS FRANÇAIS DÉSOLÉS D'ÊTRE OBLIGÉS DE S'ENRÔLER.
(D'après une estampe de 1705, représentant la première levée des milices.)

diminuer l'industrie et la circulation, et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paye son luxe à l'étranger.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la Monnaie. Le roi donna l'exemple : il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent massif, et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de Ballin, homme unique en son genre, et tous exécutés sur les dessins de Lebrun. Ils avaient coûté dix millions : on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

On fit ensuite une de ces énormes fautes dont le ministère ne s'est corrigé

que dans nos derniers temps : ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts : il arriva que, les quarts étant plus forts et les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger ; ils y furent frappés en écus, sur lesquels il y avait à gagner en les reversant en France. Il faut qu'un pays soit bien bon par lui-même, pour subsister encore avec force après avoir essuyé si souvent de pareilles secousses. On n'était pas encore instruit : la finance était alors, comme la physique, une science de vaines conjectures. Les traitants étaient des

[illegible]

charlatans qui trompaient le ministère ; il en coûta quatre-vingts millions à l'État. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'État parurent donc sensiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de Louis XIV dans ses bâtiments, dans les arts et dans les plaisirs, ne savaient pas qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie enrichissent un État. C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie, au XVIe siècle, n'était riche que par le commerce. La Hollande

n'eût pas subsisté longtemps, si elle se fût bornée à enlever la flotte d'argent des Espagnols, et si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toujours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flottes françaises, et le commerce seul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très misérable.

CANAPÉ D'ARGENT MASSIF AUX ARMES DU ROI SOLEIL ET OBJETS D'ORFÈVRERIE.
(D'après une estampe de Saint-Jean, représentant la salle de bain d'une dame de qualité.)

Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, et qui achètent, par ces avances, le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement

[illegible] leur argent, enfouissent leur argent : et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe et stable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. On établit la capitation en 1695. Elle fut supprimée à la paix de Rysvick, et rétablie ensuite. Le contrôleur-général Pontchartrain vendit des lettres de noblesse pour deux mille écus en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent; mais la ressource fut passagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, et de payer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire et avancèrent l'argent. Le ministère n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

[illegible]

On n'osa imposer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur, qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de Louis XIV, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales : ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment, pour être ruiné ensuite; car, au lieu d'un marc d'argent, on ne lui

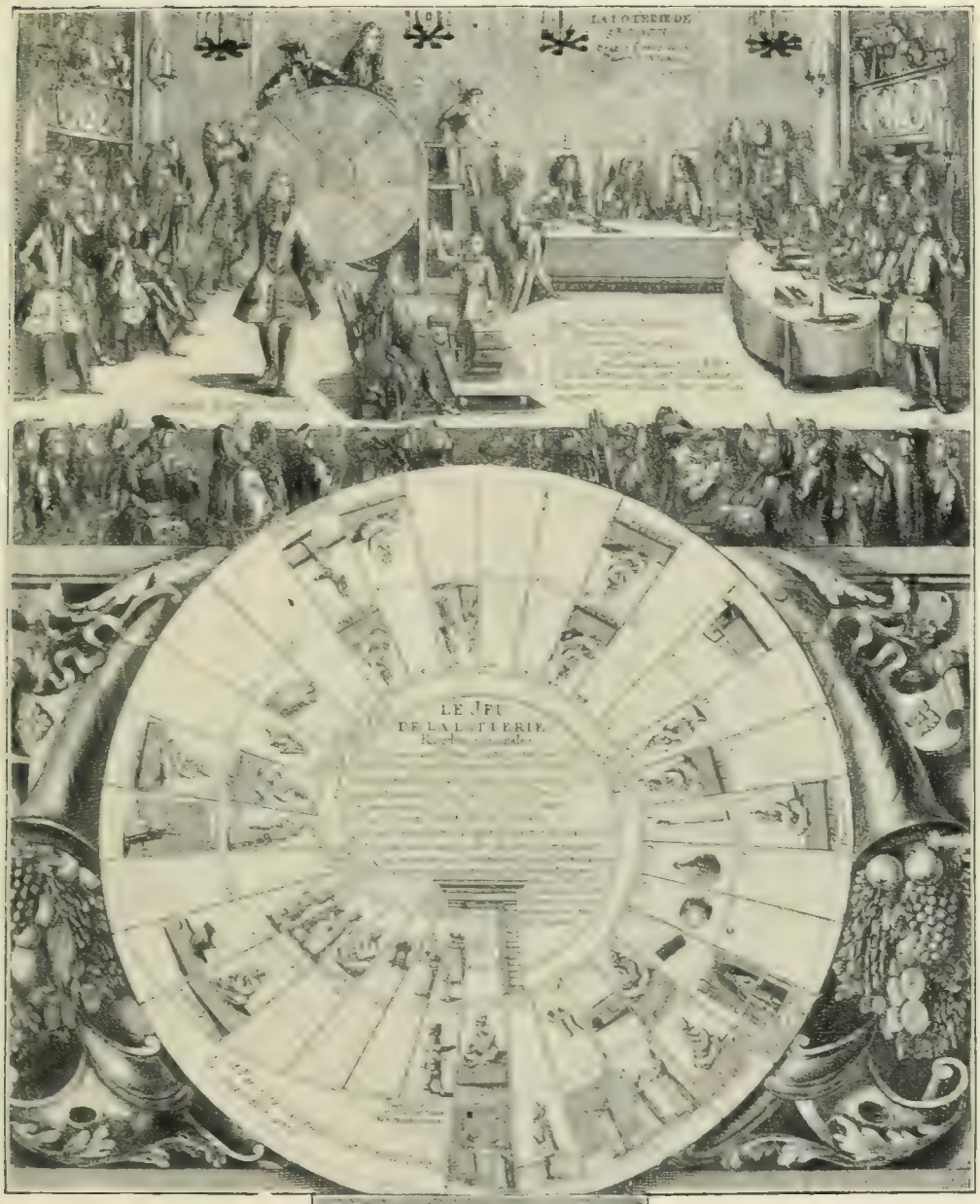

Fragment
d'une page d'un Almanach
du temps.

Cabinet des Estampes.
Bibliothèque nationale.
Collection Hennin.

LA LOTERIE AUTORISÉE A PARIS PAR LE ROI, LE 10 NOVEMBRE 1705.

en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-six livres en 1668 donnait un marc, et qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710. Les diminutions qui suivirent dérangèrent le peu qui restait de commerce autant qu'avait fait l'augmentation.

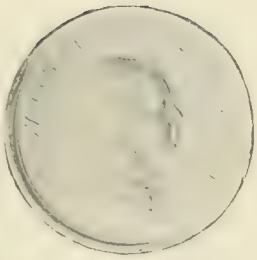

MONNAIE D'OR DE 1644.
(Pied droit du louis.)

On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité, pour se soutenir dans un temps malheureux.

Le ministre Chamillart commença, en 1706, à payer en billets de monnaie, en billets de subsistance, d'ustensiles; et, comme cette monnaie de papier n'était

LE GRAND THOMAS CHARLATAN ET DENTISTE PARISIEN,
SA MARCHE TRIOMPHALE AU MILIEU DE SON BON PEUPLE DE PARIS.
(D'après une eau-forte anonyme de la Collection Hennin.)

pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presque aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne.

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires : on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la taille étant avilissant en France, et les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes; et les gages considérables attachés à ces nouvelles charges invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront supprimées dans des temps moins fâcheux. Ainsi, en 1707, on inventa la dignité des

conseillers du roi mouleurs et courtiers de vin, et cela produisit cent quatre-vingt mille livres. On inventa des greffiers royaux, des subdélégués des intendants des provinces. On inventa des conseillers du roi contrôleurs aux emplements des bois, des conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des

contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui ; mais alors elles faisaient pleurer.

Le contrôleur-général Desmarets, neveu de l'illustre Colbert, ayant en 1708 succédé à Chamillart, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accabler l'État. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux cent vingt et un millions, et le revenu ordi-

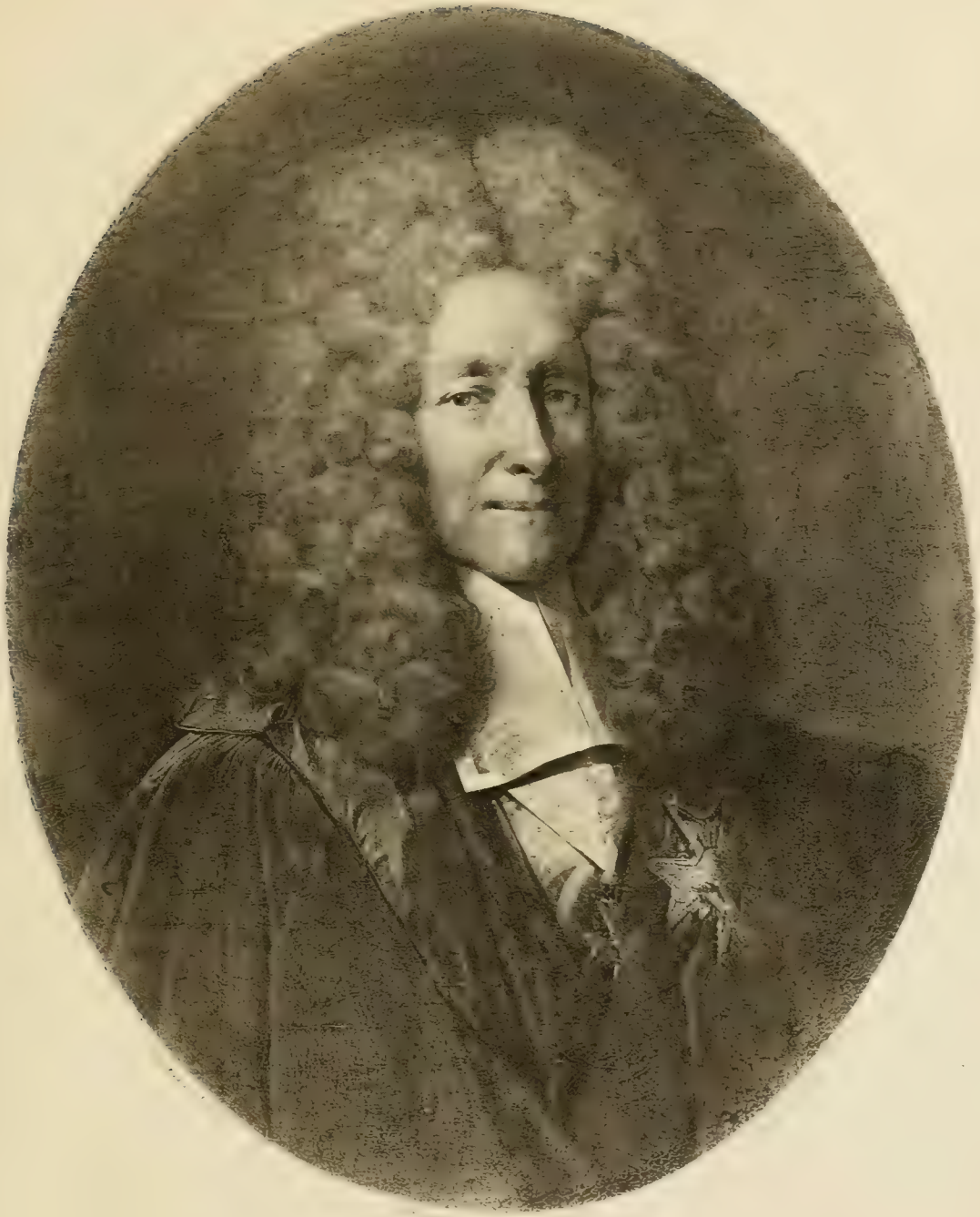

Louis Phélypeaux de Pontchartrain
Chancelier de France
Gravure à rosace à Versailles
[illegible]

naire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'État pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement, et fut si peu réparé, que, longtemps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets pour en avoir huit en espèces. Enfin, il laissa à sa mort deux milliards six cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites, ce qui fait environ quatre milliards cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760.

BONNET DU GRAND THOMAS, CHARLATAN DU PONT NEUF.
(D'après une estampe du temps.)

Il est étonnant, mais il est vrai que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi, et des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande; car, lorsqu'un État puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la circulation suffisent pour payer ; mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

LA COURSE DES MITRONS,
OU LES GENS DU PEUPLE BATTUS PAR LES GRANDS SEIGNEURS QUI ALLAIENT AU CARROUSEL DE VERSAILLES.
(Caricature populaire.)

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards ; ce qui revient, année commune, à trois cent trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une

par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'égalaient qu'à cent dix-sept millions à vingt-sept livres et puis vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. Colbert, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlements du royaume, et cependant ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets ; c'est une circulation perpétuelle de dettes et de paiements. Le roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'Hôtel de Ville, qu'aucun roi n'en a jamais retiré des domaines de la couronne.

[illegible]

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de dettes, de richesses, de circulation, et en même temps d'embarras et de pertes, qu'on a éprouvés en France et dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de François Ier l'État devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles sur l'Hôtel de Ville, et qu'à présent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis XV ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était, en 1730, avec près de deux cents millions ; et cela est très vrai, en ne considérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne ; car cent dix-sept millions numéraires au

ÉCU, DE 1705, AUX INSIGNES (ÉCU CARAMBOLE DE FLANDRE).

marc de vingt-huit livres sont une somme plus forte que deux cents millions à quarante-neuf livres, à quoi se montait le revenu du roi en 1730; et de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne; mais aussi les revenus du roi, c'est-à-dire de l'État, sont accrus depuis, et l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuse de 1741, il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglais : il a fallu adopter une partie de leur système de finances, ainsi que leur philosophie; et si, dans un État purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulants qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre, l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection, mais perfection trop voisine de l'abus dans une monarchie.

LA MODE EN 1678 : DAME EN HABIT D'ÉTÉ AVEC LE DÉTAIL DU COSTUME, L'ÉVENTAIL ET LA CANNE.

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683; et il y en avait environ douze cents en 1730, de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire, sous le ministère du cardinal de Fleury, fut presque le double du numéraire du temps de Colbert. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un sixième plus riche en espèces circulantes depuis la mort de Colbert. Elle l'est beaucoup davantage en matières d'argent et d'or travaillées et mises en œuvre pour le service et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui en 1690; et vers l'an 1730 on en possédait autant que d'espèces circulantes. Rien ne fait voir plus

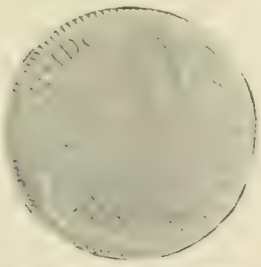

ÉCU, DE 1709, AUX TROIS COURONNES (FACE).

évidemment combien le commerce, dont Colbert ouvrit les sources, s'est accru, lorsque ses canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'industrie s'est perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artistes que dispersa la révocation de l'édit de Nantes, et cette industrie augmente encore tous les jours. La nation est capable d'aussi grandes choses, et de plus grandes encore que sous Louis XIV, parce que le génie et le commerce se fortifient toujours quand on les encourage.

A voir l'aisance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela est le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richesse. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé qu'il n'en coûtait pour être mal sous Henri IV. Une belle glace de nos manufactures orne nos maisons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Venise. Nos belles et parantes étoffes sont moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

[illegible]

Ce n'est point en effet l'argent et l'or qui procurent une vie commode, c'est le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux serait très misérable ; un peuple qui, sans ces métaux, mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, serait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'espèces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'industrie, s'étant perfectionnée dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes sur le sort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde, et ces murmures sont presque partout ceux des [illegible] opulents, qui condamnent le gouvernement, beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il est vrai que presque en tout pays, si ceux qui passent

leurs jours dans les travaux rustiques avaient le loisir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur substance. Ils détesteraient la nécessité de payer des taxes qu'ils ne se sont point imposées, et de porter le fardeau de l'État sans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'est pas du ressort de l'histoire d'examiner comment le peuple doit contribuer sans être foulé, et de marquer le point précis, si difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines ; mais l'histoire doit faire voir qu'il est impossible qu'une ville soit florissante sans que les campagnes d'alentour soient dans l'abondance ; car certainement ce sont ces campagnes qui la nourrissent. On entend, à des jours réglés, dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profession permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de consommation auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il est évident que les aliments de ce luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs, travail toujours chèrement payé.

L'HOMME DE VILLAGE OU PAYSAN NÉ POUR LA PEINE : « IL EST MÉPRISÉ ET NECESSAIRE » ; SON BUT : « TAILLE PAYÉE ».
D'après une estampe satirique de Guérard.

On a planté plus de vignes, et on les a mieux travaillées ; on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a su donner la couleur, la sève et la force de ceux de Bourgogne, et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage : cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits, a reçu de prodigieux accroissements, et le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté : les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater sur la misère de la campagne ont cessé alors d'être fondées. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne distingue pas les cultivateurs, les

Hommes, Dieux, les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains; et cela est ainsi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de sa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers où le cultivateur, le fermier, soit plus à son aise que dans quelques provinces de France; et l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage. La taille proportionnelle, substituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus solides les fortunes des cultivateurs qui possèdent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au necessaire pour travailler : telle est la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes soit pauvre, mais il ne faut pas qu'il soit misérable.

LE BICHON POUDRE

Homme en perruque brune ou blonde
Pense de charmer tout le monde
Mais de ces vains cheveux la mas prodigieux
Le nourd et tabac et poudre jusques aux yeux
Si fort le masque et defigure
Quon ne connoit plus la nature
Dans sa ermiere blanche enfle comme vn
Il ne semble plus quvn Bichon

Le moyen ordre s'est enrichi par l'industrie. Les ministres et les courtisans ont été moins opulents, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointements et les pensions sont restés les mêmes, et le prix des denrées est monté à plus du double : c'est ce qui est arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires, sont partout restés sur l'ancien pied. Un Electeur, qui reçoit l'investiture de ses Etats, ne paie que ce que ses prédécesseurs payaient du temps de l'empereur Charles IV, au xive siècle; et il n'est dû qu'un écu au secrétaire de l'Empereur dans cette cérémonie.

Ce qui est bien plus étrange, c'est que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paie du soldat est restée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans: on donne cinq sous numéraires aux fantassins, comme on les donnait du temps de Henri IV. Aucun de ce grand nombre d'hommes ignorants, qui vendent leur vie à si bon marché, ne sait qu'attendu le surhaus-

sement des espèces et la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de Henri IV. S'il le savait, s'il demandait une paie de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces se balanceraient de même ; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

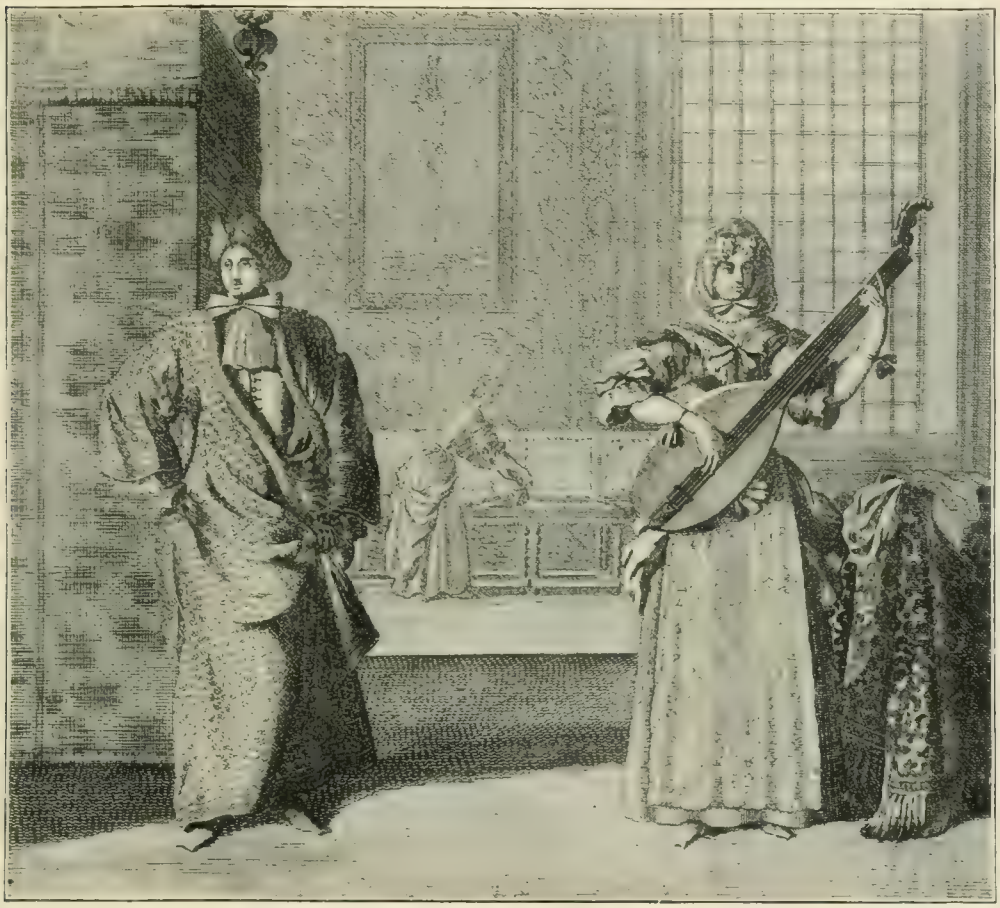

UN INTÉRIEUR AU XVIIe SIÈCLE : HOMME ET FEMME EN DÉSHABILLÉ.
(D'après une estampe anonyme de la collection Henn n.)

Il faut encore observer que les gains du commerce ayant augmenté, et les appointements de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands : aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin, de quelque manière que les finances de l'État soient administrées, la France possède dans le travail d'environ vingt millions d'habitants un trésor inestimable.

Cette conclusion de Voltaire prouve, comme le passage qu'il consacre plus haut à l'état des paysans au XVIIe siècle, qu'il n'avait pas grande pitié pour les classes laborieuses. Que ferait la France dans les cas de détresse financière ou de mauvaise administration, si elles ne la soutenaient pas de leur travail ? Et travailleraient-elles si elles étaient heureuses ? C'est la philosophie sociale d'un homme satisfait.

Ce n'est pas celle de Labruyère quand il écrivait cette page justement célèbre : « L'on voit certains animaux farouches, mâles et femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et, en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

D'un bout à l'autre du règne, les contemporains signalent et plaignent cette misère des classes pauvres : « On minute de nouveaux impôts, dit Guy Patin en 1663 ; les pauvres gens meurent par toute la France de misère, d'oppression, de pauvreté et de désespoir. Je pense que les Topinambours sont plus heureux dans leur barbarie que ne le sont les paysans français d'aujourd'hui ».

« Les peuples gémissaient, dit un magistrat du roi dans une harangue officielle, dans toutes les provinces, sous les mains de l'exacteur, et il semblait que toute leur substance et leur propre sang ne pouvaient suffire à la soif ardente des partisans. La misère de ces pauvres gens est presque dans la dernière extrémité, tant par la continuation des maux qu'ils ont souffert depuis si longtemps que par la cherté et la disette presque inouïe des deux dernières années. »

Puis c'est, en 1680, Mme de Sévigné qui, prise de compassion, élève la voix

en faveur du peuple des campagnes : « Je ne vois que des gens qui me doivent de l'argent et qui n'ont pas de pain, qui couchent sur la paille et qui pleurent ».

A la fin du règne, et par les misères de la guerre, la situation empira : « Tout ce qui s'appelle bas peuple, note Vauban dans ses *Oisivetés*, ne vit que de pain d'orge et d'avoine mêlés dont ils n'ostent même pas le son, ce qui fait qu'il y a tel pain qu'on peut lever par les pailles d'avoine dont il est meslé. Le commun

LES TRAVAUX DES CHAMPS.
(D'après le tableau des frères Le Nain : la Fenaison, Musée du Louvre.)

du peuple ne mange pas trois fois de la viande en un an. Il est encore accablé par les prêts de blé et d'argent que les aisés leur font dans le besoin, au moyen desquels ils exercent une grosse usure sur eux ; dans un espace restreint, 511 maisons en ruine et inhabitables, 248 vides dans lesquelles il ne loge personne, le tout faisant 759, qui est environ la septième partie du tout, marque évidente de la diminution du peuple ».

On ne souffre pas seulement, on meurt. Et Saint-Simon le dit à Louis XIV : « Persévérerez-vous, sire, dans la surdité ? Jamais roi n'eut des revenus réglés du quart des vôtres, des vôtres, dis-je, puisque cette augmentation signalée est de votre règne ; jamais roi ne créa tant de dettes avec si peu d'assurances, sans

telle proportion ; jamais sujets plus fidèles, plus obéissants, plus soumis, plus dans le silence des paroles et des pensées mêmes ; jamais épuisement ne fut l'image de celui de Votre Majesté et de tout votre État.

« Quel compte que tant de trésors que les ministres vous ont fait répandre et que vous ont ravis, à force d'en répandre, de les rechercher jusque dans les os de vos sujets, dont la nécessité et la défaillance rend les champs incultes, tarit l'espèce du bétail, et ne laisse plus en proie aux durs exacteurs des impôts que le reste de leurs maisons délabrées dont ils démontent la charpente pour être vendues à vil prix. Ce ne sont point, sire, des figures et des exagérations. »

Et ce tableau, Saint-Simon le présentera encore à Fleury en 1725 : « On vit en Normandie de l'herbe des champs. Je parle en secret et en confiance à un Français, à un évêque, à un ministre, au seul homme qui paraisse avoir pris part à la confiance du roi, du roi qui ne l'est qu'autant qu'il a un royaume et des sujets, qui est d'un âge à en pouvoir sentir la conséquence et qui, pour être le premier roi de l'Europe, ne peut être un grand roi s'il ne l'est que de gueux de toutes les conditions et si son royaume se tourne en un vaste hôpital de mourants et de désespérés. »

Ces plaintes éloquentes ont trouvé de notre temps des incrédules qui inclinaient plutôt à faire, avec Voltaire, du peuple français un tableau moins sombre. L'indignation de Vauban et de Labruyère nous inspire cependant plus de confiance que la philosophie satisfaite de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*.

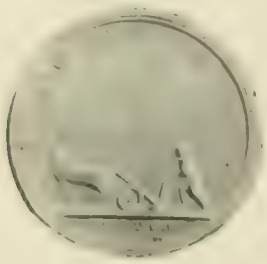

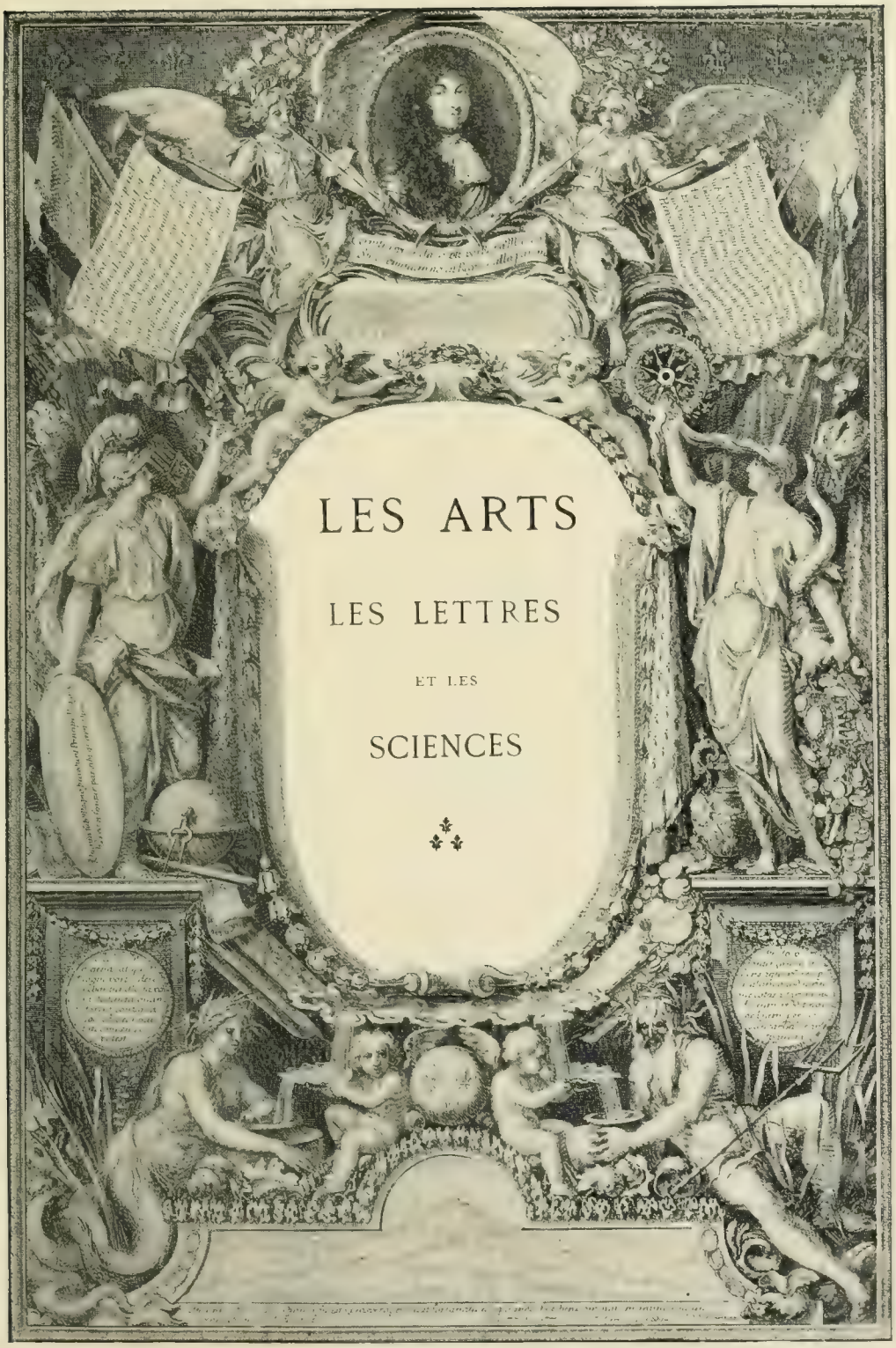

COMPOSITION ET ESTAMPE DE SEBASTIEN LECLERC EN L'HONNEUR DE LOUIS XIV.

(1677.)

FRISE EN STUC DORÉ DU SALON DE L'ŒIL-DE-BŒUF.
(Château de Versailles. — Sculpture de Van Cleve.)

I

DES SCIENCES.

LETTRE ORNEE DE FR. CHAUVEAU.
(Du Recueil : *Courses de têtes et de bagues*. — Imprimerie Royale.)

Ce siècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné ; car, à commencer par la philosophie, il n'y avait pas d'apparence, du temps de Louis XIII, qu'elle se tirât du chaos où elle était plongée. L'inquisition d'Italie, d'Espagne, de Portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la religion ; les guerres civiles en France et les querelles du calvinisme n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine que ne le fut le fanatisme du temps de Cromwell en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien système planétaire des Chaldéens, oublié depuis si longtemps, cette vérité était condamnée à Rome ; et la congrégation du Saint-Office, composée de sept cardinaux, ayant déclaré non seulement hérétique, mais absurbe, le mouvement de la Terre, sans lequel il n'y a point de véritable astronomie, le grand Galilée ayant demandé pardon, à l'âge de soixante et dix ans, d'avoir eu raison, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue sur la terre.

Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir ; Galilée avait découvert les lois de la chute des corps ; Torricelli commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne ; on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles essais, toutes les écoles restaient dans l'absurdité, et le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devait faire : au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de Descartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romanesque réussit, et le peu de vérités mêlé à ces chimères nouvelles fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe, et du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du péripatétisme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre, et la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une Académie d'expériences, sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1662. On sentait dès lors dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand système de la nature qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette Académie, après les pas de Galilée, et dès le temps de Torricelli, rendit de grands services.

Quelques philosophes, en Angleterre, sous la sombre administration de Cromwell, s'assemblèrent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fana-

tisme opprimait toute vérité. Charles II, rappelé sur le trône de ses ancêtres, par le repentir et par l'inconstance de sa nation, donna des lettres patentes à cette Académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La Société Royale, ou plutôt la Société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent, de nos jours, les découvertes sur la lumière, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, et cent autres inventions, qui pourraient, à cet égard, faire appeler ce siècle le *siècle des Anglais,* aussi bien que celui de Louis XIV.

LOUIS XIV VISITANT LE MUSÉUM DE L'ÉCOLE NATURELLE ET L'ACADÉMIE DES SCIENCES.
(D'après une gravure de Sébastien Leclerc.)

En 1666, M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Francais la partageassent; et, à la prière de quelques savants, il fit agréer à Louis XIV l'établissement d'une Académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre et comme l'Académie française. Colbert attira d'Italie Dominique Cassini, Huygens de Hollande, et Roëmer de Danemark, par de fortes pensions. Roëmer détermina la vitesse des rayons solaires; Huygens découvrit l'anneau et un des satellites de Saturne, et Cassini les quatre autres. On doit à Huygens, sinon la première invention des horloges à pendule, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvements, principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime.

On acquit peu à peu des connaissances de toutes les parties de la vraie physique, en rejetant tout système. Le public fut étonné de voir une chimie dans laquelle on ne cherchait ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au dela des bornes de la nature; une astronomie qui ne prédisait pas les événements du monde, une médecine indépendante des phases de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux et des plantes. Il n'y eut plus de prodiges,

dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ses productions.

La géographie reçut des accroissements étonnants. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'Observatoire, qu'il fait commencer, en 1669, une méridienne par Dominique Cassini et par Picard. Elle est continuée vers le nord, en 1683, par Lahire; et enfin Cassini la prolonge, en 1700, jusqu'à l'extrémité du Roussillon. C'est le plus beau monument de l'astronomie, et il suffit pour éterniser ce siècle.

On envoie, en 1672, des physiciens à la Cayenne faire des observations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaissance de l'aplatissement de la terre, démontré depuis par le grand Newton; et il a préparé à ces voyages plus fameux qui depuis ont illustré le règne de Louis XV.

[illegible]

On fait partir, en 1700, Tournefort pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichissent le Jardin Royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, et aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'Europe. La Bibliothèque royale, déjà nombreuse, s'enrichit sous Louis XIV de plus de trente mille volumes; et cet exemple est si bien suivi de nos jours, qu'elle en contient déjà plus de cent quatre-vingt mille. Il fait rouvrir l'École de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les universités de France un professeur de droit français. Il semble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, et que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un seul corps des lois de la nation.

Sous lui les journaux s'établissent. On n'ignore pas que le *Journal des Savants*, qui commença en 1665, est le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe est aujourd'hui remplie, et dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'Académie des belles-lettres, fermée d'abord, en 1663, de quelques mem-

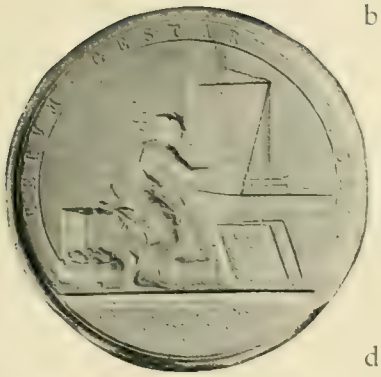

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES : « RERUM GESTARUM FIDES ».

bres de l'Académie française, pour transmettre à la postérité, par des médailles, les actions de Louis XIV, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une critique judicieuse des opinions et des faits. Elle fit à peu près dans l'histoire ce que l'Académie des sciences faisait dans la physique : elle dissipa des erreurs.

L'esprit de sagesse et de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstition. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous

UNE SÉANCE ET UN LABORATOIRE DE CHIMIE : LA CHIMIE À L'ACADÉMIE DES SCIENCES AU XVIIe SIÈCLE.
Gravure de S. Leclerc, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes*, de Dedart.

Henri IV et sous Louis XIII ; et si, depuis 1672, il y a encore eu des accusations de maléfices, les juges n'ont condamné, d'ordinaire, les accusés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poison.

Il était très commun auparavant d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes : s'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves, et elles continuèrent encore longtemps parmi le peuple. Tout berger était sorcier ; et les amulettes, les anneaux constellés, étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors et les

[illegible] pour certains et ont encore beaucoup de crédit dans plusieurs provinces d'Allemagne. Il n'y avait presque personne qui ne se fît tirer son horoscope. On n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. Des savants, des magistrats, avaient écrit sérieusement sur ces matières. On distinguait parmi les auteurs une classe de démonographes. Il y avait des règles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés, d'avec les faux; enfin, vers ces temps-là, on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs [illegible].

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On osait à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernoulli, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant, à propos de cette comète, aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un signe de la colère divine, parce que cette chevelure est éternelle, mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne sont éternelles. Il fallut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

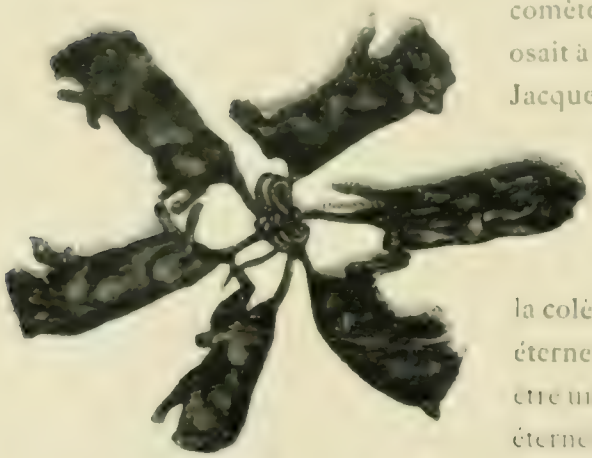

[illegible]

On ne croirait pas que les souverains eussent obligation aux philosophes. Cependant il est vrai que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. Des querelles qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causé. Si on a dit que les peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois, il est très vrai de dire que les rois en sont plus heureux quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer les disputes aussi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû être sages. Mais, avant ce siècle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'État; les miracles de Saint-Médard eussent été accrédités

par les plus considérables citoyens, et le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain, que ceux qui, en d'autres temps, auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose à cause de leur nombre, et la gloire du siècle en est plus grande.

PIERRE GASSEND, DIT GASSENDI (1592-1655).
Mathématicien et philosophe.
(Médaillon de Varin, collection du baron Jérôme Pichon.)

Nous avons respecté, en donnant dans le tableau du progrès de l'esprit français au XVIIe siècle la première place aux sciences, l'ordre qu'avait suivi Voltaire. Cet ordre, il le reconnaît lui-même, n'est pas conforme à la perspective vraie de cette époque.

S'il l'a adopté, c'est qu'il était surtout préoccupé de retrouver dans le Grand Siècle les éléments de la pensée moderne au siècle suivant. Pour Voltaire, comme pour d'Alembert, les sciences et la philosophie, intimement unies, l'esprit de critique et de recherche, la raison en un mot, viennent à la fin du règne de Louis XIV réveiller l'humanité d'une longue torpeur. « Il se répand une vive lumière qui n'avait pas éclairé nos ancêtres. » Dans leur enthousiasme à saluer l'aurore de cette ère nouvelle, à célébrer Gassendi, Bayle et Fontenelle, les hommes du XVIIIe siècle exagéraient l'épaisseur des ténèbres, de la nuit qui l'avait précédé.

Mais cet enthousiasme même, la réalité des titres nouveaux que se créait en leur temps l'esprit français, et les effets enfin de ce mouvement intellectuel sur le monde moderne les excusent largement.

Voltaire a pu, comme les autres, dépasser la mesure : mais son admiration pour les œuvres de son siècle ne l'a pas un seul instant rendu injuste à l'égard du Grand Siècle.

Nul plus que lui n'a goûté et célébré les œuvres littéraires ou artistiques des contemporains de Louis XIV. Il avait l'esprit assez large pour comprendre ce que les unes et les autres, avec toutes leurs différences, ont ajouté au

patrimoine du génie français. Bayle est son Dieu sans doute, mais comme il parlera aussi avec émotion « de ce temps digne de l'attention des temps à venir où les héros de Corneille et de Racine, les personnages de Molière, et les symphonies de Lulli, les voix de Bossuet et de Bourdaloue se faisaient entendre à Louis XIV, à Madame, à Condé, à un Turenne, à un Colbert. Ce temps ne se retrouvera plus. »

SALLE D'EXPÉRIENCES
DU LABORATOIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.
(Dessin de Nicolas Guérard, d'après Coustou l'aîné.)

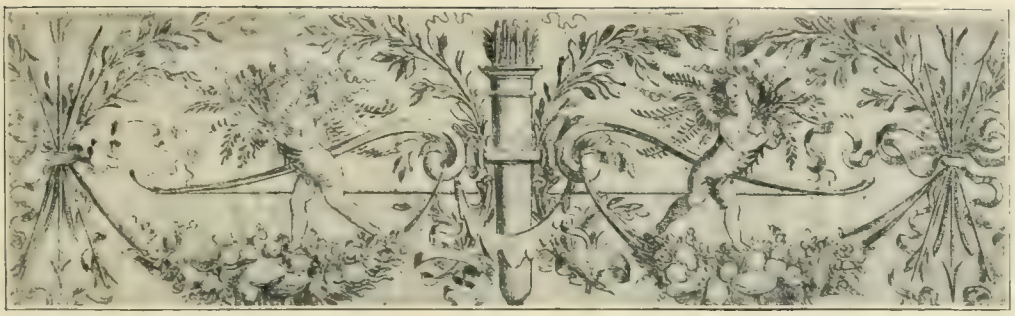

(D'après une composition de S. Leclerc de la série dite de Lorraine.)

II

DES BELLES-LETTRES.

LETTRE ORNÉE DE FR. CHAUVEAU.
(Pour le recueil des *Courses de têtes et de bagues*, de l'Imprimerie Royale.)

La saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence; et si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais, dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était partout ignorée, la religion enseignée ridiculement en chaire, et les causes plaidées de même dans le barreau.

Les prédicateurs citaient Virgile et Ovide; les avocats, saint Augustin et saint Jérôme. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style, et la dignité. Quelques vers de Malherbe faisaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très bien en latin, comme un président De Thou, un chancelier de l'Hospital, n'étaient plus les

mêmes quand ils manient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encore recommandable que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de Joinville, d'Amyot, de Marot, de Montaigne, de Régnier, de la *satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté.

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu, parcequ'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons et ses oraisons funèbres, quoique mêlés encore de la rouille de son temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. L'oraison funèbre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, surnommé *le Grand* dans son pays, prononcée par Lingendes, en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence, que Fléchier, longtemps après, en prit l'exorde tout entier aussi bien que le texte et plusieurs passages considérables, pour en orner sa fameuse oraison funèbre du vicomte de Turenne.

[illegible]

Balzac, en ce temps-là, donnait du nombre et de l'harmonie à la prose. Il est vrai que ses lettres étaient des harangues ampoulées ; il écrivait au premier cardinal de Retz : « Vous venez de prendre le sceptre des rois et la livrée des roses ». Il écrivait de Rome à Boisrobert, en parlant des eaux de senteur : « Je me sauve à la nage dans ma chambre, au milieu des parfums ». Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balzac dans son temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles, et même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des grâces légères de ce style épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage, que deux tomes de lettres, dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes ; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La langue commençait à s'épurer, et à prendre une forme constante. On en était redevable à l'académie française, et surtout à Vaugelas. Sa *Traduction*

de Quinte-Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; et il s'y trouve peu d'expressions et de tours qui aient vieilli.

Olivier Patru, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; et, quoiqu'il ne passât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours, mérites absolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des *Maximes* de François, duc de la Rochefoucauld. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que *l'amour-propre est le mobile de tout*, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaissance des lettres.

CONRART, FONDATEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.
(Portrait de Lefebvre, gravé par Cossin.)

Mais le premier livre de génie qu'on vit en prose fut le recueil des *Lettres provinciales*, en 1656. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot qui, depuis cent ans, se soit ressenti du changement qui altère souvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon, fils du célèbre Bussi, m'a dit qu'ayant demandé à M. de Meaux quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, Bossuet lui répondit : *Les lettres provinciales*. Elles ont beaucoup perdu de leur piquant lorsque les jésuites ont été abolis et les objets de leurs disputes méprisés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernières lettres, ne corrigèrent pas d'abord le style lâche, diffus, incorrect et décousu, qui depuis longtemps était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Un des premiers qui étala dans la chaire une raison toujours éloquente, fut le P. Bourdaloue, vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui

d'autres orateurs de la chaire, comme le P. Massillon, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du siècle, mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son style plus nerveux que doux, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher, et jamais il ne songea à plaire.

Peut-être serait-il à souhaiter qu'en bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, il en eût banni aussi cette coutume de prêcher sur un texte. En effet, parler longtemps sur une citation d'une ligne ou deux, se fatiguer à compasser tout son discours sur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce ministère. Le texte devient une espèce de devise, ou plutôt d'énigme, que le discours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet usage. C'est la décadence des lettres qu'il commença, et le temps l'a consacré.

RONDEAV
AVX RR. PP. IESVITES,
Sur leur Morale accommodante.

Retirez-vous, retirez, Lâche Tête sans seconde,
De la troupe fameuse en Escobars féconde
Nous laissez vos douceurs sans leur mortel venin
On les goûte sans crainte. Et vous nous ouvrez le chemin
Pleine sans peine au ciel dans une paix profonde.

L'enfer y perd ses droits, & si le diable en gronde,
On nous dira qu'il luy doit Adieu, esprit immonde.
De par Bauny, Sanchez, Castro, Gans, Tambourin
Retirez-vous.

Mais, ô Peres flatteurs, sçû que sur vous se fonde,
Car l'Auteur inconnu qui par Lettres vous fronde,
De vostre Politique a découvert le fin,
Vos probabilitez sont proches de leur fin,
On en est revenu, cherchez un Nouveau Monde,
Retirez-vous.

L'habitude de diviser toujours en deux ou trois points les choses qui, comme la morale, n'exigent aucune division, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverse, est encore une coutume gênante, que le P. Bourdaloue trouva introduite et à laquelle il se conforma.

Il avait été précédé par Bossuet, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint si grand homme, s'était engagé dans sa grande jeunesse à épouser Mlle Desvieux, fille d'un rare mérite. Ses talents pour la théologie, et pour cette espèce d'éloquence qui la caractérise, se montrèrent de si bonne heure, que ses parents et ses amis le déterminèrent à ne se donner qu'à l'Église. Mlle Desvieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui.

Il avait prêché assez jeune devant le roi et la reine-mère en 1662, longtemps avant que le P. Bourdaloue fût connu. Ses discours, soutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchassent du sublime, eurent un si grand succès, que le roi fit écrire,

en son nom, à son père, intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraisons funèbres, genre d'éloquence qui demande de l'imagination et une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoique avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funèbre de la reine-mère, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom : mais ce discours n'était pas encore digne de lui; et il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, qu'il fit en 1669, parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pièces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funèbre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, et morte entre ses bras, eut le plus grand et le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : « O nuit désastreuse! nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte, etc. » L'auditoire éclata en sanglots, et la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs et par ses pleurs.

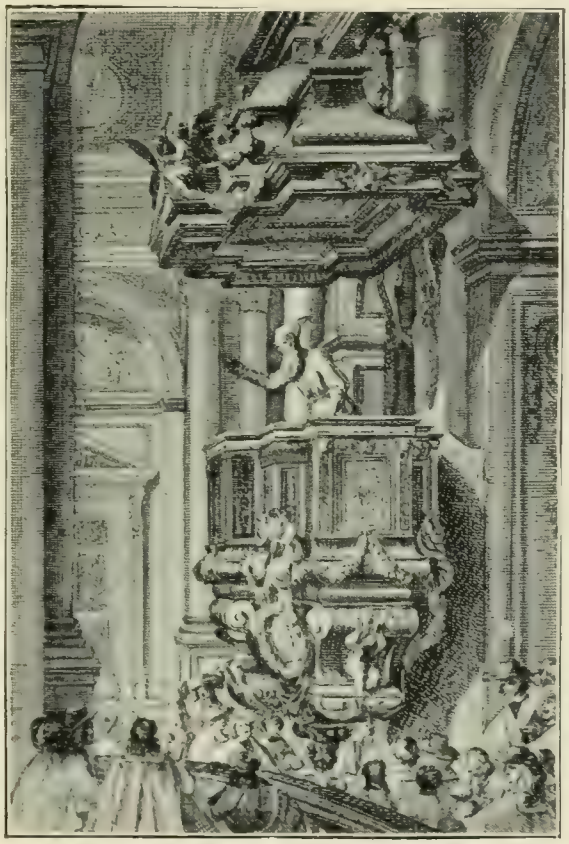

UN SERMON AU XVIIe SIÈCLE : LE CAPUCIN.
(D'après une estampe de Lepautre.)

Les Français furent les seuls qui réussirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme, quelque temps après, en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire

même, qui semble l'exclure. Son *Discours sur l'histoire universelle*, composé pour l'éducation du dauphin, n'a eu ni modèle, ni imitateurs. Si le système qu'il adopte pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations a trouvé des contradicteurs chez les savants, son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires, et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint et dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorèrent ce siècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. Fénelon, le disciple, l'ami de Bossuet, et depuis devenu malgré lui son rival et son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman et du poème, et qui substitue une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le roman comme M. de Meaux avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et surtout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain, morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thèmes et d'instruction au duc de Bourgogne, et aux autres enfants de France, dont il fut le précepteur, ainsi que Bossuet avait fait son *Histoire universelle* pour l'éducation de Monseigneur. Mais son neveu, le marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Ryswyk, m'a assuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de Calypso et d'Eucharis eussent été les premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfants de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans son archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un style qui n'était pas à lui, et qui coulait de source avec

abondance. J'ai vu son manuscrit original : il n'y a pas dix ratures. Il le composa en trois mois, au milieu de ses malheureuses disputes sur le quiétisme, ne se doutant pas combien ce délassement était supérieur à ses occupations. On prétend qu'un domestique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer. Si cela est, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe; mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour.

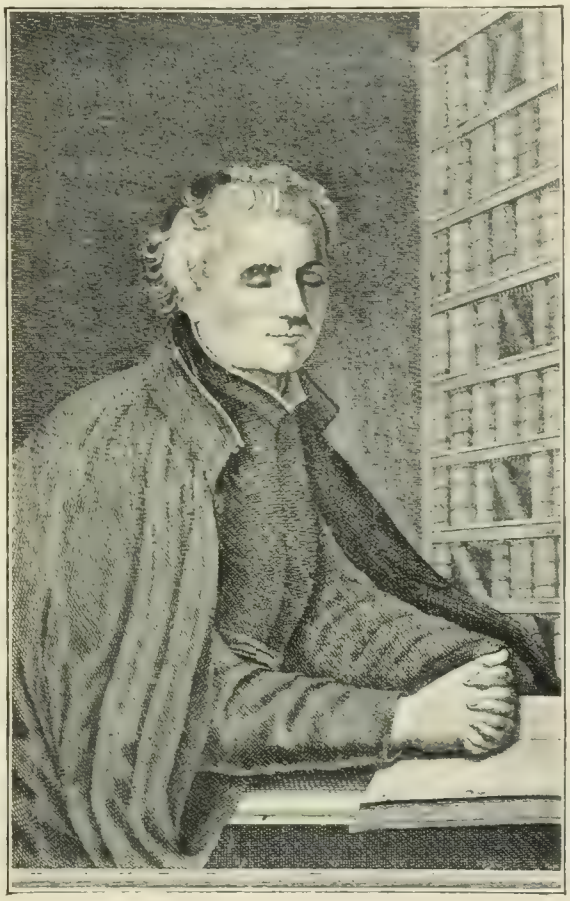

BOURDALOUE EN PRIÈRE.
(D'après la peinture de Jouvenet, gravée par Rossler.

On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Sésostris, qui triomphait avec trop de faste, Idoménée, qui établissait le luxe dans Salente et qui oubliait le nécessaire, parurent des portraits du roi, quoique, après tout, il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de la première nécessité. Le marquis de Louvois semblait, aux yeux des mécontents, représenté sous le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui servaient l'État, et non le ministre.

Les alliés qui, dans la guerre de 1688, s'unirent contre Louis XIV, qui depuis ébranlèrent son trône dans la guerre de 1701, se firent une joie de le reconnaître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce style harmonieux qui insinue d'une manière si tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint, si envié, si respecté de tous, et si haï de quelques-uns,

quand la malignité humaine a cessé de s'exercer des allusions prétendues qui constituaient sa méchanceté, les juges d'un goût sévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monuments d'un siècle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de La Bruyère. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public; et les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le succès. Quand La Bruyère montra son ouvrage manuscrit à M. de Malézieu, celui-ci lui dit : « Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis ». Ce livre baissa dans l'esprit des hommes quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de La Bruyère en ont produit davantage. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination qui plaise et qui instruise à la fois.

L'art de répandre des grâces jusque sur la philosophie fut encore une chose nouvelle, dont le livre des *Mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté, et surtout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis

SUITE DE LODICEE D'HOMERE.

CALIPSO ne pouvoit se consoler du départ d'Ulysse: dans sa douleur elle se trouvoit malheureuse d'estre immortelle. Sa grotte ne resonnoit plus du doux chant de sa voix. les Nimphes qui la servoient n'osoient luy parler, elle se promenoit souvent seule sur les gasons fleuris,

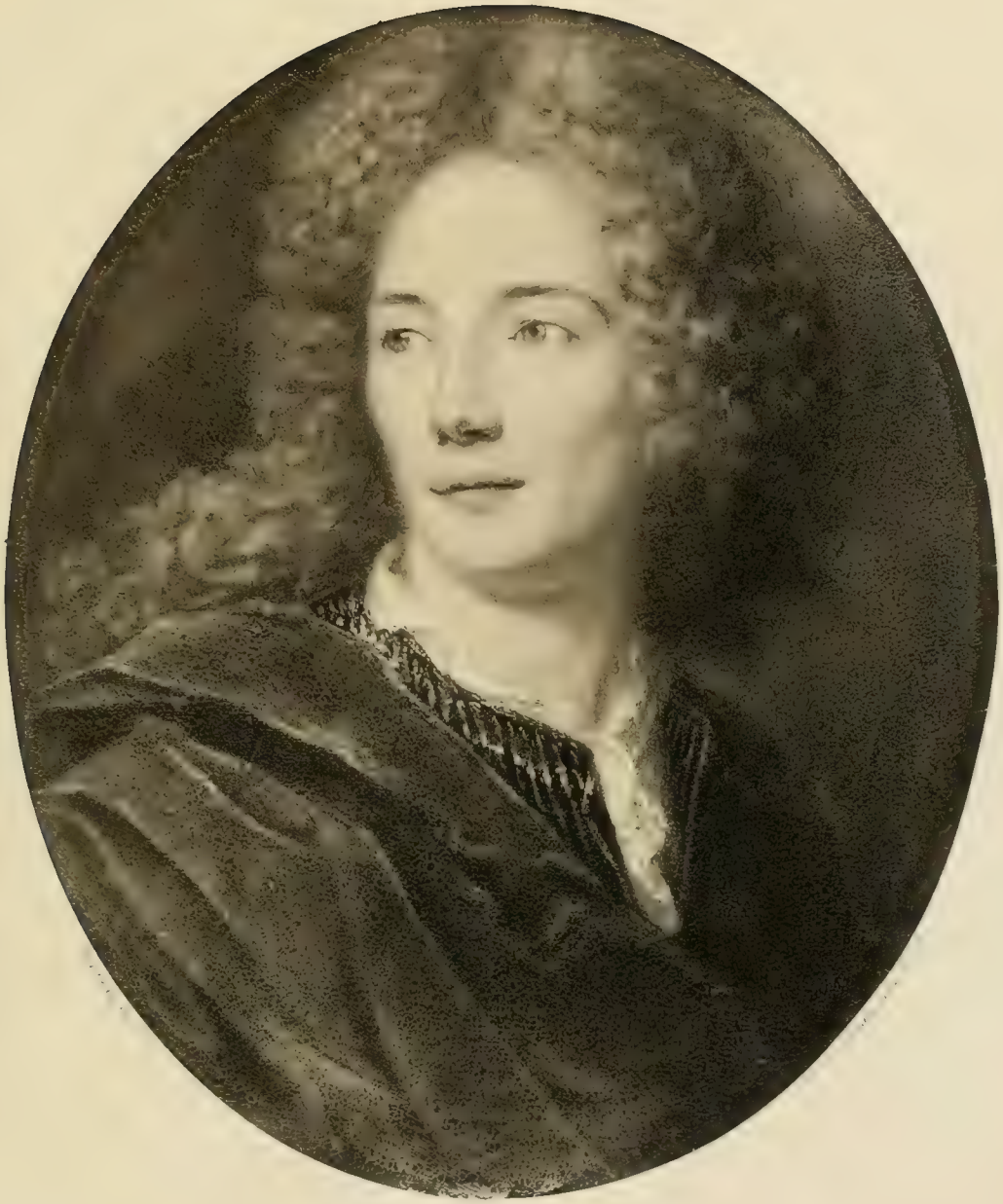

Jean de La Bruyère

Peinture sur cuivre conservée au musée de Versailles

par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimère des tourbillons de Descartes.

Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produisit Bayle en donnant une espèce de dictionnaire de raisonnement. C'est le premier ouvrage de ce genre où l'on puisse apprendre à penser. Il faut abandonner à la destinée des livres ordinaires les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave et de la postérité. Au reste, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le siècle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais en cela que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouse, qui, en déclarant son testament valide en France, malgré la rigueur des lois, dit expressément « qu'un tel homme ne peut être regardé comme un étranger ».

FRONTISPICE DE LA 1re ÉDITION COMPLÈTE DE [illegible] PUBLIÉE, EN 17[illegible], PAR LE MARQUIS DE FÉNELON.
Estampe de Pauquet et Daris.

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siècle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singulières ou neuves qui le caractérisent, et qui le distinguent des autres siècles. L'éloquence de Bossuet et de Bourdaloue, par exemple, n'était et ne pouvait être celle de Cicéron : c'était un genre et un mérite tout nouveaux. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que Pellisson composa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'État, traité solidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des historiens, mais point de Tite-Live. Le style de la *Conju-*

ration de l'esprit est comparable à celui de Saliasse. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modèle, et peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle. C'est là surtout ce qui distingue cet illustre siècle, pour des savants et des commentateurs, le vrai et le vrai simple en avaient beaucoup produit, mais le vrai genre en aucun genre n'était encore développé.

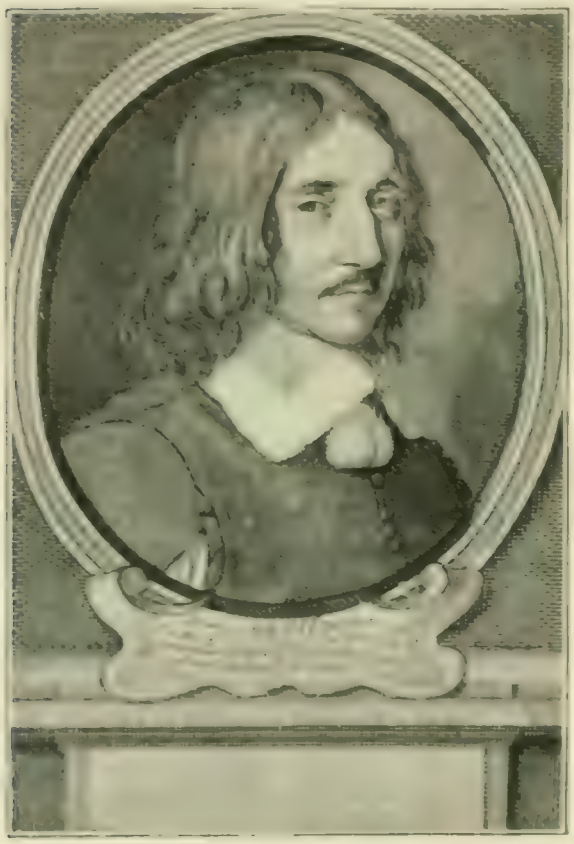

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poésie? C'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations : les vers furent partout les premiers enfants du génie, et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Pindare et Corneille commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe; et il y a grande apparence que, sans Pierre Corneille, le genre des prosateurs ne se serait pas développé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que les mauvais modèles étaient [illegible]; et, pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres et non pas du bon goût. Il récompensait de misérables écrivains qui dénaturaient nos langues; et, par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser sous ce qui il sentait avec [illegible] depit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protège sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siècle, ses rivaux et le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur *le Cid*. Je remarquerai seulement que l'Académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille et Scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu, en condamnant l'amour de Chimène. Aimer le meurtrier de son père, et poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur; mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

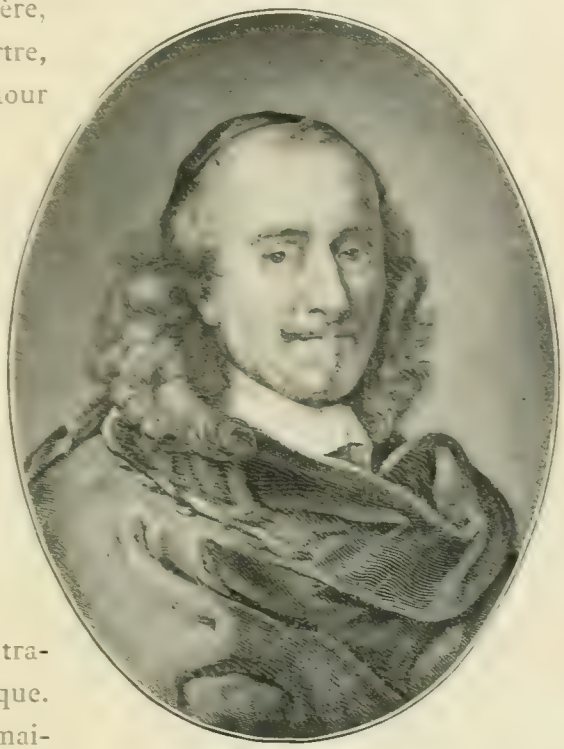

Le Cid ne fut pas le seul ouvrage de Corneille que le cardinal de Richelieu voulut rabaisser. L'abbé d'Aubignac nous apprend que ce ministre désapprouva *Polyeucte*.

Le Cid, après tout, était une imitation très embellie de Guillem de Castro, et en plusieurs endroits une traduction. *Cinna*, qui le suivit, était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de Condé, qui disait que le grand Condé, à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

> Je suis maître de moi comme de l'univers;
> Je le suis, je veux l'être. O siècles! ô mémoire!
> Conservez à jamais ma dernière victoire.
> Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
> De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous :
> Soyons amis, Cinna; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration est une époque bien célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui qu'il fit plusieurs années après n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme, ainsi que les fautes considérables d'Homère n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime.

C'est le privilège du vrai génie, et surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire infailliblement de grandes dates.

Corneille s'était formé tout seul; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle et Euripide contribuèrent aussi à former Racine. Une ode qu'il composa à l'âge de dix-huit ans, pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, et le détourna de la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est que Racine, dans tous ses ouvrages, depuis son *Alexandre*, est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai, qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'intelligence des passions, et porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignèrent à la nation à penser, à sentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévères pour ceux mêmes qui les avaient éclairés.

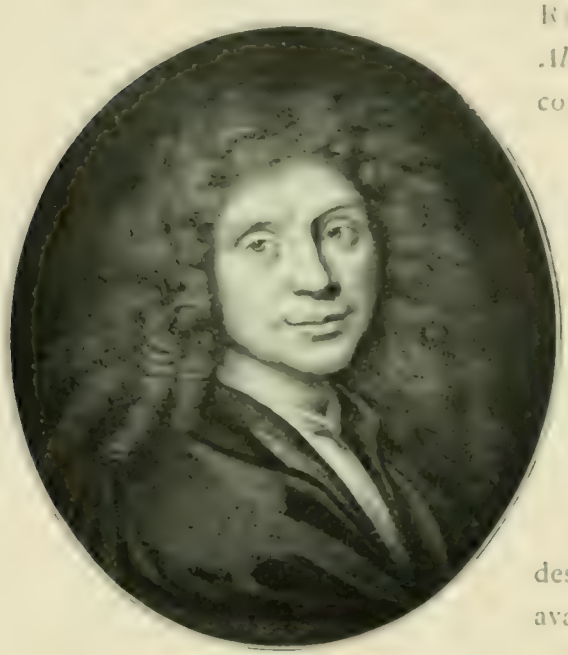

Il y avait très peu de personnes en France, du temps du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du *Cid*; et en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la scène, fut représentée chez Mme la duchesse de Bourgogne, les courtisans se croient assez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand homme est mort sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toujours de ne pas rendre justice à Racine. Mme de Sévigné, la première personne de son siècle pour le style épistolaire, et surtout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que Racine *n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du café, dont elle dit *qu'on se désabusera bientôt*. Il faut du temps pour que les réputations mûrissent.

La singulière destinée de ce siècle rendit Molière contemporain de Corneille et de Racine. Il n'est pas vrai que Molière, quand il parut, eût trouvé le théâtre absolument dénué de bonnes comédies. Corneille lui même avait donné *le*

LE GRAND CONDÉ.
D'après une médaille de Chéron (face).

Menteur, pièce de caractère et d'intrigue, prise du théâtre espagnol, comme *le Cid*; et Molière n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait *la Mère coquette* de Quinault, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle est de 1664; c'est la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; et il y en avait enfin, et même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux et cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

LES TRIOMPHES DU GRAND CONDÉ.
Même médaille (revers).

Ce défaut dura longtemps. Molière l'attaqua souvent et il contribua à défaire le public de ces importants subalternes, ainsi que de l'affectation des *précieuses*, du pédantisme des *femmes savantes*, de la robe et du latin des médecins. Molière fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle : on sait assez ses autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de Corneille et de Racine, les personnages de Molière, les symphonies de Lulli, toutes nouvelles pour la nation, et (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Bossuet et des Bourdaloue, se faisaient entendre à Louis XIV, à Madame si célèbre par son goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, et à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne se retrouvera plus, où un duc de La Rochefoucauld,

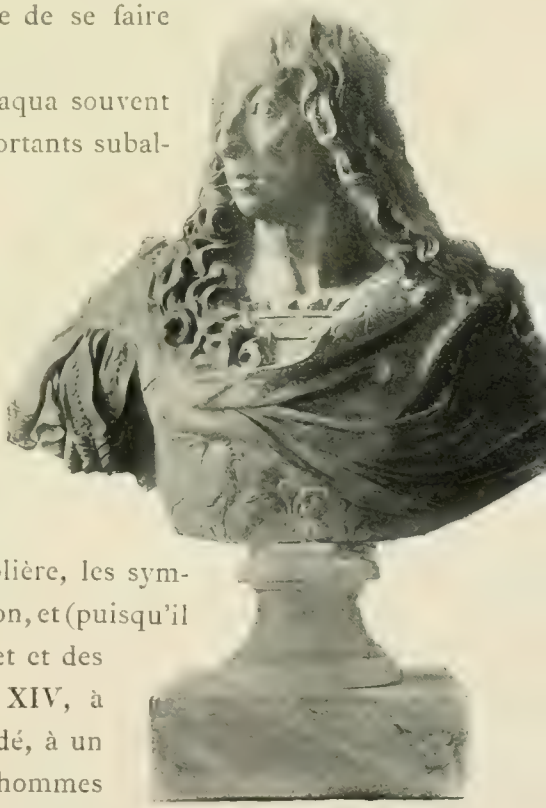

LE GRAND CONDÉ.
(Buste en bronze de Coysevox.
Musée du Louvre.)

l'auteur des *Maximes*, en sortit de la conversation d'un Pascal et d'un Arnauld, allait au théâtre de Corneille.

Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses poésies [illegible], ou les regards de la postérité ne s'arrêteront point sur les *embarras de Paris*, et sur les noms des Cassaigne et des Cotin; mais il instruisait cette postérité par ses belles épîtres, et surtout par son *Art poétique*, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans son style, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïveté et dans les grâces qui lui sont propres, se mêle, par les choses les plus simples, presque à côté de ces hommes sublimes.

Quinault, dans un genre tout nouveau et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On sait avec quelle injustice Boileau voulut le décrier. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux Grâces : il chercha en vain toute sa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poète, c'est qu'on retienne ses vers. On sait par cœur des scènes entières de Quinault ; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La musique française est demeurée dans une simplicité qui n'est plus du goût d'aucune nation ; mais la simple et belle nature, qui se montre souvent dans Quinault avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui possèdent notre langue, et qui ont le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poème comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il serait reçu ! Mais Quinault était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus et protégés de Louis XIV, excepté La Fontaine. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas ; mais le duc de Bourgogne l'accueillit, et il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fables. Un prêtre de l'Oratoire, nommé Pouget, se fit un grand mérite d'avoir traité cet homme, de mœurs si innocentes, comme s'il eût parlé à la Brinvilliers et à la Voisin.

Jean de La Fontaine
de l'Academie Francoise

Ses contes ne sont que ceux du Pogge, de l'Arioste et de la reine de Navarre. Si la volupté est dangereuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui inspirent

BOILEAU DESPRÉAUX PAR H. RIGAUD.
(Musée de Versailles.)

cette volupté. On pourrait appliquer à La Fontaine son admirable fable des *Animaux malades de la peste*, qui s'accusent de leurs fautes : on y pardonne

tout aux lions, aux loups et aux ours, et un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices et l'instruction des siècles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui font l'amusement des honnêtes gens; ainsi, que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, quoiqu'on ne mettât pas à côté des Poussin, des Lesueur, des Lebrun, des Lorrain et des Vanloo.

Cependant, vers la fin du règne de Louis XIV, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres et eurent beaucoup de réputation. L'un était La Motte Houdar, homme d'un esprit plus sage et plus étendu que sublime, écrivain délicat et méthodique en prose, mais manquant souvent de feu et d'élégance dans sa poésie, et mettant de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances, plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva que, dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chose au second rang.

L'autre était Rousseau, qui, avec moins d'esprit, moins de finesse et de facilité que La Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après La Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses psaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot. Il réussit bien moins dans les opéras, qui demandent de la sensibilité, dans les comédies, qui veulent de la gaîté, et dans les épîtres morales, qui veulent de la vérité : tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique, qu'il employa dans des ouvrages sérieux, avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une mode passagère. Quelques-unes de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de Despréaux, et ne sont pas fondées sur des idées aussi claires et sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers : soit que l'âge et les malheurs eussent affaibli son génie; soit que, son principal mérite consistant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus nécessaire et plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour-propre indomptable, et trop mêlé de jalousie et d'animosité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talents; mais on ne le considère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres; et, à peu près vers le temps de la mort de Louis XIV, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siècle, parce que personne n'y avait marché; elle l'est aujourd'hui parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du siècle passé ont enseigné à penser et à parler; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on sait. Enfin une espèce de dégoût est venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

LA MUSE DE L'HISTOIRE ÉCRIVANT LA VIE DE LOUIS XIV.
(Bas-relief en marbre de Rousselet, Musée du Louvre.)

Le siècle de Louis XIV a donc en tout la destinée des siècles de Léon X, d'Auguste, d'Alexandre. Les terres qui firent naître dans ces temps illustres tant de fruits du génie avaient été longtemps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les causes morales et dans les causes physiques la raison de cette tardive fécondité, suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que, chez les peuples qui cultivent les beaux-arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas sont faits, alors les génies se développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talents. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie, doit, s'il a quelque génie lui-même, savoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, sont en petit nombre. Les sujets et les embellissements propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées

qu'on ne pense. L'abbé Dubos, homme d'un très grand sens, qui écrivait son traité sur la poésie et sur la peinture vers l'an 1714, trouva que, dans toute l'histoire de France, il n'y avait de vrai sujet de poème épique que la destruction de la Ligue par Henri le Grand. Il devait ajouter que les embellissements de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du XVe et du XVIe siècle, étant proscrits parmi les Français, les dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monstres, les sortilèges, les métamorphoses, les aventures romanesques n'étant plus de saison, les beautés propres au poème épique sont renfermées dans un cercle très étroit. Si donc il se trouve jamais quelque artiste qui s'empare des seuls ornements convenables au temps, au sujet, à la nation, et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en est de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques et les grands sentiments puissent se varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a ses bornes.

La haute comédie a les siennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé Dubos, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences qui sont dans les caractères des hommes peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances, à la vérité, sont innombrables, mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre; et ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, et surtout celle des oraisons funèbres, sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères et des faiblesses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On est réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un La Fontaine, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et

presque dans les mêmes aventures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse, comme l'histoire, les observations physiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement et un esprit commun, peuvent plus aisément se soutenir; et les arts de la main, comme la peinture, la sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de Louis XIV, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes. Car on peut, en peinture et en sculpture, traiter cent fois les mêmes sujets : on peint encore la Sainte Famille, quoique Raphael ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art; mais on ne serait pas reçu à traiter *Cinna*, *Andromaque*, *l'Art poétique*, *le Tartufe*.

LOUIS XIV PROTÉGE LES ARTS ET LES SCIENCES
(Estampe de Watelé et d'Édelinck)

Il faut encore observer que, le siècle passé ayant instruit le siècle présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, et, ce qui est encore pis, de livres sérieux inutiles; mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à amuser l'autre, il se trouve de temps en temps d'excellents ouvrages, ou d'histoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délasse toutes sortes d'esprits.

La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue la langue de l'Europe; tout y a contribué : les grands auteurs du siècle de Louis XIV, ceux qui les ont suivis;

les peintures colorées et vraies, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers; un Bayle surtout, qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations; un Rapin de Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre; un Saint-Evremond, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la duchesse de Mazarin, à qui l'on ambitionnait de plaire; Mme d'Olbreuse, devenue duchesse de Zell, qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français : c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens; et par là elle contribue, dans toute l'Europe, à un des plus grands agréments de la vie.

LA CASCADE OU LES BAINS DE DIANE.
(Bas-relief de Girardon. Bronze doré. Jardins de Versailles.

III

DES BEAUX-ARTS.

LETTRE ORNÉE DE FR. CHAUVEAU.
(Pour le recueil des *Comédies, ballets et divertissements* de l'Imprimerie Royale.)

A L'ÉGARD des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France avant le temps qu'on nomme le siècle de Louis XIV. La musique était au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitare, et de téorbe la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût et par sa science. Il fut le premier en France qui fit des basses, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui paraissent aujourd'hui si simples et si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du temps de Louis XIII ; et l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics ; et Paris même alors n'en avait pas : vingt-quatre violons du roi étaient toute la musique de la France.

Les connaissances qui appartiennent à la musique et aux arts qui en dépendent ont fait tant de progrès que, sur la fin du règne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la danse, de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert.

Nous avions eu de très grands architectes du temps de la régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toscan, pour honorer sa patrie et pour embellir la nôtre. La même de Brosse, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en faut beaucoup que le cardinal de Richelieu, avec autant de grandeur dans l'esprit, eût autant de goût qu'elle. Le palais Cardinal, qui est aujourd'hui le Palais-Royal, en est la preuve. Nous conçûmes les plus grandes espérances quand nous vîmes élever cette belle façade du Louvre qui fait tant désirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui satisfont le luxe des particuliers encore plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une Académie d'architecture en 1671. C'est peu d'avoir des Vitruves, il faut que les Augustes les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zèle et éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands comme le président Turgot, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet Hôtel de Ville mal construit et mal situé; cette place si petite et si irrégulière, qui n'est célèbre que par des gibets et de petits feux de joie; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, et enfin un reste de barbarie, au milieu de la grandeur et dans le sein de tous les arts.

La peinture commença sous Louis XIII avec le Poussin. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres, non pas dans cette profusion qui fait une des

richesses de l'Italie ; mais, sans nous arrêter à un Lesueur, qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un Lebrun, qui égala les Italiens dans le dessin et dans la composition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laissé des morceaux très dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries et des appartements qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze mille livres d'un tableau de Santerre. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vaste ouvrage de peinture que le plafond de Lemoine à Versailles, et je ne sais s'il y en a de plus beaux. Nous avons eu depuis Vanloo, qui, chez les étrangers mêmes, passait pour le premier de son temps.

ESTAMPE SATIRIQUE DE 1664 SUR LA CONSTITUTION DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS QUI REMPLAÇA, LE 10 SEPTEMBRE, LA PREMIÈRE ACADÉMIE DES MAÎTRES PEINTRES.

Non seulement Colbert donna à l'Académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui, mais, en 1667, il engagea Louis XIV à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais, où loge le directeur. On y envoie les

COMPOSITION DE S. LECLERC, EN L'HONNEUR DE LA FONDATION DES ACADÉMIES PAR LOUIS XIV.

[illegible] en 16[illegible]

élèves qui ont remporté des prix à l'Académie de Paris. Ils y sont conduits et entretenus aux frais du roi : ils y dessinent les antiques ; ils étudient Raphaël et Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle le désir de l'imiter ; et on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie, amassées par le roi et par le duc d'Orléans, et les chefs-d'œuvre de sculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé, et dans l'art de jeter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvait un jour, sous des ruines, des morceaux tels que les bains d'Apollon, exposés aux injures de l'air dans les Bosquets de Versailles ; le tombeau du cardinal de Richelieu, trop peu montré au public, dans la chapelle de Sorbonne ; la statue équestre de Louis XIV, faite à Paris pour décorer Bordeaux ; le Mercure dont Louis XV a fait présent au roi de Prusse, et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite, il est à croire que ces productions de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Warin fut le premier qui tira cet art de la médiocrité sur la fin du règne de Louis XIII. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons et ces carrés qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes. Il y en a pour deux millions, et la plupart sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moyen

[illegible]
[illegible] de Versailles, [illegible]

LA CHAMBRE DE LOUIS XIV A VERSAILLES.

(Les sculptures dorées des frontons sont de Coustou et Lespingole. La balustrade et tous les ornements en bois sculpté qui décorent les murailles sont du temps.)

des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité toutes les représentations de la nature et de l'art, était encore très informe en France avant ce siècle. C'est un des arts les plus agréables et plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du xve siècle; et il a été poussé plus loin en France que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présents qu'il ait faits aux ambassadeurs. La ciselure en or et en argent, qui dépend du dessin et du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme soit capable.

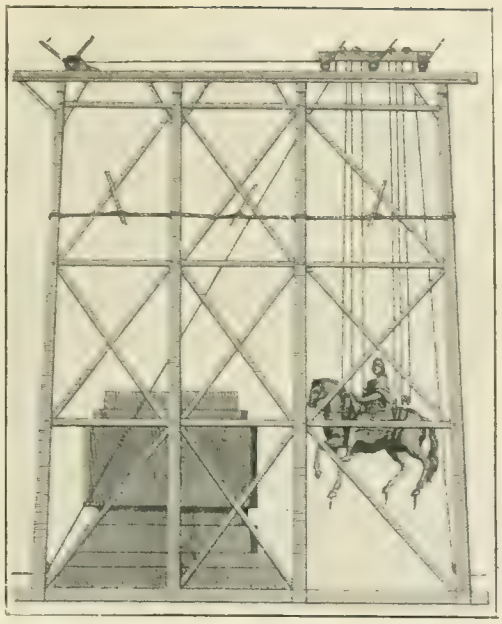

ÉRECTION DE LA STATUE DE LOUIS XIV A LYON.
(D'après une estampe du temps.)

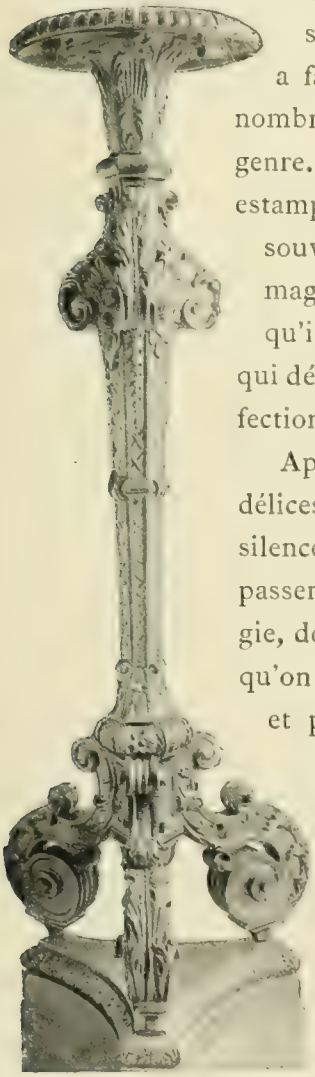

TORCHÈRE ANCIENNE QUI DÉCORE LA CHAMBRE DE LOUIS XIV AU CHATEAU DE VERSAILLES.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'État, ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides et si célèbres dans ce siècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune.

Non seulement il n'y avait guère d'excellents chirurgiens qu'en France, mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instruments nécessaires : il en fournissait tous ses voisins; et je tiens du célèbre Cheselden, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les instruments de son art.

La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était en

Angleterre, et sous le fameux Boerhave, en Hollande; mais il arriva à la médecine, comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable en profitant des lumières de nos voisins.

[illegible] des [illegible] de Paris.
(Dessin de [illegible])

Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'esprit humain chez les Français dans ce siècle, qui commença au temps du cardinal de Richelieu, et qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé; et, s'il l'est en quelques genres, il restera le modèle des âges encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.

[illegible]

Dans ce tableau des arts où l'on peut s'étonner de voir s'achever par l'examen du progrès de la chirurgie à la fin du XVII siècle, Voltaire a été si bref, qu'il peut paraître justement incomplet. Laissons à la chirurgie la place qu'il lui a donnée, parce que de son temps le mot *art* était encore pris au sens ancien du mot, qu'il a conservé dans la locution *arts et métiers*. Mais complétons les indications qu'il nous a ici trop parcimonieusement mesurées par les détails biographiques qu'il y a ajoutés dans son catalogue des artistes célèbres. C'est la manière la plus légitime et la plus sûre d'avoir toute sa pensée et l'opinion de son temps, fort rapprochée d'ailleurs de celle du XVII siècle lui-même, sur les questions d'art.

MUSICIENS

La musique française, du moins la vocale, n'a pas été jusqu'ici du goût

L'AMPHITHÉATRE DE SAINT-COME, OU LA SALLE DE LA CORPORATION DES CHIRURGIENS PARISIENS

(D'après une estampe de Simonneau et Perelle.)

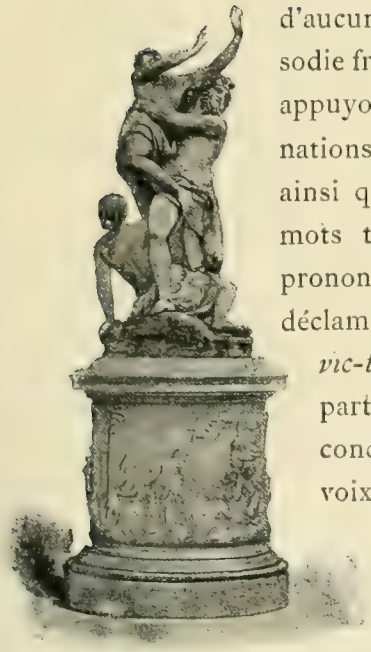

L'ENLÈVEMENT DE PROSERPINE.
(Composition de Lebrun pour le *Bosquet* de la *Colonnade*, exécutée par Girardon.)
(Jardins de Versailles.)

d'aucune autre nation. Elle ne pouvait l'être, parce que la prosodie française est différente de toutes celles de l'Europe. Nous appuyons toujours sur la dernière syllabe; et toutes les autres nations pèsent sur la pénultième ou sur l'antépénultième, ainsi que les Italiens. Notre langue est la seule qui ait des mots terminés par des *e* muets; et ces *e*, qui ne sont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le sont dans la déclamation notée, et le sont d'une manière uniforme, *gloi-reu*, *vic-toi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu*.... Voilà ce qui rend la plupart de nos airs et notre récitatif insupportables à quiconque n'y est pas accoutumé. Le climat refuse encore aux voix la légèreté que donne celui d'Italie; nous n'avons point l'habitude qu'on a eue longtemps chez le pape et dans les autres cours italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donner une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela, joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraste avec la vivacité de notre nation, rendra toujours la musique française propre pour les seuls Français.

Malgré toutes ces raisons, les étrangers qui ont été longtemps en France, conviennent que nos musiciens ont fait des chefs-d'œuvre en ajustant leurs airs à nos paroles, et que cette déclamation notée a souvent une expression admirable; mais elle ne l'a que pour des oreilles très accoutumées et il faut une exécution parfaite ; il faut des acteurs : en Italie, il ne faut que des chanteurs.

La musique instrumentale s'est ressentie un peu de la monotonie et de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais plusieurs de nos symphonies, et

CONCERT D'ENFANTS.
(Fragment d'un tableau de l'école de Lely, Musée de Versailles.)

surtout nos airs de danse, ont trouvé plus d'applaudissement chez les autres nations. On les exécute dans beaucoup d'opéras italiens, il n'y en a presque jamais d'autres chez un roi qui entretient un des meilleurs opéras de l'Europe et qui, parmi ses autres talents singuliers, a cultivé avec un très grand soin celui de la musique.

LULLI (Jean-Baptiste), né à Florence en 1633, amené en France à l'âge de quatorze ans, et ne sachant encore que jouer du violon, fut le père de la vraie musique en France. Il sut accommoder son art au génie de la langue; c'était l'unique moyen de réussir. Il est à remarquer qu'alors la musique italienne ne s'éloignait pas de la gravité et de la noble simplicité que nous admirons encore dans les récitatifs de Lulli.

Rien ne ressemble plus à ces récitatifs que le fameux motet de Luigi, chanté en Italie avec tant de succès dans le XVIIe siècle et qui commence ainsi :

Sunt breves mundi rosæ,
Sunt fugitivi flores :
Frondes veluti annosæ,
Sunt labiles honores.

Il faut bien observer que dans cette musique de pure déclamation, qui est la mélopée des anciens, c'est principalement la beauté naturelle des paroles qui produit la beauté du chant; on ne peut bien déclamer que ce qui mérite de l'être. C'est à quoi on se méprit beaucoup du temps de Quinault et de Lulli. Les poètes étaient jaloux du poète, et ne l'étaient pas du musicien. Boileau reproche à Quinault

[illegible]
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

[illegible]

Les passions tendres, que Quinault exprimait si bien, étaient, sous sa plume, la peinture vraie du cœur humain, bien plus qu'une morale lubrique. Quinault, par sa diction, échauffait encore plus la musique que l'art de Lulli

n'échauffait ses paroles. Il fallait ces deux hommes et des acteurs pour faire, de quelques scènes d'*Atys*, d'*Armide* et de *Roland*, un spectacle tel que ni l'antiquité ni aucun peuple contemporain n'en connut. Les airs détachés, les ariettes ne répondirent pas à la perfection de ces grandes scènes. Ces airs, ces petites chansons, étaient dans le goût de nos *noëls;* ils ressemblaient aux *barcarolles* de Venise : c'était tout ce qu'on voulait alors. Plus cette musique était faible, plus on la retenait aisément; mais le récitatif est si beau, que Rameau n'a jamais pu l'égaler. « Il me faut des chanteurs, disait-il, et à Lulli des acteurs. » Rameau a enchanté les oreilles, Lulli enchantait l'âme : c'est un des grands avantages du siècle de Louis XIV, que Lulli ait rencontré un Quinault.

URANIE, DAME DE QUALITÉ CHANTANT.
(D'après une estampe de Bonnart.)

Après Lulli, tous les musiciens, comme Colasse, Campra, Destouches et les autres, ont été ses imitateurs, jusqu'à ce qu'enfin Rameau est venu, qui s'est elevé au-dessus d'eux par la profondeur de son harmonie, et qui a fait de la musique un art nouveau.

A l'égard des musiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait plusieurs célèbres en France, leurs ouvrages n'ont point encore été exécutés ailleurs.

PEINTRES

Il n'en est pas de la peinture comme de la musique. Une nation peut avoir un chant qui ne plaise qu'à elle, parce que le génie de sa langue n'en admettra pas d'autres; mais les peintres doivent représenter la nature, qui est la même dans tous les pays, et qui est vue avec les mêmes yeux.

Il faut, pour qu'un peintre ait une juste réputation, que ses ouvrages aient

au prix chez les étrangers. Ce n'est pas assez d'avoir un petit parti et d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

Ce qui remarque quelquefois les talents des peintres est ce qui semblerait devoir les étouffer : c'est le goût académique, c'est la manière qu'ils prennent d'après ceux qui précèdent. Les académies sont sans doute très utiles pour former les élèves, surtout quand les directeurs travaillent dans le grand goût ; mais si le chef a le goût petit, si sa manière est aride et facile, si ses figures grimacent, si ses tableaux sont peints comme des éventails, les élèves, subjugués par l'imitation ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entièrement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité sur les académies : aucun ouvrage qu'on appelle académique n'a été encore, en aucun genre, un ouvrage de génie. Donnez-moi un artiste tout occupé de la crainte de ne pas saisir la manière de ses confrères, ses productions seront compassées et contraintes; donnez-moi un homme d'un esprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réussira. Presque tous les artistes sublimes ont fleuri avant les établissements des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui régnait dans ces sociétés.

Le poète [illegible]
[illegible]

Corneille, Racine, Despréaux, Le Sueur, Le Moine, non seulement prirent une route différente de leurs confrères, mais ils les avaient presque tous pour ennemis.

Poussin (Nicolas), né aux Andelys, en Normandie, en 1594, fut l'élève de son génie; il se perfectionna à Rome. On l'appelle le peintre des gens d'esprit; on pourrait aussi l'appeler celui des gens de goût. Il n'a d'autre défaut que celui d'avoir outré le sombre du coloris de l'école romaine. Il était, dans son temps, le plus grand peintre de l'Europe. Rappelé de Rome à Paris, il y céda à l'envie et aux cabales, il se retira : c'est ce qui est arrivé à plus d'un artiste. Le Poussin retourna à Rome, où il vécut pauvre, mais content. Sa philosophie le mit au-dessus de sa fortune. Mort en 1665.

Pierre Mignard

d'après Hyacinthe Rigaud

Le Sueur (Eustache), né à Paris en 1617, n'ayant eu que Vouet pour maître, devint cependant un peintre excellent. Il avait porté l'art de la peinture au plus haut point, lorsqu'il mourut, à l'âge de trente-huit ans, en 1655.

Bourdon et Le Valentin ont été célèbres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de Saint-Pierre de Rome sont du Poussin, du Bourdon et du Valentin.

Le Brun (Charles), né à Paris en 1619. A peine eut-il développé son talent,

LES ÉCHEVINS DE PARIS.

(Composition de Ph. de Champaigne.)
Musée du Louvre.

que le surintendant Fouquet, l'un des plus généreux et des plus malheureux hommes qui aient jamais été, lui donna une pension de vingt-quatre mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. Il est à remarquer que son tableau de la *Famille de Darius*, qui est à Versailles, n'est point effacé par le coloris du tableau de Paul Véronèse qu'on voit à côte, et le surpasse beaucoup par le dessin, la composition, la dignité, l'expression et la fidélité du costume. Les estampes de ses tableaux des *Batailles d'Alexandre* sont encore plus recherchées que les *Batailles de Constantin* par Raphaël et par Jules Romain. Mort en 1690.

[illegible]

MIGNARD (Pierre), né à Troyes, en Champagne, en 1610, fut le rival de Le Brun pendant quelque temps ; mais il ne l'est pas aux yeux de la postérité. Mort en 1695.

GELÉE (Claude), dit le LORRAIN. Son père, qui voulait en faire un grand pâtissier, ne prévoyait pas qu'un jour son fils ferait des tableaux qui seraient regardés comme ceux d'un des premiers paysagistes de l'Europe. Mort à Rome en 1678.

CAZE (Pierre-Jacques). On a de lui des tableaux qui commencent à être d'un grand prix. On rend trop tard justice, en France, aux bons artistes. Leurs ouvrages médiocres y font trop de tort à leurs chefs-d'œuvre. Les Italiens, au contraire, passent chez eux le médiocre en faveur de l'excellent. Chaque nation cherche à se faire valoir. Les Français font valoir les autres nations en tout genre.

PARROCEL (Joseph), né en 1648, bon peintre, et surpassé par son fils. Mort en 1704.

JOUVENET (Jean), né à Rouen en 1644, élève de Le Brun, inférieur à son maître, quoique bon peintre. Il a peint presque tous les objets d'une couleur un peu jaune. Il les voyait de cette couleur par une singulière conformation d'organes. Devenu paralytique du bras droit, il s'exerça à peindre de la main gauche, et on a de lui de grandes compositions exécutées de cette manière. Mort en 1717.

SANTERRE (Jean-Baptiste). Il y a de lui des tableaux de chevalet admirables, d'un coloris vrai et tendre. Son tableau d'*Adam et Ève* est un des plus beaux qu'il y ait en Europe.

[illegible]

Celui de *Sainte Thérèse*, dans la chapelle de Versailles, est un chef-d'œuvre de grâce, et on ne lui a reproché que d'être trop voluptueux pour un tableau d'autel. Né en 1651. Mort en 1717.

La Fosse (Charles de) s'est distingué par un mérite à peu près semblable.

Boulogne (Bon), excellent peintre; la preuve en est que ses tableaux sont vendus fort cher.

Boulogne (Louis). Ses tableaux, qui ne sont pas sans mérite, sont moins recherchés que ceux de son frère.

LA SAONE.

Statue en bronze de Coustou qui décorait la base de la statue de Louis XIV à Lyon (Hôtel de Ville de Lyon).

Raoux, peintre inégal; mais quand il a réussi, il a égalé le Rembrandt.

Rigaud (Hyacinthe), né à Perpignan en 1663. Quoiqu'il n'ait guère de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il a représenté le cardinal de Bouillon ouvrant l'année sainte est un chef-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de Rubens. Mort en 1743.

De Troy (François) a travaillé dans le goût de Rigaud. On a de son fils des tableaux d'histoire estimés.

Watteau (Antoine) a été dans le gracieux à peu près ce que Téniers a été dans le grotesque. Il a fait des disciples dont les tableaux sont recherchés.

Le Moine, né à Paris en 1688, a peut-être surpassé tous ces peintres par la composition du *Salon d'Hercule*, à Versailles.

Cette apothéose d'*Hercule* était une flatterie

LION TERRASSANT UN LOUP.

(Groupe en bronze de Van Cleve pour la *Fontaine de Diane*, Jardins de Versailles.

pour le cardinal Hercule de Fleury, qui n'avait rien de commun avec l'Hercule de la Fable. Il eût mieux valu, dans le salon d'un roi de France, représenter l'apothéose de Henri IV. Le Moine, envié de ses confrères et se croyant mal récompensé du cardinal, se tua de désespoir en 1737.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme Desportes et Oudry ; d'autres ont réussi dans la miniature ; plusieurs dans le portrait.

Quelques peintres, et surtout le célèbre Vanloo, se sont distingués depuis dans de plus grands genres, et il est à croire que cet art ne périra pas.

SCULPTEURS, ARCHITECTES, GRAVEURS, ETC.

La sculpture a été poussée à sa perfection sous Louis XIV, et s'est soutenue dans sa force sous Louis XV.

Sarrasin (Jacques), né en 1598, fit des chefs-d'œuvre à Rome pour le pape Clément VIII. Il travailla à Paris avec le même succès. Mort en 1660.

Puget (Pierre), né à Marseille en 1623, architecte, sculpteur et peintre ; célèbre par plusieurs chefs-d'œuvre qu'on voit à Marseille et à Versailles. Mort en 1694.

Le Gros et Théodon ont embelli l'Italie de leurs ouvrages. Ils firent chacun à Rome deux modèles qui l'emportèrent au concours sur tous les autres, et qui sont comptés parmi les chefs-d'œuvre. Le Gros mourut à Rome en 1719.

Girardon (François), né en 1638, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les *Bains d'Apollon* et par le *Tombeau du cardinal de Richelieu*. Mort en 1715.

Les Coysevox et les Coustou, et beaucoup d'autres, se sont très distingués, et sont encore surpassés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos sculpteurs modernes.

Coysevox, Nanteuil, Mellan, Audran, Edelinck, Le Clerc, les Dervet, Poilly, Pigalle, Duchassat, suivis encore par de meilleurs artistes, ont réussi

ANTOINE COYSEVOX.
D'après le portrait de G. Allou. Musée de Versailles.)

dans les tailles-douces, et leurs estampes ornent, dans l'Europe, les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir des tableaux.

De simples orfèvres, tels que Claude BALIN et Pierre GERMAIN, ont mérité d'être mis au rang des plus célèbres artistes, par la beauté de leur dessin et par l'élégance de leur exécution.

Il n'est pas aussi facile à un génie né avec le bon goût de l'architecture de faire valoir ses talents qu'à tout autre artiste. Il ne peut élever de grands monuments que quand des princes les ordonnent. Plus d'un bon architecte a eu des talents inutiles.

MANSARD (François) a été un des meilleurs architectes de l'Europe. Le château ou plutôt le palais de Maisons, auprès de Saint-Germain, est un chef-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entière de se livrer à son génie.

MANSARD (Jules-Hardouin), son neveu, fit une fortune immense sous Louis XIV, et fut surintendant des bâtiments. La belle chapelle des Invalides est de lui. Il ne put déployer tous ses talents dans celle de Versailles, où il fut gêné par le terrain, et par la disposition du petit château, qu'il fallut conserver.

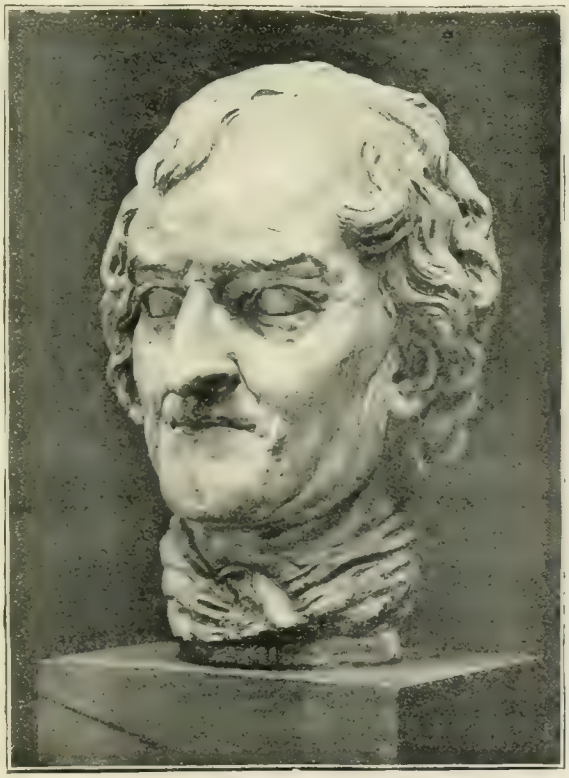

PIERRE PUGET, PAR LUI-MÊME.
Musée d'Aix.)

On reproche à la ville de Paris

de n'avoir que deux fontaines dans le bon goût : l'ancienne, de Jean Goujon; et la nouvelle de Bouchardon; encore sont-elles toutes deux mal placées. On lui reproche de n'avoir d'autre théâtre magnifique que celui du Louvre, dont on ne fait point d'usage, et de ne s'assembler que dans des salles de spectacle sans goût, sans proportion, sans ornement, et aussi défectueuses dans l'emplacement que dans la contruction, tandis que des villes de province donnent à la capitale des exemples qu'elle n'a pas encore suivis.

La France a été distinguée par d'autres ouvrages publics d'une plus grande importance : ce sont les vastes hôpitaux, les magasins, les ponts de pierre, les quais, les immenses levées qui retiennent les rivières dans leur lit, les canaux, les écluses, les ports, et surtout l'architecture militaire de tant de places frontières, où la solidité se joint à la beauté. On connaît assez les ouvrages élevés sur les dessins de PERRAULT, de LEVAU et de DORBAY.

L'art des jardins a été créé et perfectionné par LE NOSTRE pour l'agréable, et par LA QUINTINIE pour l'utile. Il n'est pas vrai que Le Nostre ait poussé la simplicité jusqu'à embrasser familièrement le roi et le pape. Son élève Collineau m'a protesté que ces historiettes rapportées dans tant de dictionnaires sont fausses; et on n'a pas besoin de ce témoignage pour savoir qu'un intendant des jardins ne baise point les papes et les rois des deux côtés.

La gravure en pierres précieuses, les coins des médailles, les fontes des

PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE TOULON, PAR PIERRE PUGET.

cacactères pour l'imprimerie, tout cela s'est ressenti des progrès rapides des autres arts.

Les horlogers, qu'on peut regarder comme des physiciens de pratique, ont fait admirer leur esprit dans leur travail.

On a nuancé les étoffes, et même l'or qui les embellit, avec une intelligence et un goût si rares, que telle étoffe qui n'a été portée que par le luxe méritait d'être conservée comme un monument d'industrie.

Enfin le siècle passé a mis celui où nous sommes en état de rassembler en un corps et de transmettre à la postérité le dépôt de toutes les sciences et de tous les arts, tous poussés aussi loin que l'industrie humaine a pu aller : c'est à quoi a travaillé une société de savants remplis d'esprit et de lumières. Cet ouvrage immense et immortel semble accuser la brièveté de la vie des hommes. Il

[illegible]

a été commencé par MM. d'Alembert et Diderot, traversé et persécuté par l'envie et par l'ignorance, ce qui est le destin de toutes les grandes entreprises. Il eût été à souhaiter que quelques mains étrangères n'eussent pas défiguré cet important ouvrage par des déclamations puériles et des lieux communs insipides, qui n'empêchent pas que le reste de l'ouvrage ne soit utile au genre humain.

⁂

A cette liste de Voltaire, si intéressante par ses omissions même et les jugements qui parfois surprennent, nous aurions voulu joindre les principaux chefs-d'œuvre des artistes qui y figurent et même de très grands qui n'y figurent point. Le cadre de ce volume ne nous le permettait pas. Autrement, il eût fallu le consacrer tout entier à ce sujet et aux reproductions qu'il comportait. Et c'était refaire en grande partie le beau livre que M. Genevay a composé en 1886 avec le *Style Louis XIV*.

Nous avons préféré appeler l'attention de nos lecteurs sur les peintres et les sculpteurs que Voltaire ne nomme pas ou ne semble pas estimer à leur valeur. C'est ainsi qu'en peinture nous évoquons le souvenir, négligé par Voltaire, de Philippe de Champagne par l'une de ses plus belles œuvres, que, parmi les sculpteurs, nous nous sommes

[illegible]

efforcés de signaler ces œuvres maîtresses de P. Puget, de Coysevox, de Van Clève, auxquels, imprégné à l'excès de l'art du XVIIe siècle, l'auteur du *Siècle de Louis XIV* semble préférer Girardon.

D'ailleurs, ce livre, dans son ensemble, est une galerie artistique du XVIIe siècle.

Nous avons pensé faire mieux comprendre le *Grand Siècle* en unissant dans un même tableau l'art, la vie et la pensée. Les portraits si remarquables de cette époque rapprochés des jugements que Voltaire, Saint-Simon et tant d'autres portent sur le roi, ses courtisans et ses ministres, éclairent les personnages du premier plan. Les scènes de mœurs, conservées par nos graveurs et les auteurs de caricatures hollandaises ou françaises, par les faiseurs d'estampes de modes ou d'almanachs expliquent et éclairent les changements qui se firent sous les yeux de Voltaire et de La Bruyère dans la France du XVIIe siècle. Une médaille est souvent le meilleur commentaire d'un événement ou d'une institution que les contemporains célèbrent, et c'est à eux, d'autre part, qu'il faut laisser le soin de nous l'expliquer. D'un témoignage écrit du passé auquel l'historien cherche à rendre la couleur, et d'une peinture que l'artiste voudrait comprendre en l'expliquant, se dégage, si on les réunit, une leçon immédiate et frappante qui ne fait tort ni à la vérité ni à l'esthétique. S'il y a une époque pour laquelle cette méthode soit bonne et féconde, n'est-ce pas ce XVIIe siècle, où tout concourt à l'unité, dans les mœurs, les lois, l'art, la pensée et les croyances; où, sous l'œil et par l'ordre du roi, Colbert commande à Lebrun et Lebrun à Coysevox?

L'ENLÈVEMENT DE PROSERPINE.

Composition de Lebrun exécutée par Girardon pour le *Bosquet de la Colonnade* (Parc de Versailles).

Au reste, on pourra aisément, si on le désire, retrouver séparément les compositions de Lebrun, les portraits de Lefebvre, Rigaud, Mignard, les bustes de Warin, Coysevox, Desjardins, les médaillons de Legros, les estampes de Mellan, Audran, Séb. Leclerc, Poilly, Nanteuil, Edelinck, les meubles de Boulle, les vases de Tuby et de Ballin. Il suffira au lecteur de se

NAVETTE DE PORPHYRE.

(Telle que Louis XIV en fit faire après la fonte des pièces d'orfèvrerie, 1700.)

Musée de Versailles, salle des Gardes de la Reine.

reporter à la table des artistes placée à la fin du volume. L'indication des pages où nous les avons insérées pour les adapter au texte qui les commente et éclaire leur portée et leur valeur, permettra, si on le désire, de reconstituer par le détail les séries artistiques de cette époque.

En un mot, le chapitre des *Beaux-Arts* n'est pas seulement celui que l'on vient de lire : c'est notre livre tout entier, le tableau du *Grand Siècle* lui-même, que nous avons essayé de reconstituer avec l'aide des contemporains, écrivains ou artistes.

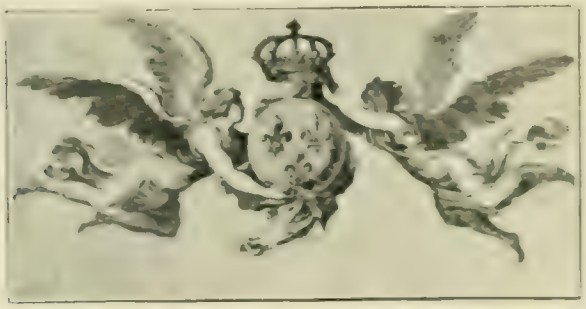

[illegible]

LES ARMES DU DAUPHIN PORTÉES PAR DES ANGES.

En tête de Chauveau pour le recueil des [illegible] de l'Imprimerie de [illegible] d'après l'exemplaire [illegible] de la Bibliothèque de Vienne.

IV

DES BEAUX-ARTS EN EUROPE DU TEMPS DE LOUIS XIV

LETTRE ORNÉE EN L'HONNEUR DE LOUIS XIV.
Par P.-P. Sevin.

Nous avons assez insinué dans tout le cours de cette histoire que les désastres publics dont elle est composée, et qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche, sont à la longue effacés des registres des temps. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'oubli : les bonnes lois, les instituts, les monuments produits par les sciences et par les arts, subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pèlerins, mais en hommes de goût, s'informent peu de Grégoire VII et de Boniface VIII; ils admirent les temples que les Bramante et les Michel-Ange ont élevés, les tableaux des Raphaël, les sculptures des Bernini; s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'Arioste et le Tasse, et ils respectent la cendre de Galilée. En Angleterre, on parle un moment de Cromwell; on ne s'entretient plus des guerres de la *rose blanche*, mais on étudie Newton des années entières; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre humain*, et on le serait beaucoup, si on voyait en ce temps les cendres d'aucun homme d'État honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands hommes qui ont connu et illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle celui de Louis XIV, non seulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ses contemporains ensemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant Louis XIV, et à quelques années après lui ; c'est en effet dans cet espace de temps que l'esprit humain a fait les plus grands progrès.

Les Anglais ont plus avancé vers la perfection, presque en tous les genres, depuis 1660 jusqu'à nos jours, que dans tous les siècles précédents. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de Milton. Il est vrai que plusieurs critiques lui reprochent de la bizarrerie dans ses peintures, son paradis des sots, ses murailles d'albâtre qui entourent le paradis terrestre ; ses diables qui, de géants qu'ils étaient, se transforment en pygmées pour tenir moins de place au conseil, dans une grande salle toute d'or bâtie en enfer, les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête ; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties se rejoignent soudain. On se plaint de ses longueurs, de ses répétitions ; on dit qu'il n'a égalé ni Ovide ni Hésiode, dans sa longue description de la manière dont la terre, les animaux et l'homme furent formés. On censure ses dissertations sur l'astronomie qu'on croit trop sèches, et ses inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleuses, plus dégoûtantes que fortes : telles sont une longue chaussée sur le Chaos ; le Péché et la Mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfants de leur inceste, et la Mort qui lève le nez pour renifler à travers l'immensité du chaos

le changement arrivé à la terre, comme un corbeau qui sent les cadavres, » cette Mort qui flaire l'odeur du Péché, qui frappe de sa massue pétrifique sur le froid et sur le sec ; ce froid et ce sec avec le chaud et l'humide qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduisent en bataille des embryons d'atomes armés à la légère. Enfin on s'est épuisé sur les critiques, mais on ne s'épuise pas sur les louanges. Milton reste la gloire et l'admiration de l'Angleterre : on le compare à Homère, dont les défauts sont aussi grands ; et on le met au-dessus du Dante, dont les imaginations sont encore plus bizarres.

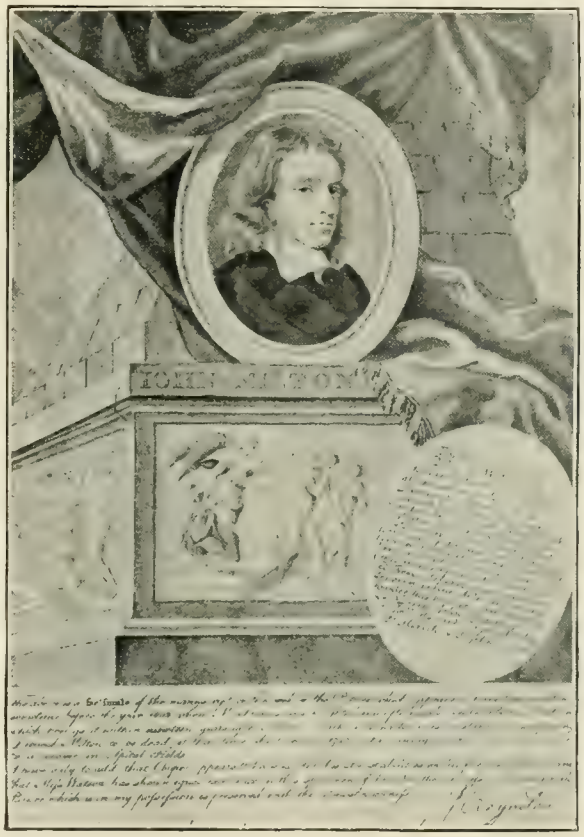

PORTRAIT DE JEAN MILTON.
(D'après un tableau allégorique conservé par sa famille et gravé au XVIIIe siècle.)

Dans le grand nombre des poètes agréables qui décorèrent le règne de Charles II, comme les Waller, les comtes de Dorset et de Rochester, le duc de Buckingham, etc., on distingue le célèbre Dryden, qui s'est signalé dans tous les genres de poésie : ses ouvrages sont pleins de détails naturels à la fois et brillants, animés, vigoureux, hardis, passionnés, mérite qu'aucun poète de sa nation n'égale, et qu'aucun ancien n'a surpassé. Si Pope, qui est venu après lui, n'avait pas, sur la fin de sa vie, fait son *Essai sur l'homme*, il ne serait pas comparable à Dryden.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise ; c'est là, ce me semble, le plus grand mérite de ses poètes.

Il y a une autre sorte de littérature variée, qui demande un esprit encore plus cultivé et plus universel : c'est celle qu'Addison a possédée ; non seulement il s'est immortalisé par son *Caton*, la seule tragédie anglaise écrite avec une élégance et une noblesse continues, mais ses autres ouvrages de morale et de cri-

rique respirent le goût : on y voit partout le bon sens paré des fleurs de l'imagination ; sa manière d'écrire est un excellent modèle en tout pays. Il y a du divin Swift quelques morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité : c'est Rabelais perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraisons funèbres ; ce n'est pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les églises ; mais l'éloquence de la chaire, qui était très grossière à Londres avant Charles II, se forma tout d'un coup. L'évêque Burnet avoue dans ses mémoires que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé leurs maîtres : leurs sermons sont moins compassés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Cet hommage rendu par Voltaire aux écrivains anglais est l'effet de l'admiration qu'il éprouva en les fréquentant au début de sa vie. On pourrait presque dire que c'est à leur école qu'il apprit à admirer le grand siècle français qu'il voyait s'achever. Et c'est avec justice qu'il associa leur éloge à l'Essai qu'il écrivait du siècle de Louis XIV. Dans les *Lettres sur l'Angleterre* parues en 1727, longtemps auparavant, Voltaire fit cet éloge plus complètement, dans l'ensemble et par le détail :

« En Angleterre, communément on pense, et les lettres y sont plus en honneur qu'ici. Cet avantage est une suite nécessaire de la forme de leur gouvernement. Toute la nation est dans la nécessité de s'instruire. Tel est le respect que ce peuple a pour les talents, qu'un homme de mérite y fait toujours fortune. Entrez à Westminster, ce ne sont pas les tombeaux des rois qu'on y admire, ce sont les monuments que la reconnaissance de la nation a érigés aux grands hommes qui ont contribué à sa gloire. Vous y voyez leurs statues, comme on voyait dans Athènes celles des Sophocle et des Platon. »

Et à son tour, Voltaire leur en a dressé d'une forme achevée pour apprendre aux Français à les admirer : « Ceux qui s'élèvent au-dessus des usages, des préjugés ou faiblesses de leur nation, ceux qui sont de tous les temps et de tous les pays, ceux qui préfèrent la grandeur philosophique à des déclarations d'amour, trouveront dans le *Caton*, d'Addison, une tragédie écrite d'un bout à l'autre avec cette élégance mâle et énergique dont Corneille donna chez nous de si beaux exemples. Ce rôle de Caton me paraît un des plus beaux qui soient sur aucun théâtre.

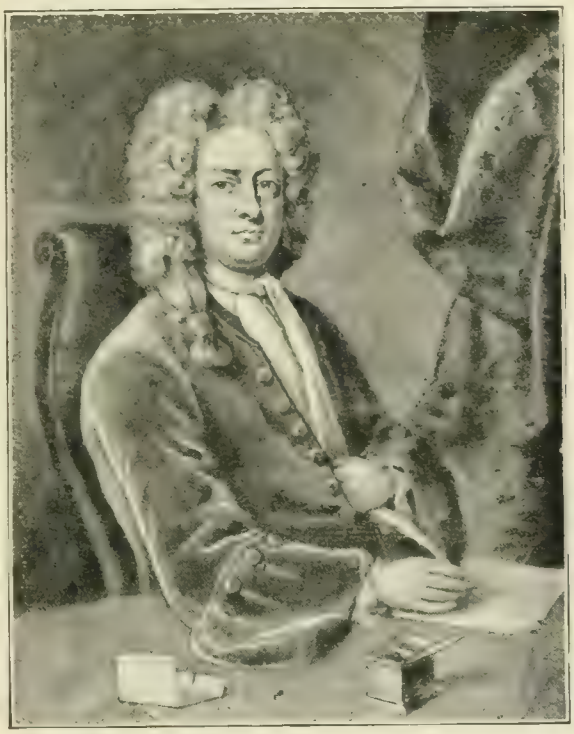

ADDISON.
(D'après le portrait de Dahl gravé par Simon à la manière noire.)

« Celui de tous les Anglais qui a porté le plus loin la gloire du théâtre comique est feu M. Congrève. Il n'a fait que peu de pièces, mais toutes sont excellentes dans leur genre. Elles sont les plus spirituelles et les plus exactes, celles de Van Brugh les plus gaies, et celles de Wicherley les plus fortes.

« Un homme qui aurait dans l'imagination la dixième partie de l'esprit comique bon ou mauvais qui règne dans *Hadibras*, de Butler, serait encore très plaisant : mais il se donnerait bien garde de le traduire. Il faudrait à tout moment un commentaire. Un commentateur de bons mots n'est guère capable d'en dire. Voilà pourquoi on n'entendra jamais bien en France les livres de l'ingénieux docteur Swift. C'est Rabelais dans son bon sens et vivant en bonne compagnie. Il n'a pas à la vérité la gaîté, mais il a toute la finesse, la raison, le choix, le bon goût qui manquent à notre curé de Meudon. Ses vers sont d'un goût singulier et presque inimitable.

Il est encore remarquable que ces insulaires, séparés du reste du monde, et instruits si tard, aient acquis pour le moins autant de connaissances de

l'antiquité qu'on ait pu rassembler dans Rome, qui a été si longtemps le centre des nations. Marsham a percé dans les ténèbres de l'ancienne Égypte. Il n'y a point de Persan qui ait connu la religion de Zoroastre comme le savant Hyde. L'histoire de Mahomet et des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, et a été développée par l'Anglais Sale, qui a voyagé si utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue et défendue si savamment qu'en Angleterre. Depuis Henri VIII jusqu'à Cromwell, on avait disputé et combattu, comme cette ancienne espèce de gladiateurs qui descendaient dans l'arène un cimeterre à la main et un bandeau sur les yeux. Quelques légères différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles; et quand, depuis la restauration jusqu'à nos jours, on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble; on n'a répondu qu'avec la science : autrefois c'était avec le fer et la flamme.

ROBERT BOYLE.

(Peinture à comparer avec Marsham, page [illegible].)

C'est surtout en philosophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systèmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis longtemps, et les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier Bacon avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle, qu'il fallait faire des expériences : Boyle passa sa vie à en faire.

Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation physique; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, Newton est le premier qui ait découvert et démontré la grande loi de la nature par laquelle tous les éléments de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les astres sont

retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumière; avant lui, on ne la connaissait pas.

Ses principes mathématiques, où règne une physique toute nouvelle et toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle mal à propos de l'*infini*, dernier effort de la géométrie, et effort qu'il avait fait à vingt-quatre ans. C'est ce qui a fait dire à un grand philosophe, au savant Halley, « qu'il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité ».

HALLEY.
(D'après le portrait de Kneller, gravé par White.)

Une foule de bons géomètres, de bons physiciens, fut éclairée par ses découvertes et animée par lui. Bradley trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes, placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même Halley que je viens de citer eut, quoique simple astronome, le commandement d'un vaisseau du roi, en 1698. C'est sur ce vaisseau qu'il détermina la position des étoiles du pôle antarctique, et qu'il marqua toutes les variations de la boussole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était, en comparaison, que le passage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de Halley.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choses, devenues trop familières, et cette admiration des anciens Grecs pour les petites, est encore une preuve de la prodigieuse supériorité de notre siècle sur les anciens. Boileau en France, le chevalier Temple, en Angleterre, s'obstinaient à ne pas reconnaître cette supériorité : ils voulaient dépriser leur siècle pour se mettre eux-mêmes au-dessus de lui. Cette dispute entre les anciens et les modernes est enfin décidée, du moins en philosophie. Il n'y a pas un ancien philosophe qui

[illegible] suppléant à l'instruction de la jeunesse chez les nations [illegible].

Locke seul serait un grand exemple de cet avantage que notre siècle a eu sur les plus beaux âges de la Grèce. Depuis Platon jusqu'à lui, il n'y a rien: personne, dans cet intervalle, n'a développé les opérations de notre âme; et un homme qui saurait tout Platon, et qui ne saurait que Platon, saurait peu et saurait mal.

[illegible]

C'était, à la vérité, un Grec éloquent; son apologie de Socrate est un service rendu aux sages de toutes les nations; il est juste de le respecter, puisqu'il a rendu si respectable la vertu malheureuse, et les persécuteurs si odieux. On crut longtemps que sa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaise métaphysique; on en fit presque un Père de l'Église, à cause de son *Ternaire*, que personne n'a jamais compris. Mais que penserait-on aujourd'hui d'un philosophe qui nous dirait qu'une matière est l'*autre*; que le monde est une figure de douze pentagones; que le feu, qui est une pyramide, est lié à la terre par des nombres? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité et les métempsycoses de l'âme, en disant que le sommeil naît de la veille, la veille du sommeil, le vivant du mort, et le mort du vivant? Ce sont là les raisonnements qu'on a admirés pendant tant de siècles; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke seul a développé l'*entendement humain*, dans un livre où il n'y a que des vérités; et, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités sont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier siècle l'emporte sur tous les autres, on peut jeter les yeux sur l'Allemagne et sur le Nord.

Une Hevélius, — Dantzick, — fut le premier astronome qui ait bien connu la

planète de la lune ; aucun homme, avant lui, n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands hommes que cet âge a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de Louis XIV. Hevelius perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

LA GÉOMÉTRIE.
Buste en marbre de Legros.
(Musée du Louvre.)

Mercator, dans le Holstein, fut, en géométrie, le précurseur de Newton ; les Bernoulli, en Suisse, ont été les dignes disciples de ce grand homme. Leibnitz passa quelque temps pour son rival.

Ce fameux Leibnitz naquit à Leipsick ; il mourut en sage à Hanovre, adorant un dieu comme Newton, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Europe : historien infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude ; métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique ; poète latin même, et enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand Newton l'invention du calcul de l'*infini*, et pour faire douter quelque temps entre Newton et lui.

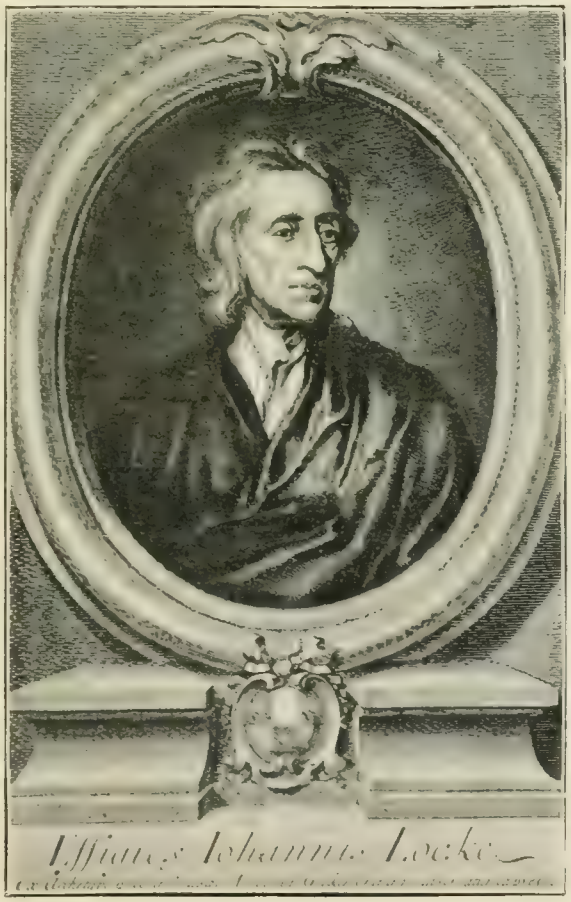

JEAN LOCKE.
(D'après le portrait de Kneller, gravé par J. Vitt.)

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire des problèmes à résoudre, à peu près comme on dit que les anciens rois de l'Égypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problèmes que se proposaient les géomètres étaient plus diffi-

[illegible] que ces [illegible], il n'y en eut aucun qui demeurât sans solutions en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les philosophes ne fut plus universelle. Leibnitz servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe, malgré les guerres, et malgré les religions différentes. Toutes les sciences, tous les arts, ont reçu [illegible] des secours mutuels; les académies ont formé cette république. L'Italie et la Russie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français, allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin Bœrhave était consulté à la fois par le pape et par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainsi les étrangers, et sont devenus en quelque sorte les médecins des nations; les véritables savants dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits, répandue partout, et partout indépendante. Cette correspondance dure encore; elle est une des consolations des maux que l'ambition et la politique répandent sur la terre.

[illegible]

L'Italie, dans ce siècle, a conservé son ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux Tasses, ni de nouveaux Raphaels: c'est assez de les avoir produits une fois. Les Chiabrera, et ensuite les Zappi, les Filicaia, ont fait voir que la délicatesse est toujours le partage de cette nation. La *Mérope* de Maffei, et les ouvrages dramatiques de Metastasio, sont de beaux monuments du siècle.

L'étude de la vraie physique, établie par Galilée, s'est toujours soutenue, malgré les contradictions d'une ancienne philosophie trop consacrée. Les Cassini, les Viviani, à Montreale, les Bianchini, les Zanotti, et tant d'autres ont répandu sur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays; et, quoique les principaux rayons de cette lumière vinssent de l'Angleterre, les

écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux. Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts, autant qu'ailleurs, excepté dans les matières où la liberté de penser donne plus d'essor à l'esprit chez d'autres nations. Ce siècle surtout a mieux connu l'antiquité que les précédents. L'Italie fournit plus de monuments que toute l'Europe ensemble; et plus on a déterré de ces monuments, plus la science s'est étendue.

On doit ces progrès à quelques sages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, presque tous longtemps obscurs, et souvent persécutés : ils ont éclairé et consolé la terre pendant que les guerres la désolaient. On peut trouver ailleurs des listes de tous ceux qui ont illustré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger serait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illustres. Il suffit ici d'avoir fait voir que, dans le siècle passé, les hommes ont acquis plus de lumières, d'un bout de l'Europe à l'autre, que dans tous les âges précédents.

PHILIPPE SYDENHAM A 24 ANS.
D'après le portrait de Hœse, gravé par Smitt.

Ce tableau des progrès de l'esprit humain dans toute l'Europe au temps de Louis XIV complète, sans la contredire, l'idée que Voltaire s'était faite du Grand Siècle, le plus grand depuis celui de Léon X. Avant la publication de son livre, l'auteur eut l'occasion de s'en expliquer avec un Anglais de ses amis, lord Hervey, qui lui reprochait d'avoir rapporté à Louis XIV toutes les gloires de son époque. Ses explications justifient et commentent sa pensée :

« Soyez un peu moins fâché contre moi de ce que j'appelle le siècle dernier le *Siècle de Louis XIV*. Je sais bien que Louis XIV n'a pas eu l'honneur d'être

le maître, ni le bienfaiteur d'un Bayle, d'un Newton, d'un Halley, d'un Addison, d'un Dryden; mais dans le siècle qu'on nomme *de Léon X*, ce pape Léon X avait-il tout fait? N'y avait-il pas d'autres princes qui contribuèrent à polir et à éclairer le genre humain? Cependant le nom de Léon X a prévalu parce qu'il encouragea les arts plus qu'aucun autre. Eh! quel roi a donc en cela rendu plus de services à l'humanité? Quel roi a répandu plus de bienfaits, a marqué plus de goût? Nommez-moi un souverain qui ait attiré chez lui plus d'étrangers habiles. Les bons auteurs de Louis XIV n'ont-ils pas été vos modèles? Quel prince ne tâchait pas d'imiter Louis XIV?... »

C'est par l'éclat qu'il a eu en France que le Grand Siècle a mérité dans l'Europe même la place que l'histoire lui assigne.

PORTRAIT DE LOUIS XIV SOUTENU PAR LA SAGESSE ET LA RELIGION.

D'après un frontispice tiré de la collection de l'Histoire de France
Cabinet des Estampes. Bibliothèque Nationale

LA SORBONNE.
D'après une estampe de Lepautre.

I

AFFAIRES ECCLESIASTIQUES. — DISPUTES MEMORABLES.

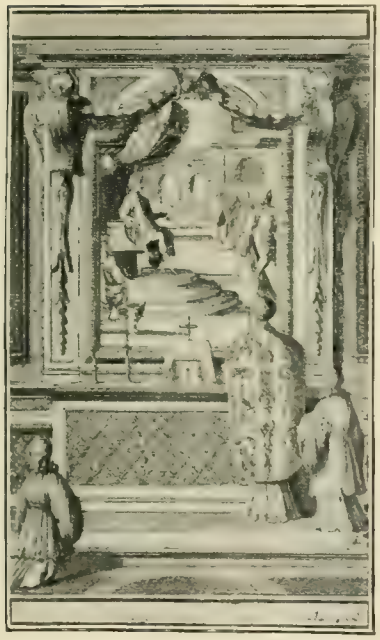

CÉRÉMONIE DE LA MESSE
DANS UNE ÉGLISE DU XVIIe SIÈCLE.
Estampe de Lepautre.

Des trois ordres de l'État, le moins nombreux est l'Église, et ce n'est que dans le royaume de France que le clergé est devenu un ordre de l'État. C'est une chose aussi vraie qu'étonnante : on l'a déjà dit, et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'État, est celui qui a toujours exigé du souverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le siège de Rome, et soutenir les libertés de l'Église gallicane, qui sont les droits de l'ancienne Église ; savoir faire obéir les évêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'épiscopat; les soumettre en beaucoup de choses à la juridiction séculière, et les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'État, et ne pas choquer leurs privilèges, tout cela demande

un mélange de dextérité et de fermeté que Louis XIV eut presque toujours.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchés, comme le cardinal Mazarin qui avait possédé l'évêché de Metz n'étant pas même sous-diacre, et le duc de Verneuil qui en avait aussi joui, étant séculier.

Ce que payait au roi le clergé de France et des villes conquises allait, année commune, à environ deux millions cinq cent mille livres ; et depuis, la valeur des espèces ayant augmenté numériquement, ils ont secouru l'État d'environ quatre millions par année sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilège de *don gratuit* se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'État. Les évêques et les abbés, étant seigneurs de fiefs par un ancien abus, ne devaient que des soldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas ; il conserva l'usage d'aider l'État par des dons gratuits.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, et qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joint l'immunité toujours réclamée par l'Église, et cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres* : non qu'elle prétende ne devoir rien à l'État dont elle tient tout, car le royaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre ; mais elle allègue, pour elle, le droit de ne donner que des secours volontaires, et Louis XIV exigea toujours ces secours de manière à n'être pas refusé.

On s'étonne, dans l'Europe et en France, que le clergé paie si peu ; on se figure qu'il tient du tiers du royaume. S'il possédait ce tiers, il est indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui se monterait, année commune, à

plus de cinquante millions, indépendamment des droits sur les consommations qu'il paie comme les autres sujets; mais on se fait des idées vagues et des préjugés sur tout.

Il est incontestable que l'Église de France est, de toutes les Églises catholiques, celle qui a le moins accumulé de richesses. Non seulement il n'y a point d'évêque qui se soit emparé, comme celui de Rome, d'une grande souveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouisse des droits régaliens, comme l'abbé du Mont-Cassin et les abbés d'Allemagne. En général, les évêchés de France ne sont pas d'un revenu trop immense. Ceux de Strasbourg et de Cambrai sont les plus forts; mais c'est qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'Église d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

COSTUME D'ABBÉ EN SOUTANELLE.
(D'après une gravure de Bonnart.)

Giannone, dans son Histoire de Naples, assure que les ecclésiastiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Église possède le tiers du royaume, comme on dit au hasard qu'il y a un million d'habitants dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre millions, et les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cent mille livres. Il est vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-dessous de la valeur; et si on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable qui ne revient jamais et qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envers le Saint-Siège : elle dépouille l'Etat, dans

l'espace d'un siècle, de plus de quatre cent mille marcs d'argent, ce qui, dans la suite des temps, appauvrirait le royaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui paient des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvents, les collégiales, les communautés, et tous les autres bénéfices ensemble; tous, s'ils sont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Église gallicane séculière et régulière au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. Et sur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de messes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monastère : il y a des moines abbés réguliers qui jouissent de deux cent mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion qui frappe et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralités, tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé et non moins oisif, possède une somme immense, et qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, et surtout dans les États catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de lois dans presque toute la terre; et, si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des lois, où est l'État dont la forme subsistât entière?

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paie au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte; et après en avoir payé les intérêts il rembourse le capital aux créanciers : ainsi il paie deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'État et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, et se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la Ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeunesse de Louis XIII, et dans les derniers états, tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état, et qui est le fonds de l'État, demander en vain avec le parlement qu'on posât pour loi fondamentale « qu'aucune puissance spirituelle ne peut priver les rois de leurs

CORTÈGE D'ÉVÊQUES AU XVIIe SIÈCLE.
D'après le tableau des frères Le Nain, Musée de Lyon.

droits sacrés, qu'ils ne tiennent que de Dieu seul, et que c'est un crime de lèse-majesté au premier chef d'enseigner qu'on peut déposer et tuer les rois ». C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le sang de Henri le Grand fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal Duperron, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à proposer des lois sur ce qui peut concerner l'Église. Que ne faisait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire? Mais il en était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à

dire — que la puissance du pape était pleine, plénissime, directe au spirituel, indirecte au temporel, et qu'il avait charge du clergé de dire qu'on excommunierait ceux qui avanceraient que le pape ne peut déposer les rois. — On gagna la noblesse, on fit taire le tiers-état. Le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante et la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé Louis le Débonnaire. Cet esprit prévalut au point que la cour, subjuguée, fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de *loi fondamentale*. C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles scènes ne se passaient point à Vienne; c'est qu'alors la France craignait Rome, et que Rome craignait la maison d'Autriche.

La cause qui succomba était tellement la cause de tous les rois, que Jacques Ier, roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal Duperron; et c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu à peu la raison a prévalu; et Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Antonio Perez avait recommandé trois choses à Henri IV, *Roma, Consejo, Pielago*. Louis XIV eut les deux dernières avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la juridiction royale. Le clergé s'en plaignit souvent, et s'en loua quelquefois; car si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'État contre l'autorité épiscopale, ils assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Église gallicane contre les prétentions de la cour de Rome; de sorte que les évêques ont regardé les parlements comme leurs adversaires et comme leurs défenseurs; et le gouvernement eut soin que, malgré les querelles de religion, les bornes

aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes; c'est au législateur à les balancer.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE

Ce mot de *libertés* suppose l'assujettissement. Des libertés, des priviléges sont des exemptions de la servitude générale. Il fallait dire les droits, et non les libertés de l'Église gallicane. Ces droits sont ceux de toutes les anciennes Églises. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juridiction sur les sociétés chrétiennes de l'Empire d'Orient; mais dans les ruines de l'Empire d'Occident tout fut envahi par eux. L'Église de France fut longtemps la seule qui disputa contre le siège de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorsque, après le premier concile de Nicée, l'administration ecclésiastique et purement spirituelle se modela sur le gouvernement civil, et que chaque évêque eut son diocèse, comme chaque district impérial avait le sien. Certainement aucun Évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats *a latere* avec pouvoir de juger, réformer, dispenser, et lever de l'argent sur les peuples;

BUSTE DE LA VIERGE.
Marbre attribué à Sarrasin.
(Collection de Madame Moreau-Nélaton.

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome;

D'imposer des taxes sur les bénéfices du royaume, sous les noms de vacances, dépouilles, successions, déports, incompatibilités, commandes, neuvièmes, décimes, annates;

D'excommunier les officiers du roi, pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges;

De rendre les bâtards capables de succéder;

De casser les testaments de ceux qui sont morts sans donner une partie de leurs biens à l'Église ;

De permettre aux ecclésiastiques français d'aliéner leurs biens immeubles

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin, l'on compte plus de soixante-dix usurpations, contre lesquelles les parlements du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne.

Quoique crédit qu'eût eu les jésuites sous Louis XIV, et quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlements, depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occasion de réprimer les prétentions de la cour de Rome ; et le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits essentiels de la nation étaient les droits du prince.

L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate fut celle de la régale. C'est un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance du siège et d'économiser à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative est particulière aujourd'hui aux rois de France ; mais chaque État a les siennes. Les rois de Portugal puissent du tiers du revenu des évêchés de leur royaume. L'Empereur a le droit des premières prières ; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome sont, pour la plupart, fondés sur l'usage, plutôt que sur des titres primitifs.

Les rois de la race de Mérovée conféraient de leur seule autorité les évêchés et toutes les prélatures. On voit qu'en 742 Carloman créa archevêque de Mayence ce même Boniface qui, depuis, sacra Pépin par reconnaissance. Il reste encore beaucoup de monuments du pouvoir qu'avaient les rois de disposer de ces places importantes ; plus elles le sont, plus elles doivent dépendre du chef de l'État. Le concours d'un évêque étranger paraissait dangereux ; et la nomination réservée à cet évêque étranger a souvent passé pour une usurpation plus dangereuse encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puisque

les rois conféraient les évêchés, il semblait juste qu'ils conservassent le faible privilège de disposer du revenu, et de nommer à quelques bénéfices simples, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs évêques de villes réunies à la couronne, sous la troisième race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des seigneurs particuliers, trop faibles, n'avaient pu faire valoir. Les papes se déclarèrent pour les évêques, et ces prétentions restèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement, en 1608, sous Henri IV, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume; le clergé se plaignit, et ce prince, qui ménageait les évêques et Rome, évoqua l'affaire à son conseil, et se garda bien de la décider.

ESTAMPE ALLÉGORIQUE SUR L'AFFAIRE DE LA RÉGALE (1682).
(Gravure anonyme du Cabinet des Estampes.)

Les cardinaux de Richelieu et Mazarin firent rendre plusieurs arrêts du conseil, par lesquels les évêques, qui se disaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673; et le roi n'osait pas alors donner un seul bénéfice dans presque tous les diocèses situés au delà de la Loire pendant la vacance d'un siège.

Enfin, en 1673, le chancelier Étienne d'Aligre scella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient soumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du royaume, refusèrent opiniâtrément de se soumettre: c'étaient Pavillon, évêque d'Aleth, et Caulet, évêque de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles : on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent longtemps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire : elle était très obscure; mais il était évident que ni la religion, ni le bon ordre, n'étaient intéressés à empêcher un roi de faire dans deux diocèses ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les

deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité, et le roi se croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises.

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient suspects de jansénisme. Ils avaient eu contre eux le pape Innocent X; mais quand ils se déclarèrent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux Innocent XI. Odescalchi : ce pape, vertueux et opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'Aleth, dont on respectait la grande vieillesse. L'évêque de Pamiers restait seul, et n'était point ébranlé. Il redoubla ses excommunications, et persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soumet trop l'Église à la monarchie. Le roi saisit son temporel. Le pape et les jansénistes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ses revenus, et il mourut en 1680, convaincu qu'il avait soutenu la cause de Dieu contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines, nommés par le roi, viennent pour prendre possession; des religieux, qui se prétendaient chanoines et grands-vicaires, les font sortir de l'église et les excommunient. Le métropolitain Montpezat, archevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-vicaires : ils en appellent à Rome, selon l'usage de porter à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les archevêques de France : usage qui contredit les libertés gallicanes ; mais tous les gouvernements des hommes sont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine, nommé Cerle, qui était l'un de ces grands-vicaires, casse et les sentences du métropolitain, et les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi, et le pape le soutient. Ce pontife fait plus : persuadé, comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'Église, et que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archevêque de Toulouse; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, et les pourvus en régale, et leurs fauteurs.

Le roi convoque une assemblée du clergé, composée de trente-cinq évêques et d'autant de députés du second ordre. Les jansénistes prenaient pour la première fois le parti du pape; et ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les

Jacobus Secundus Dei Gratia. Angliæ, Scotiæ, Franciæ, et Hiberniæ Rex. &c.

aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce monarque dans toutes les occasions; et depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi Jacques, parce que Louis XIV protégeait ce prince : de sorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe et de l'Église, il fallait que le roi Jacques se fît huguenot, et le pape catholique.

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682, d'une voix unanime, se

LOUIS XIV PROTÉGE LE CATHOLICISME EN ACCUEILLANT LE ROI JACQUES À VERSAILLES.
D[illegible] [illegible] de la collection H[illegible].

déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, et annulé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé le procédé de Rome abusif. Le pape avait ordonné par une bulle que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement, et le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis longtemps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gou-

[illegible]

vernet soumème dans son pays, et de la soumission à une puissance étrangère.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions, par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape par une lettre dans laquelle on trouve un passage qui seul devrait servir de règle éternelle dans toutes les disputes : « c'est qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits que de troubler la paix ». Le roi, l'Église gallicane, les parlements furent contents. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible : il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, et manda aux évêques de se rétracter. Il y avait là de quoi séparer à jamais l'Église de France de celle de Rome. On avait parlé, sous le cardinal de Richelieu et sous Mazarin, de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France ne s'appelassent plus évêques *par la permission du saint-siège*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot : il était maître de l'assemblée du clergé, et il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui, seul de tous les papes de ce siècle, ne savait pas s'accommoder aux temps; mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions, et plus d'effervescence dans les esprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome; et il était bien difficile de

[illegible]

faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un coup hardi lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé, en 1682, dont voici la substance :

1. Dieu n'a donné à Pierre et à ses successeurs aucune puissance, ni directe, ni indirecte, sur les choses temporelles.

2. L'Église gallicane approuve le concile de Constance, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les règles, les usages, les pratiques reçus dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent demeurer inébranlables.

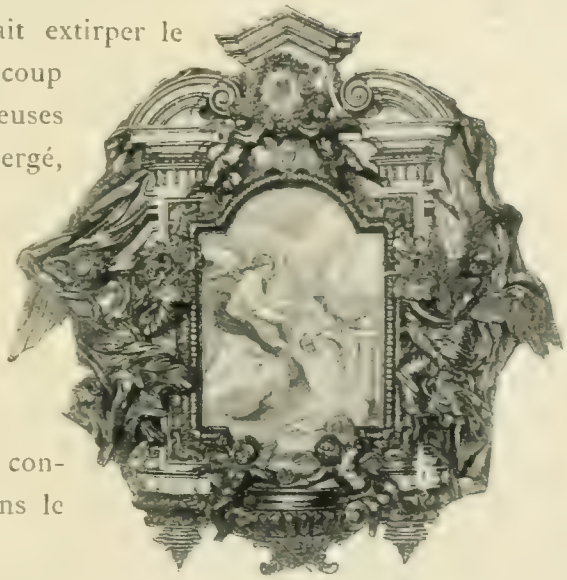

BÉNITIER DE BRONZE
QUI AURAIT SERVI A LOUIS XIV (XVIIe SIÈCLE)
Chambre du Roi Château de Versailles.)

4. Les décisions du pape en matière de foi ne sont sûres qu'après que l'Église les a acceptées.

LE CHRIST.
(Buste de Pierre Puget. Musée de Marseille.)

Tous les tribunaux et toutes les facultés de théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire. Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, et par tous les protestants de l'Europe comme un faible effort d'une Église née libre qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Ces quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de Louis XIV, elles commencèrent à devenir problé-

matiques; et le cardinal de Fleury les fit depuis désavouer, en partie, par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, et que, dans le ministère du cardinal de Fleury, rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Cependant Innocent XI s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires que le roi nomma, de sorte qu'à la mort de ce pape, en 1689, il y avait vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus; mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Église *catholique-apostolique*, qui ne serait point *romaine*. Le procureur-général de Harlai et l'avocat-général Talon le firent assez entendre quand ils appelèrent comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchises, et qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs; mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'Innocent XI devint cependant la cause du saint-siège. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient), et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Alexandre VIII et Innocent XII suivirent les traces du fier Odescalchi, quoique d'une manière moins dure : ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé ; ils refusèrent les bulles aux évêques ; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi, et de se voir sans fonctions, demandèrent à la cour de France la permission d'apaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il « était douloureusement affligé des procédés de l'assemblée » ; chacun déclare dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. Pignatelli (Innocent XII), plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps; mais ces armes se rouillèrent quand on ne combattit plus, et la dispute resta couverte d'un voile sans être décidée, comme il arrive presque toujours dans un État qui n'a pas sur ces matières des principes invariables et reconnus. Ainsi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, su-

vant les caractères de ceux qui gouvernent, et suivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'État sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome, et n'essuya aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui ce clergé devint respectable par une décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal, absolument inconnue pendant les guerres civiles et dans les agitations du règne de Louis XIII, et surtout pendant la Fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

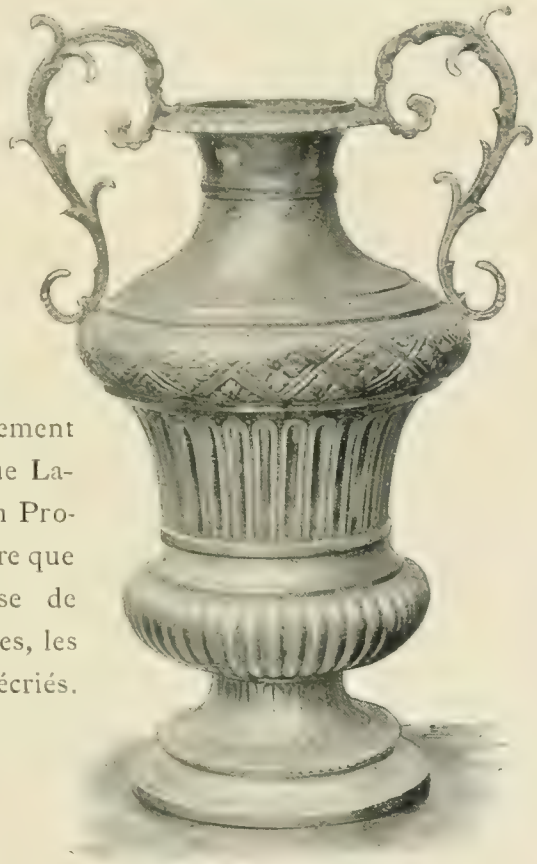

VASE D'AUTEL.
(Collection du Baron Jérôme Pichon.)

Ce fut alors seulement que l'on commença à dessiller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix, et malgré les carmes, de savoir que Lazare et Magdeleine n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire que Denys l'Aréopagite eût gouverné l'Église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques, commencèrent à être décriés. La saine raison qui éclairait les philosophes pénétrait partout, mais lentement et avec difficulté

L'évêque de Châlons-sur-Marne, Gaston-Louis de Noailles, frère du cardinal, eut une piété assez éclairée pour enlever en 1702, et faire jeter une relique conservée précieusement depuis plusieurs siècles dans l'église de Notre-Dame, et adorée sous le nom du nombril de Jésus-Christ. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Présidents, conseillers, gens du roi, trésoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, protestèrent unanimement, par un acte juridique, contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le saint nombril, et alléguant la robe de Jésus-Christ conservée à Argenteuil, son mouchoir à Turin et à Laon, un des clous de la croix à Saint-Denis, et tant d'autres reliques que l'on conserve et que l'on

méprise, et qui font tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la sagesse ferme de l'évêque l'emporte à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestants en ont triomphé : mais ils sont obligés de convenir qu'il n'y a pas d'église catholique où ces abus soient moins connus et plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siècle, n'éteignit point les anciennes ou nouvelles querelles théologiques qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissensions, qui font la honte de la raison humaine.

LA FUITE EN EGYPTE.
(Bas-relief de Sarrasin. Musée de Versailles.)

II

DU CALVINISME AU TEMPS DE LOUIS XIV.

L'HÉRÉSIE DÉTRUITE.
(Médaillon de Desjardins. Musée du Louvre.)

Il est affreux sans doute que l'Église chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, et que le sang ait coulé pendant tant de siècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganisme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arrosa guère que du sang des animaux ; et si quelquefois, chez les Juifs et chez les païens, on dévoua des victimes humaines, ces dévouements, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale et dans les fêtes. La morale, qui est commune aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché longtemps comment et pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est

cause ; car les gymnosophistes et les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'esprit républicain qui anima les premières Églises contre l'autorité qui haït la résistance en tout genre ? Les assemblées secrètes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un État dans l'État : c'était une république cachée au milieu de l'empire. Constantin la tira de dessous terre pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands sièges se trouva en opposition avec l'esprit populaire qui avait inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des chrétiens. Souvent, dès que l'évêque d'une métropole faisait valoir un sentiment, un évêque suffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité blesse en secret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorsqu'on trouve, pour lui résister, un prétexte qu'on croit sacré, on se fait bientôt un devoir de la révolte. Ainsi les uns deviennent persécuteurs, les autres rebelles, en attestant Dieu des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les disputes du prêtre Arius contre un évêque, la fureur de dominer sur les âmes a troublé la terre. Donner son sentiment pour la volonté de Dieu, commander de croire sous peine de la mort du corps et des tourments éternels de l'âme, a été le dernier période du despotisme de l'esprit dans quelques hommes ; et résister à ces deux menaces a été dans d'autres le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Essai sur les Mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis Théodose une lutte perpétuelle entre la juridiction séculière et l'ecclésiastique ; et depuis Charlemagne les efforts réitérés des grands fiefs contre les souverains, les évêques élevés souvent contre les rois, les papes aux prises avec les rois et les évêques.

On disputait peu dans l'Église latine aux premiers siècles. Les invasions continuelles des barbares permettaient à peine de penser ; et il y avait peu de dogmes qu'on eût assez développés pour fixer la croyance universelle. Presque tout l'Occident rejeta le culte des images au siècle de Charlemagne. Un évêque de Turin, nommé Claude, les proscrivit avec chaleur, et retint plusieurs dogmes qui font encore aujourd'hui le fondement de la religion des protestants. Ces opinions se perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc ; elles éclatèrent au XIIe siècle ; elles produisirent bientôt après la guerre des Albigeois ; et ayant passé ensuite dans l'université de Prague, elles excitèrent la guerre des Hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de Jean

Huss et de Jérôme de Prague, et ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embrassés par les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, renouvelés et différemment expliqués par Luther et Zwingle, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres dont les évêques et les abbés s'étaient mis en possession, et pour résister aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir despotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède et en Danemark, pays où les peuples étaient libres sous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, et en composèrent une religion pour eux seuls. Le presbytérianisme établit en Écosse, dans les temps malheureux, une espèce de république dont le pédantisme et la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, et même que la tyrannie des évêques qui avait excité tant de plaintes. Il n'a cessé d'être dangereux en Écosse que quand la raison, les lois et la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, et y fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La plus grande et la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut sur le point d'être établie à Venise par la même raison ; et elle y eût pris racine, si Venise n'eût pas été voisine de Rome, et peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute république, et qui était alors le grand but de la plupart des prédicants. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils secouèrent le joug de l'Espagne. Genève devint un État entièrement républicain en devenant calviniste.

LES CRUAUTÉS EXERCÉES CONTRE LES VAUDOIS.
Suite hollandaise d'après une estampe contemporaine.

Toute la maison d'Autriche écarta ces religions de ses États autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchèrent presque point de l'Espagne. Elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les États du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitants des vallées piémontaises ont éprouvé, en 1655, ce que les peuples de Mérindol et de Cabrières éprouvèrent en France sous

François Ier. Le duc de Savoie abolit à extermine chez lui la secte dès qu'elle lui a paru dangereuse : il n'en reste que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calvinistes causer de grands troubles en France sous le gouvernement ferme de François Ier et de Henri II ; mais, dès que le gouvernement fut faible et partagé, les querelles de religion furent violentes. Les Condé et les Coligny, devenus calvinistes parce que les Guises étaient catholiques, bouleversèrent l'État à l'envi. La légèreté et l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté et l'enthousiasme firent, pendant quarante ans, du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimait sans être entêté d'aucune, ne peut, malgré ses victoires et ses vertus, régner sans abandonner le calvinisme ; devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti si longtemps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie sa couronne ; et, s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea et la réprima.

Les huguenots en France faisaient alors à peu près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des seigneurs puissants ; des villes entières étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois ; on avait été contraint de leur donner des places de sûreté : Henri III leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné ; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc ; Saumur, et surtout La Rochelle, qui faisait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin Henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique, et même son devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes, en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des privilèges que les protestants de France avaient obtenus des rois précédents les armes à la main, et que Henri le Grand, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri IV rendit plus célèbre que tous les autres, tout seigneur de fief haut justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée ; tout seigneur sans haute justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entier exercice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'État ; et il y

parut bien en effet, puisque le roi fit ducs et pairs les seigneurs de la Trimouille et de Rosni.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, composée d'un président et de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignait, et que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue, cette chambre, composée de catholiques, rendit toujours aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

PRINCIPAUX POINTS DE LA FOI CATHOLIQUE.
(Frontispice de Mellan pour le Traité de ce nom du Cardinal de Richelieu.)

Ils avaient une espèce de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties catholiques et calvinistes. Leurs Églises s'assemblaient en synodes, comme l'Église gallicane. Ces privilèges et beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les calvinistes au reste de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté et l'adresse de ce grand roi les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de Henri IV, dans la faiblesse d'une minorité et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses privilèges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les resteindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux; et il y avait dans le parti des seigneurs pleins d'am-

bition. Le duc de Bouillon, et surtout le duc de Rohan, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicants et le zèle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut longtemps dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte, et rompues de même; c'est ce qui faisait dire au célèbre cardinal Bentivoglio, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Églises réformées de France offrirent à Lesdiguières, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées, et cent mille écus par mois. Mais Lesdiguières, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; et pour réponse à leur offre il se fit catholique. Les huguenots s'adressèrent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnèrent cette malheureuse place au duc de Rohan, qui, conjointement avec son frère Soubise, osa faire la guerre au roi de France.

La même année, le connétable de Luynes mena Louis XIII de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance; mais il échoua devant Montauban; le roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain La Rochelle, elle résistait par elle-même et par les secours de l'Angleterre; et le duc de Rohan, coupable du crime de lèse-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix et après la mort du connétable de Luynes, il fallut encore recommencer la guerre et assiéger de nouveau La Rochelle, toujours liguée contre son souverain avec l'Angleterre et les calvinistes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de Richelieu, et contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siège. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long que le cardinal de Richelieu fit construire, à l'exemple de celle qu'Alexandre fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer et les Rochellois. Le maire Guiton, qui voulait s'ensevelir sous les ruines de La Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de

paraître avec ses gardes devant le cardinal de Richelieu. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les siens à Guiton, et les privilèges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour son parti, et, abandonné des Anglais, quoique protestants, il se liguait avec les Espagnols, quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de Richelieu força les huguenots, battus de tous côtés, à se soumettre.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jusqu'alors avaient été des traités avec les rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé *l'édit de grâce*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à La Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers; du reste, on laissa subsister l'édit de Nantes, que les calvinistes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

CALVIN TERRASSÉ PAR LA VRAIE RELIGION.
(Fragment d'Almanach.)

Il paraît étrange que le cardinal de Richelieu, si absolu et si audacieux, n'abolît pas ce fameux édit: il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition et à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croyait capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicants que les réformés appelaient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importants, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présents et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Église, laissant au temps à faire le reste, et n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin Joseph d'un côté, et deux ministres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardi-

nal de Richelieu avait trop présumé, et qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu, rebuté, se proposa d'écraser les calvinistes. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, et souvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle et l'édit de grâce, les guerres civiles cessèrent, et il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé, et surtout les jésuites, cherchaient à convertir des huguenots. Les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'Église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterrements, pour des cloches; et rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations et de saccagements, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de Rohan cessa de l'être, et que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Il se firent même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la Fronde et des guerres civiles que des princes, des parlements et des évêques excitèrent, en prétendant servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un calviniste étranger, nommé Hervart. Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup de huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; et la gloire, qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme et vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'État, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jetaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les poésies de Marot et de Bèze ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces psaumes, qui avaient charmé la cour de François II, s'étaient plus faits que pour la populace sous Louis XIV. La saine

philosophie, qui commença vers le milieu de ce siècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des disputes de controverse.

Mais, en attendant que la raison se fît peu à peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquillité de l'État; car, les

LES HYPOCHONDRES.
(Estampe satirique hollandaise contre les Souverains défenseurs de la foi catholique.)

jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités : ils écrivaient contre les jésuites et contre les huguenots; ceux-ci répondaient aux jansénistes et aux jésuites, les luthériens de la province d'Alsace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'État était occupé de grandes choses, et que le gouvernement était tout puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les réformés par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier Le Tellier et Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des sujets utiles. Louis XIV, médiocrement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés, de tous côtés, l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte, on leur défendit d'épouser des filles catholiques; et, en cela, on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un sexe que la cour, pourtant connaissait si bien. Les intendants et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfants. Colbert eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On mêla les insinuations aux sévérités, et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formalités de la justice.

On employa surtout un moyen souvent efficace de conversion : ce fut l'argent; mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. Pellisson fut chargé de ce ministère secret. C'est ce même Pellisson, longtemps calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Le roi lui compta le revenu des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Cluny, vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal Lecamus, évêque de Grenoble, s'était déjà servi de cette méthode. Pellisson, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigents, enflaient la liste que Pellisson présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil encouragé par ces petits succès, que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit, en 1681, à donner une déclaration par laquelle les enfants étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; et à l'appui

de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfants pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parents.

Ce fut cette précipitation du chancelier Le Tellier et de Louvois son fils qui fit d'abord déserter, en 1681, beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre et de Danemark, et surtout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs États, et leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, et les gens de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

BUREAU DE CHARITÉ OÙ SE DISTRIBUENT LES SECOURS AUX PROTESTANTS CONVERTIS.
Fragment d'Almanach de 1686.)

On remarqua que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus légère contravention. Toutes les rentes laissées par testament aux consistoires furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille; on ôta la noblesse aux maires protestants. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui étaient protestants, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureurs.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes, et il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était, après tout, les enfants de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pellisson continuait d'acheter des convertis; mais Mme Hervart, veuve du

contrôleur-général des finances, animée de ce zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les conversions que Pellisson pour en faire.

[1685] Enfin, les huguenots osèrent désobéir en quelques endroits. Ils s'assemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua; ils se défendirent. Ce n'était qu'une très légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, sans chef, sans places, et même sans desseins, furent dispersés en un quart d'heure : les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur Chamier, qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte, et ce nom de Chamier a été longtemps en vénération chez les protestants.

[1685] L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant Chomel. On condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On sait trop que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contretemps; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour et de Châtillon; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un temps chez les hommes; que si les pères avaient été rebelles sous Louis XIII, les enfants étaient soumis sous Louis XIV. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestants. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine Christine avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations : « Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri. »

Louis XIV, qui, en se saisissant de Strasbourg en 1681, y protégeait le luthérianisme, pouvait tolérer dans ses États le calvinisme, que le temps aurait

pu abolir, comme il diminue un peu, chaque jour, le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre, qui, malgré les édits et les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution? Pourquoi, enfin, vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux, auquel, et protestants et catholiques, et Français et étrangers, avaient alors joint celui de *grand?* La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps même que le roi avait

ESTAMPES SATIRIQUES EN COULEUR, SUR LES MOYENS SÛRS ET HONNÊTES POUR RAMENER LES PROTESTANTS A LA VRAIE FOI : DRAGONNADES, GALÈRES, PRISONS, ROUES ET BÛCHERS.
Cabinet des Estampes.

ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France. Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, et écraser le calvinisme de l'autre.

Il envisageait, dans ces deux entreprises, cet éclat-de-gloire dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques, plusieurs intendants, tout le conseil, lui persuadèrent que ses soldats, en se montrant seulement, achèveraient ce que ses bienfaits et les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de protestants; et comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonnade.*

Les frontières étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait pour

prévenir la fuite de ceux qu'on voulait ramener à l'Église. C'était une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, ou un subdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion ou nom des autres, et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent

[illegible] EN FRANCE, LA DRAGONNADE [illegible]

toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfants des réfugiés, dans les pays étrangers, jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères : ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'Église dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste que du sein d'une cour voluptueuse, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère ; on y reconnut le même génie qui avait voulu

ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui, depuis, mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main, de cette année, 1685, conçues en ces termes : « Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion; et ceux qui auront la sotte gloire

LA BELLE CONSTANCE DRAGONNÉE PAR ARLEQUIN DEODAT (LOUIS XIV.
(Allégorie et satire hollandaises sur les persécutions contre les protestants.)

de vouloir demeurer les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. »

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se seraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

(1685) Tandis qu'on faisait ainsi tomber partout les temples et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé, au mois d'octobre 1685; et on acheva de ruiner l'édifice qui était déjà miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déja été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement de se départir de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus fatal fut l'ordre d'arracher les enfants aux prévenus relapses, pour les remettre entre les mains des plus proches parents catholiques : ordre contre lequel la nature réclamait à ses hautes voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il parait qu'on préparait un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Église dans le royaume. Gourville, homme très judicieux, consulté par Louvois, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes, abjureraient en public, et serviraient à la réunion plus que les missionnaires et les soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné, par l'édit, à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir, de sortir du royaume dans quinze jours. S'était s'aveugler que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance et mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, surtout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de Louis XIV, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

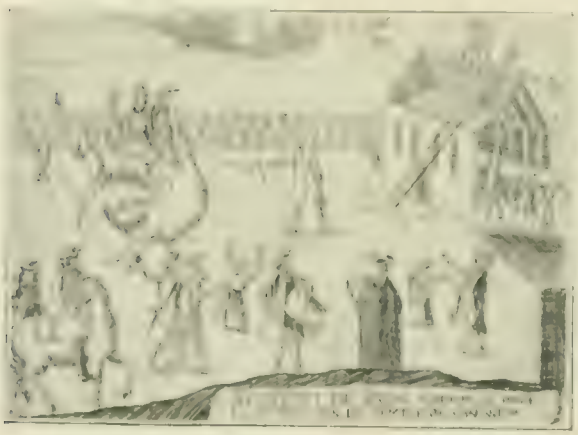

Le vieux chancelier Le Tellier, en signant l'édit, s'écria plein de joie : « Nunc dimittis servum tuum, Domine..., quia viderunt oculi mei salutare tuum. » Il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la France.

Louvois son fils se trompait encore, en croyant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi est toujours

plus forte que l'autorité. Il suffisait de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume, et furent après suivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent

CARICATURES A LA MANIERE NOIRE, LOUIS XIV ET MADAME DE MAINTENON, PERSÉCUTEURS DU PROTESTANTISME.
Publiées par Peters.

fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection des cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. Ainsi la France perdit environ cinq cent mille habitants, une quantité prodigieuse d'espèces, et surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellents officiers, et des soldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régiments entiers de réfugiés. Ces mêmes souverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leur pays, soudoyaient ceux de France, et ce n'était pas assurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jusque vers le cap de Bonne-Espé-

tanée. Le neveu du célèbre Duquesne, lieutenant général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre ; elle n'a pas prospéré : ceux qui s'embarquèrent périrent pour la plupart. Mais comme il y a encore des restes de cette colonie voisine des Hottentots. Les Français ont été dispersés plus loin que les Juifs.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons et les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourments ? comment laisser aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes ? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina que, quand la sortie du royaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le désir secret de désobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encore ; et après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

On défendit aux calvinistes, en 1685, de se faire servir par des catholiques, de peur que les maîtres ne pervertissent les domestiques ; et, l'année d'après, un autre édit leur ordonna de se défaire des domestiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de stable dans la manière de les persécuter, que le dessein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait plus de quatre cent mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la messe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacrements à la mort étaient traînés sur la claie et jetés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblèrent partout pour chanter leurs psaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des

assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le royaume et cinq cents livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

La secte subsista, en paraissant écrasée. Elle espéra en vain, dans la guerre de 1689, que le roi Guillaume, ayant détrôné son beau-père catholique, soutiendrait en France le calvinisme. Mais dans la guerre de 1701 la rébellion et le fanatisme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voisines.

PIERRE JURIEU, PASTEUR ET PROFESSEUR DE THÉOLOGIE.
D'après le portrait de Gole gravé à la manière noire, par Marot.

Cette rébellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples et pour enflammer les fanatiques. De cent événements que la fourberie ose prédire, si la fortune en amène un seul, les autres sont oubliés et celui-là reste comme un gage de la faveur de Dieu et comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau sens; les enthousiastes l'adoptent et les imbéciles le croient.

Le ministre Jurieu fut un des plus ardents prophètes. Il commença par se mettre au-dessus d'un Cotterus, dont je ne sais quelle Christine, d'un Justus Velsius, d'un Drabitius, qu'il regarde comme gens inspirés de Dieu. Ensuite il se mit presque à côté de l'auteur de l'*Apocalypse* et de saint Paul; ses partisans, ou plutôt ses ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cet exergue, *Jurius propheta*. Il promit la délivrance du peuple de Dieu pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorants et de

cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicants.

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie, sur une montagne du Dauphiné, appelée Peyra; un vieil huguenot, nommé De Serre, y annonça la ruine de Babylone et le rétablissement de Jérusalem. Il montrait aux enfants les paroles de l'Écriture qui disent : « Quand trois ou quatre sont

[illegible]

assemblés en mon nom, mon esprit est parmi eux; et avec un grain de foi on transportera des montagnes. » Ensuite il recevait l'esprit : on le lui conférait en lui soufflant dans la bouche, parce qu'il est dit dans *Saint Mathieu* que Jésus souffla sur ses disciples avant sa mort; il était hors de lui-même; il avait des convulsions; il changeait de voix; il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle. Des enfants recevaient aussi le don de prophétie; et s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit, et pas assez pour faire des miracles; ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévennes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des mi-

nistres, qu'on appelait *apôtres*, revenaient en secret prêcher les peuples.

Claude Brousson, d'une famille de Nîmes considérée, homme éloquent et plein de zèle, très estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie en 1698, y fut convaincu non seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits, mais d'avoir eu, dix ans auparavant, des correspondances avec les ennemis de l'État. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et

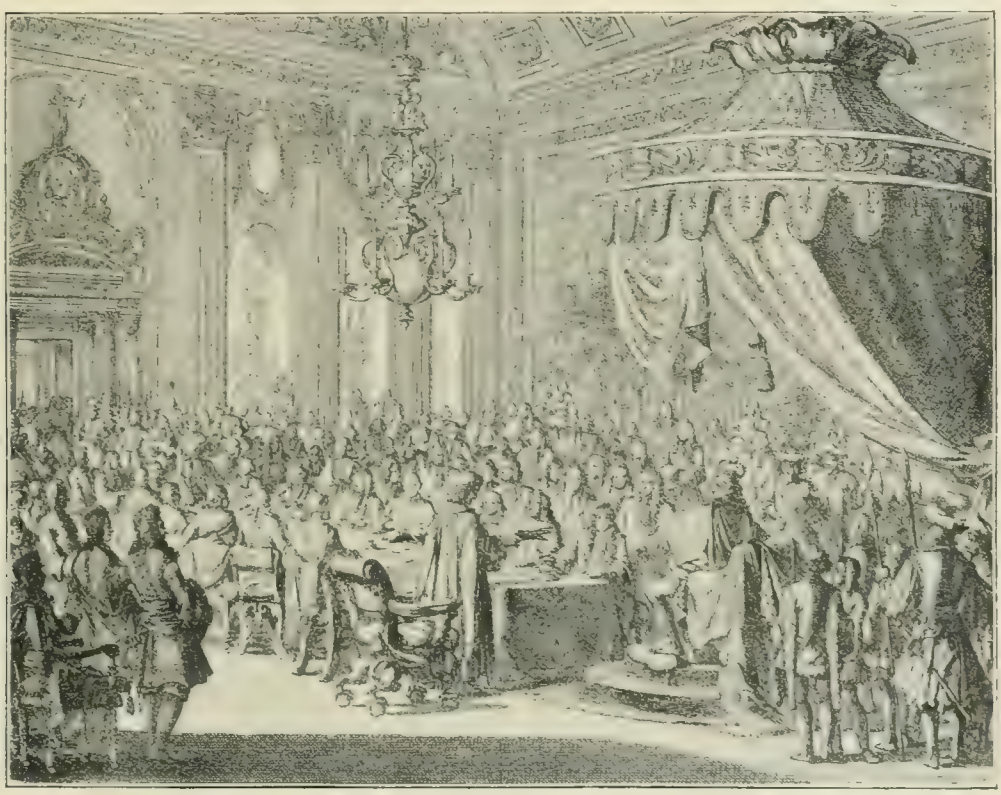

LA REVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES : PROCLAMATION DE LOUIS XIV DEVANT LE CLERGÉ DE FRANCE.
(Composition hollandaise.)

savoyardes dans le Languedoc. Ce projet, écrit de sa main, et adressé au duc de Schomberg, avait été intercepté depuis longtemps, et était entre les mains de l'intendant de la province. Brousson, errant de ville en ville, fut saisi à Oléron et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et les juges l'interrogèrent; il répondit qu'il était l'apôtre de Jésus-Christ, qu'il avait reçu le Saint-Esprit, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que son devoir était de distribuer le pain de la parole à ses frères. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra son fatal écrit, et les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif (1698). Il mourut comme

massacrent les premiers martyrs. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'État, ne vit en lui qu'un saint qui avait scellé sa foi de son sang; et on l'appelaa le *Martyre de Broisson*.

Alors les prophètes se multiplient, et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703 un abbé de la maison Du Chaila, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes; on délivre les deux filles, et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé Du Chaila; ils lui offrent la vie s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophète lui crie : « Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi », et il est tué à coup de fusil. Aussitôt après, ils saisissent les receveurs de la capitation et les pendent avec leurs rôles au cou. De là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent, et les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophètes et leurs prophétesses leur annoncent, de la part de Dieu, le rétablissement de Jérusalem et la chute de Babylone. Un abbé de La Bourlie paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, et leur apporte de l'argent et des armes.

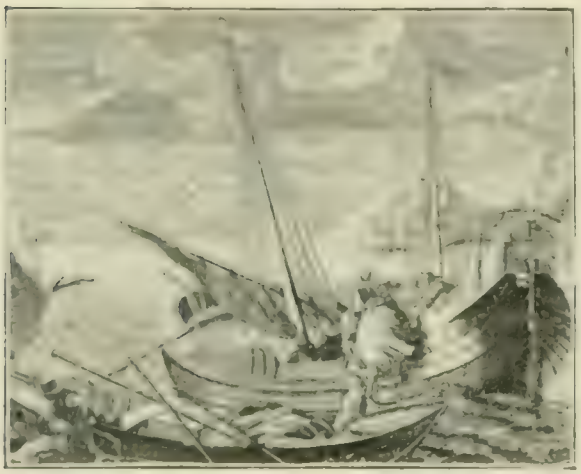

C'était le fils du marquis de Guiscard, sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté en 1711 pour avoir trahi le ministère anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frappa le chancelier Robert Harley, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme qui, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de

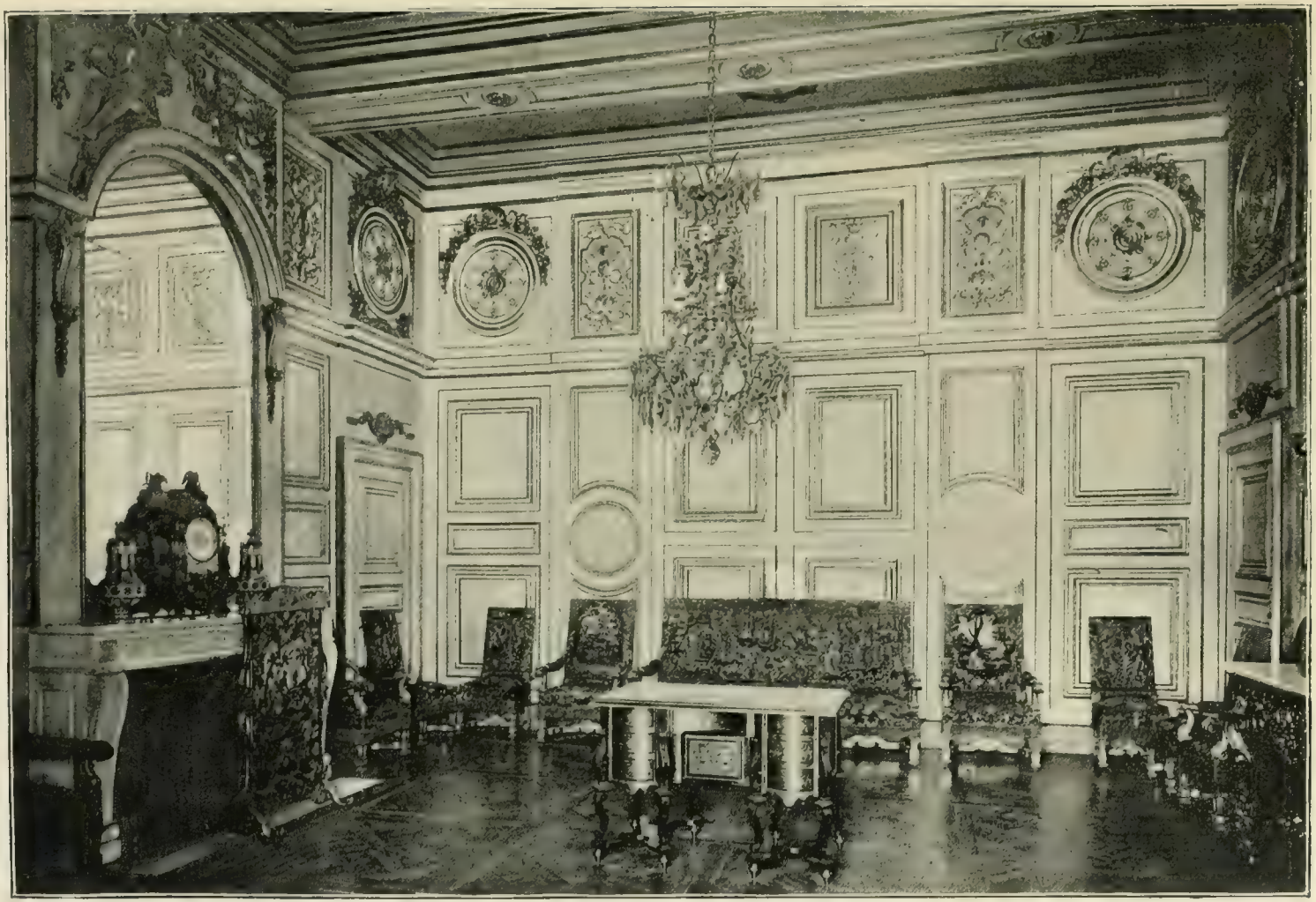

SALON DE MADAME DE MAINTENON ET DE LOUIS XIV A FONTAINEBLEAU, OU AURAIT ÉTÉ SIGNÉ L'ÉDIT DE 1685 CONTRE LES PROTESTANTS.

Savoie, vint encourager les fanatiques et leur promettre de puissants secours.

(1703) Une grande partie du pays les favorisait secrètement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts et liberté de conscience.* Ce cri séduit partout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu Louis XIV d'extirper le calvinisme; mais sans la révocation de l'édit de Nantes on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de Montrevel avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers; mais aussi les soldats qui tombent entre les mains des révoltés périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre partout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même, dans un combat réglé, des troupes de la marine. On employa contre eux successivement trois maréchaux de France.

MÉDAILLE FRAPPÉE PAR LES PROTESTANTS DES CÉVENNES.

Au maréchal de Montrevel succéda, en 1704, le maréchal de Villars. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie, qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le seul qui mérite d'être nommé, était Jean Cavalier. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait David dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage, et à l'aide d'une prophétesse qui le fit

reconnaître sur un ordre exprès du Saint-Esprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des otages : on lui en donna. Il vint, suivi d'un des chefs, à Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

(1704) Il promit de former quatre régiments des révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, et dont il nommia les trois autres. Ces régiments devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la solde de France ; mais ce exercice ne devait point être permis ailleurs. On acceptait ces conditions, quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. Ils détachèrent de Cavalier les principaux fanatiques ; mais, ayant donné sa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

LE MARÉCHAL DE VILLARS
D'après une estampe de Rochefort

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars qu'il avait demandé à ce jeune homme comment il pouvait à son âge avoir eu tant d'autorité sur des hommes si féroces et si indisciplinables. Il répondit que, quand on lui désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait *la grande Marie*, était sur-le-champ inspirée, et condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait sans raisonner. Ayant fait depuis la même question à Cavalier, j'en eus la même réponse.

Cette négociation singulière se faisait après la bataille d'Hochstedt. Louis XIV, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger, et le maréchal de Villars lui présenta le brevet de colonel et celui d'une pension de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles ; il y reçut les ordres du ministre de la

guerre. Le roi le vit et haussa les épaules. Cavalier, observé par le ministère, craignit, et se retira en Piémont. De là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne et y commanda un régiment de refugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de Cavalier se trouva opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne, composée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il ne resta pas trois cents hommes de ces régiments. Le maréchal de Berwick contait souvent avec étonnement cette aventure.

CARICATURE HOLLANDAISE SUR L'INFLUENCE FUNESTE DE MADAME DE MAINTENON DANS LES DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

Cavalier est mort officier général et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses premières fureurs conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple.

Le maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Berwick. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient les secours du ciel et en recevaient des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations celle qu'ils formèrent de subir dans Nîmes le duc de Berwick et l'intendant Bavalle, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y introduire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux cents personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de Berwick fit exterminer, par le fer et le feu, tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main, les autres sur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés célestes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des psaumes et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plusieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre; mais, trouvant que l'Église épiscopale tenait trop de l'Église romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine, que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choisir. Partout le peuple est peuple, et les presbytériens pouvaient se joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, Fatio Duiller, et un homme de lettres fort savant, nommé Daudé, fussent à la tête de ces énergumènes? Le fanatisme rend la science même sa complice, et étouffe la raison.

Le ministère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans un cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La scène finit par mettre au pilori les prophètes.

Cet excès du fanatisme ne pouvait guère réussir en Angleterre, où la philosophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée, y étaient également protégées par les traités de Westphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur sein toutes les religions, par une tolérance politique. Enfin, il n'y eut, sur la fin de siècle, que la France qui essuya de grandes querelles ecclésiastiques, malgré les progrès de la raison. Cette raison, si lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle soit établie dans les principales têtes; elle descend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ses supérieurs sont modérés, apprend aussi à l'être. C'est un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

Voltaire se montre bien sévère pour les camisards, dont la révolte était en partie l'effet de la Révocation, qu'il a pourtant hautement condamnée. Saint-Simon s'est montré plus équitable, en étant plus indulgent.

« On leur avait donné, dit-il, ce nom de *Phanatiques*, parce que chaque troupe de ces protestants révoltés avaient avec eux quelque prétendu prophète ou prophétesse, qui, d'intelligence avec les chefs, faisaient les inspirés et menaient ces gens là où ils voulaient, avec une confiance, une obéissance et une furie inconcevable. Le Languedoc gémissait depuis longues années sous la tyrannie de l'intendant Bâville, qui avait tiré toute l'autorité avec lui. Bâville était un beau génie, un esprit supérieur, très éclairé, très actif, très laborieux. C'était un homme rusé, artificieux, implacable, qui savait aussi parfaitement servir ses amis et se faire des créatures; un esprit surtout de domination qui brisait toute résistance et à qui rien ne coûtait, parce qu'il n'était arrêté par rien sur les moyens. Ce génie, vaste, lumineux, impérieux, était redouté des ministres, qui ne le laissaient pas approcher de la cour et qui, pour le retenir en Languedoc, lui laissaient toute puissance, dont il abusait sans ménagements. *Moins intendant que roi*, il voulut avec son beau-frère Broglio se faire valoir et inquiéta les non ou mauvais convertis, qui à la fin s'attroupèrent. »

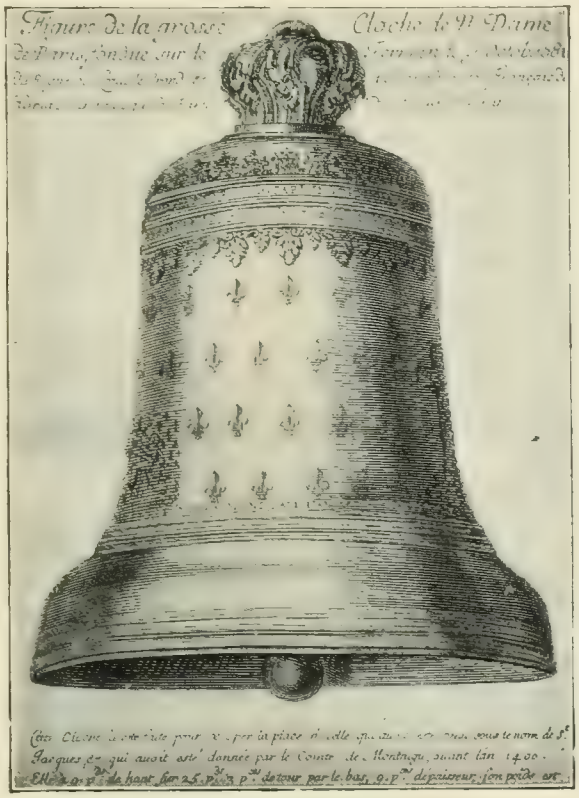

CLOCHE DE NOTRE-DAME DE PARIS.

Et Saint-Simon ajoute : « S'ils s'en étaient tenus à ne maltraiter personne que suivant les lois de la guerre, à demander seulement liberté de conscience et soulagement des impôts, force catholiques, qui par crainte, par compassion, ou par espérance que ces troubles forceraient à quelque diminution de subsides, auraient persévéré, et peut-être levé le masque sous leur protection : ils en

aurient le grand nombre. On eut grande obligation à ce fanatisme qui s'empara d'eux et qui bientôt leur fit commettre les derniers excès en sacrilèges, en meurtres et en supplices sur les prêtres et les moines. »

Il est curieux de trouver un catholique comme Saint-Simon plus juste qu'un philosophe tel que Voltaire. La vérité est là tout entière : les effets de la politique religieuse des ministres de Louis XIV en province d'après le mot d'ordre donné en 1685, si évidents que Mme de Maintenon pendant toute une année cacha au roi les premiers troubles des Cévennes, le zèle des catholiques et surtout des ecclésiastiques contre les réformés, *la cause principale*, dit Saint-Hilaire, le mécontentement général du Languedoc, formèrent cette sédition, plus que l'esprit de révolte et de fanatisme des protestants. Mais le gouvernement fut trop heureux de leurs excès, qui lui permirent de masquer ses propres fautes et de rejeter sur eux la responsabilité tout entière. L'aveu est précieux, fait par Saint-Simon. Il explique d'autre part comment Voltaire, à trente ans de là, a pu être amené à juger si sévèrement les Camisards. Pour tous les sujets de Louis XIV et pour lui-même, une révolte contre l'autorité du roi, accompagnée d'excès sanglants d'une populace déchaînée, condamnait les protestants des Cévennes d'une façon absolue. Comme philosophe enfin, Voltaire trouvait leur fanatisme impardonnable et leurs prophéties ridicules. Si on peut expliquer son jugement par tous ces motifs, on ne peut cependant s'empêcher de penser que celui de Saint-Simon constitue une meilleure conclusion à la lutte, déplorable de part et d'autre, engagée entre Louis XIV et les calvinistes français.

[illegible]

COMPOSITION DE LEBRUN EN L'HONNEUR DE LOUIS XIV.
Gravée par S. Leclerc.

III

DU JANSÉNISME.

Le calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondements des états. Le jansénisme ne pouvait exciter que des querelles théologiques et des guerres de plume ; car, les réformateurs du XVIe siècle ayant déchiré tous les liens par qui l'Église romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus sacré, ayant ouvert les portes de ses cloîtres, et remis ses trésors dans les mains des séculiers, il fallait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de pays, en effet, où la religion de Calvin et de Luther ait paru sans exciter des persécutions et des guerres. Mais les jansénistes n'attaquant point l'Église, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, et écrivant sur des questions abstraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre les constitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; et ils ont fini par voir leur secte méprisée dans presque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu plusieurs partisans très respectables par leurs talents et par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces disputes étaient venues d'ailleurs, comme bien d'autres. D'abord, un certain docteur de Louvain, nommé Michel Bay, qu'on appelait Baïus, selon la coutume du pédan-

tisme de ce temps-là, s'avisa de soutenir vers l'an 1552 quelques propositions sur la grâce et sur la prédestination. Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre, pour le fond, dans le labyrinthe de la fatalité et de la liberté où toute l'antiquité s'est égarée, et où l'homme n'a guère de fil qui le conduise. L'esprit de curiosité donné de Dieu à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire nous emporte sans cesse au-delà du but, comme tous les autres ressorts de notre âme, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez.

[illegible]

Ainsi, on a disputé sur tout ce qu'on connaît, et sur tout ce qu'on ne connaît pas : mais les disputes des anciens philosophes furent toujours paisibles ; et celles des théologiens souvent sanglantes, et toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces questions que Michel Baïus, crurent le libre arbitre renversé, et la doctrine de Scot en danger. Fâchés d'ailleurs contre Baïus, au sujet d'une querelle à peu près dans le même goût, ils déférèrent soixante et seize propositions de Baïus au pape Pie V. Ce fut Sixte-Quint, alors général des Cordeliers, qui dressa la bulle de condamnation, en 1567.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence et mépris pour des thèses de Louvain, on condamna respectivement les soixante et seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, malsonnantes, téméraires, et suspectes, sans rien spécifier, et sans entrer dans aucun détail.

Cette méthode tient de la suprême puissance, et laisse peu de prise à la dispute. Les docteurs de Louvain furent très empêchés en recevant la bulle ; il y avait surtout une phrase dans laquelle une virgule, mise à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de Michel Baïus. L'université députa à Rome, pour savoir du saint-père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponse à ces Flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il

n'y avait point de virgule du tout. On le déposa dans les archives. Le grand-vicaire, nommé Morillon, dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs.* Ce Morillon avait raison en politique ; car, assurément, il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots et leurs adversaires. Baïus crut Morillon, et se rétracta paisiblement.

Quelques années après, l'Espagne, aussi fertile en auteurs scolastiques que stérile en philosophes, produisit Molina le jésuite, qui crut avoir découvert précisément comment Dieu agit sur les créatures, et comment les créatures lui

LE NOVICIAT ET LA MAISON PROFESSE DES JÉSUITES A SAINT-GERMAIN DES PRÉS.

(D'après une estampe de Lepautre et Van Merlen.)

résistent. Il distingua l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la prédestination à la grâce, et la prédestination à la gloire, la grace prévenante, et la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la science moyenne et du congruisme. Cette science moyenne, et ce congruisme, étaient surtout des idées rares. Dieu, par sa science moyenne, consulte habilement la volonté de l'homme, pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eu sa grâce; et ensuite, selon l'usage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ses arrangements en conséquence, pour déterminer l'homme, et ces arrangements sont le congruisme.

Les dominicains espagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jésuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de Molina *était le précurseur de l'antechrist.*

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déjà entre les mains des grands Inquisiteurs, et ordonna, avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis, qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre. Enfin, on plaida sérieusement devant Clément VIII, et, à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le gratis. Un jésuite, nommé Achille Gaillard, assura le pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à l'Église ; il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la science moyenne, et qu'on ajusterait ces deux systèmes comme on pourrait. Les dominicains refusèrent l'accommodement d'Achille Gaillard. Leur célèbre Lemos soutint le concours prévenant, et le complément de la vertu active. Les congrégations se multiplièrent sans que personne s'entendît.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les arguments pour et contre à un sens clair. Paul V reprit le procès ; mais comme lui même en eut un plus important avec la République de Venise, il fit cesser toutes les congrégations, qu'on appela et qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom, aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitait, parce que ce mot signifie *secours*, et qu'il s'agissait, dans cette dispute, des secours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. Paul V finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moyenne et leur congrégation, Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de Baïus, dans un gros livre sur saint Augustin, qui ne fut imprimé qu'après sa mort ; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre, qui a causé tant de troubles ; mais Duverger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, ami de Jansénius, homme aussi ardent qu'écrivain

diffus et obscur, vint à Paris, et persuada de jeunes docteurs et quelques vieilles femmes. Les jésuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de Jansénius, comme une suite de celle de Baïus, et l'obtinrent en 1641 ; mais, à Paris, la faculté de théologie, et tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penser avec Jansénius que Dieu commande des choses impossibles ; cela n'est ni philosophique, ni consolant : mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiiaent les

LA VRAIE RELIGION TRIOMPHANTE AVEC LOUIS XIV.
Composition de Lebrun, gravée par Edelinck.

jésuites, l'envie de se distinguer, et l'inquiétude d'esprit, formèrent une secte.

La faculté condamna cinq propositions de Jansénius, à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très fidèlement quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au parlement comme d'abus, et la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point ; mais, d'un côté, un docteur, nommé Habert, soulevait les esprits contre Jansénius ; de l'autre, le fameux Arnauld, disciple de Saint-Cyran, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son

éloquence. Il haïssait les jésuites, encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace, et il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'université contre leur établissement. Ses parents s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe et dans l'épée. Son génie, et les circonstances où il se trouva, le déterminèrent à la guerre de plume, et à se faire chef de parti, espèce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites et contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont presque aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques qui honorent le siècle de Louis XIV, et qui sont à la bibliothèque des nations.

Tous ses ouvrages eurent une grande vogue dans son temps, et par la réputation de l'auteur, et par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie ; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa *Géométrie*, la *Grammaire raisonnée*, la *Logique*, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique ; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, et qui plongea soixante ans, dans de misérables disputes de l'école, et dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions, les évêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à Innocent X, pour le prier de décider ; et onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X jugea ; il condamna chacune des cinq proposi-

tions à part ; mais toujours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait et ce qui les suivait.

Cette omission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite et par la Sorbonne, et par les jansénistes, et par les jésuites, et par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condamnées est évidemment dans Jansénius. Il n'y a qu'à ouvrir le troisième tome, à la page 138, édition de Paris, 1641 ; on y lira mot à mot :

LE PAPE INNOCENT X.
(D'après le portrait de Velasco conservé en Angleterre, gravé par Green.)

« Tout cela démontre pleinement et évidemment qu'il n'est rien de plus certain et de plus fondamental dans la doctrine de saint Augustin, qu'il y a certains commandements impossibles, non seulement aux infidèles, aux aveugles, aux endurcis, mais aux fidèles et aux justes, malgré leurs volontés et leurs efforts, selon les forces qu'ils ont ; et que la grâce, qui peut rendre ces commandements possibles, leur manque. » On peut aussi lire, à la page 165, « que Jésus-Christ n'est pas, selon saint Augustin, mort pour tous les hommes ».

SATIRE JANSÉNISTE CONTRE LES CONSTITUTIONS DES PAPES (1661-1665)
(D'après une gravure du cabinet des Estampes)

Le cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape ; il n'aimait pas les jansénistes, et il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait rendue à l'Église de France ; mais les jansénistes écrivirent tant de lettres, on cita tant saint Augustin, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Un prêtre de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. de Liancourt, parce qu'on disait qu'il ne croyait pas que les cinq propositions fussent dans Jansénius, et qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau

[illegible]

scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le docteur Arnauld se signala, et dans une nouvelle lettre à un duc et pair, ou réel ou imaginaire, il soutint que les propositions de Jansénius condamnées n'étaient pas dans Jansénius, mais qu'elles se trouvaient dans saint Augustin, et dans plusieurs pères. Il ajouta que « saint Pierre était un juste à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué ».

Il est vrai que saint Augustin et saint Jean Chrysostôme avaient dit la même chose ; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On disait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des saints pères ;

Jean Racine
de l'Academie Francoise

car ce qui est un objet si sérieux pour les uns est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La faculté s'assembla ; le chancelier Seguier y vint même de la part du roi. Arnauld fut condamné et exclu de la Sorbonne, en 1654. La présence du chancelier parmi des théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public; et le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs, moines mendiants, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à Pascal, dans ses *Provinciales*, « qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons ».

DU VERGIER DE HAURANNE, ABBÉ DE SAINT-CYRAN.
(Portrait original de Ph. de Champagne, Musée de Versailles.)

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moyenne, la grâce versatile de Molina; mais ils soutenaient une grâce suffisante, à laquelle la volonté peut consentir, et ne consent jamais; une grâce efficace, à laquelle on peut résister, et à laquelle on ne résiste pas; et ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grâce dans le sens divisé, et non pas dans le sens composé.

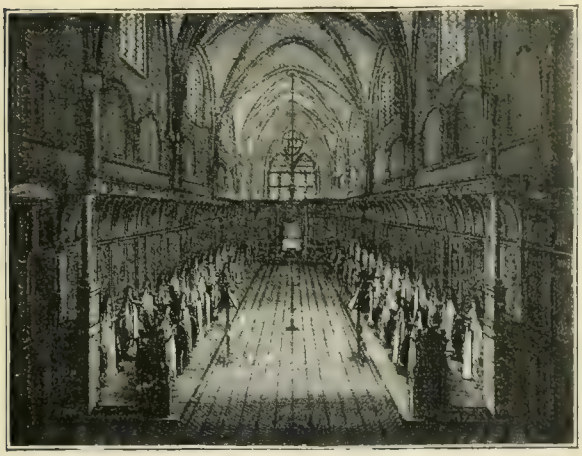

LES RELIGIEUSES AU CHAPITRE : LE CHŒUR DE PORT-ROYAL DES CHAMPS.
(D'après une estampe anonyme.)

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'Arnauld et des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes et des arminiens. Elle divisa la Hollande, comme le jansénisme divisa la France;

sous elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens lettrés; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire Barnevelt : violence atroce que les Hollandais détestent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux sur l'absurdité de ces disputes, sur l'horreur de la persécution et sur l'heureuse nécessité de la tolérance : ressource des sages qui gouvernent, contre l'enthousiasme passager de ceux qui argumentent. Cette dispute ne produisit en France que des mandements, des bulles, des lettres de cachet et des brochures, parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc seulement exclu de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis; mais lui et les jansénistes eurent toujours contre eux l'Église et le pape. Une des premières démarches d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les évêques de France, qui avaient déjà dressé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes : « Je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions contenues dans le livre de Cornélius Jansénius, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée. »

Il fallut depuis souscrire cette formule; et les évêques la présentèrent dans leurs diocèses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de Port-Royal de Paris et de Port-Royal des Champs. Ces deux maisons étaient le sanctuaire du jansénisme : Saint-Cyran et Arnauld les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monastère de Port-Royal des Champs une maison où s'étaient retirés plusieurs savants vertueux, mais entêtés, liés ensemble par la conformité des sentiments : ils y instruisaient des jeunes gens choisis. C'est de cette école qu'est sorti Racine, le poète de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. Pascal, le premier des satiriques français, car Despréaux ne fut que le second, était intimement lié avec ces illustres et dangereux solitaires. On présenta le formulaire à signer aux filles de Port-Royal de Paris et de Port-Royal des Champs; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en conscience avouer, après le pape et les évêques, que les cinq propositions fussent dans le

livre de Jansénius qu'elles n'avaient pas lu; qu'assurément on n'avait pas pris sa pensée; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées; mais que Jansénius n'avait pas tort.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant civil d'Aubrai (il n'y avait pas encore de lieutenant de police) alla à Port-Royal des Champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monastères : un miracle les sauva.

Mlle Perrier, pensionnaire de Port-Royal de Paris, nièce du célèbre Pascal, avait mal à un œil : on fit à Port-Royal la cérémonie de baiser une épine de la

L'EGLISE DU MONASTÈRE DU SAINT-SACREMENT OU PORT-ROYAL DE PARIS (FAUBOURG SAINT-JACQUES).
(Estampe de Marot.)

couronne qu'on mit autrefois sur la tête de Jésus-Christ. Cette épine était depuis quelque temps à Port-Royal. Il n'est pas trop aisé de savoir comment elle avait été sauvée et transportée de Jérusalem au faubourg Saint-Jacques. La malade la baisa ; elle parut guérie plusieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer et d'attester qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fistule lacrymale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes qui ont longtemps vécu avec elle m'ont assuré que sa guérison avait été fort longue, et c'est ce qui est bien vraisemblable; mais ce qui ne l'est guère, c'est que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre, à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de religieuses qui prétendaient que Cornélius Jansénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée.

Le miracle eut un si grand éclat, que les jésuites écrivirent contre lui. Un P. Annat, confesseur de Louis XIV, publia le *Rabat-joie des jansénistes, à l'occasion du miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal, par un docteur catholique*. Annat n'était ni docteur, ni docte. Il crut démontrer que si une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite Perrier, c'était pour lui prouver que Jésus est mort pour *tous*, et non pour *plusieurs* : tous sifflèrent le P. Annat. Les jésuites prirent alors le parti de faire aussi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des jansénistes étaient les seuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-Royal une sœur Gertrude guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de succès : le temps était passé, et sœur Gertrude n'avait point un Pascal pour oncle.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes et les rois, étaient entièrement décriés dans l'esprit des peuples. On renouvelait contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de Henri le Grand, médité par Barrière, exécuté par Châtel leur écolier, le supplice du P. Guignard, leur bannissement de France et de Venise, la conjuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait par toutes les voies de les rendre odieux. Pascal fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraissaient alors, étaient un modèle d'éloquence et de plaisanterie. Les meilleures comédies de Molière n'ont pas plus de sel que les premières *Lettres provinciales* : Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernières.

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société des opinions extravagantes de plusieurs jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes

dominicains et franciscains ; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes, dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir ; mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public.

Les jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France ; mais il leur arriva dans leurs querelles la même chose à peu près qu'au cardinal Mazarin. Les Blot, les Marigni et les Barbançon avaient fait rire toute la France à ses dépens, et il fut le maître de la France. Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales*, par un arrêt du parlement de Provence : ils n'en furent pas moins ridicules, et en devinrent plus odieux à la nation.

PASCAL.
D'après un dessin anonyme en couleur qui pourrait être attribué à Edelinck, au Cabinet des estampes, Réserve.

On enleva les principales religieuses de l'abbaye de Port-Royal de Paris avec deux cents gardes, et on les dispersa dans d'autres couvents : on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur Perdreau et sœur Passart, qui signèrent et en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries et des chansons dont la ville fut inondée par cette espèce d'hommes oisifs qui ne voit jamais dans les choses que le côté plaisant, et qui se divertit toujours, tandis que les persuadés gémissent, que les frondeurs déclament et que le gouvernement agit.

Les jansénistes s'affermirent par la persécution. Quatre prélats, Arnauld, évêque d'Angers, frère du docteur ; Buzanval, de Beauvais ; Pavillon, d'Aleth ; et Caulet, de Pamiers, le même qui depuis résista à Louis XIV sur la régale, se

déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire composé par le pape Alexandre VII lui-même, semblable en tout point au premier, reçu en France par les évêques, et même par le parlement. Alexandre VII, indigné, nommait évêques français pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorsque tout était en feu pour savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans Jansénius. Rospigliosi, devenu pape sous le nom de Clément IX, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à signer *sincèrement* le formulaire, au lieu de *purement et simplement* ; ainsi il sembla permis de croire, en condamnant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de Jansénius. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications : l'accortise italienne calma la vivacité française. Un mot substitué à un autre opéra cette paix qu'on appela *la paix de Clément IX*, et même *la paix de l'Église*, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée, ou méprisée dans le reste du monde. Il paraît que, depuis le temps de Baïus, les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverses, dans lesquelles on ne s'entend point, et de réduire les deux parties à enseigner la même morale, que tout le monde entend. Rien n'était plus raisonnable ; mais on avait affaire à des hommes.

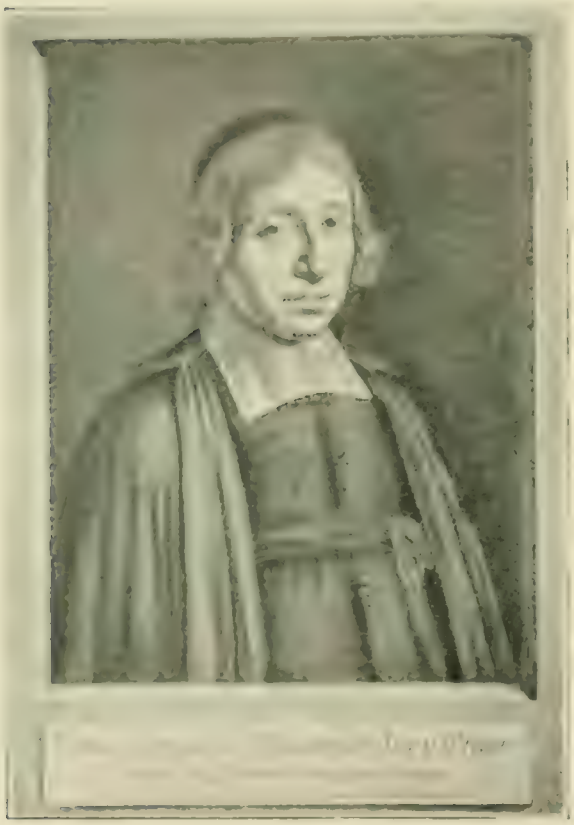

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui étaient prisonniers à la Bastille, et entre autres Sacy, auteur de la *Version du Testament*. On fit revenir les religieuses exilées ; elles signèrent *sincèrement*, et crurent triompher par ce mot. Arnauld sortit de la retraite où il s'était caché, et fut présenté au roi, accueilli du monde, regardé par le public comme un Père de l'Église ; il s'engagea

MADAME DE LONGUEVILLE INVITANT SES FRÈRES, LES PRINCES DE CONDÉ ET CONTI, ENFANTS,
A SE FORMER AUX BELLES-LETTRES ET A L'ÉLOQUENCE.

D'après une composition de Geiger. Huret.

dès lors à ne combattre que les calvinistes, car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de *la Perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole; et ce fut le sujet de la grande controverse entre eux et Claude le ministre, controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de Clément XI ayant été donnée à des esprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trêve passagère. Les cabales sourdes, les intrigues et les injures continuèrent des deux côtés.

ANTOINE LE MAITRE, AVOCAT AU PARLEMENT (1608-1658).
(D'après une estampe de J. Lubin.)

La duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, si connue par les guerres civiles et par ses amours, devenue vieille et sans occupation, se fit dévote; et, comme elle haïssait la cour, et qu'il lui fallait de l'intrigue, elle se fit janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-Royal des Champs, où elle se retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les Arnauld, les Nicole, les Le Maistre, les Herman, les Sacy, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célèbres, avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation, s'assemblaient chez elle. Ils substituaient au bel esprit, que la duchesse de Longueville tenait de l'hôtel de Rambouillet, leurs conversations solides, et ce tour d'esprit mâle, vigoureux et animé, qui faisait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils semblaient être eux-mêmes une preuve de ce système de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération et de la vie la plus heureuse en renonçant à ces vaines disputes.

(1679). La faction des jésuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti. Mme de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la Fronde, cabala pour le jansénisme. Il se tenait des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le roi, qui avait déjà résolu d'extirper le calvinisme, ne voulait point d'une nouvelle secte. Il menaça; et enfin Arnauld craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de Mme de Longueville, que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques; lui, dont le neveu avait été ministre d'état; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde, et connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une âme pure, forte, et inébranlable.

Son parti fut toujours persécuté dans les Pays-Bas catholiques; pays qu'on nomme d'*obéissance*, et où les bulles des papes sont des lois souveraines. Il le fut encore plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la question, « si les cinq propositions se trouvaient en effet dans Jansénius », était toujours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. La distinction du *fait* et du *droit* occupait les esprits. On proposa enfin en 1701 un problème théologique, qu'on appela *le cas de conscience par excellence* : « Pouvait-on donner les sacrements à un homme qui aurait signé le formulaire, en croyant, dans le fond de son cœur, que le pape et même l'Église peut se tromper sur les faits? » Quarante docteurs signèrent qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guerre recommence. Le pape et les évêques voudraient qu'on les crût sur les faits. L'archevêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on crût le *droit*, d'une foi divine, et le *fait*, d'une foi humaine. Les autres, et même l'archevêque de Cambrai, Fénelon, qui n'était pas content de M. de Noailles, exigèrent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape Clément XI donna, en 1705, la bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'Église de faire signer des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuses de Port-Royal des Champs. Le cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle pour les éprouver. Elles signèrent, *sans déroger à la paix de la paix de Clément IX*, et se retranchant dans le silence respectueux à l'égard *du fait*.

LE PÈRE QUESNEL.
(Portrait d'après nature de Pitau)

On ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Le roi demanda une bulle au pape pour la suppression de leur monastère. Le cardinal de Noailles les priva des sacrements. Leur avocat fut mis à la Bastille. Toutes les religieuses furent enlevées et mises chacune dans un couvent moins désobéissant. Le lieutenant de police fit démolir, en 1709, leur maison de fond en comble; et enfin, en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'église et dans le cimetière, pour les transporter ailleurs.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastère. Les jansénistes voulaient toujours cabaler, et les jésuites se rendre nécessaires. Le P. Quesnel,

prêtre de l'Oratoire, ami du docteur Arnauld, et qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avait, dès l'an 1671, composé un livre de Réflexions pieuses sur le texte du Nouveau Testament. Ce livre contient quelques maximes qui pourraient paraître favorables au jansénisme; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous les côtés, et le mal, il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans sa naissance, et les confirmèrent quand le livre eut reçu encore, par l'auteur, sa dernière perfection. Je sais même que l'abbé Renaudot, l'un des plus savants hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape, qui aimait les savants et qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du P. Quesnel. « Voilà, lui dit le pape, un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi. » C'est le même pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément XI, et les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très touché, dans une lecture, des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner ensuite les défauts cachés. Un des prélats qui avaient donné en France l'approbation le plus sincère au livre de Quesnel était le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur lorsqu'il était évêque de Châlons, et le livre lui était dédié. Ce cardinal, plein de vertus et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes, sans l'être, et aimait peu les jésuites, sans leur nuire et sans les craindre.

Ces jésuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le P. de La Chaise, gouvernant la conscience de Louis XIV, était en effet à la tête de l'Église gallicane. Le P. Quesnel, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le savant

bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode, et plusieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux Arnauld, et jouissait comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret indépendant des souverains, de régner sur des consciences, et d'être l'âme d'une faction composée d'esprits éclairés. Les jésuites, plus répandus que sa faction et plus puissants, déterrèrent bientôt Quesnel dans sa solitude. Ils le persécutèrent auprès de Philippe V, qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient poursuivi Arnauld, son maître, auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne de faire arrêter ces solitaires. (1703) Quesnel fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, et fit évader Quesnel, qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

LE PÈRE LA CHAISE.
(D'après une estampe de Trouvain.)

Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers, et on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes avec Antoinette Bourignon, célèbre visionnaire, femme riche, et qui avait acheté, sous le nom de son directeur, l'île de Nordstrand près du Hosltein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques qu'elle avait voulu établir.

Cette Bourignon avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries, et dépensé la moitié de son bien à faire des prosélytes. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, et même avait essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin, désespérant de s'établir dans son île,

que l'avait revendiqué aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva entente dans les manuscrits de Quesnel un projet plus coupable, s'il n'avait été pensée. Louis XIV ayant envoyé en Hollande, en 1684, le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une trêve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom des *disciples de saint Augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette trêve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si longtemps. Cette idée chimérique était demeurée sans exécution; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; et c'en était assez pour être criminels. On fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étaient dangereux.

[illegible]
(Temple [illegible] à Paris, à [illegible])

Il n'était pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes, si on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières d'État.

Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du P. Quesnel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On se flattait avec raison que le pape Clément XI mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut savoir que, quand Clément XI était le cardinal Albani, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal de Sfondrate, et que M. de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penser qu'Albani, devenu pape, ferait au moins, contre les

approbations données à Quesnel, ce qu'on avait fait contre les approbations données à Sfondrate.

On ne se trompa point : le pape Clément XI donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de Quesnel. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. La cour était mécontente de Clément XI, qui avait reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret : il ne fut point reçu en France; et les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du P. de La Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, et qui ménageait dans le cardinal de Noailles l'allié de Mme de Maintenon.

DESCRIPTION DU PAYS DE JANSÉNIE.
(Estampe allégorique sur les bienfaits du Jansénisme, Cabinet des Estampes.)

Les jésuites étaient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité était devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissait, plus la place de confesseur devenait un ministère considérable. Ce poste fut donné à Le Tellier, fils d'un procureur de Vire, en Basse Normandie, homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, et de perdre qui l'on hait : il avait à venger ses injures particulières. Les jansénistes avaient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. Il était mal personnellement avec le cardinal

de Noailles, et il ne savait rien ménager. Il remua toute l'Église de France. Il dressa, en 1711, des lettres et des mandements que des évêques devaient signer. Il leur envoyait des accusations contre le cardinal de Noailles, au bas desquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans les affaires profanes sont punies; elles furent découvertes, et n'en réussirent pas moins.

La conscience du roi était alarmée par son confesseur, autant que son autorité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda justice de *ces mystères d'iniquité*; le confesseur persuada qu'il s'était servi des voies humaines pour faire réussir les choses divines; et comme en effet il défendait l'autorité du pape et celle de l'unité de l'Église, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adressa au dauphin, duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faiblesse humaine entre dans tous les cœurs. Fénelon n'était pas encore assez philosophe pour oublier que le cardinal de Noailles avait contribué à le faire condamner; et Quesnel payait alors pour Mme Guyon.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Mme de Maintenon. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame, qui n'avait guère de sentiments à elle, et qui n'était occupée que de se conformer à ceux du roi. Trois lignes de sa main au cardinal de Noailles développent tout ce qu'il faut penser, et d'elle, et de l'intrigue de P. Le Tellier, et des idées du roi, et de la conjoncture. « Vous me connaissez assez pour savoir ce que je pense sur la découverte nouvelle; mais bien des raisons doivent me retenir de parler. Ce n'est point à moi à juger et à condamner; je n'ai qu'à me taire et à prier pour l'Église, pour le roi et pour vous. J'ai donné votre lettre au roi; elle a été lue: c'est tout ce que je puis vous en dire, étant abattue de tristesse. »

Le cardinal-archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher Le Tellier de confesser le roi; mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi. « Je crains, écrivit-il à Mme de Maintenon, de marquer au roi trop de soumission, en donnant les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je prie Dieu de lui faire connaître le péril qu'il court en confiant son âme à un homme de ce caractère. »

On voit dans plusieurs mémoires que le P. Le Tellier dit qu'il fallait qu'il perdît sa place, ou le cardinal la sienne. Il est très vraisemblable qu'il le pensa, et peu qu'il l'ait dit.

Quant les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du P. Le Tellier, des évêques qui espéraient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux deux partis; au lieu de réprimer un religieux, et de conduire le cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duels, et de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux; au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison et par tous les magistrats, Louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, et de faire venir la fameuse constitution *Unigenitus*, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

LE PERE MICHEL LE TELLIER.
(D'après une estampe de Desrochers.)

Le jésuite Le Tellier et son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner. Le saint office en proscrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. Elle vint, et souleva contre elle presque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme, et elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que, parmi ces cent et une propositions, il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent et la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnèrent en même temps des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape, et les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par là satisfaire à la fois le pontife, le roi et la multitude; mais le cardinal de Noailles, et sept autres évêques de l'assemblée, qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle, ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs mêmes à

Sa Sainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèses, défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encore à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion : cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme, et on fit agir, des deux côtés, tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la constitution par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle, et cependant elle y fut enregistrée. Le ministère avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposants.

1714. Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec la réserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'Église gallicane, du pouvoir et de la juridiction des évêques; mais le cri public percait toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de Bissi, l'un des plus ardents défenseurs de la bulle, avoua, dans une de ses lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les esprits étaient surtout révoltés contre le jésuite Le Tellier. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux; mais, s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Toutes les prisons étaient pleines depuis longtemps de citoyens accusés de jansénisme. On faisait accroire à Louis XIV, trop ignorant dans ces matières, que c'était le

devoir d'un roi très chrétien, et qu'il ne pouvait expier ses péchés qu'en persécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'on portait à ce jésuite Le Tellier les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la justice; jamais la bassesse ne sacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé, en 1768, à la maison professe des jésuites, ces monuments de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs

COMPOSITION SATIRIQUE DES JANSÉNISTES CONTRE LES CONSTITUTIONNELS QUE L'AMOUR DES BIENS TEMPORELS RETIENT SEUL DANS LEUR PARTI (1713.)
(Cabinet des Estampes.)

excès, et qu'ils ont été chassés par tous les parlements du royaume, par les vœux de la nation, et enfin par un édit de Louis XV.

(1715) Le Tellier osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles dans un concile national. Ainsi, un religieux faisait servir à sa vengeance son roi, son pénitent et sa religion.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris et de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, et plus encore par la persécution, on détermina Louis XIV à faire enregistrer au parlement une déclaration par laquelle tout évêque qui n'aurait pas reçu la bulle *purement et simplement*, serait tenu d'y

[illegible], ou qu'il serait poursuivi suivant la rigueur des canons. Le chancelier Voisin, secrétaire d'État de la guerre, dur et despotique, avait dressé cet édit. Le procureur-général D'Aguesseau, plus versé que le chancelier Voisin dans les lois du royaume, et ayant alors cet ouvrage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de Mesme en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant : ces malheureuses disputes troublèrent et avancèrent ses derniers moments. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi, indignés, lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre ; et enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de constitution. Ce prince mourut, et tout changea.

[illegible]

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV, et ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'État, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de Noailles fut le président. On exila le jésuite Le Tellier, chargé de la haine publique, et peu aimé de ses confrères.

Les évêques opposés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocèse de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel ; et enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'Église de France resta divisée en deux factions, les *acceptants* et les *refusants*. Les acceptants étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous

Louis XIV avec les jésuites et les capucins. Les refusants étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptants se prévalaient de Rome; les autres, des universités, des parlements et du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique et d'hérétique.

Un archevêque de Reims, du nom de Mailli, grand et heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler

LES CONSTITUTIONNELS ET LEURS LIVRES AU FEU. LES JANSÉNISTES RÉUNIS AU CIEL AUPRÈS DU PÈRE ÉTERNEL.

(D'après une estampe janséniste de 1721.)

par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa; il fut cardinal. Un évêque de Soissons, nommé Languet, ayant essuyé le même traitement du parlement, et ayant signifié à ce corps que « ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de lèse-majesté », il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devint cardinal aussi.

Rome éclatait en reproches ; on se consumait en négociations : on appelait, on réappelait; et tout cela pour quelques passages, aujourd'hui oubliés, du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam.

La folie du système des finances contribua plus qu'on ne croit à rendre la paix à l'Église. Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions, la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent ensuite de jansénisme et de bulle ne trouvèrent personne qui les écoutât. Paris n'y pensait pas plus qu'à la guerre qui se faisait sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on faisait alors, le luxe et la volupté portés au dernier excès, imposèrent silence aux disputes ecclésiastiques; et le plaisir fit ce que Louis XIV n'avait pu faire.

LE CARDINAL DUBOIS.
[illegible]

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures pour réunir l'Église de France. Sa politique y était intéressée. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Espagne et cent évêques.

Il fallait engager le cardinal de Noailles non seulement à recevoir cette constitution, qu'il regardait comme scandaleuse, mais à rétracter son appel, qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que Louis XIV, son bienfaiteur, ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoise; cependant il vint à bout de tout. On composa *un corps de doctrine* qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand conseil, avec les princes et les pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité et la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand conseil avait enre-

Philippe de France Duc d'Orléans
d'après Nicolas Largillière

gistré, mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire le maintien des libertés de l'Église gallicane et des lois du royaume.

Le cardinal-archevêque, qui avait promis de se rétracter quand le parlement obéirait, se vit enfin obligé de tenir parole; et on afficha son mandement de rétractation le 20 auguste 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai, Dubois, fils d'un apothicaire de Brive-

MONUMENT CONSACRÉ A LA FOLIE DU SYSTÈME DE LAW.
(D'après une satire hollandaise du temps.)

la-Gaillarde, depuis cardinal et premier ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de Louis XIV avait échoué. Personne n'ignore quelles étaient la conduite, la manière de penser, les mœurs de ce ministre. Le licencieux Dubois subjugua le pieux Noailles. On se souvient avec quel mépris le duc d'Orléans et son ministre parlaient des querelles qu'ils apaisèrent, quel ridicule ils jetèrent sur cette guerre de controverse. Ce mépris et ce ridicule servirent encore à la paix. On se lasse enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quiétisme,

bulles, querelles théologiques, baissa sensiblement. Quelques évêques appelants restèrent opiniâtrement attachés à leurs sentiments.

Mais il y eut quelques évêques connus et quelques ecclésiastiques ignorés qui persistèrent dans leur enthousiasme janséniste. Ils se persuadèrent que Dieu allait détruire la terre, puisqu'une feuille de papier, nommée *bulle*, imprimée en Italie, était reçue en France. S'ils avaient seulement considéré sur quelque mappemonde le peu de place que la France et l'Italie y tiennent, et le peu de figure qu'y font des évêques de province et des habitués de paroisse, ils n'auraient pas écrit que Dieu anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux ; et il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de Fleury eut une autre sorte de folie, celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'État.

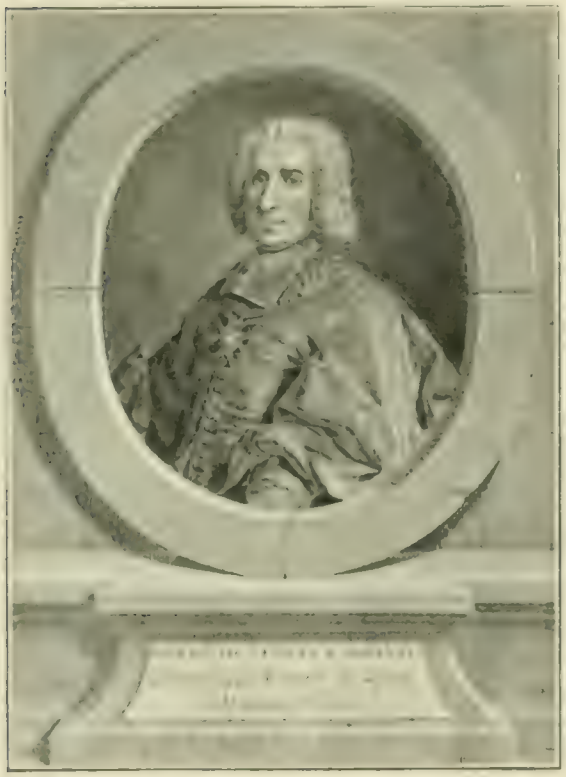

Il voulait plaire d'ailleurs au pape Benoît XIII, de l'ancienne maison Orsini, mais vieux moine entêté, croyant qu'une bulle émane de Dieu même. Orsini et Fleury firent donc convoquer un petit concile dans Embrun, pour condamner Soanen, évêque d'un village nommé Senez, âgé de quatre-vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'Oratoire, janséniste beaucoup plus entêté que le pape.

Le président de ce concile était Tencin, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de soutenir une bulle. Il avait été poursuivi au parlement de Paris comme simoniaque, et regardé dans le public comme un prêtre incestueux qui triponnait au jeu. Mais il avait converti Lass le banquier, contrôleur-général, et de presbytérien écossais il en avait fait un Français catholique. Cette bonne œuvre avait valu au convertisseur beaucoup d'argent et l'archevêché d'Embrun.

Soanen passait pour un saint dans toute la province. Le simoniaque condamna le saint, lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre, et le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria Dieu pour le convertisseur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile, ce jugement, et surtout le président du concile, indignèrent toute la France, et au bout de deux jours on n'en parla plus.

LE TOMBEAU DU B. FRANÇOIS DE PARIS, MORT LE 1er MAI 1727. ILLUSTRÉ PAR DES MIRACLES SANS NOM.
(Estampe [illegible] *Pièces*.)

Le pauvre parti janséniste eut recours à des miracles; mais les miracles ne faisaient plus fortune. Un vieux prêtre de Reims, nommé Rousse, mort, comme on dit, en odeur de sainteté, eut beau guérir les maux de dents et les entorses; le Saint-Sacrement, porté dans le faubourg Saint-Antoine à Paris, guérit en vain la femme Lafosse d'une perte de sang, au bout de trois mois, en la rendant aveugle.

Enfin des enthousiastes s'imaginèrent qu'un diacre, nommé Pâris, frère d'un conseiller au parlement, appelant et réappelant, enterré dans le cimetière

de Saint-Médard, devait faire des miracles. Quelques personnes du parti, qui allèrent prier sur son tombeau, eurent l'imagination si frappée, que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y pressait jour et nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps des secousses qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qui avaient marché droit quelques moments. Ces prodiges étaient même juridiquement attestés par une foule de témoins qui les avaient presque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'espérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait; les miracles redoublaient; et il fallut enfin fermer le cimetière, et y mettre une garde. Alors les mêmes enthousiastes allèrent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre Pâris fut en effet le tombeau du jansénisme dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient ignorassent à quel siècle ils avaient affaire.

[illegible] AILLIO.

La superstition alla si loin, qu'un conseiller du parlement, nommé Carré, et surnommé *Montgeron*, eut la démence de présenter au roi, en 1736, un recueil de tous ces prodiges, muni d'un nombre considérable d'attestations. Cet homme insensé, organe et victime d'insensés, dit, dans son Mémoire au roi, « qu'il faut croire aux témoins qui se font égorger pour soutenir leurs témoignages ». Si son livre subsistait un jour, et que les autres fussent perdus, la postérité croirait que notre siècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une secte qui, n'étant plus soutenue par des Arnauld, des Pascal et des Nicole, et n'ayant plus que des convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement ; on n'entendrait

plus parler de ces querelles qui déshonorent la religion et font tort à la religion, s'il ne se trouvait de temps en temps quelques esprits remuants, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques restes de feu dont ils essaient de faire un incendie. Si jamais ils y réussissent, la dispute du molinisme et du jansénisme ne sera plus l'objet des troubles. Ce qui est devenu ridicule ne peut être plus dangereux. La querelle changera de nature. Les hommes ne manquent pas de prétextes pour se nuire quand ils n'en ont plus de cause.

LES JÉSUITES.
Fragment d'un Almanach gravé par Lepautre.

La religion peut encore aiguiser les poignards. Il y a toujours, dans la nation, un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'est pas du siècle, qui est inaccessible aux progrès de la raison, et sur qui l'atrocité du fanatisme conserve son empire, comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Les jésuites semblèrent entraînés dans la chute du jansénisme ; leurs armes émoussées n'avaient plus d'adversaires à combattre : ils perdirent à la cour le crédit dont Le Tellier avait abusé; leur *Journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'estime, ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques sur lesquels ils avaient dominé les confondirent avec les autres religieux; et ceux-ci, ayant été abaissés par eux, les rabaissèrent à leur tour. Les parlements leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux, en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'Université, qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature et à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse, et ils attendirent, pour reprendre leur ascendant, que le temps leur fournît des hommes de génie et des conjonctures favorables; mais ils furent bien trompés dans leurs espérances : leur chute, l'abolition de leur ordre en France, leur bannissement d'Espagne, de Portugal, de Naples, a fait voir enfin combien Louis XIV avait eu tort de leur donner sa confiance.

ASSEMBLÉE DES JÉSUITES.
Fragment d'un Almanach gravé par Lepautre.)

Il serait très utile à ceux qui sont entêtés de toutes ces disputes, de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car, en observant tant de na-

tions, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit à peu de siècles plus sur la terre un moliniste et un janséniste. On rougit alors de se transmettre pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses.

[illegible]

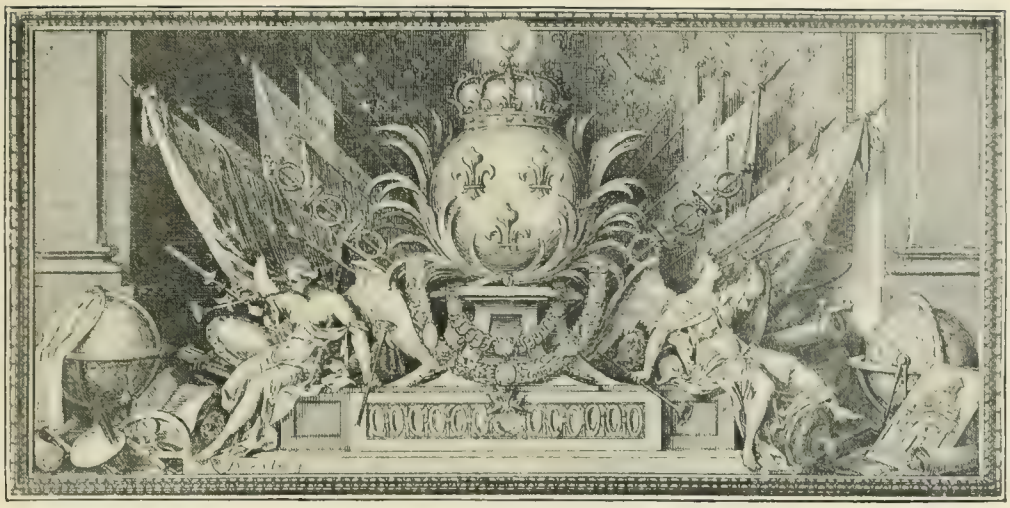

LES ARMES GLORIEUSES DE LOUIS XIV.
(Composition de Sébastien Leclerc.)

IV

DU QUIÉTISME

U MILIEU des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de Louis XIV, que l'on s'efforcât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances; ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit et de ces subtilités théologiques qui n'auraient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, et qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'Église. Son nom était Jeanne Bouvier de La Motte. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de Guyon, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté et un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la*

spiritualité. Un bénédictin du pays d'Annecy, près de Genève, nommé Lacombe, fut son directeur. Cet homme, connu par un mélange assez ordinaire de passions et de religion, et qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans des rêveries mystiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une sainte Thérèse en France ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au genre espagnol, et la fit aller beaucoup plus loin que sainte Thérèse. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut être de toutes les ambitions, s'empara tout entière de son cœur.

Son directeur Lacombe la conduisit en Savoie dans son petit pays d'Annecy, où l'évêque titulaire de Genève fait sa résidence. C'était déjà une très grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie ; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une secte : ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Annecy par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences, elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'âme, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur et désintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres et flexibles, surtout celles des femmes et de quelques jeunes religieuses, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des prosélytes. L'évêque d'Annecy craignant qu'on la fît sortir du pays, elle et son

directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, et un autre sous le nom des *Torrents*, écrits du style dont elle parlait, et fut encore obligée de sortir de Grenoble.

Se flattant déjà d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, et elle prophétisa; elle envoya sa prophétie au P. Lacombe. « Tout l'enfer se bandera, dit-elle, pour empêcher les progrès de l'intérieur et la formation de Jésus-Christ dans les âmes. La tempête sera telle qu'il ne restera pas pierre sur pierre; et il me semble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renversement. La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, et le dragon se tiendra debout devant elle. »

FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNELON.
(D'après le portrait original de Joseph Vivien (Musée de Versailles).

La prophétie se trouva vraie en partie; l'enfer ne se banda point; mais étant revenue à Paris, conduite par son directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatisé en 1687, l'archevêque de Harlai de Chanvalon obtint un ordre du roi pour faire enfermer Lacombe comme un séducteur, et pour mettre dans un couvent Mme Guyon comme un esprit aliéné qu'il fallait guérir; mais Mme Guyon, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de Saint-Cyr, encore naissante, une cousine, nommée Mme de La Maisonfort, favorite de Mme de Maintenon. Elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers. Toutes ses amies se plaignirent hautement que l'archevêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute puissante de Mme de Maintenon imposa silence à l'archevêque de Paris, et rendit la liberté à Mme Guyon. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans Saint-Cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de Fénelon, après avoir dîné en tiers avec Mme de Maintenon. La princesse

d'Harcourt, les duchesses de Chevreuse, de Beauvillers et de Chaulnes étaient de ces mystères.

L'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfants de France, était l'homme de la cour le plus séduisant. Naïf, avec un cœur tendre et une imagination douce et brûlante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût et de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air tendre et sublime à ce qu'elle a de sombre et d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne sais quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les rêveries de Mme Guyon, mais un goût de spiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu pour lui-même. Il crut voir dans Mme Guyon qu'une âme pure éprise du même goût que lui, et se lia sans scrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût séduit par une femme à révélations, à prophéties et à galimatias, qui suffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui se vidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle ; mais Fénelon, dans l'amitié et dans ses idées mystiques, était ce qu'on est en amour : il excusait les défauts, et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentiments qui l'avaient charmé.

Mme Guyon, assurée et fière d'un tel disciple, qu'elle appelait son fils, et comptant même sur Mme de Maintenon, répandit dans Saint-Cyr toutes ses idées. L'évêque de Chartres, Godet, dans le diocèse duquel est Saint-Cyr, s'en alarma, et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ses premières poursuites.

Mme de Maintenon, qui ne pensait qu'à faire de Saint-Cyr un séjour de paix, qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espèce de secte, et qui enfin n'avait en vue que son crédit et son repos, rompit tout commerce avec Mme Guyon, et lui défendit le séjour de Saint-Cyr.

L'abbé de Fénelon voyant un orage se former, et craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célèbre Bossuet, évêque de Meaux, regardé comme un Père de l'Église. Elle se soumit aux décisions de ce prélat, communia de sa main, et lui donna tous ses écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'associa pour cet examen l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de Noailles, et l'abbé Tronson,

supérieur de Saint-Sulpice. Ils s'assemblèrent secrètement au village d'Issy, près de Paris. L'archevêque de Paris, Chanvalon, jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocèse, fit afficher une censure publique des livres qu'on examinait. Mme Guyon se retira dans la ville de Meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'évêque Bossuet voulut, et promit de ne plus dogmatiser.

Cependant Fénelon fut élevé à l'archevêché de Cambrai en 1695, et sacré par l'évêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller.

GODET DES MARAIS, EVÊQUE DE CHARTRES.
D'après le portrait de Paul Bria, gravé par Crespy.

Mais Mme Guyon, accusée de dogmatiser toujours après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695, et mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dangereuse dans l'État. Elle ne pouvait l'être, et ses pieuses rêveries ne méritaient pas l'attention du souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de vers mystiques, plus mauvais encore que sa prose; elle parodiait les vers des opéras. Elle chantait souvent :

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne pense;
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni souffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux et des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison Mme Guyon, qui avait épousé Jésus-Christ dans une de ses extases, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les

saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques ; dans ce temps-là, dis-je, on sollicitait à Rome la canonisation de Marie d'Agréda, qui avait eu plus de visions et de révélations que tous les mystiques ensemble : et pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en Sorbonne cette même d'Agréda qu'on voulait faire sainte en Espagne. L'université de Salamanque condamnait la Sorbonne, et en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie ; mais c'en est sans doute une très grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette espèce le poids qu'elles ont encore quelquefois.

[illegible]

Bossuet, qui s'était longtemps regardé comme le père et le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputation et du crédit de son disciple, et voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât Mme Guyon avec lui, et souscrivît à ses instructions pastorales. Fénelon ne voulut lui sacrifier ni ses sentiments ni son amie. On proposa des tempéraments ; on donna des promesses : on se plaignit de part et d'autre qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai, en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris son livre des *Maximes des saints*, ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, et qui tendent à un état de perfection où les âmes ordinaires n'aspirent guère. L'évêque de Meaux et ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à Bossuet, dont il respectait la réputation et les lumières. Celui-ci, se jetant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plus tôt de la fatale hérésie de M. de Cambrai.

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de Fénelon. Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme Bossuet regardât comme une *hérésie* fatale la chimère pieuse d'aimer Dieu pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique, et encore plus de sa haine secrète pour Fénelon, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrère et son ancien ami, se figurant peut-être que des délations qui déshonoreraient un homme de guerre, honorent un ecclésiastique, et que le zèle de la religion sanctifie les procédés lâches.

MICHEL MOLINOS ET SES ŒUVRES AU BÛCHER.
(D'après une estampe populaire du temps.)

Le roi et Mme de Maintenon consultent aussitôt le P. de La Chaise ; le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, et qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'évêque de Meaux n'était pas janséniste ; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés.

La cour et la ville furent divisées, et toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes. Bossuet écrivit contre Fénelon. Tous deux envoyèrent leurs ouvrages au pape Innocent XII, et s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à Fénelon : on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'Espagnol Molinos, le quiétisme dont on accusait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi Molinos. Ce cardinal d'Estrées, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agréments de la société que de théologie, avait persécuté Molinos pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à solliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aisément, de sorte que Louis XIV se trouvait, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé, dans ces matières délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge des passages ressemblants à ceux d'un livre déjà proscrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites, le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse, et le cardinal de Bouillon, depuis peu ambassadeur de France à Rome. M. de Meaux avait son grand nom et l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au roi des signatures de plusieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre des *Maximes des saints*.

[illegible]

Telle était l'autorité de Bossuet, que le P. de La Chaise n'osa soutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi son pénitent, et que Mme de Maintenon abandonna absolument son ami. Le roi écrivit au pape Innocent XII qu'on lui avait déféré le livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il pressait Sa Sainteté de juger.

On prétendait, on disait même publiquement à Rome, et c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi et de Mme de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le P. de La Chaise à presser le roi de la reconnaître pour reine; que le

FRANCISCUS DE SALIGNAC DE LA MOTHE FENELON. ARCHIEPISCOPUS DUCX CAMBRAYENSIS
Princes que le Ciel a fait naître
Pour nous donner de justes loix
Choisissez ce Mentor pour Maître
Il sçait l'art de former les Rois

jésuite avait adroitement remis cette commission hasardeuse à l'abbé de Fénelon, et que ce précepteur des enfants de France avait préféré l'honneur de la France et de ses disciples à sa fortune; qu'il s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour prévenir un éclat dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie.

Il est très vrai que, Fénelon ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depui ssa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi, dans cet inter-

L'AGE D'OR REVENU SUR LA TERRE PAR L'INFLUENCE DU DUC DE BOURGOGNE, PASTEUR DES PEUPLES, ET DE MADAME GUYON, NOUVELLE INCARNATION DE LA VIERGE.
(D'après une estampe de S. Leclerc et F. Silvestre.)

valle, avait entendu parler confusément de ses liaisons avec Mme Guyon et avec Mme de La Maisonfort. Il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austères et des principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légèrement entreprises, de ce goût pour les fêtes et pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son règne.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archevêque sur ses principes de politique. Fénelon, plein de ses idées, laissa entrevoir au roi une partie des maximes qu'il développa ensuite dans les endroits du *Télémaque* où il traite du gouvernement : maximes plus approchantes de la république de Platon que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la conversation, dit qu'il avait entretenu le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume.

Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de Malezieu, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de M. de Malezieu, et ce que le cardinal de Fleury m'a confirmé.

Depuis cette conversation, le roi crut aisément que Fénelon était aussi romanesque en fait de religion qu'en politique.

Il est très certain que le roi était personnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. Godet des Marais, évêque de Chartres, qui gouvernait Mme de Maintenon et Saint-Cyr avec le despotisme d'un directeur, envenima le cœur du roi. Ce monarque fit son affaire principale de toute cette dispute ridicule, dans laquelle il n'entendait rien. Il était sans doute très aisé de la laisser tomber, puisque en si peu de temps elle est tombée d'elle-même; mais elle faisait tant de bruit à la cour, qu'il craignit une cabale encore plus qu'une hérésie. Voilà la véritable origine de la persécution excitée contre Fénelon.

Le roi ordonna au cardinal de Bouillon, alors son ambassadeur à Rome, par ses lettres du mois d'auguste (que nous nommons si mal à propos *aoust*) 1697, de poursuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait absolument faire passer pour un hérétique. Il écrivit de sa propre main au pape Innocent XII pour le presser de décider.

La congrégation du Saint Office nomma, pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant et un augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les consulteurs. Les cardinaux et les prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour se livrer à la politique, à l'intrigue, ou aux douceurs de l'oisiveté.

Les consulteurs examinèrent, pendant trente-sept conférences, trente-sept propositions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix, et le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié et affiché dans Rome, le 13 mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soumit sans restriction et sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un savant, qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur ou ce grand art lui gagnèrent tous les cœurs, et firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. Fénelon vécut toujours depuis dans son diocèse, en digne évêque, en homme de lettres. La douceur de ses mœurs, répandue dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution et son *Télémaque* lui attirèrent la vénération de l'Europe.

Les Anglais surtout, qui firent la guerre dans son diocèse, s'empressaient à lui témoigner leur respect. Le duc de Marlborough prenait soin qu'on épargnât ses terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne, qu'il avait élevé ; et il aurait eu part au gouvernement, si ce prince eût vécu.

Dans sa retraite philosophique et honorable, on voyait combien il était difficile de se détacher d'une cour telle que celle de Louis XIV; car il y en a d'autres que plusieurs hommes célèbres ont quittées sans les regretter.

UNE SAINTE ET UNE MYSTIQUE AU XVIIe SIÈCLE : MADAME GUYON.

Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de sa résignation. Plusieurs écrits de philosophie, de théologie, de belles-lettres, furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le consulta sur des points épineux, qui intéressent tous les hommes, et auxquels peu d'hommes pensent. Il demandait si l'on pouvait démontrer l'existence d'un Dieu, si ce Dieu veut un culte, quel est le culte qu'il approuve, si l'on peut l'offenser en choisissant mal. Il faisait beaucoup de questions de cette nature, en philosophe qui cherchait à s'instruire; et l'archevêque répondait en philosophe et en théologien.

Après avoir été vaincu sur les disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne se mêlât point des querelles du jansénisme; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archevêque de Cambrai en usa de même. Il espéra qu'il reviendrait à la cour et qu'il y serait consulté : tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. Ses désirs cependant étaient modérés comme ses écrits; et même sur la fin de sa vie il méprisa enfin toutes les disputes : semblable en cela seul à l'évêque d'Avranches, Huet, l'un des plus savants hommes de l'Europe, qui, sur la fin de ses

jours, reconnaît la vérité de la plupart des sciences, et celle de l'esprit humain. L'archevêque de Cambrai, qui le croirait, parodia ainsi un air de Lully :

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Il fit ces vers en présence de son neveu, le marquis de Fénelon, depuis ambassadeur à La Haye. C'est de lui que je les tiens. Je garantis la certitude de ce fait. Il serait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons souvent avec des regards différents, dans la triste tranquillité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand et si intéressant dans l'âge où l'esprit, plus actif, est le jouet de ses désirs et de ses illusions.

[illegible] BERT.
[illegible]

Ces disputes, longtemps l'objet de l'attention de la France, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisiveté, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animosités. L'esprit philosophique, qui gagne de jour en jour, semble assurer la tranquillité publique; et les fanatiques mêmes, qui s'élèvent contre les philosophes, leur doivent la paix dont ils jouissent, et qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétisme, si malheureusement importante sous Louis XIV, aujourd'hui si méprisée et si oubliée, perdit à la cour le cardinal de Bouillon. Il était neveu de ce célèbre Turenne à qui le roi avait dû son salut dans la guerre civile, et, depuis, l'agrandissement de son royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, et chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il est constant, par ses lettres,

qu'il ne trahit jamais son ministère en étant fidèle à son ami. Il pressait le jugement du pape, selon les ordres de la cour; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien, nommé Giori, qui était auprès de lui l'espion de la faction contraire, s'introduisit dans sa confiance, et le calomnia dans ses lettres; et, poussant la perfidie jusqu'au bout, il eut la bassesse de lui demander un secours de mille écus; et, après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais. Ce furent les lettres de ce misérable qui perdirent le cardinal de Bouillon à la cour. Le roi l'accabla de reproches, comme s'il avait trahi l'État. Il paraît pourtant, par toutes ses dépêches, qu'il s'était conduit avec autant de sagesse que de dignité.

Il obéissait aux ordres du roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieusement ridicules des mystiques, qui sont les alchimistes de la religion; mais il était fidèle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la personne de Fénelon. Supposé qu'il importât à l'Église qu'on n'aimât pas Dieu pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi, malheureusement, voulut que Fénelon fût condamné: soit aigreur contre lui, ce qui semblait au-dessous d'un grand roi; soit asservissement au parti contraire, ce qui semble encore plus au-dessous de la dignité du trône. Quoi qu'il en soit, il écrivit au cardinal de Bouillon, le 16 mars 1699, une lettre de reproches très mortifiante. Il déclare dans cette lettre qu'il veut la condamnation de l'évêque de Cambrai; elle est d'un homme piqué. Le *Télémaque* faisait alors un grand bruit dans toute l'Europe, et les *Maximes des saints*, que le roi

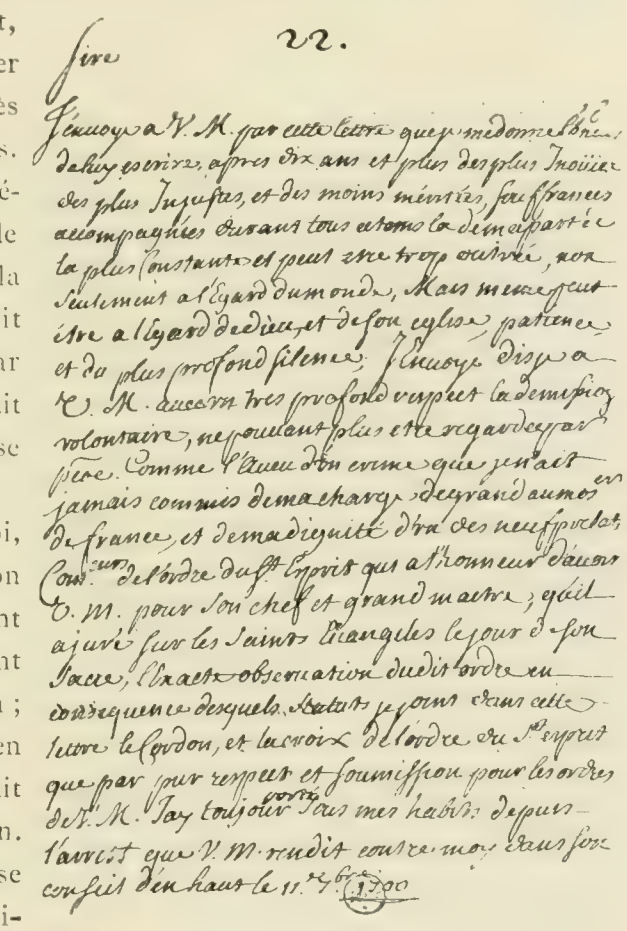

22.

Sire

Je envoye a V. M. par cette lettre que je me donne l'honneur de luy escrire, apres dix ans et plus des plus Inouïes des plus Injustes, et des moins méritées souffrances accompagnées durant tous ce temps la de la part de la plus Constante et peut estre trop outrée, non seulement a l'egard du monde, Mais meme peut estre a l'egard de dieu, et de son eglise, patience et du plus profond silence. Je envoye dis je a V. M. ce cri tres profond respect la demission volontaire, ne pouvant plus estre regardée par pere. Comme l'heureux d'un crime que je n'ait jamais commis de ma charge de grand aumonier de france, et de ma dignité d'ordre des neuf choeurs, Cons.eur de l'ordre du St Esprit que a l'honneur d'avoir V. M. pour son chef et grand maitre; et ait ajouté sur les Saints Evangiles le jour de son Sacre, l'exacte observation dudit ordre en consequence desquels Statuts je joins dans cette lettre le cordon, et la croix de l'ordre du St Esprit que par pur respect et soumission pour les ordres de V. M. J'ay toujours cons.ervé tous mes habits depuis l'arrest que V. M. rendit contre moy dans son conseil d'en haut le 11.e 7.bre 1700

FAC-SIMILE DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CARDINAL DE BOUILLON AU ROI (11 SEPTEMBRE 1700).

(Dans le Recueil de Cotte : Cabinet des Estampes.)

s'avait point lues, étaient puisées des maximes répandues dans le *Télémaque*, qu'il avait lues.

On rappela aussitôt le cardinal de Bouillon. Il partit; mais ayant appris, à quelques milles de Rome, que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir sur ses pas pour prendre possession de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du sacré collège donne à Rome de très grandes prérogatives; et, selon la manière de penser de ce temps-là, c'était une chose agréable pour la France qu'elle fût occupée par un Français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de se mettre en possession de son bien, et de partir ensuite. Cependant cette démarche aigrit le roi sans retour. Le cardinal en arrivant en France fut exilé, et cet exil dura dix années entières.

Enfin, lassé d'une si longue disgrâce, il prit le parti de sortir de France pour jamais, en 1710, dans le temps que Louis XIV semblait accablé par les alliés, et que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince Eugène et le prince d'Auvergne, ses parents, le recurent sur les frontières de Flandre, où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du Saint-Esprit, et la démission de sa charge de grand aumônier de France, en lui écrivant ces propres paroles : « Je reprends la liberté que me donnaient ma naissance de prince étranger, fils d'un souverain, ne dépendant que de Dieu, et mes dignité de cardinal de la sainte Église romaine, et de doyen du sacré collège.... Je tâcherai de travailler le reste de mes jours à servir Dieu et l'Église dans la première place après la suprême, etc. ».

Sa prétention de prince indépendant lui paraissait fondée, non seulement sur l'avis de plusieurs jurisconsultes qui assurent *que qui renonce à tout n'est plus tenu à rien*, et que tout homme est libre de choisir son séjour, mais sur ce qui en effet ce cardinal était né à Sedan dans le temps que son père était encore souverain de Sedan : il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable; et quant au titre de cardinal doyen, qu'il appelle la première place après la suprême, il se justifiait par l'exemple de tous ses prédécesseurs, qui ont passé incontestablement avant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France et le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur général d'Aguesseau, depuis chancelier, l'accusa devant les chambres assemblées, qui rendirent contre lui un décret de prise de corps et confisquèrent tous ses biens. Il vécut à Rome, honoré, quoique pauvre, et

mourut victime du quiétisme qu'il méprisait, et de l'amitié, qu'il avait noblement conciliée avec son devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorsqu'il se retira des Pays-Bas à Rome, on sembla craindre à la cour qu'il ne devint pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de La Trimouille, du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeste cette crainte. « On peut tout présumer, dit-il, d'un sujet prévenu de l'opinion qu'il ne dépend que de lui seul. Il suffira que la place dont le cardinal de Bouillon est présentement ébloui lui paraisse inférieure à sa naissance et à ses

LE CARDINAL DE BOUILLON ENTOURÉ DE LA CHARITÉ ET DE LA VÉRITÉ.
(Composition de Vernansal, gravée par Thomassin.)

talents; il se croira toute voie permise pour parvenir à la première place de l'Église, lorsqu'il en aura contemplé la splendeur de plus près. »

Ainsi, en décrétant le cardinal de Bouillon, et en donnant ordre *qu'on le mît dans les prisons de la Conciergerie, si on pouvait se saisir de lui*, on craignit qu'il ne montât sur un trône qui est regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique; et qu'alors, en s'unissant avec les ennemis de Louis XIV, il ne se vengeât encore plus que le prince Eugène, les armes de l'Église ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

Voltaire rattache à la querelle du quiétisme, et lui donne pour conclusion, l'histoire des différends du cardinal de Bouillon avec Louis XIV. Il est certain

que, chargé des affaires de France en cour de Rome, le cardinal de Bouillon n'avait pas obéi au roi, ni travaillé assez activement à son gré auprès de cette cour pour en obtenir la condamnation de Fénelon : c'était un acte d'insubordination ajouté à beaucoup d'autres qui l'avaient déjà signalé à la colère de Louis XIV. Prêtre improvisé, prélat de mœurs douteuses, c'était un de ces grands seigneurs de la Fronde qui se trompaient d'époque et profitaient de la fin du règne pour renouveler les désobéissances et les discordes du début. Son exil, comme aussi en partie celui de Fénelon, fut donc plutôt une disgrâce politique qu'une condamnation religieuse.

D'ailleurs, d'une manière générale, on peut dire en concluant qu'une pensée politique a souvent déterminé les rigueurs de Louis XIV contre les consciences de ses sujets. Un désir, une volonté bien arrêtée chez lui de ne laisser jamais renaître les troubles de la Fronde, le dessein formé par ses ministres d'achever l'unité intérieure de son royaume par l'unité des croyances, expliquent, en partie, mais ne les justifient pas, les violences et les persécutions contre les protestants et les jansénistes : *Lex una sub uno* fut la devise du règne et la formule du siècle.

« LEX UNA SUB UNO ».

FRAGMENT D'UN TRUMEAU DE LA CHAMBRE DU ROI
(Château de Fontainebleau

TABLES

Des Matières et des Gravures.

LES AMOURS REMISANT LES ARMES.
En-tête de François Chauveau pour le Recueil des *Courses de têtes et de bagues* de l'Imprimerie Royale.)

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS..... IX à XVI

LOUIS XIV ET SA COUR (p. 1 à 193).

I. — *La Préface du règne, la Jeunesse et l'Éducation du Roi* (p. 3 à 36).

LETTRE ORNÉE.
PAR FRANÇOIS CHAUVEAU
(Du même recueil que ci-dessus.)

INTÉRÊT qui s'attache aux détails d'un grand Règne, p. 3. — Premières amours du roi, sujets de plusieurs méchants livres, 4. — Comment Louis XIV s'est formé lui-même l'esprit et le goût, 5. — Son éducation sous le maréchal de Villeroy, 5. — Témoignages de *Laporte*, *Saint-Simon*, *Spanheim*, sur l'abandon où le laissait Mazarin, 6, 7, 8. — Témoignages contraires de Mazarin et Louis XIV, 9, 10, 11. — La naissance et l'enfance de Louis XIV, d'après *Laporte*, *Mme de Montpensier*, *Mme de Motteville*, 12, 13, 14. — Son premier discours au Parlement, 15. — Les premières années du règne : fêtes, spectacles, ballets, 15, 16. — Un curé veut les abolir, 16. — Mariage du roi, 17. — La cour à cette époque : l'opéra en France, 17, 18. — L'homme au masque de fer, 19, 20, 21. — Tableau de la cour en 1660, d'après *Mme de Lafayette*, 22, 23, 24. — Fouquet, 25. — Fêtes de Vaux, 25, 26. — Procès de Fouquet : belle action de Fouquet inutile, dissimulation de Louis XIV, Colbert persécuteur de Fouquet, 26, 27, 28. — Le Tellier et Séguier acharnés contre lui, 31, 32. — Mazarin et Fouquet, 32. — Arrêt contre le surintendant, 33. — Saint-Evremond, 34. — Opinion des contemporains, de d'*Ormesson* sur le procès, 35, 36.

II. — *La naissance du Grand Siècle* (p. [illegible] à [illegible]).

Spectacles de la cour, [illegible]. — La prétendue [illegible], d'après *Mme de Motteville*, *Saint-Simon*, *Labourer*, *Racine*, *Mme de La Fayette* et *de Sévigné*, *Bossuet*, l'abbé *Massi*, *Spanheim*, [illegible]. — La cour [illegible] Madame, [illegible]. — Galanteries, fêtes magnifiques, le Carrousel de [illegible], [illegible]. — La devise : *Nec pluribus impar*, [illegible]. — Fêtes de Versailles en [illegible], [illegible]. — Bons de cour, [illegible]. — Le travail et les fêtes, [illegible]. — La journée du roi, d'après les Mémoires de *Louis XIV*, [illegible] de *Saint-Simon*, [illegible] ; *Spanheim*, [illegible] ; *Mme de Sévigné*, 63. — Louvois et Colbert, d'après *Spanheim*, 64. — Audiences du roi : satisfaction donnée par le légat du pape, 65. — Réception du doge de Gênes, d'après le *Mercure*, [illegible]. — La pompe royale à Versailles, [illegible], 67, 68, [illegible], 70, d'après le *Mercure*, *Mme de Sévigné*, 73 ; la *Palatine*, 74, 75, 76. — Les fêtes et le jeu à la cour, 77, 78, 79, 80, 81, d'après *Saint-Simon*, la *Palatine*, *Langeau*, *Bourdaloue*. — Les courtisans, 83, 84, d'après *La Bruyère*. — Habits à brevets, costumes, 87. — Magnificence et ordre de la maison royale, 88, 89. — L'entretien des seigneurs, les libéralités du roi, d'après *Spanheim*, 90, 91, [illegible]. — Présents et pensions aux gens de lettres de l'Europe, 93, 94, 95. — Exil de Bussy, [illegible].

III. — *L'apogée du règne, les mœurs du roi et de la cour* (p. 97 à [illegible]).

Ambitions royales, 97. — Louis XIV ne danse plus sur le théâtre, 98, [illegible]. — Mlle de la Vallière, sa retraite, 99. — Son portrait, par *Spanheim*, [illegible], d'*Ormesson*, la *Palatine*, l'*abbé de Choisi*, [illegible], par elle-même, [illegible]. — Mme de Montespan, [illegible]. — L'affaire de Lauzun avec Mademoiselle, [illegible], suit en prison pour son mariage avec elle, [illegible]. — L'influence de la Montespan, 107, [illegible]. — Portrait de Lauzun : anecdotes de *Saint-Simon* sur la querelle de Lauzun et de la Montespan, [illegible], 113. — La cour des Mortemart, 114, 115, d'après *Saint-Simon*. — La cour de Mme de Montespan, 116. — Le voyage de Douvres : Henriette d'Angleterre et Mme de Keroualle vont gouverner Charles II, 117. — On croit Madame empoisonnée, 118. — Indiscrétion de Turenne, cause des malheurs de Madame et de tous ces beaux esprits, [illegible]. — Origine des fréquents empoisonnements dont on se plaignit alors, [illegible]. — La marquise de Brinvilliers, [illegible], la Voisin. — Prétendus sortilèges, 124, [illegible]. — Maréchal de Luxembourg à la Bastille, 126, 127. — On croit la reine d'Espagne empoisonnée, [illegible]. — Trois femmes se disputent le cœur de Louis XIV, [illegible].

[illegible]
Estampe de la collection [illegible]

Un fait de Mlle de Fontanges, 133. — Dernier triomphe de la Montespan, 134, 135. — Faveur de Mme de Maintenon, 136, 137, 138, 141, 142, son mariage, 143, 144, Saint-Cyr, 147, 148. — Le roi attaqué de la fistule, 149. — Mort de la dauphine de Bavière, 150. — *Esther* et *Athalie*, 150. — Les enfants de France, 153. — La duchesse de Bourgogne joue la comédie, 154. — Louis XIV voit mourir presque toute sa famille, 154, 155. — Portraits de la duchesse de Bourgogne: par *Louis XIV*, 155; *Saint-Simon*, 156, 157, 158. — Sa mort, 159. — Soupçons de poison et calomnies contre le duc d'Orleans, 160, 161, 162.

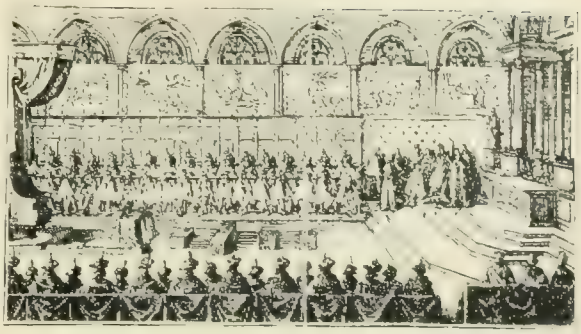

LE SACRE DE LOUIS XIV.
Composition et Estampe de S. Leclerc.

IV. — *Le déclin du règne : la vieillesse du roi* p. 163 à 193.

Louis XIV aux mains de Le Tellier, 163. — Les princes légitimés, 164. — Dernière maladie du Roi, 165. — Il meurt avec courage sans ostentation, 166. — Ses dernières paroles au Dauphin, 166, 169. — Moins regretté qu'il ne devait l'être, 169, 170. — Son caractère, sa conduite et ses paroles, 171, 172. — Son bon goût, 173. — Paroles mémorables, 174. — Écrits de sa main où il rend compte de sa conduite et marque son caractère, 174, 175, 176, 179. — Conseils à son petit-fils, roi d'Espagne, 180, 181, 182, 183. — Sa politesse, 184, 187. — Sagesse, circonspection et bonté, 188. — Amour des louanges, mais envie de les mériter, 188, 189, 190. — La statue du maréchal de La Feuillade, 191. — Enfants de Louis XIV, 192, 193.

LOUIS XIV EN 1690.
D'après un écu d'argent aux Huit L couronnés.

LOUIS XIV ET SES MINISTRES (p. 196 à 278).

I. — *Gouvernement intérieur. — Justice, commerce, police, lois, discipline militaire, marine* p. 197 à 250.

Assiduité de Louis XIV au travail, 197. — Finances, libéralités au peuple, 198. — Hôpitaux, 198. — Routes, 198. — Commerce, 199. — Ports, 199. — Compagnies commerciales et colo-

[illegible]

[illegible] — Encouragements [illegible] commerce extérieur, [illegible] — Impôts et [illegible] sur les [illegible], [illegible] — Manufactures, [illegible] — Colbert, la Sorbonne, [illegible] — Saint-Aubin, [illegible] — La police et les embellissements de Paris, [illegible] — Bâtiments à Saint-Germain, à Versailles, à Paris, [illegible] — Bernin et Perrault, [illegible] — Constitution à Saint-Cyr, les Invalides, [illegible] — Beaux règlements rendus par Louis XIV, législation, [illegible] — Duels abolis, 212. — Reglements militaires, [illegible], [illegible]. — Armées, [illegible], [illegible]. — Eloges de *Spanheim* sur l'organisation des armées françaises par Louis XIV et Louvois, [illegible], [illegible], [illegible]. — Critiques de *Saint-Simon*, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible]. — Marine, [illegible]. — Hainaut de Louis XIV avec l'Angleterre : nouveaux ports militaires, [illegible]. — Chantiers de constructions, batailles navales, [illegible]. — Colonies, [illegible]. — Chasse personnelle de Louis XIV, 231. — Mémoires des intendants pour l'instruction du Dauphin, 231. — Ce que fit Louis XIV et ce qui restait à faire, [illegible]. Changements heureux dans la nation, [illegible]. — Presque aucune conspiration, [illegible]. — La bourgeoisie française : plus de politesse et d'agréments qu'auparavant, 238, 239. — Aisance générale, [illegible], 241. — Paris, centre des arts, 242. — Tableau de Paris et du Parisien par *La Bruyère*, [illegible], 244, [illegible], 246, [illegible] ; *Saint-Simon* : éloges et regrets, [illegible], [illegible], [illegible].

II. — *Finances et règlements* [illegible]

Colbert : ses mérites, 251. — Peu d'intelligence alors dans la France en matière de finances, 252. — Défense au Parlement de faire des remontrances avant l'enregistrement, 255. — Administration de Colbert, [illegible]. — Edit de [illegible] en faveur des familles nombreuses, [illegible]. — Colbert ne peut faire tout le bien qu'il veut, [illegible]. — Les paysans et la question du blé, [illegible]. — Les emprunts, [illegible]. — Les traitants, 260. — Le Parlement contrôleur général, [illegible]. — Mauvaises dépenses publiques, [illegible]. — Réforme générale des monnaies, 262. — Les frais de guerre (la guerre apparaît [illegible]), [illegible], [illegible]. — Conclusion, [illegible]. — Dixième, [illegible]. — Chamillart, ministre, [illegible]. — Desmarets, ministre, [illegible]. — L'argent

[illegible]

[illegible] *Vie humaine*

du royaume et les monnaies, 269, 270, 271. — Luxe et misère, 272. — L'industrie et la culture, 272, 273. — Aisance de la classe moyenne, condition des paysans, 274, 275. — Témoignages de *La Bruyère*, *Guy Patin*, *Mme de Sévigné*, *Vauban*, *Saint-Simon* sur le sort des paysans au XVIIe siècle, 276, 277, 278.

LA DISCIPLINE MILITAIRE.
(Médaille de Mauger pour l'établissement des Compagnies de Cadets, 1665.)

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES (p. 279 à 344).

I. — *Des sciences* (p. 281 à 288).

L'esprit philosophique et critique en France au début du siècle, 281. — Descartes, 282. — Société royale de Londres, 282, 283. — Louis XIV et Colbert encouragent les sciences et pensionnent les savants étrangers : l'Académie des sciences, 283. — Le Jardin royal, l'Observatoire, le journal des Savants, l'Académie des inscriptions, 284, 285. — Les superstitions, sorciers combattus, 285, 286 — Philosophie nécessaire, 286. — Pourquoi Voltaire donne la première place aux sciences, 287, 288.

II. — *Des belles-lettres* (p. 289 à 308).

L'éloquence, 289. — Les écrivains du XVIe siècle et le français, 290. — Jean de Lingendes, 290. — Balzac, 290. — Voiture, 290. — Vaugelas, 290. — Patru, 291. — Le duc de la Rochefoucauld, 291. — Pascal : les *Provinciales*, 291. — Bourdaloue, 292. — Bossuet, 293, 294. — Fenelon : le *Télemaque*, 295. — La Bruyère, 296. — Fontenelle et Bayle, 297. — Pellisson, Saint-Réal, 297. — Le grand Corneille, 298, 299. — Racine, 300. — Molière, 301. — Boileau, 302. — Lafontaine, 302, 303. — Quinault, 303. — La Motte, Rousseau, 304. — Impossible de refaire des chefs-d'œuvre, 305, 306. — Louis XIV et les lettres, 307. — La Banque française universelle, 307, 308.

CRITIQUE SUR LES MODES DES FEMMES.
(D'après une caricature du temps.)

[illegible]

[illegible]

III. — *Des Beaux-Arts* (p. [illegible] à [illegible]).

Musique, [illegible]. — Luth, [illegible]. — Architecture, [illegible]. — Peinture, [illegible]. — Académie des Beaux-Arts et de Peinture à Rome, [illegible]. — Sculpture, [illegible]. — Médailles, [illegible]. — Gravures, [illegible]. — Orfèvrerie, [illegible]. — Médecine, [illegible]. — Pourquoi Voltaire met la chirurgie et la médecine au nombre des arts, [illegible]. — Catalogue des artistes français, par Nodinet, [illegible]. — Musiciens, [illegible]. — Peintres, [illegible]. — Sculpteurs, architectes, graveurs, [illegible].

IV. — *Des beaux-arts en Europe du temps de Louis XIV* (p. [illegible]).

La fête d'Versailles, [illegible]. — Les Anglais au XVIIe siècle, [illegible]. — Milton, [illegible]. — Dryden, [illegible]. — Pope, [illegible]. — Addison, [illegible]. — Swift, [illegible]. — Mémoires de l'ambassadeur de Venise pour les Anglais (lettres sur l'Angleterre, [illegible]). — Bacon, Newton, [illegible]. — Hobbes, [illegible]. — Locke et Pascal, [illegible]. — Hevelius, astronomes et artistes de Louis XIV, [illegible]. — Leibnitz, [illegible]. — Bel âge de la géométrie, [illegible]. — Le phénomène [illegible] Galilée, [illegible]. — Pourquoi le XVIIe siècle a [illegible] sous le règne de Louis XIV, [illegible].

[illegible]

LES IDÉES. — LES CROYANCES (p. 345).

I. — *Affaires ecclésiastiques. — Disputes mémorables* (p. 347 à 362).

L'église et le clergé de France, premier ordre de l'État, 347. — Immunités de l'Église, 348. Richesses comparées de l'Église en France et en Europe, 349, 350. — Don gratuit, 350. — Anciennes maximes du clergé de France, 351. — Conduite du roi avec le clergé, 252. — Les libertés de l'église gallicane, 353. — L'affaire de la Régale, 354. — Autrefois les rois donnaient tous les bénéfices, 354, 355. — Résistance de l'évêque de Pamiers, 355, 356. — Grand vicaire traîné sur la claie en effigie, 356. — Fameuse Assemblée du clergé, 357. — La France prête à se séparer de Rome, 358. — Les quatre propositions, 359. — Innocent XI, ennemi de Louis XIV, 360. — Réforme du clergé, 361. — Superstitions supprimées en partie, 361, 362.

LOUIS XIV ET SES MUSICIENS.
D'après une estampe de Bonnart.

II. — *Du calvinisme au temps de Louis XIV* (p. 363 à 392).

Pourquoi y a-t-il eu toujours des querelles théologiques? 363, 364. — Origine des sectes du XVIIe siècle : catholiques et protestants, 365. — Protestants de France, 366. — Edit de Nantes, 367. — Sédition et guerre civile des Réformés, 368. — Richelieu veut enfin réunir les deux religions, 369, 370. — Réformés protégés par Colbert, 370. — Louis XIV excité contre eux, 371. — Petits enfants convertis, 372. — Mesures du gouvernement; Pellisson convertit pour de l'argent, 372, 373. — L'œuvre des conversions, 373, 374. — Prédicants roués, 374. — Les huguenots s'enfuient, 374. — Dragonnades, 374, 375, 376. — Lettre apostolique de Louvois, 377. — Édit de Nantes révoqué, 377. — Peuples, argent, manufactures, transportés hors de France, 378, 379. — Prisons et galères, 380. — Rebelles et prophètes, 381. — Prophètes dormants, 382. — Cl. Brousson, ministre roué, 383. — Prophètes assassins, 384. — L'abbé de la Bourlie, 384. — Guerre des fanatiques, 387. — Cavalier, un garçon boulanger, fait la guerre à Louis XIV, 388, 389. — Le garçon boulanger traite avec Villard, 389. — Son histoire, 389. — Conspiration des prophètes, 390. — Prophètes réfugiés à Londres, 391. — Saint-Simon plus équitable que Voltaire pour les Cévenols et les Camisards : son témoignage sur Bâville et les rigueurs contre les protestants du Midi, 391, 392.

III. — *Du jansénisme* (p. 393 à 428).

Jansénisme moins turbulent que le calvinisme, 393. — Baïus inintelligible, 394. — Rome s'en moque, 394, 395. — Molina visionnaire, 395. — Procès à Rome, pour ses visions, 396. —

[illegible]

IV. — *De Quesnoy* (p. [illegible] à [illegible])

[illegible]

[illegible]

FRONTISPICE DU XVIIe SIÈCLE.
Collection Hennin. Cabinet des Estampes. Bibliothèque Nationale.

TABLE DES GRAVURES

FRONTISPICE. — Louis XIV, gravé sur bois par Florian, d'après le buste en marbre attribué à Coysevox (Musée de Versailles.)

TITRE. — Fleuron gravé sur bois par Devos d'après le groupe de Massou. Escalier de la Reine. (Château de Versailles).

Frontispice d'après un dessin de Bérain (Cabinet des Estampes. Bibliothèque nationale). V

AVANT-PROPOS. — Louis XIV donne l'abondance à la France (En-tête d'après une gravure du Cabinet des Estampes) VII

Lettre ornée du Recueil des Frontispices de la Bibliothèque nationale..... VII

Louis XIV à l'époque de son mariage (d'après le portrait de Mignard gravé par Poilly). VIII

Marie-Thérèse, d'après un dessin de Nanteuil (Cabinet des Estampes)..... IX

Versailles, façade principale sur les Jardins (d'après une estampe d'Israël Silvestre)..... X

La Chapelle des Invalides..... XI

La France triomphante (Groupe de Tuby et Coysevox, Jardin de Versailles)..... XI

Le Temps soustrait la Vérité aux atteintes de l'envie et de la discorde, par Nicolas Poussin (Musée du Louvre)..... XI

LOUIS XIV ET SA COUR

I. — *La préface du Règne; la Jeunesse du Roi.*

Décoration de Lebrun exécutée pour l'escalier des Ambassadeurs (Château de Versailles) 1

Louis XIV vainqueur : hommage à la mémoire de Mazarin (estampe de Poilly, 1660).. 3

La Renommée confie au Temps l'image de Louis XIV (groupe de Lebrun et Guidi : Jardins de Versailles)..... 3

Renommée célébrant les gloires de Louis XIV (d'après une gravure de Sébastien Leclerc, 1674 4

Louis XIV en 1658. Statuette en couleur de la collection Thiers Musée du Louvre)... 5

Grand Seigneur et sa dame (d'après « les plus illustres proverbes » de Lagniet)..... 5

La chasse royale à Vincennes, pendant la jeunesse de Louis XIV (gravure de Moncornet). 6

Louis XIV [illegible] (d'Orléans) avec leur gouvernante, Mme de [illegible], marquise de Lansac (Musée de Versailles) ....
[illegible]
Louis XIV jeune [illegible] (Musée de Versailles) ....
Anne d'Autriche et son enfant [illegible] au château conservé au Musée de Versailles qui [illegible] par Anne d'Autriche à son maître d'hôtel, [illegible] ....
Louis XIV en 1644 (d'après une [illegible]) ....
Louis XIV dans les rôles de sa jeunesse (Musée de Versailles, nouvelles acquisitions) ....
Louis XIV donnant des patentes aux [illegible] (1653, estampe de Lalire) ....
Louis XIV à l'âge de cinq ans (d'après une médaille de Mauger de 1643) ....
Louis XIV à trois ans [illegible] une médaille de Mauger pour sa majorité [illegible] ....
Jeu de [illegible] pour le divertissement de Sa Majesté (collection du baron L. Pichon) ....
La comédie à la cour en 1656. Le théâtre de Clermont (d'après une estampe de la collection Hennin) ....
Les [illegible] de Thetis [illegible] opéra joué à Paris en 1654, gravure de Silvestre ....
Louis XIV en costume de Roi Soleil dans le Ballet de *la Nuit* ....
Un seigneur de la cour en costume dans le Ballet de *la Nuit*, 1653 ....
Entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Paris, après leur mariage 18
Costume de ballet et d'opéra (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles) 18
Entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Paris, après leur mariage 19
Costumes de ballet et d'opéra (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles) 19
Grotesques et figures pour ballets et opéras (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles) 20
Grotesques pour ballets et opéras (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles) 21
Grotesques pour ballets et opéras (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles) 21
Grotesques pour ballets et opéras (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles 21
Grotesques pour ballets et opéras (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles) 21
Grotesques pour ballets et opéras (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles) 22
Grotesques pour ballets et opéras (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles) 22
Grotesques pour ballets et opéras (d'après un manuscrit de Bérain conservé à la Bibliothèque de Versailles) 22
Le [illegible] pesant le gouvernement de l'État. Médaille de Molart, 1661 23
Ondoyet [illegible], revers de la même médaille 23
La mort de Mazarin (d'après une estampe du temps) 23
Entrée de la reine à Paris (1660, Médaille de Molart) 24
Louis XIV en [illegible] de Leon 25
Philippe, fils de France, duc d'Orléans (d'après Le [illegible]) 24
La [illegible] (d'après une estampe de Lepautre) 25
Conseiller au parlement (dans les *Conditions de la vie humaine* de S. Leclerc) 26
Les armes de Colbert avec la couleuvre au centre. En-tête en l'honneur de Colbert 27
[illegible] et rendant la justice (estampe de Chauveau) 27
Président à mortier (dans les *Conditions de la vie humaine*, S. Leclerc) 28
Tapisserie à la [illegible] et aux armes du [illegible] de meuble 29
[illegible] par le Brun (Musée de Versailles) 30

ANNONCE DE L'ALMANACH DE 1713
REPRODUCTION D'UNE AFFICHE DU MARCHAND D'ESTAMPES DEMORTAIN.

(Collection Hennin. Bibliothèque Nationale.)

Composition en forme de médaille en l'honneur du chancelier le Tellier (par Van Schuppen, 1679) 33
Le Traitant ou l'avare (gravure de Landry) 34
Estampe satirique contre les Traitants punis par la justice royale (1661) 35
Bijoux du XVIIe siècle (d'après des dessins de Gilles de l'Égaré) 36

II. — *La Naissance du Grand Siècle.*

Frise du Salon de l'œil-de-bœuf (au château de Versailles, bas-relief en stuc doré de Van Clève 37
La France galante (Estampe du XVIIe siècle sur les amours du roi) 37
Louis XIV jeune (d'après une peinture anonyme du Musée du Louvre) 38
Médaillon de Louis XIV par Bertinetti (collection du baron J. Pichon) 38
Louis XIV, médaillon de Pierre Puget (Musée de Marseille) 39
Apollon présentant l'image de Louis XIV à la France (bas-relief en marbre de Coustou, Musée du Louvre 40
Cabinet de boulle portant en haut en médaillon le portrait du roi (Mobilier National). 41
Buste en bronze de Louis XIV (Château de Versailles) 42
Buste de Louis XIV, par Warin (Musée de Versailles) 43
Louis XIV au milieu des dames de la cour, 1665 (d'après un almanach du temps) 45
Le carrousel royal dans la cour des Tuileries, 1662 : un quadrille (d'après le recueil illustré par F. Chauveau, *Courses de têtes et de Bagues*, exemplaire enluminé de la Bibliothèque de Versailles) 46
La galanterie française au milieu du XVIIe siècle (d'après une estampe du temps) 47
Le roi en Empereur romain, au carrousel de 1662 (Recueil de *Courses de têtes et de bagues*, exemplaire enluminé de la Bibliothèque de Versailles 48
Le duc de Guise en roi des Américains au carrousel de 1662 (d'après le recueil de l'Imprimerie royale, *Courses de têtes et de bagues*) 49
Le duc d'Enghien au carrousel de 1662, en roi des Indes (d'après le recueil de l'Imprimerie royale, *Courses de têtes et de bagues*) 49
Le prince de Condé en empereur des Turcs, au carrousel de 1662 49
Nec pluribus Impar (médaille en l'honneur de Louis XIV, 1664) 50
Écran pour le dauphin, avec devise en l'honneur du roi 50
Grand vase de la terrasse du château de Versailles, aux armes du roi Soleil (œuvre de Dugoulon et Drouilly) 51
Ballet des géants et des nains, à la cour (d'après une estampe du temps) 52
Louis XIV, statue équestre de Girardon, pour la place Vendôme (d'après la réduction en bronze conservée au Musée du Louvre) 53
La cour dans le Bosquet de l'arc de triomphe, au parc de Versailles (d'après un dessin du temps ; Musée de Versailles, nouvelles acquisitions) 55
Les détails de l'habillement du Courtisan (d'après une gravure contemporaine de mode : la *Garde-robe des hommes*) 56
La Charité du roi, médaille de Mauger, 1662 57
Table de travail du XVIIe siècle, provenant du Mobilier National (collection du Garde-Meuble) 57
Le Cadenas ou nécessaire de table de Louis XIV (Dessin du Cabinet des Estampes, collection Cotte) 58
Fragment de la pendule du cabinet du roi, au château de Versailles (œuvre de Morand de Pontdevaux) 58
Statue en marbre de Louis XIV, par J. Warin (dans le salon de Vénus, au Musée de Versailles) 59
Couteau, cuiller et fourchette du roi (d'après la collection Cotte) 60
Montre du XVIIe siècle (Collection Rossigneux) 60
Pendule du XVIIe siècle (Collection du Mobilier National, château de Fontainebleau) .. 61
Dessus d'une commode de Boulle (collection du Mobilier National, château de Fontainebleau) 62

Louis XIV, [illegible] Musée de Versailles [illegible]
Fauteuil ayant appartenu à la maréchale de Villars (Collection du baron [illegible]) [illegible]
Louvre. (Après un portrait de Claude Lefèvre.) [illegible]
Médaille de Louis XIV [illegible] [illegible]
Pyramide élevée à Rome en mémoire de la satisfaction demandée par le pape à Louis XIV [illegible] [illegible]
La présentation de la France [illegible] en marbre de [illegible] [illegible] du château de Versailles [illegible]
Composition de Lebrun en l'honneur de Louis XIV [illegible] (Salon de la guerre. Château de Versailles) [illegible]
Vase d'argent et [illegible] pour la décoration des appartements de Versailles (après un tableau des [illegible] de Versailles) [illegible]
Brasero d'argent, d'après le tableau de Lebrun et de Sève visite de Louis XIV aux Gobelins. Au Château de Versailles [illegible]
Portrait [illegible] des Ambassadeurs dans les appartements du roi (Château de Versailles) [illegible]
Tabouret [illegible] (estampe de la collection [illegible]) [illegible]
[illegible] (Collection du baron Jérôme Pichon) [illegible]
[illegible] d'après les cartons de Lebrun : chateau de Fontainebleau. Musée de Versailles [illegible]
Vase d'argent d'après les cartons de Lebrun : chateau de Madrid. Musée de Versailles [illegible]
Cassolette [illegible] en argent rehaussé d'or et de pierreries (d'après les cartons de Lebrun : chateau des Tuileries. Musée de Versailles) [illegible]
Valets de pied portant la collation sur un brancard (carton de Lebrun pour la tapisserie du château des Tuileries) [illegible] 73
Nef royale d'or et de lapis aux LL enlacées (carton de Lebrun pour la tapisserie du Louvre) [illegible]
Vase [illegible] (galerie des glaces. Musée de Versailles) [illegible] 74
Brûle-parfum en or (d'après le tableau de Hallé : la réception du doge de Gênes. Musée de Versailles) [illegible]
La Palatine, duchesse d'Orléans, mère du Régent (d'après une peinture anonyme, Musée de Versailles) [illegible]
Maquette et costumes grotesques pour le ballet de 1682 à Versailles (dessin et projet d'exécution de Bérain, d'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque de Versailles) [illegible]
Costume pour le ballet de 1682 à Versailles (dessin et projet d'exécution de Bérain, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Versailles) [illegible] 77
Petite porte de la chapelle du roi au château de Versailles [illegible]
Siège des gardes de la reine (Château de Versailles) [illegible]
Maquette de Bérain (Hallé de [illegible]. Bibliothèque de Versailles) [illegible]
Maquette de Bérain (id.) .... [illegible]
Maquette de Bérain (id.) ..... [illegible]
Maquette de Bérain (id.) [illegible] 81
Chaise ayant appartenu à la maréchale de Villars (collection du baron Jérôme Pichon) [illegible] 82
Guéridon du XVIe siècle (collection de M. Edmond [illegible]) [illegible]
Vase d'or (d'après le cartons de Lebrun : le Palais Royal. Série des *Saisons*. Musée de Versailles) [illegible] 84
Plaque de cheminée dans le salon d'Hercule (Château de Versailles) [illegible] 84
Lacour de Louis XIV, [illegible] pour le baptême du Dauphin, [illegible] d'après une estampe du temps) [illegible] 85
Fragment des [illegible] et des cadres sculptés qui entourent les panneaux de la Chambre du roi au Château de Versailles [illegible] 87
Le costume d'un lieutenant aux gardes du roi (estampe de modes de Bonnart) [illegible] 87

La toilette d'une dame de qualité (gravure de Saint-Jean) 88
Une dame de qualité à sa toilette : Marie-Anne Stuart, reine d'Angleterre (d'après une estampe de Bonnart) 89
Costume de courtisan en habit d'été donnant le détail des justaucorps ou baudrier et des rubans (estampe de mode) 89
Réception par le roi dans sa chambre à Versailles des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit. (Cette esquisse du début du XVIIIe siècle donne l'état au vrai de la chambre du roi) 90
Buire d'or (d'après le carton de Lebrun : château de Madrid. Série des *Saisons* : Musée de Versailles) 91
Torchère en bronze de Lehongre, dans le bosquet de Versailles (Parc de Versailles).. 91
Louis XIV recevant, avec la Palatine et Mme de Maintenon, le prince électoral de Saxe, à Fontainebleau (d'après un tableau de Louis Silvestre, Musée de Versailles, dont la réplique est au château de Dresde) 92
Devise nouvelle en l'honneur du Roi Soleil 93
Louis XIV cause avec les Muses (estampe allégorique de S. Leclerc) 93
L'Hercule très chrétien (estampe allégorique à la gloire de Louis XIV) 94
Louis XIV apprend au dauphin à protéger les arts et les lettres : concert allégorique des muses à la famille royale d'après un almanach du temps, 1667 95
Médaille frappée à l'occasion de l'établissement de l'Académie des Sciences (1667)... 96

III. — *L'apogée du Règne; mœurs du Roi et de la Cour.*

Les armes du Roi portées par des amours (En-tête de Chauveau pour le Recueil des *Courses de têtes et de bagues*, de l'Imprimerie royale, d'après l'exemplaire enluminé de la Bibliothèque de Versailles) 97
Groupe d'enfants de l'Allée d'eau (Parc de Versailles) 97
La Colonnade du Louvre, élévation de la façade principale (façade et plan, suivant les dessins de Claude Perrault, 1665) 98
Fête de nuit donnée sur le grand canal de Versailles en 1674 (d'après une estampe d'Israël Silvestre) 99
Mlle de la Vallière (par Jean Nocret, Musée de Versailles) 100
Mlle de la Vallière en Diane (d'après une peinture anonyme du Musée de Versailles). 101
Reliquaire ayant appartenu à Mlle de la Vallière (collection du baron Jérôme Pichon). 102
Mme de Montespan 1671 par Netscher et Van Meurs 103
L'Alceste de Molière, joué devant le roi dans la Cour de marbre du château de Versailles (1674) (d'après une estampe d'Israël Silvestre) 104
Petite chambre à coucher de l'appartement de Lauzun (hôtel de M. le baron Jérôme Pichon) 105
Mlle de Montpensier en Minerve (d'après une estampe de Poilly) 107
La pompe funèbre de Mlle de Montpensier (d'après une estampe du temps, 5 avril 1693). 108
Petit salon de l'appartement de Lauzun, côté gauche (hôtel de M. le baron Jérôme Pichon 109
Mme de Montespan en Iris (d'après une peinture anonyme du Musée de Versailles). 111
Louis XIV en armure avec le cordon de l'ordre (portrait anonyme du Musée de Versailles 113
Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (d'après une estampe de Dieu et Lepautre). 114
Carrosse orné du temps de Louis XIV (d'après une estampe du temps, collection Hennin 115
Commode Louis XIV (collection du Mobilier National. Château de Fontainebleau).. 117
Table Louis XIV (collection du Mobilier National. Château de Fontainebleau) 118
Plaque de cheminée et chenêts du temps de Louis XIV (Palais de Fontainebleau, salon François Ier) 119
Le Vicomte de Turenne (esquisse d'après nature de Lebrun, Musée de Versailles).... 120
Service funèbre d'Henriette d'Angleterre (d'après une estampe de Lepautre) 121

[illegible]
La Duchesse [illegible] d'Autriche, [illegible] de la Mesnilliere (portrait sur [illegible] de Nesmond) [illegible]
La [illegible] de Monte (estampe [illegible]) [illegible]
Le [illegible] d'argent. Saints [illegible] sur les [illegible] du [illegible] [illegible]
La Vallée [illegible] la [illegible] de la [illegible] [illegible]
Bridoisonnes dirant la [illegible] Aventure [illegible] d'après une estampe de S. Leclerc, [illegible] des [illegible] de la [illegible] [illegible]
Un [illegible] Louis [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Marie-Louise d'Orléans [illegible] d'après une estampe de [illegible] [illegible]
[illegible] pour une [illegible] [illegible]
La [illegible] royale de Versailles [illegible] d'après une estampe d'Israël Silvestre [illegible]
Fête [illegible] sur le grand canal de Versailles au temps de la [illegible] de Mme de Montespan [illegible]
[illegible] au [illegible] de S. Leclerc pour la Suite de Lorenne [illegible]
Louis XIV [illegible] Mlle de Fontange (d'après une estampe satirique de [illegible]) [illegible]
Colbert Jean Baptiste, marquis de Seignelay, ministre, secrétaire d'Etat (portrait de [illegible] Musée de Versailles) [illegible]
La [illegible] de Versailles en 1674: bosquet Sud, terrasse de l'Orangerie et pièce d'eau des Suisses (d'après une estampe d'Israël Silvestre) [illegible]
Le Ballet de la Jeunesse, 1686 (un des ballets qui aient été dansés dans les jardins de Versailles) [illegible]
Un [illegible] Louis XIV (d'après la Mode aux cerises, gravure [illegible] sur l'image de l'époque) [illegible]
Un [illegible] à la [illegible] en 1678 (d'après un almanach de cette date) [illegible]
La loterie royale en 1679. Les courtisans au jeu..... 141
La grande chapelle du château de Versailles (d'après une estampe représentant [illegible] du Saint-Esprit (1689). Cette chapelle était sur l'emplacement actuel du salon d'Hercule et disparut lorsque Louis XIV fit construire la nouvelle aile du château..... 142
La vie à la Cour (1694). La famille royale au concert (estampe de Trouvain, dans la série des « Appartements royaux ») [illegible]
La vie à la Cour. Les enfants du roi au [illegible] (estampe de Trouvain)..... 145
Le [illegible] de Bourgogne (d'après une gravure de Lepautre) [illegible]
Cérémonie du [illegible] de Fontainebleau que Louis XIV [illegible] en 1683 avec Mme de Maintenon [illegible] les [illegible] [illegible]
La vie à la Cour. La collation des enfants du roi (estampe de Trouvain, dans la série des « Appartements royaux ») [illegible]
Demoiselles de Saint-Cyr en 1688 (revue de la [illegible] (d'après une gravure de Bonart) [illegible]
Dame villageoise de Saint-Cyr (d'après une estampe de Bonart) [illegible]
Le Noce de village, bal et [illegible] dansés à Versailles, par le grand Dauphin et les courtisans (1688) (d'après une estampe de [illegible]) [illegible]
Mme de Maintenon et sa nièce, Mlle d'Aubigné, avec Saint-Cyr dans le fond (d'après le tableau original de Ferdinand conservé à Saint-Cyr, actuellement au Musée de Versailles) [illegible]
Le Grand Dauphin et sa famille (copies par Delutel (1692) au Musée de Versailles, du tableau de Mignard au Louvre, [illegible] de la reine) [illegible]
Louis XIV [illegible] son [illegible] et son [illegible] d'après une estampe allégorique de Gérard [illegible]
Estampe en l'honneur de Louis XIV : « [illegible] vertueux les rayons du [illegible] qui sur la terre est [illegible] comme le soleil dans les cieux » [illegible]

Louis XIV en 1698, entouré de tous les membres de sa famille (estampe de Mariette pour un almanach : État glorieux de la famille de France) 156
Le Grand Dauphin (médaillon d'après la figurine de cire appartenant au baron Jérôme Pichon) 157
Le Duc de Bourgogne dans les bras de sa nourrice (d'après une estampe populaire) 157
La Duchesse de Bourgogne (d'après une médaille d'or 1701) 158
La duchesse de Bourgogne (buste en marbre par Coysevox (musée de Versailles) 158
La duchesse de Bourgogne (statue en marbre de Coysevox, Musée de Louvre) 159
Le médecin à la mode dans son cabinet de consultation (d'après un almanach du temps). 160
Le duc d'Orléans, en habit de cérémonie 161
Un cabinet d'alchimiste au XVIIe siècle (d'après une estampe tirée des « illustres proverbes » de Lagniet) 161
Guy Patin, un type de médecin parisien (d'après une estampe de Masson) 162
Billet d'enterrement au XVIIe siècle (Cabinet des Estampes, collection Hennin) 162

IV. — *Le déclin du Règne : la vieillesse du Roi.*

La Sagesse triomphe du Destin (d'après une composition imaginée et gravée par Regnesson 163
Louis XIV en 1690 (d'après un écu d'argent aux huit L. couronnés) 163
« Tel homme, tel discours » (estampe satirique hollandaise, sur la fin des rois orgueilleux). 164
Louis XIV vieux (cire d'Antoine Benoist exécutée en 1706 et conservée au Musée de Versailles, chambre du roi) 165
L'éducation des enfants de France (allégorie au lavis, Cabinet des Estampes) 165
Excès commis par les Français dans le Palatinat (estampe hollandaise satirique sur les maux de la guerre) 166
Louis XV enfant (portrait de H. Rigaud, au Musée de Versailles) 167
Dentelle qui servait et qui sert encore de dessus au lit de Louis XIV (Château de Versailles 169
Caricature hollandaise (Louis XIV mourant entre les bras des femmes et des prêtres. Cabinet des Estampes) 169
Louis XIV exposé sur son lit de mort (d'après une estampe populaire de 1715) 170
Fac-similé de la plaque funéraire de Louis XIV à Saint-Denis 171
Pompe funèbre de Louis XIV à Saint-Denis 171
La Galerie des Glaces de Versailles, telle qu'elle était au temps le plus glorieux du règne d'après une estampe de S. Leclerc) 172
Estampe énigmatique à la gloire du roi Louis XIV (composition de S. Leclerc en l'honneur des premières années du règne) 173
Balustrade en bois sculpté et doré devant le lit de Louis XIV au château de Versailles chambre du Roi 175
Louis XIV tient le sceau (1672 175
Audience donnée par le roi aux ambassadeurs de Siam (d'après une estampe contemporaine 176
Chambre de Louis XIV à Versailles, telle qu'il l'occupa à partir de 1701 177
Louis XIV en armure (d'après un portrait anonyme de l'école de Rigaud. Musée de Versailles) 179
La Courtoisie française, frontispice d'un livre publié sous ce titre en Allemagne en 1658. 179
La joie des Français, lorsque, sous le règne de Louis XIV, ils purent retrouver la paix. d'après un almanach du temps) 180
Monseigneur le duc d'Anjou déclaré roi d'Espagne par Louis XIV (d'après un almanach de 1701) 181
Fac-similé de l'écriture de Louis XIV à treize ans (fragment d'un recueil de thèmes latins donné par lui au comte de Béthune (Bibliothèque nationale, manuscrit français, 3858) 182
Cabinet de Boulle (collection du Mobilier National, château de Fontainebleau) 183

[illegible]

LOUIS XIV ET SES MINISTRES

I. — *Gouvernement Intérieur. Justice, Commerce, Police, Lois, Discipline militaire, Marine, etc.*

[illegible]
Louis XIV donnant des ordres à ses ministres, dans son cabinet de travail à Versailles [illegible] et comparé à l'exécution de S. Leclerc ..... [illegible]
[illegible] d'une médaille de 1680 (médaille pour la Levée des matelots, gravée par M[illegible]) [illegible]
[illegible] (médaille de [illegible]) [illegible]
[illegible]té des marchands (monnaie gravée par Mauger (1664), en l'honneur de la fondation de la compagnie des Indes) [illegible]
[illegible] (d'après une estampe de Bonnart) [illegible]
[illegible] Avignon et la Maison [illegible] par S. Leclerc sur la [illegible] ..... [illegible]
[illegible] (d'après S. Leclerc, les [illegible] de la vie humaine) [illegible]
Une fête [illegible] (d'après une estampe du temps de S. Leclerc, qui donne une idée de l'état de la compagnie en 1687) [illegible]
[illegible] des Gobelins [illegible] les dessins de J. Romain, qui décorent, à l'escalier [illegible], leur appartement du [illegible] [illegible]
[illegible] (d'après une estampe du temps) [illegible]
Monnaie gravée par Mauger, en l'honneur des agrandissements de Paris [illegible]
[illegible] (estampe de Bonnart, [illegible] du XVII[illegible]) [illegible]
[illegible] hôtel parisien au XVII[illegible] siècle (hôtel de Lauzun, en l'île Saint-Louis, appartenant au baron Hélène Pichon) [illegible]
[illegible] (estampe de Bonnart) [illegible] avec les [illegible] du [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] (d'après une estampe du temps) [illegible]
[illegible] (d'après une gravure de Lepautre, [illegible]) [illegible]
[illegible] (médaille de [illegible]) [illegible]
Paris au XVII[illegible] siècle (Perspective du Pont Neuf, par Israël Silvestre) [illegible]
[illegible] Paris à la fin du règne de Louis XIV : les rues pavées, la population des campagnes, [illegible] d'après une estampe de [illegible] [illegible]
La cathédrale [illegible] (d'après une estampe du temps) 212
[illegible] (médailles de Dentrecolles, Musée du Louvre) [illegible]

Un duel au XVIIe siècle (dessin de Simpol et de Lepautre, gravé pour une enseigne de fourbisseur) 213
Mousquetaire, versant la boîte à poudre dans son arme (d'après la théorie militaire en couleur de Manesson de 1715, conservée à la Bibliothèque de Versailles) 214
Grenadier lançant la grenade (d'après la théorie militaire en couleur de Manesson de 1715, conservée à la Bibliothèque de Versailles) 214
Mousquetaire mettant la baïonnette au bout du mousquet (d'après la théorie militaire en couleur de Manesson de 1715, conservée à la Bibliothèque de Versailles) 214
Cavaliers (d'après le dessin de Van de Meulen, conservé aux Gobelins) 215
Piquiers à l'exercice (d'après une estampe de S. Leclerc dans les *Conditions de la vie humaine* 216
L'Hôtel des Invalides (dessin de Boudier, d'après nature) 217
Le roi donnant des ordres pour fortifier des places frontières (d'après une estampe de 1680 217
Médaillon sur l'établissement des Compagnies de Cadets (composition de Bérain du 22 juin 1682) 218
L'artillerie française en batterie (d'après une estampe de S. Leclerc, Série des *Guerres de Louis XIV*, 28 février 1674) 218
Deux officiers supérieurs (d'après un dessin de Van der Meulen conservé au Musée des Gobelins) 219
Croix de Saint-Louis 220
Scène de la vie militaire (un camp français au XVIIe siècle par S. Leclerc, série des *Guerres de Louis XIV*, 1672 221
Piqueurs français à l'attaque d'une place (d'après une estampe de S. Leclerc, Série des *Guerres de Louis XIV*, Siège de Tournai) 222
Louis XIV et ses armées, composition et portrait de Ch. Lebrun (Musée de Versailles, antichambre de la reine) 223
La flotte française déployée en bataille (d'après une estampe de S. Leclerc, Série des *Guerres de Louis XIV*, bataille d'Agouste, 1676) 225
Portrait de Ruyter, par Michel Mouzyn 226
L'Arsenal de Paris en 1684 (d'après une estampe consacrée à la visite qu'en firent alors les envoyés de Siam) 226
Marche du roi sur le Pont-Neuf : Louis XIV au milieu de ses sujets en 1670 227
Le bonheur des Français quand ils ont retrouvé la paix (d'après un almanach du temps) 229
Mon maître voit tout » (paroles de de Lionne adressées à un ambassadeur étranger en 1669 : gravure de Lepautre) 230
La Chicane (d'après une estampe satirique. Cabinet des Estampes. Bibliothèque nationale 231
La machine de Marly, perspective générale (d'après une gravure du temps) 232
L'Hôtel de Ville à Paris en 1687 (gravure commandée à Frosne, par le corps de ville pour perpétuer le souvenir de la visite de Louis XIV à la capitale, après sa maladie). 233
Statue de Louis XIV à Lyon (les bas-reliefs, le Rhône et la Saône de Coustou, ont été conservés. La statue était de Desjardins; restitution d'après une estampe d'Audran). 235
Supplice du chevalier de Rohan (d'après un dessin au lavis conservé au Cabinet des Estampes) 237
Costume d'une provinciale au XVIIe siècle (demoiselle de Rethel, d'après une estampe de Saint-Jean 238
Hôtel de Mme de Beauvais, à Paris, rue Saint-Antoine (d'après une estampe de Marot). 239
Différentes fontaines de la porte Saint-Denis, de la Charité, des Saints-Pères à Paris (estampe de Mariette, 1672) 240
Théière de cuivre rouge (collection de M. Edmond Guérin) 241
La cour intérieure de l'Hôtel de Ville de Paris, avec la statue de Louis XIV qui y fut dressée en 1687 241
La gloire de Paris et la splendeur de ses bourgeois sous le règne de Louis XIV (estampe de Jollain, 1692) 242

Le luxe au XVIII[illegible] (femme de qualité se poudrant sur un lit d'après une estampe de Saint-Jean) 243
La porte Saint-Bernard à Paris, en face l'île Saint-Louis 244
[illegible] (collection du Musée National) 245
Le luxe au XVIII[illegible] (femme de qualité en déshabillé, d'après une estampe de Saint-Jean) 246
Dame de la bourgeoisie en tenue de promenade (d'après une gravure de mode) 247
Pêcheur et saint Jean [illegible] (collection Bourgeoux) 247
Paris vu du pont de la Tournelle. La Seine, Notre-Dame et les jardins de l'ex-Palais 249
Médaillon de l'horloge de Louis-le-Grand (cul-de-lampe gravé par P[illegible]) 250

II. — *Finances et Règlements*

Frontispice de la Nouvelle Dîme de Boisguilbert (bacchanale allégorique de Coustou, sur le commerce et la navigation) 251
Lettre ornée (par François Chauveau) pour le Recueil de *Courses de têtes et de bagues*.. 251
Jean-Baptiste Colbert, Sieur de Desjardins. Musée du Louvre 252
Portrait de Jean-Baptiste Colbert (avec ses armes : la couleuvre, gravure d'Audran, d'après le portrait de C. Lefèbre) 253
Agioteurs et traitants frappés par les foudres de la justice royale (1714, estampe satirique du temps : « la détresse des agioteurs ») 255
Un bureau de perception au XVII[illegible] siècle. Les contribuables payant la taxe par tête (d'après une estampe populaire de 1710) 256
Les paysans à table (d'après le tableau des frères Lenain. Musée du Louvre) 257
Les accapareurs de blé obligés de rendre gorge et, par la justice du roi, l'abondance revenue en France (estampe satirique de 1695) 258
Bureau de gazettes et d'estampes ou bureau d'adresses (Almanach de 1697, collection Hennin) 259
« A femme désolée, mari joyeux, trève à la bourse du mari » (estampe satirique sur le luxe des femmes attenant par l'édit de Louis XIV du [illegible] novembre 1[illegible]) 260
Les paysans français [illegible] obligés de s'enrôler (d'après une estampe de 1[illegible], représentant la première levée des milices) 261
Les misères de la guerre : violences des Français dans l'invasion de 1672 (estampe hollandaise) 262
Canapé d'argent massif aux armes du Roi Soleil et objets d'orfèverie (d'après une estampe de Saint-Jean représentant la table de Louis [illegible] dans de qualité) 263
Le paysan français obligé d'aller à la guerre (caricature hollandaise) 264
La loterie autorisée à Paris par le roi le 10 novembre 1705 (fragment d'une page d'un almanach du temps. Cabinet des Estampes, Bibliothèque nationale, collection Hennin) 265
Monnaie d'or de 1644 (pied fort du louis) 267
Le grand Thomas, charlatan et dentiste parisien. Sa marche triomphale au milieu de son bon peuple de Paris (d'après une estampe populaire de la collection Hennin) .. 267
Le grand [illegible] (estampe allégorique du temps) 268
Bonnet du grand Thomas, charlatan du Pont-Neuf (d'après une estampe du temps) 269
« La Course des mitrées. » Les [illegible] du peuple battus par les grands seigneurs qui allaient au Carrousel de Versailles (caricature populaire) 269
La mode en 1678 ; dame en habit de chasse (d'après une estampe de Bonnart) 270
[illegible] aux « Insignes » [illegible] de Flandre) 271
La mode en 1[illegible] ; dame en habit d'été avec le détail du costume, l'éventail et la canne 271
[illegible] aux trois couronnes [illegible] 271
La mode en 1678 : homme en habit d'hiver (estampe de Bonnart) 272
L'homme de village ou paysan [illegible] est méprisé et nécessaire » ; son but, « taille payer » (d'après une estampe satirique de Gherard) 273

Le bichon poudré (estampe satirique sur la mode des perruques) 274
Un intérieur au XVIIe siècle, homme et femme en déshabillé (d'après une estampe de la collection Hennin) 275
La Simplicité bourgeoise rétablie dans les intérieurs par « la racine de hola », ou le bâton des maris (fragment d'un almanach) 276
Les travaux des champs (d'après le tableau des frères Lenain : la fenaison. Musée du Louvre) 277
Le paysan à sa charrue (d'après une monnaie commémorative de la prise de Cambrai 1677). 278

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

I. — *Les Sciences*

Composition et estampe de S. Leclerc en l'honneur de Louis XIV, 1677 279
Frise en stuc doré du salon de l'œil-de-bœuf (château de Versailles, sculpture de Van Clève 281
Lettre ornée de Fr. Chauveau (du Recueil : *Courses de têtes et de bagues*. Imprimerie royale) 281
Portrait de Descartes par S. Bourdon (Musée du Louvre) 282
Louis XIV visitant le Muséum d'histoire naturelle et l'Académie des Sciences (d'après une gravure de S. Leclerc) 283
Jean-Dominique Cassini (1625-1612) (d'après une gravure de Cossin) 284
Médaille commémorative de la fondation de l'Académie des Inscriptions et Médailles *Rerum gestarum fides*. 285
Une séance et un laboratoire de chimie : la chimie à l'Académie des Sciences au XVIIe siècle (gravure de S. Leclerc dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes* de Dodart) 285
Une portée de rats liée par la queue (grand miracle survenu en Allemagne 1683 et accrédité par une estampe populaire) 286
Pierre Gassend, dit Gassendi (1592-1655), mathématicien et philosophe (Médaillon de Warin, collection du baron J. Pichon) 287
Salle d'expériences et laboratoire de l'Académie des Sciences (fragment d'un almanach contemporain. Collection Hennin) 288

II. — *Les Belles-Lettres*

D'après une composition de S. Leclerc, de la série dite de Lorraine 286
Lettre ornée de Fr. Chauveau (pour le Recueil des *Courses de têtes et de bagues* de l'Imprimerie royale) 289
Une séance de l'Académie française, nouvellement installée au Louvre 290
Conrart, fondateur de l'Académie française (portrait de Ch. Lefèbvre gravé par Cossin). 291
Rondeau aux P. Jésuites (placé à la fin de l'avertissement d'une des premières éditions des *Provinciales* (Cologne, 1657) 292
Un sermon au XVIIe siècle : le Capucin (d'après une estampe de Lepautre) 293
J.-B. Bossuet, à l'âge de soixante-douze ans (d'après l'original de H. Rigaud, gravé par Sarrabat) 294
Bourdaloue en prière (d'après la peinture de Jouvenet, gravé par Rossler) 295
Première page de la 1re édition du *Télémaque*, qui parut sous le titre : « *Suite de l'Odyssée d'Homère* » 296
Frontispice de la 1re édition complète du *Télémaque*, publiée en 1717 par le marquis de Fénelon (estampe de Baillieul et Duflos) 297
Georges de Scudéry (d'après une estampe de Desrochers) 298
Pierre Corneille (d'après le portrait original de Lebrun) 299

Maître (d'après le pastel original de Mignard) ..... [illegible]
Le grand Condé (d'après une médaille de Coustou, Dev) ..... [illegible]
Les monogrammes du grand Condé (revers de médaille, revers) ..... [illegible]
Le grand Condé, buste en bronze de Coysevox. Musée du Louvre ..... [illegible]
Plan de l'ancien Paris, représentant, d'après le tableau de François, une partie de la vie parisienne, place Maubert (collection de M. C. Bourgeois) ..... [illegible]
Boileau Despréaux, par H. Rigaud. Musée de Versailles ..... [illegible]
La Muse de l'Histoire, écrivant la vie de Louis XIV (sculpture en pierre de Fontainebleau). Musée du Louvre ..... [illegible]
Le chancelier Séguier, protecteur de l'Académie française (d'après une estampe de S. Leclerc) ..... [illegible]
Louis XIV protégeant les arts et les sciences (estampe de Wenzel et d'Edelinck) ..... [illegible]
Frontispice *Bonas quæ sunt, sunt sed sibi cris*, en l'honneur de la protection accordée par Louis XIV aux Lettres ..... [illegible]

III — *Des Beaux-Arts.*

La Cascade ou les bains de Diane (bas-relief de Girardon en bronze doré. Jardins de Versailles) ..... [illegible]
Lettre ornée de Fr. Chauveau (Recueil de *Courses de têtes et de bagues* de l'Imprimerie royale) ..... [illegible]
La chasse du roi cerf (d'après une estampe de Bonnart) ..... [illegible]
Estampe satirique [illegible] la constitution de l'Académie des Beaux-Arts qui remplaça, le 10 septembre, la première académie des Maîtres peintres ..... [illegible]
Composition de S. Leclerc, en l'honneur de la fondation des Académies par Louis XIV. [illegible]
Louis XIV visitant aux Gobelins, en 1699, l'un des premiers salons de peinture (estampe de S. Leclerc) ..... [illegible]
Bacchanale (Enfants [illegible] en bronze de la terrasse du château de Versailles, dessin par Ballin, fondu par Duval) ..... [illegible]
La chambre de Louis XIV à Versailles (les sculptures dorées des fenêtres, sont de Caffieri et Lespagnole. La balustrade et tous les ornements en bois sculpté qui décorent les murailles sont du temps) ..... [illegible]
Exécution de la statue de Louis XIV à Lyon (d'après une estampe du temps) ..... [illegible]
Fresque ancienne qui décore la chambre de Louis XIV au château de Versailles ..... [illegible]
Devise [illegible] par les échevins de Paris (frontispice d'un [illegible]) ..... [illegible]
Louis XIV, vainqueur dans la guerre de Hollande (vase en marbre de la terrasse du château de Versailles, sculpté par Tubi) ..... [illegible]
L'amphithéâtre de Saint-Cyr, par la veuve de la [illegible] (d'après une estampe de Simonneau et Perrier) ..... [illegible]
L'enlèvement de Proserpine (composition de Lebrun, pour le bosquet de la Colonnade exécuté par Girardon. Jardins de Versailles) ..... [illegible]
Concert [illegible] (d'après un tableau de l'école de Lely) conservé au Musée de Versailles ..... [illegible]
Danses, [illegible] (d'après une estampe de Bonnart) ..... [illegible]
Danse [illegible] (d'après une estampe de Bonnart) ..... [illegible]
Le [illegible] à danser (d'après une estampe de Bonnart) ..... [illegible]
Les [illegible] de Paris (composition de Ph. de Champaigne. Musée du Louvre) ..... [illegible]
La Saône (statue en bronze de Coustou, qui décorait la base de la statue de Louis XIV à Lyon. Hôtel de Ville de Lyon) ..... [illegible]
Nymphe à la coquille (composition en marbre de Coysevox, Musée du Louvre) ..... [illegible]
Le Rhône (statue en bronze de Coustou, qui décorait la base de la statue de Louis XIV à Lyon. Hôtel de Ville de Lyon) ..... [illegible]
Louis terrassant un loup (groupe en bronze de Van Clève pour la Fontaine de Diane. Jardins de Versailles) ..... [illegible]

Faunesse, buste en marbre attribué à Sarrasin (collection de Mme Moreau Nélaton). 326
Antoine Coysevox (d'après le portrait de G. Allou, Musée de Versailles)..... 327
Pierre Puget par lui-même (Musée d'Aix)..... 327
Bras de lumière provenant du château de Versailles (collection Rossigneux)..... 328
Cabinet de Boulle exécuté sur les dessins de Bérain (Musée du Louvre)..... 328
Porte de l'Hôtel de Ville de Toulon, par Pierre Puget..... 329
Jean Warin, d'après un portrait attribué à Cl. Lefèvre (Musée de Versailles)..... 330
Vase à glace du XVIIe siècle, en cuivre ciselé (collection de M. Edmond Guérin)..... 330
L'enlèvement de Proserpine (composition de Lebrun exécutée par Girou pour le bosquet de la Colonnade, Parc de Versailles)..... 331
Navicelle de porphyre (telle que Louis XIV en fit faire après la fonte des pièces d'orfèvrerie, 1709, Musée de Versailles. Salle des gardes de la reine)..... 331
La Renommée portant Louis XIV, cul-de-lampe gravé par S. Leclerc..... 332

IV. — *Des Beaux-Arts en Europe du temps de Louis XIV.*

Les Armes du Dauphin, portées par des amours (En-tête de Chauveau pour le Recueil des *Courses de têtes et de bagues* de l'Imprimerie royale, d'après un exemplaire enluminé de la Bibliothèque de Versailles)..... 333
Lettre ornée en l'honneur de Louis XIV, par P. P. Sevin..... 333
La chaste Suzanne, ivoire attribué au Bernin (collection de Mme Moreau-Nélaton)... 334
Portrait de Jean Milton (d'après un tableau allégorique conservé par sa famille et gravé au XVIIIe siècle)..... 335
John Dryden (d'après le portrait de Kneller gravé par Édelinck)..... 336
Addison (d'après le portrait de Dahl gravé par Simon à la manière noire)..... 337
Jonathan Swift (portrait d'après nature de Markham, gravé par Burford)..... 338
Halley (d'après le portrait de Kneller gravé par White)..... 339
Le chevalier Temple (portrait de Lély, gravé par Houbraken)..... 340
La Géométrie, buste en marbre de Legros (Musée du Louvre)..... 341
Jean Locke (d'après le portrait de Kneller, gravé par de Vertue)..... 341
Leibnitz (d'après une gravure contemporaine, sans nom d'auteur)..... 342
Philippe Sydenham, à vingt-quatre ans (d'après le portrait de Hœse, gravé par Smitt).. 343
Scipion Maffei (d'après le dessin et l'estampe de Marcus Pitteri)..... 344
Louis XIV (médaillon appartenant au baron Jérôme Pichon)..... 344

LES IDÉES, LES CROYANCES

I. — *Affaires ecclésiastiques. — Disputes mémorables.*

Frontispice : les « Idées, les Croyances »..... 345
La Sorbonne (d'après une estampe de Lepautre)..... 347
Cérémonie de la messe dans une église du XVIIe siècle (estampe de Lepautre)..... 347
La messe dans une église du XVIIe siècle (d'après une estampe de Lepautre)..... 348
Costume d'abbé en soutanelle (d'après une gravure de Bonnart)..... 349
Cortège d'église au XVIIe siècle (d'après le tableau des frères Lenain. Musée du Louvre). 351
La Charité, buste en marbre par Legros (Musée du Louvre)..... 352
Vierge, buste en marbre attribué à Sarrasin (collection de Mme Moreau Nélaton)..... 353
Le chancelier d'Aligre faisant respecter la justice royale, 1674 (d'après une estampe du temps)..... 354
Estampe allégorique sur l'affaire de la régale, 1682 (gravure anonyme du Cabinet des Estampes)..... 355
Louis XIV protège le catholicisme en accueillant Jacques II à Versailles (d'après une estampe hollandaise de la collection Hennin)..... 357
L'histoire du droit de Régale (d'après une estampe de Lepautre)..... 358
Les droits de Régale (d'après une estampe de Lepautre)..... 358

Bénitier de bronze qui paraît avoir été à Louis XIV (XVIe siècle, chapelle du [illegible] de Versailles) . . . . . [illegible]
Le Christ [illegible] de Pierre Puget (Musée de Marseille) . . . . . [illegible]
Vase d'autel (collection du baron Jérôme Pichon) . . . . . [illegible]
La déclaration de [illegible] (composition de Lancelot) . . . . . [illegible]

II. — *Du Calvinisme au temps de Louis XIV*

La fuite en Egypte (bas-relief de Sarrazin, Musée de Versailles) . . . . . [illegible]
L'église [illegible] (modèle de Desgrandes, Musée du Louvre) . . . . . [illegible]
Les [illegible] contre les Vaudois (satire hollandaise, d'après une estampe [illegible]) . . . . . [illegible]
« Principaux points de la foi catholique » (frontispice de Mellau, pour le Traité de [illegible] du cardinal [illegible]) . . . . . [illegible]
Gravure [illegible] (fragment d'almanach) . . . . . [illegible]
« Les hypochondres » (estampe satirique hollandaise, contre les souverains défenseurs de la foi catholique) . . . . . [illegible]
[illegible] aux protestants convertis (fragment d'almanach de [illegible]) . . . . . [illegible]
[illegible] sur les moyens [illegible] et [illegible] pour ramener les protestants à la vraie foi : dragonnades, galères, prisons, [illegible] et bûchers [illegible] . . . . . [illegible]
Composition satirique hollandaise de 1685 sur les conversions opérées en France, la [illegible] des temples protestants, etc. . . . . [illegible]
La [illegible] dragonnes par Abraham Devedat (Louis XIV : « Allons, [illegible] satire hollandaise sur les persécutions contre les protestants) . . . . . [illegible]
Gravure satirique française sur la destruction du temple protestant de Charenton (Cabinet des Estampes) 278
Caricature à la manière noire du roi, de Mme de Maintenon, persécuteurs du protestantisme 279
Caricature à la manière noire de l'archevêque de Reims, persécuteur du protestantisme. . . . . [illegible]
Pierre Jurieu, pasteur et professeur de théologie (d'après le portrait de Gole gravé à la [illegible] par [illegible]) . . . . . [illegible]
« *Stultitur, ad astra-cappa omnia tegit.* » (D'après une estampe satirique hollandaise.). . . . . [illegible]
La [illegible] de l'édit de Nantes : proclamation de Louis XIV devant le clergé de France (composition hollandaise) . . . . . [illegible]
[illegible] (fragment d'almanach gravé en Hollande, Cabinet des Estampes) . . . . . [illegible]
[illegible] de Louis XIV à [illegible] (d'après [illegible] de 1687 contre les protestants) . . . . . [illegible]
[illegible] des Cévennes frappée par les protestants . . . . . [illegible]
Le maréchal de Villars [illegible] . . . . . [illegible]
Caricature hollandaise sur l'influence funeste de Mme de Maintenon dans les [illegible] du règne de Louis XIV . . . . . [illegible]
[illegible] de Notre-Dame de Paris . . . . . [illegible]
La démolition du temple de Charenton (fragment d'un almanach de 1686) . . . . . [illegible]

III. — *Du Jansénisme.*

Composition de Lebrun en l'honneur de Louis XIV (gravée par S. Leclerc) . . . . . [illegible]
Le pape confie aux Jésuites la défense de la foi catholique (fragment d'almanach gravé par [illegible]) . . . . . [illegible]
La Sorbonne et la Maison professe des Jésuites à Saint-Germain-des-Prés (d'après une estampe de Lepautre et [illegible]) . . . . . [illegible]
Cornelly Jansenius, évêque d'Ypres (d'après une estampe de [illegible]) . . . . . [illegible]

La vraie Religion triomphante avec Louis XIV (composition de Lebrun gravée par Édelinck 397
Le Chemin du ciel (estampe populaire du parti janséniste) : la route du paradis à droite pour les élus, la route de l'enfer à gauche, pour les jésuites et leurs amis..... ... 398
Le pape Innocent X (d'après le portrait de Velasco, conservé en Angleterre, gravé par Green 399
Satire janséniste, contre les Constitutions des papes 1661-1665 (d'après une gravure du Cabinet des Estampes)..... 399
« La déroute et la confusion des Jansénistes par le pape, la religion et Louis XIV » d'après un almanach de 1653 400
Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (portrait original de Ph. de Champagne, Musée de Versailles 401
Les Religieuses au chapitre; le chœur de Port-Royal des Champs (d'après une estampe anonyme 401
Expulsion des sœurs de Port-Royal par ordre du roi (d'après une estampe du temps). 402
L'église du monastère du Saint-Sacrement ou Port-Royal de Paris (faubourg Saint-Jacques (estampe de Marot)..... 403
Pascal enfant, d'après un dessin original de Domat retrouvé dans un *Corpus juris* de sa bibliothèque par son fils..... 404
Pascal, d'après un dessin anonyme en couleur qui pourrait être attribué à Edelinck au Cabinet des Estampes (Réserve) 405
Isaac-Louis Le Maistre de Sacy (1613-1684), d'après une estampe de Van Schuppen.... 406
Mme de Longueville invitant ses frères les princes de Condé et de Conti enfants, à se former aux belles-lettres et à l'éloquence (d'après une composition de Grég. Huret). 407
Antoine le Maître, avocat au Parlement (1608-1658), d'après une estampe de J. Lubin). 409
Le cardinal Antoine de Noailles (d'après un portrait anonyme du Musée de Versailles). 410
Le père Quesnel (portrait d'après nature de Pitau)..... 411
Le Temps chasse la Tyrannie, la Fraude, le Désordre, et l'achevêque de Sébaste reconnaît en les passant au crible, les bons jansénistes (d'après une estampe janséniste de 1706). 412
Le père La Chaise (d'après une estampe de Trouvain)..... 413
Dieu confond les projets des superbes (estampe janséniste de Rottière et Tardieu)..... 414
Description du pays de Jansénie (estampe allégorique sur les bienfaits du jansénisme. Cabinet des Estampes)..... 415
Le père Michel le Tellier (d'après une estampe de Desrochers)..... 417
Mme de Maintenon en Sainte Françoise Romaine (portrait original de Pierre Mignard, Musée de Versailles)..... 418
Composition satirique des Jansénistes contre les Constitutionnels que l'amour des biens temporels retient seul dans leur parti (1713) (Cabinet des Estampes)..... 419
Frontispice de la protestation du père Quesnel contre la condamnation de ses propositions (Cabinet des Estampes) 420
Les Constitutionnels et leurs livres au feu, les Jansénistes réunis au ciel, près du Père Éternel (d'après une estampe janséniste de 1721) 421
Le cardinal Dubois (d'après le portrait de H. Rigaud, gravé par C. Roy) 422
Monument consacré à la folie du système de Law (d'après une satire hollandaise du temps)..... 423
Le cardinal de Tencin (d'après le portrait de Heilmann gravé par J. G. Wille..... 424
Le tombeau du bienheureux François de Paris, mort le 1er mai 1727, « illustré par des miracles sans nom » (estampe de la Série des Miracles du diacre Paris)..... 425
Le diacre Pàris en prière (d'après une estampe du temps)..... 426
Les jésuites (fragment d'almanach gravé par Lepautre)..... 427
Assemblée des jésuites (id.) 427
Les Renommées chantant la gloire de Louis XIV (composition de S. Leclerc)..... 428

IV. — *Documents*

Les [illegible] de Louis XIV, composition de S. Leclerc ..... [illegible]
Madame [illegible] d'après le portrait [illegible] de V. Bosse ..... [illegible]
François de Salignac de la Motte Fénelon (d'après le portrait original de [illegible] Vivien, Musée de Versailles) ..... [illegible]
Guillaume Massieu, évêque de Clermont (portrait de Paul Bréa, gravé par Cousin) ..... [illegible]
F. de Harlay de Chanvallon, archevêque de Paris (portrait sur la tête de [illegible]) ..... [illegible]
Michel Molinos et ses disciples au bûcher (d'après une estampe populaire du temps) ..... [illegible]
Madame Guyon [illegible] les travaux de la Vierge, [illegible] composition de S. Leclerc ..... [illegible]
— L'Ange [illegible] sur la terre, par l'intercession des [illegible] de Bourgogne, pendant des peuples et de Mme Guyon, nouvelle incarnation de la Vierge (d'après une estampe de S. Leclerc et F. Chauveau) ..... [illegible]
Une entrevue [illegible] Mme Guyon ..... [illegible]
Frontispice de la Vie d'Antoinette, abbesse de Albret, le Cardinal de Bouillon [illegible] à genoux, d'après le portrait sur la [illegible] de Nanteuil) ..... [illegible]
Facsimilé de la lettre de demission du cardinal de Bouillon au roi, 11 septembre 17[illegible] (fac-similé du recueil de Cocin, Cabinet des Estampes) ..... [illegible]
Le cardinal de Bouillon entouré de la Charité et de la Vérité (composition de Vernansal), gravée par [illegible] ..... [illegible]
Les [illegible] [illegible] de S. Leclerc ..... [illegible]

GRAVURES PLACÉES DANS LES TABLES

Fragment d'un trumeau de la chambre du roi (Château de Fontainebleau) ..... [illegible]
Les amours remisant les armes (en-tête de F. Chauveau pour le Recueil des *Courses de tête et de bagues*, de l'Imprimerie Royale) ..... [illegible]
Lettre ornée par François Chauveau (du même recueil) ..... [illegible]
Roger de Bussy-Rabutin, maître de camp des armées royales (d'après une estampe de la collection Hennin) ..... [illegible]
Le Sacre de Louis XIV (composition et estampe de S. Leclerc) ..... [illegible]
Louis XIV en roi (d'après un [illegible] d'argent aux Hôtels [illegible]) ..... [illegible]
Les Arts [illegible] et [illegible] (gravure allégorique pour l'Académie de sculpture) ..... [illegible]
Le sergent (d'après une estampe de S. Leclerc dans les « *Conditions de la vie humaine* ») ..... [illegible]
La [illegible] (médaille de Mauger pour l'établissement des compagnies de [illegible]) ..... [illegible]
Critiques [illegible] (d'après une [illegible]) ..... [illegible]
Bossuet et Louvois, persécuteurs des protestants (caricature à la manière noire) ..... [illegible]
Le roi, Soleil [illegible] (*fecundis ignibus ardet* : médaille de Louis [illegible] à l'honneur de Louis XIV) ..... [illegible]
Lully et ses musiciens (d'après une estampe de Bouquet) ..... [illegible]
Le cardinal de Furstenberg (caricature à la manière noire [illegible] par Peter) ..... [illegible]
Lettre ornée (composition et gravure de S. Leclerc) ..... [illegible]
Groupe en [illegible], par Martin, Vendôme portant des [illegible] et s'appuyant sur [illegible] du roi, [illegible] aux appartements de la reine (château de Versailles) ..... [illegible]

GRAVURES HORS TEXTE

I. — Anne d'Autriche (d'après le portrait de P. de Champaigne, gravé par Morin) 4
II. — Louis XIV en armure, le sceptre à la main (d'après le portrait original de L. de la Hyre) 24

III. — La marquise de Sévigné (pastel de R. Nanteuil, appartenant au comte de Laubespin 42
IV. — S. Arnauld de Pomponne, secrétaire d'état des affaires étrangères (d'après Nanteuil, 1675 62
V. — Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (d'après le portrait de H. Rigaud, gravé par P. Drevet) 82
VI. — Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier (d'après le portrait de de Sève, gravé par Van Schuppen) 104
VII. — Henriette d'Angleterre (Madame), duchesse d'Orléans (peinture appartenant à M. le comte de Home en Angleterre) 118
VIII. — François-Henri de Montmorency, duc et maréchal de Luxembourg (d'après le portrait de H. Rigaud, gravé par Edelinck) 126
IX. — Jeanne Baptiste d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue (portrait appartenant au comte de Reiset 136
X. — Monseigneur le duc de Bourgogne rendant visite à la la princesse de Savoye à sa toilette (d'après un estampe d'Arnoult) 154
XI. — Philippe V, roi d'Espagne, d'après H. Rigaud (Musée de Versailles) 180
XII. — Gabriel-Nicolas de la Reynie (d'après P. Mignard) 206
XIII. — Denis Talon, président à mortier (d'après Nanteuil) 236
XIV. — Vue de Saint-Cloud par Etienne Allegrain (Musée de Versailles) 246
XV. — Louis Phelipeaux de Pontchartrain, chancelier de France (peinture attribuée à Tournière, appartenant à M. le comte de Mortemart) 268
XVI. — Jean de la Bruyère (peinture sur cuivre conservée au Musée de Versailles) ... 297
XVII. — Jean de la Fontaine de l'Académie française (d'après le portrait de H. Rigaud, gravé par Édelinck) 302
XVIII. — Pierre Mignard (d'après H. Rigaud) 322
XIX. — Jacques II, roi d'Angleterre (d'après le portrait de G. Kneller, gravé par I. Smith 357
XX. — Jean Racine, de l'Académie française (d'après la gravure d'Edelinck) 401
XXI. — Philippe de France, duc d'Orléans (d'après Michel Corneille, Musée de Versailles 422
XXII. — François de Salignac de la Mothe Fénelon, archevêque de Cambrai (d'après le portrait de J. Vivien, gravé par P. Drevet 436

LETTRE ORNÉE.
(Composition et gravure de S. Leclerc.)

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

PRINCIPAUX PEINTRES, SCULPTEURS, GRAVEURS, ARCHITECTES,

GRAVEURS EN MÉDAILLES,

DESSINATEURS ET CISELEURS D'ART,

DONT LES ŒUVRES SONT REPRODUITES DANS CE VOLUME

PEINTRES

ALLEGRAIN (Etienne), 1645-1736, né à Paris, membre de l'Académie.

Vue du château de St-Cloud (Versailles) (hors texte)..... 246

ALLOU (G.), 1670-1751, membre de l'Académie, 1711.

Portrait de Coysevox (Versailles)... 327

BOURDON (Séb.), 1616-1671, né à Montpellier.

Portrait de Fouquet (Versailles)... 32
Portrait de Descartes (Louvre)..... 282

BRIA (Paul).

Portrait de Godet des Marais..... 433

CHAMPAGNE (Ph. de), 1602-1674, né à Bruxelles.

Portrait d'Anne d'Autriche (hors texte).... 4
Les échevins de Paris (Louvre)..... 323
Portrait de Saint-Cyran (Versailles . 401

CHRISTOPHE (Joseph), 1664-1748, né à Verdun, membre de l'Académie, 1702.

Le baptême de Dauphin (Versailles). 69

CORNEILLE (Michel) dit l'aîné, 1663-1708, membre de l'Académie, 1708.

Philippe, duc d'Orléans, le Régent (Versailles) (hors texte)..... 422

COYPEL (Noël), 1628-1707, né à Paris peintre et graveur.

Les crimes de la Voisin..... 127

DAHL (Michel), 1656-1743, né à Stockolm.

Portrait d'Addison..... 337

DELAMONCE (Ferdinand), 1640-1690, né à Paris.

Le bosquet de l'arc de Triomphe (dessin, Versailles)..... 55

DELUTEL.

Le grand Dauphin et sa famille (d'après Mignard, Versailles)..... 153

DIEU (Antoine), 1662-1727, membre de l'Académie, 1722.

Le duc du Maine..... 114

FERDINAND (Louis), 1648-1717, né à Paris, membre de l'Académie, 1681.

Portrait de Mme de Maintenon (Versailles 151

HALLÉ (Noël), 1711-1781.

Réception du doge de Gênes (Versailles 75

HERMANS, 1716-1760, né à Malmedy.

Portrait du cardinal de Tencin.... 424

HAVE de la.

Louis XIV en armure (hors texte) . 28

HOBE (de la Lauvins, 1646-1716, né à Paris, membre de l'Académie de peinture.

Louis XIV donne une patente aux Bénédictins . 12

HŒSE (M. de) vivait en 1690 en Flandre.

Portrait de Sydenham..... 341

HOUVESSER (Jean), 1644-1717, né à Rotten.

Portrait de Bourdaloue 295

KNELLER (Godfrey), 1646-1723, né à Lubeck.

Portrait de Dryden..... 336
— Halley.... 339
— Locke (Jean) 341
— Jacques II, roi d'Angleterre (hors texte) 357

LEBRUN (Charles), 1619-1690, né à Paris, directeur et chancelier de l'Académie.

Composition pour l'escalier des Ambassadeurs (Versailles) 1
Composition pour le salon de la Guerre (Versailles) 67
Dessin d'un brancard d'argent (Versailles) 69
Dessin de buire, aiguière, etc. (Série des Saisons, Versailles) 72
Dessin de Brancard pour la collation du roi (Série des Saisons, Versailles) 73
Dessin de vase d'or (Série des Saisons, Versailles)..... 84
Dessin d'une buire d'or (Série des Saisons, Versailles)..... 91
Le Vicomte de Turenne (esquisse d'après nature) (Versailles) . . 120
Louis XIV à cheval (Versailles) . 223
Pierre Corneille..... 299
L'enlèvement de Proserpine (Jardins de Versailles) .. . 319
L'enlèvement de Proserpine (Jardins de Versailles) 321
Les armes du roi en-tête . . 360
La vraie Religion triomphante 397

LEFEBVRE (Cl.), 1633-1675, né à Fontainebleau.

Portrait de Louvois..... 94
Portrait du marquis de Seignelay (Versailles) . . 138
Portrait de Jean-Baptiste Colbert. 288
Portrait de Coulart . . 291
Portrait de Jean Warin (Versailles) . 356

LIGS, Peter van der (le chevalier), 1618-1680, né en Westphalie.

Philippe fils de France, Monsieur... 24
Le chevalier Temple . 40
Louis XIV . . . .
Concert d'enfants (Versailles) . . 416

LENAIN (les frères Louis et Antoine, morts en 1648, membres de l'Académie, 1648).

Les paysans à table (Louvre) . . 257
La fenaison (Louvre)..... 277
Cortège d'église (Louvre) 321

MARKHAM.

Portrait de J.-Swift..... 338

MIGNARD (Pierre), 1610-1695, né à Troyes, directeur de l'Académie, 1690.

Louis XIV à l'époque de son mariage..... XII
Le grand Dauphin et sa famille (d'après le tableau du Louvre 188
La Revue (hors texte) .. 206
Molière..... 300
Madame de Maintenon en Sainte-Françoise Romaine (Versailles) . 418

MOLYN (Michel), Hollandais, vers 1660.

Portrait de Ruyter.. 226

NEUFVILLE (Gaspard), 1640-1694, né à Heidelberg.

Mme de Montespan..... 103

NOCRET (Jean), 1617-1672, né à Nancy, membre de l'Académie.

Mademoiselle de la Vallière.. .. 100

POUSSIN (Nicolas), 1594-1665, né à Villiers (les Andelys).

Le Triomphe de la Vérité (Louvre). XVI

RIGAUD (Hyacinthe), 1659-1743, né à Perpignan, membre de l'Académie, 1700.

Portrait de la Palatine, duchesse d'Orléans (Versailles)... .. 75

Philippe Courcillon, marquis de Dangeau (hors texte) 82
Le maréchal de Luxembourg (hors texte 126
Louis XV enfant (Versailles)..... 167
Philippe V, roi d'Espagne (Versailles) (hors texte)..... 180
Bossuet 294
Lafontaine (hors texte)..... 302
Boileau Despréaux (Versailles). .. 303
Pierre Mignard (hors texte) 322
Jean Racine (hors texte)..... 401
Le Cardinal Dubois..... 422

RIGAUD (École de).

Louis XIV en armure (Versailles). 179

ROMAIN (Jules).

Tapisserie d'après J. Romain exécutée aux Gobelins (Fontainebleau). 203

SÈVE (Pierre de), 1623-1695, né à Moulins, membre de l'Académie, 1663.

Mademoiselle de Montpensier (hors texte 104
Visite de Louis XIV aux Gobelins (Versailles)..... 69

SILVESTRE (Louis de), 1675-1760, né à Paris.

Louis XIV recevant le prince électoral de Saxe (Versailles..... 92

TOURNIÈRE (Robert de), 1668-1752, né à Caen, membre de l'académie, 1702.

Louis Philippeaux de Pontchartrain, chancelier de France (hors texte)..... 268

VAN DER MEULEN (Antoine-François), 1634-1690, né à Bruxelles.

Cavaliers (dessin conservé aux Gobelins 215
Deux officiers à cheval (idem)..... 219
Marche de Louis XIV sur le Pont-Neuf..... 227

VELASCO (Matias), peintre espagnol.

Portrait d'Innocent X..... 399

VERNANSAL (Guy-Louis), né à Fontainebleau, 1646-1729, membre de l'Académie, 1687.

Le Cardinal de Bouillon entre la Charité et la Vérité 443

VIVIEN (Joseph), 1657-1745, né à Lyon, membre de l'Académie, 1701.

Fénelon (Versailles)..... 431
Fénelon (hors texte)..... 436

SCULPTEURS

BENOIST (Antoine), 1631-1717), membre de l'Académie, 1681.

Médaillon en cire de Louis XIV Versailles)..... 165

COUSTOU (Nicolas), 1658-1733, né à Lyon membre de l'Académie, 1693.

Apollon présentant Louis XIV à la France (Louvre)..... 40
Le Rhône et la Saône, bas-reliefs de la statue de Louis XIV à Lyon (Hôtel de Ville de Lyon). 235-324-325
Fronton de la nouvelle douane de Rouen..... 251
La France (décoration de la Chambre du roi, Versailles)..... 313

COYSEVOX (Antoine), 1640-1720, né à Lyon, directeur de l'Academie, 1676.

Buste en marbre de Louis XIV qui lui est attribué..... Frontispice
Buste en marbre de Louis XIV (Versailles)..... 63
La France triomphante, groupe en bronze (Jardins de Versailles).. XV
Vase de la terrasse du Château de Versailles : la prééminence de la France..... 66
Louis XIV vainqueur. Bas-relief du Salon de la guerre (Versailles)... 67
La duchesse de Bourgogne. Buste en marbre (Versailles)..... 158
La duchesse de Bourgogne en chasseresse (Louvre 159
Le prince de Condé buste en bronze. Louvre 301
Nymphe à la Coquille (statue de marbre, Louvre) 324
Son portrait par G. Allou (Versailles 327

DESJARDINS (Martin van der Bogaerts), 1640-1694, né à Breda, membre de l'Académie, 1671.

Les duels abolis (médaillon, Louvre). 213
Statue de Louis XIV à Lyon..... 235
Buste d'Édouard Colbert, marquis de Villacerf (Louvre)..... 252

L'heresie détruite (médaillon, Louvre) 207

DUMONT, né à Vernon, mort en 1698.

Vase de la terrasse (Jardins de Versailles) 71

DUMONT, né à Paris.

Vase de la terrasse (Jardins de Versailles) 71

GIRARDON (François), 1628-1715, né à Troyes, membre de l'Académie, 1675.

Statue de Louis XIV sur la place Vendôme (détail, en bronze, Louvre) ..... [illegible]

Bassin de Diane (Versailles) ..... [illegible]

L'enlèvement de Proserpine (Versailles) ..... [illegible]

GUIDI (Domenico), né à Urbino, membre de l'Académie, 1671.

La Renommée (ailée au Temps l'image de Louis XIV Jardins de Versailles) 3

LEGROS (Pierre), le fils, 1666-1719, né à Paris.

La Géométrie, buste en marbre (Louvre) 341

La Charité, buste en marbre (Louvre) 354

LEHONGRE (Etienne), 1628-1690, né à Paris, membre de l'Académie, 1676.

Torchère en plomb de la Salle de bal (Jardins de Versailles) 91

LEPAUTRE (François), né à Louviller, mort en 1705, membre de l'Académie, 1671.

Décoration et frontispice de la Chambre du roi (Versailles) 91

MARSY (Balthazar), 1628-1674, né à Richelieu.

Groupe (l'étang d'Ceta, aux armes du roi Versailles) 474

PUGET (Pierre), 1622-1694, né à Marseille.

Louis XIV, médaillon (Marseille) ..... [illegible]

Son portrait par lui-même (Aix) 327

Porte de l'Hôtel de Ville (Toulon) 329

Le Christ, buste (Marseille) 329

RUSSELLI (Jean), [illegible], membre de l'Académie, 1676.

La mise de l'Histoire écrivant la vie de Louis XIV (Louvre) ..... [illegible]

SARRAZIN (Jacques), 1588-1660, né à Noyon, [illegible] de l'Académie.

La Jeunesse, buste en marbre (collection Moreau-Nélaton) ..... [illegible]

Buste de Vierge (collection Moreau-Nélaton) ..... [illegible]

La Fuite en Egypte (bas-relief, Versailles) ..... [illegible]

TUBY (Jean-Baptiste), 1635-1700, né à Rome, membre de l'Académie, 1676.

La France triomphante, groupe en bronze (Jardin de Versailles) XV

Vase de la terrasse du Château (Versailles), paix de Nimègue, 1678 316

VAN CLEVE (Corneille), 1646-1732, né à Paris, membre de l'Académie, 1685.

Frises du Salon de l'Œil-de-Bœuf (Versailles) ..... [illegible]

Idem 281

Lion terrassant un loup (Jardins de Versailles) 325

WARIN (Jean), 1604-1672, né à Liège, membre de l'Académie, 1675.

Buste de Louis XIV (Versailles) 43

Statue en marbre de Louis XIV (Versailles) ..... [illegible]

Gassendi (médaille, collection du baron J. Pichon) ..... [illegible]

Son portrait par Cl. Lefebvre (Versailles) ..... [illegible]

GRAVEURS

ARNOULT (Nicolas).

Le duc de Bourgogne rendant visite à la princesse de Savoie (hors-texte) 154

ARTHAS (Gérard et Benoit), 1640-1703, 1661-1721, membres de l'Académie.

Statue de Louis XIV à Lyon ..... [illegible]

Portrait de Colbert (d'après Cl. Lefebvre) 283

BAILLIEUL.

La machine de Marly 232

Frontispice de la 1re édition du *Télémaque* (1717) 297

BONNART (Robert-François), né vers 1649 à Paris.
Marie-Anne Stuart à sa toilette..... 89
Dames et demoiselles de Saint-Cyr. 148, 149
Fille de charité..... 199
L'horloger..... 206
Le miroitier..... 208
Costumes d'homme et de femme. 270, 272
Dame au clavecin..... 310
Damon et Uranie, chantant.... 320, 321
Le maître à danser..... 322
Abbé en soutanelle..... 349

BURFORD (Thomas), graveur anglais, 1710-1770. J. Swift (d'après Markham). 338

CHAUVEAU (François), 1613-1676, né à Paris, membre de l'Académie, 1663.
Fouquet protégeant les arts..... 27
Compositions, En-tête, et lettrines du Recueil de *Courses de têtes et de bagues* de l'Imprimerie royale. 46, 48, 49, 97, 251, 281, 289, 309, 333

CHEVARDI.
Composition en l'honneur de Louis XIV..... 154

COSSIN l'aîné (COQUIN Louis dit), 1623-1687, né à Troyes.
Jean-Dominique Cassini..... 284
Portrait de Conrart (d'après Cl. Lefebvre)..... 291

CRESPY (Jean), né en 1650 à Paris.
Godet des Marais (d'après Bria)..... 433

DESMARETZ.
Un festin au XVIIe siècle chez le duc d'Albe..... 185

DESROCHERS (Étienne Johandier), 1661-1741, né à Lyon.
Le père le Tellier, confesseur du roi..... 417
Georges de Scudéry..... 298

DUFLOS (Claude), 1662-1727, né à Paris.
Fénelon..... 297

DREVET (Pierre), 1664-1738, né à Sainte-Colombe (Dauphiné).
Dangeau (d'après H. Rigaud, hors texte)..... 82
Fénelon (d'après Vivien, hors texte). 436

EDELINCK (Gérard), 1640-1707, né à Anvers.
Le maréchal de Luxembourg (d'après H. Rigaud, hors texte)... 127
Lafontaine (d'après H. Rigaud, hors texte..... 303
Louis XIV protège les arts, d'après Watelé..... 302
Jean Dryden (d'après G. Kneller)... 336
La Vraie Religion triomphante (d'après Lebrun)..... 397
Jean Racine..... 401
Dessin de Pascal en couleurs..... 405

FROSNE (Jean), 1623-1676.
L'Hôtel de Ville de Paris..... 233

GOLE (Jean), né à Amsterdam.
Pierre Jurieu..... 381

GREEN (Valentin), 1707-1800, né à Londres.
Le pape Innocent X (d'après Velasco) 399

GUÉRARD.
« Paysan né pour la peine »..... 273

HOUBRAKEN (Jacques), 1698-1780, né à Dordrecht.
Le chevalier Temple (d'après Lely). 340

HOUCHLENBURGH (J. Van).
Marche de Louis XIV sur le Pont-Neuf (d'après Van der Meulen). 227

HURET (Grégoire), 1610-1670, né à Lyon, membre de l'Académie, 1663.
Mme de Longueville et ses frères.. 406

JOLLAIN.
Paris et la gloire de ses bourgeois.. 242

LAGNIET (Jacques), *les Illustres proverbes:*
Seigneur et sa dame..... 5
La folie de l'alchimiste..... 161
L'araignée et la mouche (Seigneur et Paysan)..... 200

LANDRY (Pierre), né vers 1630, à Paris.
L'avare..... 34

LARMESSIN (Nicolas de), 1640-1694, né à Paris.
Le baptême du duc de Bourgogne..... 144

LECLERC (Sébastien), 1637-1714, né à Metz, membre de l'Académie, 1672.
Renommée (1674)..... 4

Conseiller au Parlement 10
Président à mortier 28
Louis XIV et les muses 93
Innocence et soldat 127
L'amour au clairvoyant 171
La grande galerie de Versailles 176
Estampe énigmatique en l'honneur de Louis XIV 180
La colonnade du Louvre en construction 191
L'Alexandre [illegible] Louis XIV et ses ministres 197
Le marchand français 201
Fête aux Gobelins 202
Un piquet 219
Série des guerres de Louis XIV, 28 février 1674 218
Idem, 1672 221
Idem, siège de Tournay 222
Bataille d'Agouste, 1676 227
Frontispice en l'honneur du canal des Deux-Mers 279
Louis XIV à l'Académie des sciences 283
Le laboratoire de l'Académie des sciences 285
En-tête de la série de Lorraine 289
Le chancelier Séguier 306
La fondation des Académies par Louis XIV 311
Le salon de peinture aux Gobelins [illegible] 312
Hommage à Louis XIV (d'après Le[illegible]) 313
Les armes glorieuses de [illegible] 420
Cul-de-lampe 428
Marie Guyon en [illegible] 430
Mme Guyon et le duc de Bourgogne 437
« Les [illegible] » ; cul-de-lampe 444

Lauxay, Louis, né à Paris, mort vers 1674.
Hôtel de Chauvallon 434

Lepautre (Jean), 1617-1682, né à Paris, membre de l'Académie, 1677.
La cour à Fontainebleau, 1662 21
L'Alcide [illegible] à Versailles, 1674 164
Compositions en l'honneur du duc du Maine d'après Dorigny 114
Pompe funèbre de Madame 121
Les amours pleurant sur son cercueil 129
La rue aux Ours à Paris 200
Un dîner au XVIIe siècle 213
« Mon maître est [illegible] » De Lionne 256
Le [illegible] capucin 293
La [illegible] au XVIIe siècle 147, 148
Les [illegible] de Regale 158
Le Noviciat des jésuites à Paris 217
Les jésuites (fragments d'almanach) 427

Lubin (Jacques), 1637-1695, né à Paris.
Antoine Le Maître, avocat au Parlement 400

Marlette (Jean), 1620-1742, né à Paris.
Louis XIV et sa famille (almanach) 178
Fontaines à Paris 240
Notre-Dame et les jardins de l'île du Palais 240

Marot (Jean), 1619-1679, né à Paris.
Hôtel de Mme de Beauvais à Paris 239
Port-Royal de Paris 402

Marot (Daniel), né à Paris, vers 1661, mort en Hollande.
Pierre Jurieu (d'après Gole) 381

Masson (Antoine), 1636-1702, né à Loury (Loiret), membre de l'Académie, 1670.
Un type de médecin parisien, Guy Patin 163

Mellan (Claude), 1598-1688, né à Abbeville.
Publication du Code Louis XIV 210
Frontispice d'un traité du cardinal de Richelieu 307

Moncornet (Balthasar), 1615-1668, né à Rouen.
Chasse royale à Vincennes 6

Morin (Jean), 1601-1650, né à Paris.
Anne d'Autriche (d'après Ph. de Champagne) (hors texte) 5
Corneille (Janssenius) 356

Nanteuil (Robert), 1623-1678, né à Reims.
Marie Thérèse (frontispice) XIII
La marquise de Sévigné (portrait de la comtesse de Laubespin) (hors texte) 42
Anne d'Autriche (hors texte) 68
Le lieutenant civil d'Aubrai 124
Denis Talon, président à mortier (hors texte) 258
Théodine de La Tour d'Auvergne, abbé, puis cardinal de Bouillon 440

Perelle (Adam), 1638-1695, né à Paris.
La porte Saint-Bernard à Paris (eau-forte) 244
Notre-Dame et l'île du Palais 249
L'amphithéâtre de Saint-Côme à Paris 317

PITAU (Nicolas), 1670-1724, né à Paris.
Le Père Quesnel..... 411

PITTERI (Marcus), 1703-1767, né à Venise.
Sc. Maffei..... 344

POILLY (François de), 1622-1723, né à Abbeville.
Louis XIV à l'époque de son mariage, d'après Mignard..... VIII
Louis XIV vainqueur (hommage à Mazarin 3
Mlle de Montpensier..... 107
Médaillon cul-de-lampe en l'honneur de Louis XIV..... 250

REGNESSON, 1630-1670, ne à Reims.
Fato prudentia major »..... 163
En-tête aux armes de Colbert).... 163

ROCHEFORT.
Le maréchal de Villars..... 388

ROSSLER.
Bourdaloue en prières (d'après Jouvenet 295

ROTTIERS ou ROETTIERS (Joseph), 1692-1779, né à Paris, graveur des monnaies du roi.
Dieu confond les Superbes (estampe janséniste)..... 414

ROY (C.).
Le cardinal Dubois (d'après H. Rigaud)..... 422

SAINT-JEAN.
Dame de qualité à sa toilette..... 88
Demoiselle de Rethel..... 238
Femme de qualité sur un lit d'ange. 243
Femme de qualité en déshabillé... 246
Femme de qualité au bain..... 263

SARRABAT (Isaac), né à Paris, 1667.
Bossuet (d'après H. Rigaud)..... 294

SCOTIN l'aîné Girard 1643-1715, ne à Anvers, mort à Paris.
Festin au XVIIe siècle chez le duc d'Albe..... 185

SEVIN (Paul), 1650, à Tournon.
L'Académie française au Louvre.. 290
Lettre ornée « à l'*Immortalité* »... 333

SILVESTRE François, 1667-1738, ne à Paris, membre de l'Académie, 1737.
Mme Guyon et le duc de Bourgogne. 437

SILVESTRE (Israël), 1621-1691, né à Nancy, membre de l'Académie, 1670.
Les noces de Thétis (opéra)..... 1[illegible]
Fête de nuit sur le grand canal de Versailles..... [illegible]
Façade sur les jardins du château de Versailles..... XIV
La façade Est du château de Versailles en 1674..... 132
La façade Sud du même château, 1674 136
Perspective du Pont-Neuf..... 211

SIMON.
Addison d'après Dahl 357

SIMONNEAU (Charles), 1656-1728, né à Orléans, membre de l'Académie, 1710.
L'amphithéâtre de Saint-Côme à Paris..... 317

SIMPOL (Claude), né à Clamecy, mort 1709.
Un duel au XVIIe siècle..... 213

SMITH (John Raphael), graveur anglais du XVIIIe siècle.
Ph. Sydenham (d'après Hœse)..... 343
Jacques II roi d'Angleterre (d'après G. Kneller) (hors texte)..... 357

TARDIEU (Nicolas-Henri), 1674-1749, membre de l'Académie, 1720.
Dieu confond les Superbes (estampe janséniste 414

THOMASSIN Simon, 1652-1732, né à Troyes.
Composition en l'honneur du cardinal de Bouillon (d'après Vernansal 443

TROUVAIN, 1656-1708, né à Montdidier, membre de l'Académie, 1707.
Les *Appartements royaux* : le concert, le trou-madame..... 143
La collation à la Cour..... 147
Le père La Chaise..... 413

VAN BROEN.
Mme Guyon, à quarante-quatre ans. 436

VAN MEURS.
Mme de Montespan (d'après Netscher 103

VAN SCHUPPEN (Pierre), 1627-1702, ne à Anvers, membre de l'Académie 1663.
Composition en forme de médaille en l'honneur du chancelier le Tellier. 33

[illegible]
Mlle de Montpensier d'après [illegible] [illegible]
Hugues Lionne, le Marquis de Sourdis [illegible]
[illegible] d'après G. Kneller [illegible]
Wood (Robert), [illegible] d'après [illegible] [illegible]
Halley d'après G. Kneller [illegible]
Wright (Jean), né à Genève, [illegible] de l'Académie [illegible]
Le cardinal de Fleury d'après Hyacinthe Rigaud [illegible]

ARCHITECTES

[illegible] (Jacques), né à Paris, [illegible] et places des [illegible] royaux. Cadre des Tuileries [illegible]
Mansart (Jules-Hardouin), [illegible], né à Paris, surintendant des Bâtiments du Roi.
Château de Versailles. Ensemble des jardins... X
Le pavillon de Flore [illegible]
Le pavillon Sud [illegible]
La Chapelle des Invalides. XI
L'Hôtel des Invalides [illegible]
Perrault (Claude), [illegible], né à Paris.
La Colonnade du Louvre [illegible]
L'Observatoire de Paris [illegible]

GRAVEURS EN MÉDAILLES

[illegible] de Beauvais.
Louis XIV, médaillon de [illegible]
Collection du baron J. Pichon. 38
Louis XIV, autre médaillon (collection du baron J. Pichon ..... [illegible]
Chéron (Charles-François), né à Nancy, membre de l'Académie.
Le grand Condé, médaille [illegible]
Arc de triomphe en [illegible] [illegible]
Lavit.
Les Commissaires du Roi, médaille, [illegible]
Loras (Louis), né à Vergnu, né à Clermont en Beauvaisis.
Louis XIV, en [illegible], médaille [illegible]
Mauger (Louis), né à Dieppe, vivant à Paris.
Louis XIV à Saint-[illegible], médaille de paix [illegible]
Louis XIV à [illegible], médaille de [illegible] [illegible]
La Charité du Roi, médaille de [illegible]
Médaille en l'honneur de la Compagnie des Indes [illegible]
Mauger (Michel-Michel), né à Dieppe.
Louis prenant le gouvernement de l'État, médaille [illegible]
Marie-Thérèse entrant à Lyon, médaille de [illegible]
Médaille pour la *Loge des Maçons* [illegible]
Médaille en l'honneur des [illegible] concerts de Paris [illegible]
Warin (Jean). Voir aux *Sculpteurs*.

CISELEURS D'ART, ORFÈVRES, DESSINATEURS, SCULPTEURS EN MOZAÏQUES

Bérain (Claude), né à [illegible], né à Paris, Directeur de la Manufacture des Gobelins d'orfèvrerie, sculpteur de la terrasse du Château Versailles [illegible]
Benoist (Antoine), né en [illegible] à Saint-[illegible]
Mignard (...), né à Paris en [illegible], Directeur du Cabinet du Roi.
Cartouches de [illegible], dessinés, [illegible] et [illegible] gravés d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Versailles [illegible] 41, 42, [illegible], 51

Composition pour une Pompe funèbre 131
Médaillon pour l'établissement des Compagnies de Cadets..... 218
Dessin d'un cabinet du Louvre.... 328

BOULLE (André-Charles), 1642-1732, né à Paris.
Cabinet avec l'image de Louis XIV, Chambre du Roi. Versailles).... 41
Dessin d'une commode (Fontainebleau) 42
Cabinet incrusté (Fontainebleau)... 183
Cabinet du Louvre..... 328

GILLES L'EGARÉ.
Dessins de bijoux..... 56

MORANT DE PONDEVAUX.
Pendule du Cabinet du Roi (Versailles)..... 58

MADAME SCARRON, PAR MIGNARD, 1659.
L'original de ce portrait appartient à M. Pen[illegible]

ERRATUM

[illegible]

[illegible]

[illegible] — CORBEIL. IMPRIMERIE DE CRETE.

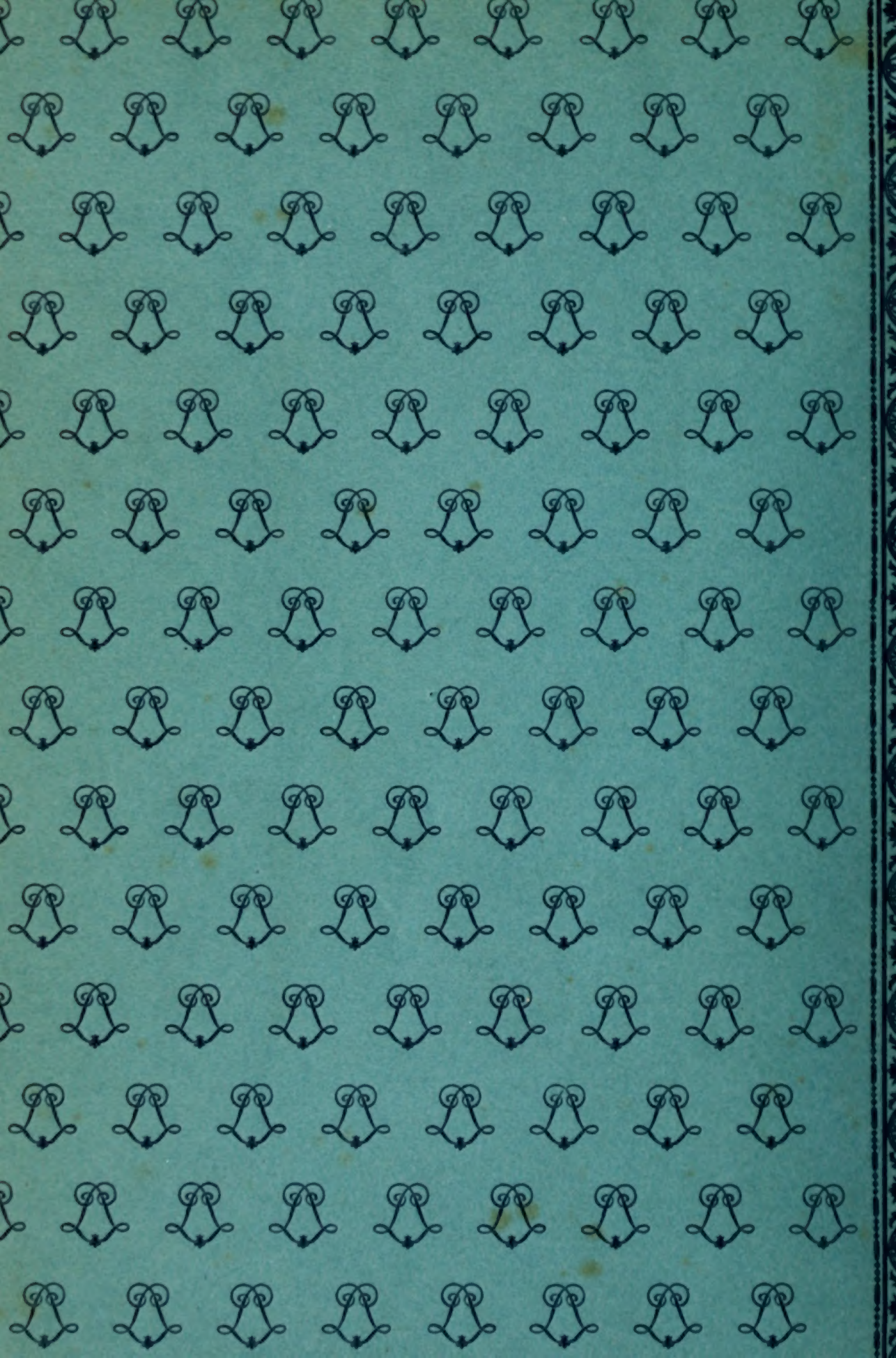

HF.
B7724g
187286
Author Bourgeois, Emile
Title Le Grand Siècle- Louis XIV.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

Librairie Hachette et Cie